



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



ETUDE SUR LES **V**IOLENCES **B**ASEES SUR LE **G**ENRE AU BENIN

Rapport Final

Aout 2022

Sommaire

Sommaire	i
Remerciements	iv
Liste des sigles et acronymes	v
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	ix
Liste des cartes	xi
Résumé	xii
1 Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objectifs et résultats	3
1.3 Clarification conceptuelle.....	4
1.4 Classification des VBG	6
2 Approche méthodologique	12
2.1 Revue documentaire et exploitation des données secondaires	12
2.2 Collecte et analyse des données primaires	12
2.3 Difficultés.....	23
3 Caractéristiques des répondants	24
3.1 Participants au volet quantitatif.....	24
3.2 Participants au volet qualitatif.....	30
4 Etat des lieux des violences basées sur le genre au Bénin..	31
4.1 Formes et manifestations des violences basées sur le genre	31
4.2 Prévalence des violences basées sur le genre.....	37
5 Analyse spatiale des violences basées sur le genre et classification de l’ampleur du phénomène par département ...	49
5.1 Analyse spatiale de l’ampleur des violences basées sur le genre enregistrées au cours des trois dernières années (entre février 2019 et février 2022)	50
5.2 Classification des départements par violences basées sur le genre.....	56
6 Ampleur des violences basées sur le genre entre 2019 et 2022	57
6.1 Violences physiques.....	57
6.2 Violences sexuelles	58

6.3	Harcèlement	59
6.4	Violences économiques.....	60
6.5	Violences psychologiques ou verbales.....	61
6.6	Violences patrimoniales	62
6.7	Enlèvements et séquestrations.....	63
6.8	Incestes	64
6.9	Lévirat	65
7	Facteurs associés à la persistance des violences basées sur le genre	66
7.1	Facteurs sociodémographiques et violences basées sur le genre	66
7.2	Facteurs socioculturels et violences basées sur le genre	66
7.3	Facteurs socioéconomiques et violences basées sur le genre.....	68
7.4	Facteurs sociaux et violences basées sur le genre	68
8	Conséquences des violences basées sur le genre	72
9	Profil des auteurs des violences basées sur le genre	74
9.1	Profil des auteurs des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans ...	74
9.2	Profil des auteurs des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus	77
10	Fréquence de survenance des violences basées sur le genre... ..	80
10.1	Fréquence de survenance des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans	80
10.2	Fréquence de survenance des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus.....	84
11	Mesures et stratégies nouvelles de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG	87
11.1	Stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG existantes	87
11.2	Stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG selon les enquêtés.....	93
11.3	Connaissances, attitudes et perceptions des répondants.....	96
12	Quelques constats clés de l'état des lieux.....	100
12.1	Une prévalence des VBG relativement en baisse mais encore préoccupante	100

12.2	Les violences patrimoniales faites aux femmes se rapportant à la succession et à la gestion des héritages persistent	101
12.3	Un cadre législatif et institutionnel peu connu et non entièrement opérationnel	101
13	Conclusion et recommandations	102
13.1	Conclusion.....	102
13.2	Recommandations	104
14	Limites de l'étude.....	106
15	Références bibliographiques.....	107
16	Annexes	109
16.1	Personnel de la mission	110
16.2	Visa statistique	112
16.3	Liste des tableaux d'analyse.....	113
16.4	Liste des localités investiguées par département.....	182
16.5	Outils de collecte de données	185
	Table des matières.....	228

Remerciements

Commanditée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) à travers l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE), l'étude sur les violences basées sur le genre au Bénin a été réalisée au cours de la période d'octobre 2021 à mars 2022 avec la collecte des données en février 2022.

Les investigateurs expriment par la présente, leur reconnaissance au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) notamment aux responsables de la Direction Générale de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (DG/OFFE) pour leur contribution à la réalisation de l'étude.

Les investigateurs adressent leurs sincères remerciements à tout le comité de pilotage et leurs partenaires sur le terrain pour leur soutien multiforme.

Les investigateurs adressent également leurs remerciements aux commissaires du Conseil National de la Statistique (CNS) pour avoir examiné avec professionnalisme les documents techniques de l'enquête et pour leurs conseils avisés en prélude à la collecte des données.

Les investigateurs expriment leur gratitude aux guides ou facilitateurs, personnes ressources, personnalités publiques, notables, leaders locaux, etc. pour l'accueil réservé à l'équipe d'investigation et pour leurs précieux apports lors des visites de terrain.

Enfin, les investigateurs remercient tous les répondants, l'ensemble de tous ceux qui, directement ou indirectement ont contribué par les informations fournies, à la réalisation de la présente étude.

Toute erreur factuelle qui malgré les efforts de l'équipe d'investigation serait passée inaperçue dans ce rapport est regrettable et doit être considérée comme relevant de la seule responsabilité des principaux auteurs.

- | | |
|----------------|--|
| 1) Dr TODAN | Apollinaire (Cabinet AJET) |
| 2) Dr GBOKLI | Sena Antoinette (Consultante, Chef de mission) |
| 3) Dr DANSOU | Justin (Consultant associé) |
| 4) Dr ADEOGOUN | R. Adéossi (Consultant associé) |

Liste des sigles et acronymes

ACP	Analyse en Composante Principale
CM	Chef de Ménage
CNS	Conseil National de la Statistique
CPS	Centre de Promotion Sociale
CSPro	Census and Survey Processing System
EDSB-V	Cinquième Enquête Démographique et de Santé du Bénin
EE	Entretien Exploratoire
EIA	Entretien Individuel Approfondi
INStAD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MGF	Mutilation Génitale Féminine
OFFE	Observatoire de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OR	Odds Ratio
OSC	Organisation de la Société Civile
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
UPS	Unité Primaire de Sondage
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZD	Zone de Dénombrement
ZS	Zone Sanitaire

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Concordance entre les rubriques des fiches de collecte des données du SIDOFFE-NG et les faits incriminés recensés au niveau des acteurs de protection.....	11
Tableau n° 2 : Allocation des grappes par département selon le milieu de résidence	16
Tableau n° 3 : Allocation des ménages par département selon le milieu de résidence	17
Tableau n° 4 : Répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques	24
Tableau n° 5 : Répartition (% pondéré) des répondants par catégorie de cible selon certaines caractéristiques	28
Tableau n° 6 : Répartition des répondants par catégorie de cible	31
Tableau n° 7 : Formes et manifestations des violences basées sur le genre.....	32
Tableau n° 8 : Répartition des cas de violences physiques reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe.....	58
Tableau n° 9 : Répartition des cas de violences sexuelles reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe.....	59
Tableau n° 10 : Répartition des cas de harcèlement reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe.....	59
Tableau n° 11 : Répartition des cas de violences économiques reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe.....	60
Tableau n° 12 : Répartition des cas de violences psychologiques ou verbales reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe	62
Tableau n° 13 : Répartition des cas de violences patrimoniales reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe.....	63
Tableau n° 14 : Répartition des cas d'enlèvement et de séquestrations reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe	64
Tableau n° 15 : Répartition des cas d'incestes reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe.....	64
Tableau n° 16 : Répartition des cas de lévirats reçus entre février 2019 et février 2022 par département	65
Tableau n° 17 : Résultats des modèles de régression logistique sur les facteurs associés aux violences basées sur le genre parmi les personnes de 3 ans ou plus	69
Tableau n° 18 : Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques selon certaines caractéristiques	113
Tableau n° 19 : Prévalence des VBG par type de violence selon certaines caractéristiques dans l'ensemble de l'échantillon	116
Tableau n° 20 : Prévalence des actes de violences sexuelles selon certaines caractéristiques	119

Tableau n° 21 : Prévalence des actes de violences économiques selon certaines caractéristiques	123
Tableau n° 18: Prévalence des actes de violences en ligne selon certaines caractéristiques .	128
Tableau n° 23 : Prévalence des actes de violences psychologiques ou verbales selon certaines caractéristiques	132
Tableau n° 24 : Prévalence des actes de violences physiques selon certaines caractéristiques	135
Tableau n° 25 : Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques	139
Tableau n° 26 : Prévalence des actes de violences physiques parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques.....	143
Tableau n° 27: Prévalence des actes de violences économiques parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques.....	148
Tableau n° 28 : Prévalence des actes de violences sexuelles parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques	151
Tableau n° 29: Prévalence des actes de violences en ligne parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques	156
Tableau n° 30 : Prévalence des VBG parmi les enfants de 3 - 14 ans par type de violence selon certaines caractéristiques	159
Tableau n° 31 : Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques.....	163
Tableau n° 32 : Prévalence des actes de violences physiques parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques.....	165
Tableau n° 33: Prévalence des actes de violences économiques parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques	167
Tableau n° 34 : Prévalence des actes de violences sexuelles parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques.....	170
Tableau n° 35 : Prévalence des actes de violences en ligne parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques	173
Tableau n° 36 : Prévalence des VBG parmi les personnes de 15 ans ou plus par type de violence selon certaines caractéristiques.....	175
Tableau n° 37: Répartition (en %) des auteurs des VBG sur les enfants de 3 - 14 ans selon le type de violence	178
Tableau n° 38: Répartition (en %) des auteurs des VBG sur les personnes de 15 ans ou plus selon le type de violence	179
Tableau n° 39 : Fréquence de survenance des VBG parmi les enfants de 3 - 14 ans selon le type de violence.....	179

Tableau n° 40 : Fréquence de survenance des VBG parmi les personnes de 15 ans ou plus selon le type de violence	180
Tableau n° 41: Répartition (%) des répondants (15 ans ou plus) selon leur niveau de connaissance et leurs perceptions du cadre législatif et institutionnel des VBG	181
Tableau n° 42 : <i>Répartition (%) des répondants (15 ans ou plus) selon leurs perceptions de la succession et la gestion de l'héritage</i>	181
Tableau n° 43 : Liste des localités sélectionnées par département	182

Liste des figures

Figure n° 1 : Différents types et formes de VBG.....	9
Figure n° 2 : Répartition (%) de l'ensemble des répondants (3-9 ans et 15 ans ou plus) selon l'âge.....	25
Figure n° 3 : Répartition (%) de la catégorie des répondants de 3 – 14 ans par sous-groupes d'âge.....	26
Figure n° 4 : Répartition (%) de la catégorie des répondants de 15 ans ou plus par sous-groupes d'âge.....	26
Figure n° 5 : Répartition des répondants par catégorie de cible selon le sexe.....	27
Figure n° 6 : Répartition (% pondéré) des répondants (3 ans ou plus) par département.....	27
Figure n° 7 : Prévalence (% pondéré) des violences basées sur le genre selon l'âge.....	37
Figure n° 8 : Prévalence (% pondéré) des violences basées sur le genre par catégorie de cible selon le sexe.....	38
Figure n° 9 : Prévalence (% pondéré) des violences psychologiques et verbales par catégorie de cible.....	39
Figure n° 10 : Prévalence (% pondéré) des violences psychologiques et verbales par catégorie de cible et selon le sexe.....	40
Figure n° 11 : Prévalence (% pondéré) des violences verbales et psychologiques selon l'âge.....	41
Figure n° 12 : Prévalence (% pondéré) des violences physiques selon l'âge.....	42
Figure n° 13 : Prévalence (% pondéré) des violences physiques par sexe selon la catégorie de cible.....	42
Figure n° 14 : Prévalence (% pondéré) des violences économiques selon l'âge.....	43
Figure n° 15 : Prévalence (% pondéré) des violences économiques selon l'âge.....	44
Figure n° 16 : Prévalence (% pondéré) des violences sexuelles par catégorie de cible selon le sexe.....	45
Figure n° 17 : Prévalence (% pondéré) des violences sexuelles selon l'âge.....	46
Figure n° 18 : Prévalence (% pondéré) des violences en ligne selon l'âge.....	47
Figure n° 19 : Prévalence (% pondéré) des violences en ligne par catégorie de cible selon le sexe.....	47
Figure n° 20 : Répartition (% pondéré) des répondants de 15 ans ou plus selon leurs perceptions de l'administration des biens dans le cadre d'une succession.....	48
Figure n° 21 : Répartition (% pondéré) des répondants de 15 ans ou plus selon leurs perceptions de l'accès des femmes à tous les biens d'une succession.....	49
Figure n° 22 : Classification des départements selon l'ampleur des VBG ~ graphe des individus de l'ACP.....	56

Figure n° 23 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences psychologiques et verbales commis sur les enfants de 3 – 14 ans	74
Figure n° 24 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences physiques commis sur les enfants de 3 – 14 ans	75
Figure n° 25 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences économiques commis sur les enfants de 3 – 14 ans	76
Figure n° 26 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences sexuelles commis sur les enfants de 3 – 14 ans	76
Figure n° 27 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences en ligne commis sur les enfants de 3 – 14 ans	77
Figure n° 28 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences psychologiques et verbales commis sur les personnes de 15 ans ou plus	77
Figure n° 29 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences physiques commis sur les personnes de 15 ans ou plus	78
Figure n° 30 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences économiques commis sur les personnes de 15 ans ou plus	78
Figure n° 31 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences sexuelles commis sur les personnes de 15 ans ou plus	79
Figure n° 32 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences en ligne commis sur les personnes de 15 ans ou plus	80
Figure n° 33 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences verbales et psychologiques parmi les enfants de 3 – 14 ans.....	81
Figure n° 34 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences physiques parmi les enfants de 3 – 14 ans.....	81
Figure n° 35 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences économiques parmi les enfants de 3 – 14 ans.....	82
Figure n° 36 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences sexuelles parmi les enfants de 3 – 14 ans	83
Figure n° 37 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences en ligne parmi les enfants de 3 – 14 ans	83
Figure n° 38 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences verbales et psychologiques parmi les personnes de 15 ans ou plus	84
Figure n° 39 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences physiques parmi les personnes de 15 ans ou plus	85
Figure n° 40 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences économiques parmi les personnes de 15 ans ou plus	85

Figure n° 41 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences sexuelles parmi les personnes de 15 ans ou plus.....	86
Figure n° 42 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences en ligne parmi les personnes de 15 ans ou plus.....	87
Figure n° 43 : Circuit de demande d'aide	91
Figure n° 44 : Schéma du modèle d'un circuit de PEC intégrée des survivant(e)s de VBG ...	92
Figure n° 45 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la connaissance ou non de l'existence de loi interdisant les VBG.....	96
Figure n° 46 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon l'exposition aux campagnes de sensibilisation sur les lois interdisant les VBG.....	97
Figure n° 47 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la connaissance de l'application d'au moins une fois de loi sur les VBG dans leur localité	98
Figure n° 48 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la connaissance des cas de VBG sanctionnés au niveau de leur localité	98
Figure n° 49 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans selon le niveau de connaissance des activités de lutte contre les VBG.....	99
Figure n° 50 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la perception de l'efficacité des activités de lutte contre les VBG.....	99

Liste des cartes

Carte n° 1 : Cartographie du nombre total de cas de VBG reçus au cours des trois dernières années (2019-2022)	50
Carte n° 2 : Cartographie du nombre total de cas de VBG pris en charge au cours des trois dernières années (2019-2022).....	51
Carte n° 3 : Cartographie du nombre total de cas de VBG référés aux officiers de police judiciaire ou aux tribunaux au cours des trois dernières années (2019 – 2022)....	52
Carte n° 4 : Cartographie du nombre total de cas de VBG référés aux formations sanitaires au cours des trois dernières années (2019 – 2022).....	53
Carte n° 5 : Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans, Bénin 2022	54
Carte n° 6 : Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les 15 ans ou plus, Bénin 2022.....	55

Résumé

Introduction

Le Bénin à l'instar de plusieurs pays d'Afrique mène depuis quelques années des interventions en faveur de la lutte contre les violences basées sur le genre. La Loi N°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes établit à l'issue de la première étude d'envergure nationale sur l'état des lieux de la situation des violences faites aux femmes et aux filles réalisée en 2009 est l'un des engagements politiques majeurs dans la lutte contre les VBG. La persistance du phénomène a conduit au renforcement du cadre législatif national par la loi N°2021 - 11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. Contrairement à l'étude de 2009 portant uniquement sur les violences faites aux femmes et aux filles (VFF), la présente étude appréhende le phénomène aussi bien parmi les garçons et les hommes que parmi les filles et les femmes. Les formes de violences étudiées comprennent, entre autres, les violences psychologiques et verbales¹, les violences physiques², les violences économiques³, les violences sexuelles⁴, les violences patrimoniales⁵ et les violences en ligne⁶. La présente étude vise à fournir des données actualisées, sur l'ampleur, les manifestations et les conséquences du phénomène, l'évolution de l'état des lieux afin d'améliorer les stratégies de lutte contre le phénomène dans tous les départements du Bénin. Plus spécifiquement, elle vise à :

- ✓ faire l'état des lieux des violences basées sur le genre en République du Bénin selon les types de violences, les principales cibles et les désagrégations par sexe et par tranche d'âge;

¹ **Les manifestations de violences psychologiques et verbales examinées** sont : 1) regard avec insistance, 2) contrôle des sorties et des relations avec l'extérieur, 3) mépris et calomnies et 4) insultes et injures.

² **Les manifestations de violences physiques examinées** sont : 1) frappes et gifles, 2) menace ou attaque avec une arme ou tout autre objet dangereux, 3) prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet, 4) enfermement dans un bureau/ salle/lieu de travail/toilette ou empêchement de sortir avec brutalité, 5) empêchement de rentrer chez soi à la sortie après le travail / classe/visite.

³ **Les manifestations de violences économiques examinées** sur les suivantes : 1) imposition de services/opportunités/ notes en échange d'argent, 2) contrainte/forcé d'acheter les services / objets/ matériels/ produits/ notes de cours ou de tout autre document ou équipement/matériel pédagogique, 3) paiement forcé pour avoir accès à un lieu, un endroit/spectacle, salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques, 4) paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes.

⁴ **Les manifestations de violences sexuelles considérées** sont les suivantes : 1) attouchement, 2) rapports sexuels non réalisés / sans pénétration (tentatives), 3) rapports sexuels réalisés / avec pénétration (forcés/viols), 4) imposition d'images pornographiques, 5) outrage à la pudeur, 6) harcèlement, 7) punitions pour refus des avances, 8) avances non désirées, 9) regard gênant.

⁵ **Les manifestations de violences patrimoniales examinées** sont les suivantes : 1) succession et administration d'héritage / patrimoine, 2) inceste, et 3) lévirat.

⁶ La notion de « **cyberharcèlement** » est au départ le vocabulaire employé pour désigner les violences en ligne. Il se définit comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». L'utilisation de cette terminologie est restrictive pour rendre compte de manière générique chaque forme de violence commise sur Internet. Ainsi, le concept de « cyber-violence », qui désigne les agressions et les victimisations, au moyen d'outils de communication électroniques est aussi recommandé. Dans le cadre de cette étude, **les manifestations de violences en ligne considérées** sont les suivantes : 1) proférer des menaces de violence en ligne, 2) faire subir des actes de discrimination en ligne, 3) harcèlement en ligne, 4) faire subir des actes de doxxing, 5) diffusion en ligne des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation.

- ✓ présenter une répartition spatiale selon l'ampleur du phénomène;
- ✓ préciser les profils des principales victimes et auteurs des VBG au Bénin;
- ✓ identifier les facteurs explicatifs de la persistance des cas de VBG au Bénin;
- ✓ proposer des mesures et stratégies nouvelles de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG;
- ✓ mettre à la disposition des acteurs de lutte contre les VBG, des informations fiables et actuelles sur les VBG au Bénin.

Méthodologie

L'étude a adopté une démarche méthodologique mixte alliant les volets qualitatif et quantitatif en trois étapes : (i) revue documentaire et exploitation des données secondaires, (ii) collecte des données empiriques (quantitatives et qualitatives) et (iii) analyse des données et rédaction du rapport. Les données secondaires exploitées proviennent en grande partie du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG). Les données quantitatives complémentaires mobilisées ont porté sur un échantillon aléatoire stratifié à deux degrés de taille 756 ménages. Dans chaque ménage éligible, un enfant de 3-14 ans et une personne de 15 ans ou plus ont été interrogés en plus du chef de ménage. Ainsi, le volet quantitatif a permis d'interroger 756 chefs de ménages, 756 enfants de 3 – 14 ans (des deux sexes) et 756 personnes de 15 ans ou plus (des deux sexes) dans 36 zones de dénombrement ou localités à l'échelle des 12 départements du pays au moyen d'une technique de collecte électronique de données. L'approche qualitative, quant à elle, a permis d'interroger selon une approche genre un échantillon d'acteurs impliqués dans les VBG. Les récits de faits de VBG pour les victimes ayant accepté volontairement de participer à l'enquête ont été recueillis.

Le consentement éclairé de tous les participants a été obtenu avant chaque entretien. Pour les enfants de moins de 18 ans, les dispositions ont été prises pour satisfaire aux enjeux éthiques et méthodologiques de la recherche avec les enfants. Ainsi, pour les très jeunes enfants (3-4 ans) caractérisés par certaines difficultés spécifiques (défis pratiques éthiques, consentement / approbation impossibles) le consentement éclairé des parents ou responsables légaux a été obtenu. Ces derniers ont été sollicités à chaque fois (lorsque c'est nécessaire) lors des entretiens pour aider à avoir de réponses à certaines questions. Concernant les jeunes enfants (5-11 ans) caractérisés, entre autres, par la sensibilité aux contraintes, au stress, l'anxiété notamment la gestion du biais d'autorité, les dispositions particulières notamment au niveau du vocabulaire ou le discours a été adapté avec des formulations précautionneuses pour éviter des réponses pour faire plaisir à l'adulte (agent de collecte de données). Pour les enfants plus âgés (12-18 ans), caractérisés également par des biais d'autorité non négligeable, meilleures capacités MAIS consentement difficilement éclairé, les dispositions ont aussi été prises pour une bonne conduite des entretiens notamment l'insistance sur les bénéfices directs ou indirects de l'étude.

Principaux résultats

- ✓ **caractéristiques des répondants** : Au total 1512 personnes âgées de 3 ans ou plus dont 756 personnes de 3 – 14 ans et 756 personnes de 15 ans ou plus ont été interrogées au moyen du questionnaire individuel de collecte de données. Ainsi, dans l'ensemble de l'échantillon (3 ans ou plus), 28% des répondants sont âgés de 10 – 14 ans, 22% ont entre 3 et 9 ans et seulement 4,5% des répondants ont 45 ans ou plus. Plus de la moitié (55,2%) des répondants sont de sexe féminin et la majorité (70%) vivait en milieu rural. Dans la catégorie des enfants (3-14 ans), les adolescents de 10-14 ans représentent 56,2% contre 43,8% pour les 3-9 ans. Parmi cette dernière (catégorie des enfants de 3–14 ans), 53,6% sont des garçons et 46,4% sont des filles. Dans cette catégorie, seulement deux (2) enfants (0,2%) ont déclaré être en union (en couple). La catégorie des 15 ans ou plus est composée en majorité (37,8%), par les adolescents de 15-19 ans, suivis par les jeunes de 20-24 ans qui représentent 18% du sous-groupe. Un peu moins d'une personne de la catégorie des 15 ans ou plus sur 10 (9%) est âgée de 45 ans ou plus au moment de l'enquête. Selon le sexe, 64% des personnes de 15 ans ou plus, sont des femmes contre 36% d'hommes. Selon le statut matrimonial, un peu plus de la moitié (52,3%) des personnes de 15 ans ou plus n'a jamais été en union (en couple).
- ✓ **ampleur des VBG entre 2019 et 2022** : L'exploitation des données du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG) montre qu'au total 49907 cas de VBG (toutes catégories confondues) ont été reçus entre le 18 février 2019 et le 18 février 2022 à l'échelle des douze (12) départements du pays. La majorité des actes de violences a été dirigée contre les femmes ou filles et se caractérisent, entre autres, par : les violences psychologiques ou morales (19938 cas), les violences physiques (6267 cas), les violences économiques (5749 cas), les violences patrimoniales ou culturelles (1505 cas), les violences sexuelles (1049 cas), le harcèlement (613 cas), les enlèvements et séquestrations (439 cas), le lévirat (340 cas) et l'inceste (61 cas).
- ✓ **prévalence des VBG au cours des douze derniers mois (entre février 2021 et février 2022)** : la prévalence des VBG au cours des douze derniers mois est estimée à partir des données primaires collectées en février 2022 lors de cette étude à l'échelle de trente-six (36) zones de dénombrement réparties sur l'ensemble des douze (12) départements du pays. Les résultats montrent qu'un peu moins de six personnes de 15 ans ou plus sur dix (58,5%) ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des cinq types de VBG examinés. La prévalence la plus élevée (67,1%) est enregistrée parmi les adolescents de 15–19 ans, tandis que la plus faible proportion (37,5%) a été enregistrée parmi les enfants de 3–9 ans. Parmi les enfants de 10-14 ans, un peu plus de moitié (52,4%) ont déclaré avoir été victimes des VBG. Selon le sexe, 59,9% de femmes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes de violence contre 55,9% d'hommes de la même catégorie d'âge. Avant 15 ans, 44,6% des filles ont déclaré avoir été victimes de VBG contre 47% chez les garçons.
 - ✚ **prévalence des violences psychologiques et verbales** : 41,9% des personnes de 15 ans ou plus contre 34% des enfants de 3 – 14 ans ont déclaré avoir été victimes des actes de violences psychologiques et verbales au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête (entre février 2021 et février 2022).

- ✚ prévalence des violences physiques : la proportion de violences physiques varie de 21,1% (la plus faible) parmi les jeunes de 25–29 ans à 33,1% (valeur la plus élevée) parmi les adultes de 35–44 ans. Comparativement aux hommes/garçons, les femmes/filles sont légèrement discriminées : 30,2% contre 29,6% entre 3 – 14 ans et 27,9% contre 27,6% à partir de 15 ans.
- ✚ prévalence des violences économiques : 22,5% des femmes contre 30,8% des hommes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes de violences économiques. Parmi les enfants, la proportion est de 14,4% chez les filles contre 18,1% chez les garçons.
- ✚ prévalence des violences sexuelles : les femmes sont plus vulnérables aux actes de violences sexuelles comparées aux hommes : 33% contre 27,3% à partir de 15 ans contre 21,9% et 17,6% parmi les enfants de 3–14 ans.
- ✚ prévalence des violences en ligne : Parmi les 15 ans ou plus, 12,1% des femmes contre 15% des hommes ont déclaré être victime de violence en ligne au cours des douze (12) derniers mois précédents l'enquête. Parmi les enfants, la prévalence du phénomène est de 7,3% parmi les filles contre 5,6% parmi les garçons.
- ✓ **prise en charge de violences basées sur le genre au cours des trois dernières années** : L'exploitation des données du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG) montre que sur l'ensemble des 49907 cas de VBG reçus, au total 33613 cas (toutes formes confondues) ont été pris en charge au Bénin entre février 2019 et février 2022. Le département du Zou enregistre le plus grand nombre de cas de VBG pris en charge (7190 cas, soit 21,39%). Au total 4311 cas de VBG (toutes formes confondues) ont été référés aux Officiers de Police Judiciaires (OPJ) dont 900 cas, soit 20,8% provenant du département du Zou. Parmi les cas pris en charge, 2205 dont 461 cas du département du Zou ont été référés aux formations sanitaires. Le département du Zou se retrouve en tête avec le plus grand nombre de cas de VBG d'après le SIDoFFE-NG à cause des multiples interventions de la société civile y compris des CIPEC.
- ✓ **disparités spatiales dans la prévalence des violences basées sur le genre au cours des douze derniers mois** : les départements à forte prévalence de VBG à l'encontre des enfants (3–14 ans) sont le Borgou (67,2%), les Collines (56,3%), l'Atlantique (54%), le Mono (53,2%) et l'Ouémé (55,1%). En ce qui concerne les VBG à l'encontre des personnes de 15 ans ou plus, les départements à forte prévalence du phénomène sont : le Plateau (77,9%), le Couffo (73,4%), le Borgou (69,2%), le Littoral (66,7%), les Collines (60,0%), le Mono (57,4%), l'Ouémé (55,1), et l'Atlantique (53,5%).
- ✓ **principaux groupes à risque des violences basées sur le genre au cours des douze derniers mois**: l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, le département et le statut dans le ménage sont les principaux facteurs associés à la persistance de la pratique des VBG au cours des douze derniers mois précédents l'enquête. Les adolescents et jeunes (10–14 ans, 15–19 ans et 20–24 ans) sont plus à risque de VBG. Les personnes sans instruction, les épouses/époux des chefs de ménage, les enfants du chef de ménage et dans une certaine mesure les parents de chefs de ménage et les autres membres du ménage courent plus de risque de connaître les violences basées sur le genre. Les risques de VBG sont aussi importants en milieu rural (comparés au milieu urbain) et dans les départements

de l'Alibori (4,7 fois), de l'Atacora (3,9 fois), de la Donga (3 fois) et dans le Zou (2,7 fois), comparés au département du Borgou. Le rôle des facteurs socioculturels comme l'appartenance ethnique et religieuse est aussi important dans les différences de comportements en matière du genre. En effet, les résultats des entretiens qualitatifs avec les répondants révèlent que les principales causes qui sous-tendent la persistance des VBG demeurent essentiellement les causes socio-culturelles (valorisation du sexe masculin et le statut d'infériorité conféré aux femmes, l'analphabétisme, la polygamie, les croyances religieuses, etc.) et les causes économiques (pauvreté et les vulnérabilités économiques, etc.).

- ✓ **profil des auteurs des VBG** : le profil des auteurs des actes de violences enregistrés au cours des 12 derniers mois varie selon la forme de VBG. Globalement, les auteurs des actes des VBG sont en majorité, soit des camarades / collègues / amis, ou supérieurs / employeurs / éducateurs ou les parents / membres de famille y compris les conjoints.
- ✓ **cadre législatif et institutionnel en matière de VBG** : pour prévenir et lutter efficacement contre les VBG, l'Etat béninois en collaboration avec ses partenaires internationaux et de la société civile a renforcé le cadre législatif et institutionnel à travers la mise en place d'un arsenal juridique et institutionnel y compris la mise en place de structures de prise en charge des victimes de VBG. Le cadre juridique national s'est récemment renforcé par la loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. Le pays a également ratifié une dizaine d'instruments internationaux et régionaux. Les résultats de l'enquête révèlent une faible connaissance du cadre législatif par les populations. Seulement trois répondants de 15 ans ou plus sur dix (31%) ont déclaré connaître l'existence de lois interdisant les VBG. Parmi ces derniers, seulement 9,5% pense que les lois sont appliquées et 24,7% pense que les activités de lutte contre les VBG ne sont pas efficaces. Le cadre institutionnel de prévention et de prise en charge des VBG en République du Bénin bénéficie de la participation de plusieurs structures de lutte contre le phénomène dont : le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère et de la Sécurité Publique (à travers, entre autres, l'Office Centrale de Protection de Mineurs, de la Famille et de la Répression de la Traite des Etres Humains, etc.), le Ministère de la Justice, la Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET), l'Institut National de la Femme, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile et surtout les Centres Intégrés pour la prise en charge des victimes des VBG (CIPEC-VBG).

Recommandations

A l'endroit des pouvoirs publics au niveau national (ministère des affaires sociales et de la microfinance, ministère de la santé publique, ministères en charge de l'éducation, ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, ministère de la justice et le ministère de la culture et des sports, etc.) et des partenaires techniques et financiers la présente étude suggère le renforcement du système de veille, de protection et de communication dans la lutte contre les VBG. Le renforcement de l'informatisation du système d'identification, de dénonciation, d'enregistrement, de référencement, de prise en charge et de gestion des victimes de VBG est

aussi l'une des pistes d'interventions phares dans la prise en charge des victimes. Il urge également de renforcer le cadre institutionnel en matière de genre. Il importe aussi de promouvoir la masculinité positive pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des femmes et des filles afin de rendre les différents espaces de cohabitation (le cadre familial et les lieux de travail, d'apprentissage, d'éducation, etc.) plus sûrs et respectueux en dotant les hommes et les femmes des moyens de remettre en cause les inégalités entre les sexes et d'agir en tant qu'agents constructifs.

Il urge également de renforcer le cadre institutionnel en matière de prise en charge, à travers la multiplication des centres intégrés de prise en charge et des services d'écoute au niveau des Centres de Promotion Sociale.

1 Introduction

Au Bénin, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), abrite en son sein l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) qui est l'organe de veille, d'orientation et de coordination en matière de lutte contre les problématiques affectants ces cibles sur toute l'étendue du territoire national.

Au regard de sa mission et de ses objectifs tant sur le plan national qu'international en matière de la protection de ses cibles dans un contexte de réorientation des ressources, le service en charge de la veille stratégique vise une approche globale intégrant le genre dans ses dimensions. Une des préoccupations principales est l'équité en droits humains au plan biologique et social. C'est dans cette optique qu'est initiée l'étude sur les violences basées sur le genre. Cette étude vise à comprendre les raisons qui sous-tendent la persistance des violences dans ses différentes formes et en déduire les tenants et les aboutissants de ces faits.

Cependant une étude réalisée en 2009 fait l'état des lieux de la situation des violences faites aux filles et aux femmes. Les résultats de cette étude ont conduit au vote en 2011 de la Loi N°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes. Cette loi constitue un mécanisme à la fois de combat et de développement de la femme qui tend à la valorisation des principes de l'égalité des sexes. Ce faisant les centres d'écoute sont installés à l'intérieur des Centres de Promotion Sociale (CPS) pour accueillir les personnes victimes ou à risque de violences. Les statistiques, montrent que les hommes sont aussi touchés par des cas de violences. La persistance du phénomène a conduit au renforcement du cadre législatif national par la loi N°2021 - 11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.

1.1 Contexte

Les violences étant définies comme des actes de force ou de coercition mettant gravement en danger la vie, le corps, l'intégrité psychologique ou la liberté d'une personne. L'expression « violences faites aux femmes » a été reconnue depuis la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes de 1995 comme un problème préoccupant. A l'époque, une femme sur trois est victime des actes de violences physique ou sexuelle, le plus souvent commises par un partenaire ou un proche. Depuis 2000 le cadre juridique a été continuellement renforcé au Bénin pour promouvoir l'égalité de genre et protéger les droits des femmes et des filles.

C'est pour mieux apprécier l'ampleur du phénomène, que le Ministère en charge des affaires sociales a eu à initier et conduire, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, l'étude nationale sur les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin en 2009. Selon les résultats de cette étude, trois types de violence sont fréquemment observés. Il s'agit des violences physiques (74%), celles morales (74%), puis des violences psychologiques (29%) ; les principales victimes étant les femmes et les filles.

Par ailleurs, le rapport de cette étude a été très déterminant dans l'adoption du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles 2010-2015, évalué et actualisé en 2017, et de la prise de la loi N°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répressions des

violences faites aux femmes et aux filles en République du Bénin. Toutefois les textes restent peu appliqués. L'autre action phare induite par le même rapport d'étude a été l'installation progressive (aujourd'hui généralisée) dans tous les centres de promotion sociale d'un service d'écoute et d'aide juridique aux victimes de violence depuis 2010 puis des Centres Intégrés de Prise en Charge des victimes de VBG. Grâce à ces différents mécanismes institutionnels, l'Etat et les structures parapubliques documentent et suivent la trajectoire des victimes de VBG. Selon les statistiques générées par l'état des lieux sur le phénomène réalisé en 2009, la prévalence des violences faites aux femmes au Bénin est effrayante : 69 % des femmes béninoises ont déjà subi un type de violence faite aux femmes ; 86 % des femmes ont subi des violences verbales ou psychologiques contre 76 % de violences physiques ; 44 % des violences sexuelles, et 47 % ont été victimes de traite (CARE, 2009). Le taux de séquestration des femmes, très élevé, peut atteindre parfois 79 à 85 % selon les régions. La fréquentation des Centres Intégrés de Prise en Charge des victimes de VBG a augmenté à partir de 2018. De 729 victimes enregistrées en quatre ans, entre 2014 et 2017, le nombre de victimes enregistrées est passé de 489 en 2018 à 622 en 2019 puis 814 en 2020.

Quant à la loi 2011-26 relative à la répression des violences faites aux femmes, il faut reconnaître qu'au-delà de son caractère dissuasif, elle a été reconnue comme un outil concret de pratique et de formation. Elle a donné naissance à de nouvelles initiatives, confirmant que les violences faites aux femmes sont désormais punies en République du Bénin. La plupart du temps, les statistiques montrent que seules les femmes et les filles sont victimes et mal traitées. De ce fait, les sanctions sont généralement orientées vers les auteurs de sexe masculin. Mais dans un contexte où la question du genre se pose avec acuité et les statistiques mettent en évidence des cas de violences à l'égard des hommes, il importe d'adopter une approche holistique dans l'analyse du phénomène afin de rechercher les tenants et les aboutissants de ces violences qui endiguent le développement personnel et celui social des communautés.

En effet, les statistiques récentes des services d'écoute et celles générées par le Système Intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG) révèlent que, aussi bien les femmes que les hommes, les filles que les garçons sont victimes de violences dans des proportions diverses. A titre illustratif, sur les 12178 cas de violences recensés en 2018, la plupart des victimes sont les femmes et les filles et les proportions d'hommes et de garçons touchés ne sont pas négligeables. C'est la raison pour laquelle, il a été retenu qu'une étude sur les violences basées sur le genre soit faite afin de rétablir au sein de la société l'équilibre et la paix sociale. En outre, les violences basées sur le genre, incluant les violences faites aux femmes, aux filles sont plutôt appréciées dans un contexte où persistent les inégalités liées aux sexes.

Elles constituent une atteinte aux droits humains, avec des conséquences dévastatrices sur les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes vulnérables, ainsi que sur leurs familles et leurs communautés respectives. Au Bénin, les différentes couches, les femmes, les filles, les garçons, et les personnes en situation de vulnérabilité, sont assujetties à des violences qui vicient les relations sociales, politiques, culturelles et économiques dans la société inhibant ainsi les initiatives de développement. En effet, les violences basées sur le genre sont présentes dans tous les pays, en particulier, les pays sous-développés et/ou en voie de développement en dépit de l'arsenal et du mécanisme juridiques bien fournis. Cependant, la grande campagne

communautaire réalisée en 2020 sur toute l'étendue du territoire Béninois sur la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants et le renforcement des mécanismes d'aide existant au niveau des différentes plateformes de communication (les réseaux sociaux, les radios, les TV, affiches, réseaux mobiles, etc.), n'a pas empêché la persistance des VBG au Bénin.

Elles se manifestent à travers les pressions communautaires, les pesanteurs socioculturelles et le lourd silence des auteurs, des victimes/survivant(e)s et des témoins expliquant la perpétuation des cas de violences. La persistance du phénomène a d'ailleurs permis le renforcement du cadre juridique national notamment par la récente loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin. Il devient donc impérieux de disposer de données actualisées afin de contribuer efficacement à améliorer les mesures de prévention et les stratégies la lutte contre les VBG. D'où, la nécessité de faire cette étude sur l'état des lieux sur les VBG dont le but est de faire connaître l'évolution du phénomène, les déterminants, les manifestations et les conséquences selon les régions et d'apprécier l'ampleur du phénomène sur toute l'étendue du territoire afin de définir des stratégies qui s'imposent et quelques grands axes de communication afin de contribuer à la réduction des VBG.

C'est ainsi que la présente étude est initiée pour fournir des données actualisées, sur l'ampleur, les manifestations et les conséquences du phénomène afin d'améliorer les stratégies de lutte contre les VBG dans tous les départements du Bénin. Les résultats de cette étude contribueront à la mise en place de réponses efficaces et durables pour la prévention, la prise en charge des victimes, la répression des pratiques inhérentes à ce phénomène et le suivi des victimes pour une réintégration sociale totale dans une dynamique de protection des droits et du bien-être des cibles et de l'action sociale au Bénin.

1.2 Objectifs et résultats

1.2.1 Objectifs de l'étude

1.2.1.1 Objectif général

L'étude sur les violences basées sur le genre au Bénin, vise de manière générale, à contribuer à la réduction du phénomène. Ce processus vise à fournir des données actualisées, sur l'ampleur, les manifestations et les conséquences du phénomène afin d'améliorer les stratégies de lutte contre les VBG dans tous les départements du Bénin d'une part, et d'élaborer les grands axes d'un nouveau plan d'interventions et de communication pour renforcer la lutte contre les VBG d'autre part.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit, pour cette étude de :

- 1) Faire l'état des lieux des violences basées sur le genre en République du Bénin selon les types de violences, les principales cibles et les désagrégations par sexe et par tranche d'âge ;
- 2) Présenter une répartition spatiale selon l'ampleur du phénomène;
- 3) Préciser les profils des principales victimes et auteurs des VBG au Bénin ;
- 4) Identifier les facteurs explicatifs de la persistance des cas de VBG ;

- 5) Proposer des mesures et stratégies nouvelles de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG en partant d'une évaluation de celles existantes;
- 6) Mettre à la disposition des acteurs de lutte contre les VBG, des informations fiables et actuelles sur les VBG au Bénin.

1.2.3 Résultats attendus

La mission relative à l'étude sur les violences basées sur le genre se fixe, entre autres comme résultats :

- 1) Un état des lieux sur les violences basées sur le genre en République du Bénin est disponible avec les disparités régionales;
- 2) La répartition spatiale selon l'ampleur du phénomène est connue ;
- 3) Les profils des principales victimes et auteurs des VBG sont connus ;
- 4) Les facteurs explicatifs de la persistance du phénomène sont connus ;
- 5) De nouvelles stratégies de prévention et de prise en charge des victimes de VBG sont proposées sur la base d'une évaluation sommaire de celles existantes;
- 6) Les informations fiables et actuelles sur les VBG sont mises à la disposition des acteurs de lutte contre le phénomène.

1.3 Clarification conceptuelle

1.3.1 Violence

La violence est un phénomène complexe multi-contextuel, multidimensionnel et polysémique.

Pour Chesnais (1981, p.21) « La violence n'est pas une, mais multiple. Mouvante, souvent insaisissable, toujours changeante, elle désigne - suivant les lieux, les époques, les circonstances, voire les milieux - des réalités très différentes. Vouloir l'enfermer dans une définition fixe et simple, c'est s'exposer à la réduire et à mal comprendre l'évolution de sa spécificité historique. »

Toutefois, il faut la définir pour s'accorder sur son usage. La définition retenue dans cette étude est celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) car elle facilite son évaluation.

Selon elle, on entend par violence :

« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations. » (OMS⁷, 2002, p.29).

1.3.2 Genre

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est le premier instrument international de défense des droits humains à donner une définition du terme genre. À son article

⁷ OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002.

3, le terme « genre » est défini comme « les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes »⁸

Dans le même ordre d'idée, l'OMS⁹, définit ce terme en ce sens :

« Par genre, on entend les rôles, comportements, activités, fonctions et chances qu'une société, selon la représentation qu'elle s'en fait, considère comme adéquats pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles et les personnes qui n'ont pas une identité binaire. Le genre est également défini par les relations entre personnes et peut refléter la répartition du pouvoir dans ces relations. Il ne s'agit pas d'une notion fixe, elle change avec le temps et selon le lieu. Les personnes ou les groupes qui ne se conforment pas aux normes (y compris aux modèles de masculinité et de féminité), aux rôles, aux responsabilités ou aux relations définis d'après le genre sont souvent en butte à la stigmatisation, à des pratiques discriminatoires ou à l'exclusion sociale, qui toutes peuvent nuire à la santé. Le genre a un lien avec le sexe biologique (masculin ou féminin), mais il est distinct de lui. ».

1.3.3 Violence basée sur le genre

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la VBG fait référence à tout préjudice contre la volonté d'une personne en fonction de son genre (UICN, 2018). Il s'agit de tout acte violent, y compris la menace, la coercition et le potentiel de violence, perpétré contre la volonté d'une personne et « fondé sur des normes de genre et une dynamique de pouvoir inégale » (UNHCR¹⁰ USA).

Selon la Déclaration des Nations Unies, la violence basée sur le genre est fondée sur un déséquilibre des pouvoirs et exercée dans l'intention d'humilier et de faire naître chez une personne ou un groupe de personnes un sentiment d'infériorité et/ou de subordination. C'est un grave problème de santé d'envergure internationale qui remet en cause les fondamentaux des Droits de l'Homme et les principes d'égalité des sexes. Elle constitue aussi une menace pour la paix durable et la dignité humaine. Ainsi, les États membres des Nations Unies, reconnaissant que les situations de crise exacerbent le risque de VBG en particulier pour les femmes et les adolescentes, sont appelés à agir rapidement pour mettre un terme aux VBG dans les situations d'urgence.

Cette forme de violence est profondément enracinée dans les structures, normes et valeurs sociales et culturelles qui régissent la société, et est souvent entretenue par une culture de déni et de silence. Elle touche pour la plupart du temps les femmes que ce soit dans les sphères publiques que privées. Les différentes études ont mentionné qu'une femme sur trois subira des VBG à un moment donné de sa vie, mais ces estimations sont sans doute modestes, en raison

⁸ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680084840>

⁹ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/gender#>

¹⁰ UN High Commissioner for Refugees (UNHCR) USA (s.d.). *Sexual and gender-based violence*. UNHCR USA [site web]. Disponible à : <https://www.unhcr.org/en-us/sexual-and-gender-based-violence.html>

de la sous-déclaration généralisée et, dans de nombreux pays, la proportion de femmes victimes de violence est beaucoup plus élevée (World Bank, 2019). Ainsi, pendant longtemps, cette violence a été considérée comme une violence faite aux femmes qui se définit selon la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), comme :

« tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». »

Cette définition est reprise aux termes de la loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin à son article 2.

Aucun texte de loi au Bénin ne mentionne la définition de la violence basée sur le genre. Par conséquent, il est entendu dans cette étude, à partir des définitions sus mentionnées, par violence basée sur le genre, en abrégé VBG, une violence perpétrée à l'endroit de quelqu'un en fonction de son genre et non de son sexe. Autrement dit, c'est une violence faite en tenant compte de la considération des rôles, comportements, activités, fonctions et chances qu'une société considère comme adéquats pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles et les personnes qui n'ont pas une identité binaire.

1.4 Classification des VBG

Les terminologies de formes et de types de violences sont fréquemment utilisés lorsqu'on parle de classification (ou de catégorisation) des violences. Mais l'usage qu'on en fait porte à confusion au point de prendre les deux termes, "types de violences" et "formes de violences", comme synonymes. Pourtant, il existe une différence entre ces deux termes. Au nombre des ouvrages consultés pour la présente étude, seul le rapport de l'OMS sur la santé et les violences a fait une démarcation claire de ces termes.

En se référant donc à l'OMS (2002), on peut retenir deux classifications des violences : la classification selon les situations et les caractéristiques des auteurs nommée type de violences et la classification selon la nature des actes nommée forme de violences.

1.4.1 Classification des violences selon les situations et caractéristiques des auteurs

Si on considère les situations et les caractéristiques de ceux qui commettent des actes violents, on peut retenir trois grands types à savoir : violence auto-infligée, violence interpersonnelle et violence collective.

1.4.1.1 Violence auto-infligée

C'est la violence qu'une personne s'inflige à elle-même (auto-infligée). Elle se subdivise en comportements suicidaires et sévices auto-infligés. Par ailleurs, ces derniers comprennent des actes tels que l'automutilation.

1.4.1.2 Violence interpersonnelle

La violence interpersonnelle concerne les interactions (entre deux ou plusieurs personnes) au cours desquelles sont commis des actes violents, qu'il s'agisse de contextes privés, comme la famille, ou de contextes sociaux, comme la rue, les institutions, les écoles, le travail, etc. La violence interpersonnelle se divise en deux catégories : la violence familiale et à l'égard d'un partenaire intime et la violence communautaire ou entre des personnes qui ne sont pas apparentées ou qui peuvent ne pas se connaître.

1.4.1.3 Violence collective

Il s'agit de violence perpétrée par des groupes de personnes plus nombreux ou par des Etats. Ce sont des formes organisées de violence qui évoquent moins l'aspect du nombre de personnes impliquées que celui de la structure à travers laquelle elle s'exprime. Dans ce sens, on distinguera la violence commise par des groupes organisés.

1.4.2 Classification des violences selon la nature des actes

En considérant la nature des actes violents, on distingue cinq aspects importants à savoir : violences psychologiques et verbales, violences physiques, violences sexuelles, violences économiques et les pratiques traditionnelles néfastes.

Ces différentes formes de violences sont définies dans la loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin à son article 3. Le contenu de ces définitions se trouve ainsi présenter :

1.4.2.1 Violence psychologique ou morale

Le fait de soumettre toute personne à des agissements ou paroles répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre ses projets ou son avenir.

C'est aussi un acte ou une négligence portant préjudice à la stabilité psychologique, un abandon, une inattention réitérée, une jalousie excessive, des insultes et humiliations, une dévalorisation, une marginalisation, un manque d'affection, une indifférence, l'infidélité, des comparaisons destructives, le rejet, la restriction de l'autodétermination et des menaces ; autant de situations pouvant amener la victime à sombrer dans la dépression, à s'isoler, à perdre l'estime de soi, voire à se suicider.

1.4.2.2 Violence physique

Tout type d'acte entraînant un dommage non accidentel, moyennant le recours à la force physique ou à tout type d'arme ou d'objet pouvant provoquer ou non des lésions internes, externes ou les deux à la fois.

1.4.2.3 Violence sexuelle

Tout acte ayant pour effet de dégrader ou d'entraîner un dommage pour le corps et/ou la sexualité de la victime et qui, par conséquent, porte atteinte à sa liberté, à sa dignité et à son intégrité physique.

C'est l'expression d'un abus de pouvoir dicté par la suprématie de l'homme sur la femme qui est ainsi dénigrée et traitée comme un objet; toutes autres formes similaires qui nuisent ou portent atteinte à la dignité, à l'intégrité ou à la liberté des femmes.

1.4.2.4 Violence économique

Le fait d'user de ses moyens pour ralentir ou empêcher l'épanouissement économique ou financier de toute personne, ou le fait d'empêcher toute personne de jouir de ses droits socio-économiques.

1.4.2.5 Violence conjugale¹¹

La violence conjugale est aussi appelée violence entre partenaires intimes. D'après l'OMS (2002), la violence entre partenaires intimes englobe tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font parties (OMS, 2002). La violence exercée par un partenaire intime est l'une des formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes ; elle englobe les sévices physiques et sexuels, la maltraitance psychologique et les comportements tyranniques et dominateurs des partenaires intimes. Les formes de violence entre partenaires intimes sont, entre autres :

- ☞ actes d'agression physique, comme des gifles, des coups de poing, des coups de pied et des volées de coups ;
- ☞ violence sexuelle, notamment des rapports sexuels forcés et d'autres formes de coercition sexuelle ;
- ☞ violence émotionnelle (psychologique), comme des insultes, le rabaissement, l'humiliation constante, des actes d'intimidation (par ex., destruction d'objets), des menaces de sévices, des menaces de retrait des enfants ;
- ☞ comportements tyranniques et dominateurs, comme ceux consistant à isoler une personne de sa famille et de ses amis ; à surveiller ses faits et gestes ; et à limiter son accès aux ressources financières, à l'emploi, à l'éducation ou aux soins médicaux.

1.4.2.6 Violence faites aux femmes et aux filles

Selon la déclaration adoptée par les Nations Unies en 1993, les VFF sont des actes dirigés contre la femme qui lui causent ou peuvent lui causer un dommage ou des souffrances physiques, sexuelles ou morales. La femme subit ces actes ou la menace de ces actes dans la vie privée (au domicile familial) ou dans la vie publique (au bureau, à l'atelier, au marché, dans les établissements scolaires ou universitaires). Les violences faites aux femmes c'est aussi tout acte exercé sur les femmes et les enfants contre leur volonté et qui leur porte préjudice ou dommage, ou toutes les maltraitances et injures faites aux femmes et aux enfants.

¹¹ https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86232/WHO_RHR_12.36_fre.pdf;sequence=1

1.4.2.7 Pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes

Actes tirés des usages et coutumes qui portent atteinte à la femme. Il s'agit notamment :

- ✓ des interdits alimentaires en cas de grossesse ou d'accouchement,
- ✓ du gavage qui consiste à nourrir exagérément les filles mineures en vue de les rendre physiquement aptes au mariage,
- ✓ des rites de veuvage dégradants dont le lévirat,
- ✓ des atteintes à la liberté de mouvement de la femme,
- ✓ des pressions sur la femme par le biais des enfants, etc...

En outre, les cas de mariage d'enfants et de mutilations génitales féminines persistent au Bénin. Ces différents types et formes de violences peuvent être schématisés comme dans la figure ci-dessous.

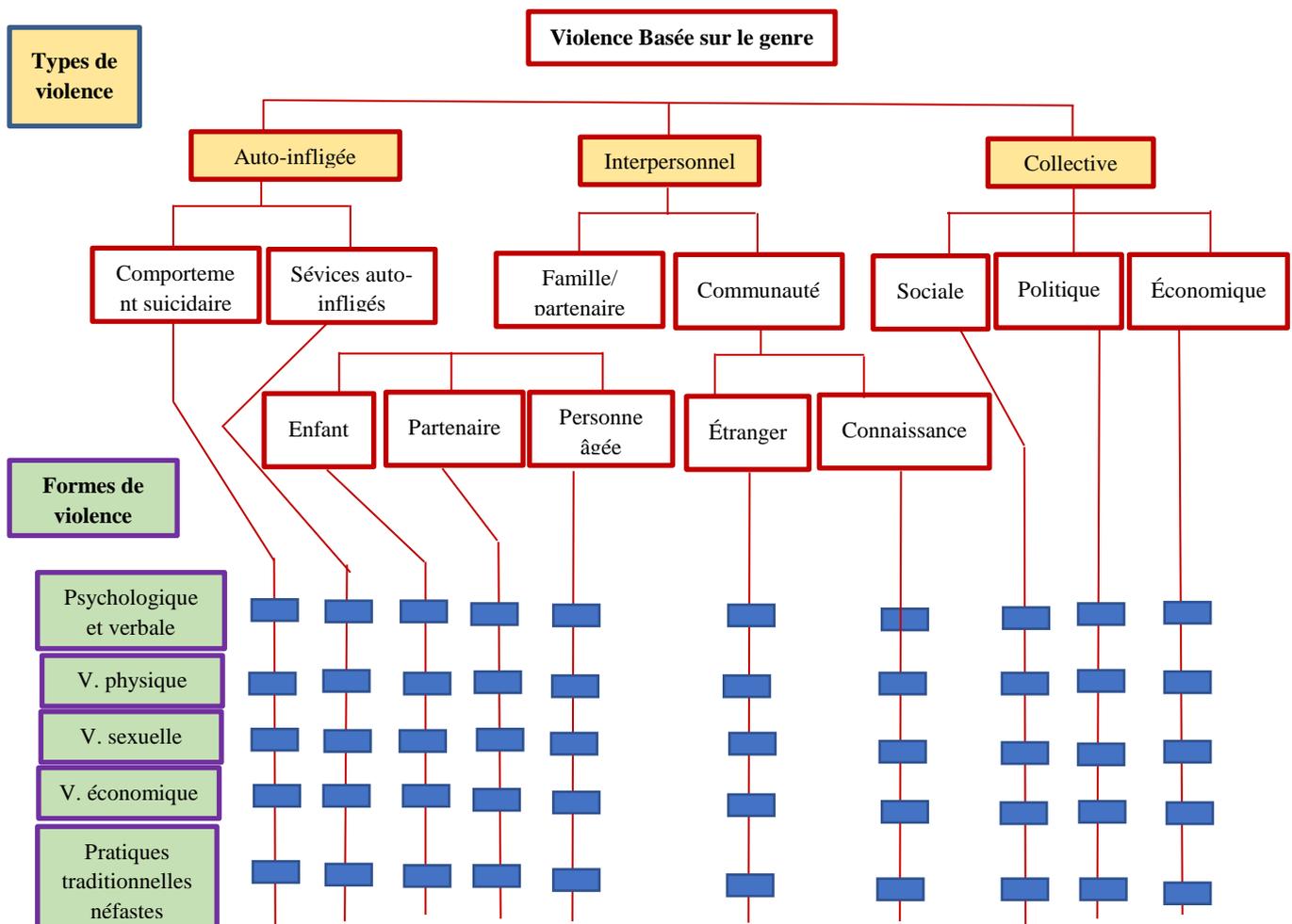


Figure n° 1 : Différents types et formes de VBG

1.4.2.8 Violence patrimoniale

Tout acte ou négligence affectant la survie de la victime et consistant à transformer, soustraire, détruire, retenir ou détourner des objets, documents personnels, biens et valeurs, droits patrimoniaux ou ressources économiques destinées à couvrir ses besoins et pouvant s'étendre aux dommages causés aux biens communs ou propres à la victime.

Parmi ces formes de violence, les textes de loi béninois n'ont pas défini la violence en ligne. Ce qui est fait dans les paragraphes suivants.

1.4.3 Autre forme de violence : la violence en ligne (cyber-violence)

La notion de « cyberharcèlement » (en anglais cyberbullying) est au départ le vocabulaire employé pour désigner les violences en ligne. Il se définit comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule » (Smith et al., 2008).

L'utilisation de cette terminologie est restrictive pour rendre compte de manière générique chaque forme de violence commise sur Internet. Ainsi, Blaya propose d'utiliser le concept de « cyber-violence », qui désigne les agressions et les victimisations, au moyen d'outils de communication électroniques, n'ayant pas nécessairement un caractère répétitif et ne s'inscrivant pas forcément dans la durée (Maciloti, 2019). La cyber-violence, précise-t-elle,

« comprend le cyber-harcèlement, mais peut aussi consister en un échange mutuel de messages désagréables, menaces, insultes entre deux ou plusieurs individus sans qu'il y ait déséquilibre de pouvoir. Il peut s'agir d'agressions à caractère relationnel telles que le dénigrement de la victime, l'ostracisme, la recherche de briser ses relations sociales au moyen de rumeurs, ou en générant des conflits en ligne » (Blaya, 2015, 71).

Elle est entendue dans la présente étude comme

« tout comportement sur Internet qui contrevient aux normes, aux valeurs et aux droits défendus par une société ou qui accroît les risques qu'une atteinte soit portée à l'encontre des-dits normes, valeurs et droits » (Lavoie, Fortin et Ouellet, 2013, cité par Ventéjoux¹², 2019).

Malgré ces définitions, les acteurs de prise en charge des VBG ont de difficultés pour harmoniser leur langage sur le terrain notamment en ce qui concerne les indicateurs de violences telles que les travailleurs sociaux (psychologues, assistants sociaux, sociologues, éducateurs spécialisés etc.) l'appréhendent et les différentes infractions contenues dans les textes de lois qui s'utilisent dans le milieu judiciaire et policier. Pour permettre un langage aisé entre ces différents acteurs, une concordance a été effectuée entre les rubriques des fiches de collecte des données du SIDOFFE-NG et les faits incriminés recensés au niveau des acteurs de protection. Cette concordance est présentée dans le tableau ci-dessous.

¹² Aude Ventéjoux. (2019). Une lecture de la cyberviolence : la rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet. Psychologie. Université Rennes 2, 2019.

Tableau n° 1 : Concordance entre les rubriques des fiches de collecte des données du SIDOFFE-NG et les faits incriminés recensés au niveau des acteurs de protection.

Formes de violences retrouvées dans les rubriques des fiches de collecte des données du SIDOFFE-NG	Indicateurs des formes de violences : Faits incriminés recensés au niveau des acteurs de protection	
Violences verbales et psychologiques	Chantage Diffamation Harcèlement/Violences et voies de fait Injure Maltraitance Menace Répudiation/Violences et voies de fait	
Violences physiques	Administration de substances nuisibles à la santé Avortement Bastonnade/ Coups et blessures volontaires /Coup avec objet tranchant/ Coup avec objet non tranchant/ Coup de poing/pied/gifle/ Châtiments corporels Déplacement illégal de mineur Empoisonnement Enlèvement/Séquestration Infanticide Maltraitance Parricide Stérilisation forcée Trafic des êtres humains	
Violences sexuelles	Abus sexuel (agressions sexuelles et atteintes sexuelles)	
	Exploitations sexuelles	Excitation des mineurs à la débauche Incitation des mineurs à la débauche Prostitution forcée Proxénétisme /Pédophilie Pornographie mettant en scène les enfants
	Harcèlement sexuel	
	Viol	
Autres violences sexuelles	Inceste Pédophilie Zoophilie	

Pratiques traditionnelles néfastes	Lévirat Mariage forcé Mariage précoce Mutilation génitale féminine Pratique de charlatanisme et mysticisme/ Pratique de charlatanisme et de sorcellerie Rites de veuvage
Violences économiques	Déplacement illégal des mineurs Interdiction de mener une activité économique Privation de moyens de subsistance Trafic des êtres humains Traite d'enfants Traite des personnes

Source : Extrait du Guide d'accompagnement psychosociale de Médecins du Monde (2020)

2 Approche méthodologique

La réussite de cette mission sur les violences basées sur le genre (VBG) a nécessité une démarche méthodologique en trois étapes : (i) revue documentaire et exploitation des données secondaires, (ii) collecte des données empiriques (quantitatives et qualitatives) et (iii) analyse des données empiriques, rapportage et validation du rapport de la mission. L'approche participative avec une recherche d'adhésion maximale des différents acteurs à toutes les étapes du processus a été le principe de base de cette mission. En prélude au démarrage effectif de la mission, des séances de travail (en ateliers, etc.) avec le comité de pilotage ont permis de s'accorder sur la méthodologie de l'étude.

2.1 *Revue documentaire et exploitation des données secondaires*

Elle a consisté à la mobilisation et à l'analyse des données et information existantes (rapport d'étude ou d'activités y compris les bases de données disponibles et accessibles) sur le phénomène. Les données des cellules d'écoute des victimes de VBG ont été également exploitées. La revue documentaire a permis d'avoir une bonne connaissance de la situation des VBG au Bénin et de mieux affiner les outils de collecte de données empiriques. Les principales données exploitées à ce niveau concernent celles sur les statistiques globales sur la promotion de la famille, de la femme et du genre (SIDoFFE-NG).

2.2 *Collecte et analyse des données primaires*

Elle est basée sur la combinaison des approches quantitatives et qualitatives.

2.2.1 *Volet quantitatif*

2.2.1.1 *Source de données*

La cartographie des VBG a été faite sur la base des informations quantitatives. Elles proviennent en partie du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG). En effet, le SIDoFFE-NG permet de collecter les

informations disponibles par commune. Cette base a permis d'avoir une idée de l'ampleur des différentes formes de VBG et surtout les aspects concernant les mesures de prise en charge des victimes des VBG.

Ces données ont été complétées par les données primaires dont la démarche de leur collecte est présentée ci-dessous.

2.2.1.2 Populations cibles

Le volet quantitatif de l'étude a ciblé les personnes des deux sexes. Il s'agit des ménages sans une mention spéciale sur les victimes ou acteurs. Plus spécifiquement, les principales cibles de ce volet de l'étude sont :

- ✓ Les personnes de 3 ans ou plus (des deux sexes) vivant dans les ménages échantillons des 12 départements du Bénin ;
- ✓ En plus des cibles principales, les chefs de ménage ont aussi été interrogés.

Pour les personnes de 3 ans ou plus, deux personnes à savoir une personne de 3 – 14 ans et une personne de 15 ans ou plus ont été touchées par ménage éligible,. La catégorisation faite selon l'âge (les 3 – 14 ans et les 15 ans ou plus) se justifie par le fait que les enfants de cet âge (avant l'adolescence) constituent une cible particulière et ne se seraient pas exposés au phénomène de la même manière que les adultes. La plupart des études antérieures aussi bien au Bénin qu'ailleurs ont aussi distingué ces enfants comme une catégorie de cible en plus des personnes adultes. Pour garantir une approche genre à cette opération de collecte, les dispositions étaient prise pour une participation équitable des hommes et des femmes à l'étude. Ainsi, pour chaque catégorie de la cible principale (3 – 14 ans et 15 ans ou plus), l'étude a veillé à une bonne participation des hommes et des femmes.

2.2.1.3 Critères d'inclusion des populations à l'étude

Note : Le principal critère d'éligibilité des ménages à l'étude est celui de la présence d'au moins deux personnes de 3 ans ou plus (soit une personne de 3 – 14 ans révolus et une personne de 15 ans ou plus) dans le ménage

Les autres critères d'inclusion sont les suivants :

- (i) être âgé de 3 ans ou plus au moment de l'enquête,
- (ii) être chef de ménage (quel que soit l'âge) ou son représentant âgé d'au moins 18 ans,
- (iii) être présent dans le ménage au moment de la collecte,
- (iv) être disponible pour l'interview,
- (v) consentir volontairement à participer à l'interview ;
- (vi) être en possession de ses facultés mentales.

2.2.1.4 Taille de l'échantillon

Pour des résultats statistiquement significatifs, un échantillon respectant la formule statistique suivante a été utilisé :

$$n = \frac{(z)^2 * p * (1 - p)}{e^2 * k} * (1 + t) * f$$

avec { n : taille de l'échantillon (persnnes de 3 – 14 ans ou 15 ans ou plus)
 z : écart correspondant au niveau de confiance fixé
 p : la probabilité ou le risque pour une cible donnée d'être victime de VBG
 e : le degré de précision recherchée pour les indicateurs
 t : taux de non réponse attendu
 f : effet de grappe (de sondage)
 k = la proportion de la population cible dans la population totale

D'après les résultats de la dernière enquête démographique et de santé du Benin (EDSB-V) réalisée en 2017-2018, la prévalence des VBG parmi les femmes de 15 – 49 ans varie selon la forme de violence : physique (27%), sexuelle (10%), conjugale (42%). De l'analyse de ces résultats à la lumière des objectifs de la présente étude, quelques constats se dégagent : (i) d'abord, les VBG examinées dans l'EDSB concernent uniquement les femmes en âge de procréer (15 – 49 ans), (ii) l'EDSB n'a pas examiné toutes les formes de VBG qui prévalent dans les communautés. Par ailleurs, selon les objectifs de la présente étude, l'analyse des VBG est attendue selon au moins deux grands groupes : selon le sexe et l'âge (les enfants et les adultes). Ainsi, pour une prévalence moyenne des VBG inférieure à 50% parmi les femmes de 15 – 49 ans à l'EDSB-V, nous avons opté pour une prévalence de VBG qui maximise la taille de l'échantillon, soit 50% (proportion p recherchée). Les taux de non-réponses des cibles au cours de la dernière EDSB sont en général moins de 8%. Dès lors, sous l'hypothèse d'une marge d'erreur de 5% (par ailleurs tolérable si la couverture ou la prévalence recherchée est d'au moins 25% comme c'est le cas dans la présente), soit un niveau de confiance de 95%, un niveau de précision relative $e = 5\%$, taux de non-réponse estimée à 10% ; une proportion estimée de 85% des personnes de 3 ans ou plus (selon le dernier RGPH de 2013) et un effet de grappe de 1,5 nous avons la taille d'échantillon suivante :

$$n = \frac{(1,96)^2 * 0,5 * (1 - 0,50)}{0,05^2 * 0,85} (1 + 0,1) * 1,5 = 746 \text{ personnes}$$

Par conséquent, il faudrait un échantillon d'environ 746 personnes pour chaque catégorie de cible.

Selon les résultats de la dernière enquête démographique et de santé du Bénin (EDSB-V 2017-18), on dénombre en moyenne 5,2 personnes par ménage. La structure par grands groupes d'âges de la population met en évidence la jeunesse de la population béninoise, un peu moins

de la moitié de la population (48 %) étant âgée de moins de 15 ans. Les personnes de 65 ans et plus représentent environ 4 % de la population. Ainsi, en supposant qu'on aurait au moins deux personnes de 3 ans ou plus (dont une personne de 3-14 ans et une personne de 15 ans ou plus), dès lors, il faudrait visiter environ 745 ménages pour atteindre la taille de l'échantillon recherchée. Cette taille a été arrondie à 756 ménages.

2.2.1.5 Base de sondage et procédé de constitution de l'échantillon

2.2.1.5.1 Base de sondage

La base de sondage de l'étude a été constituée du fichier des zones de dénombrement (ZD) établis par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD, ex INSAE) lors du dernier Recensement General de la Population et de l'Habitation (RGPH) du Bénin de 2013. Ce fichier des ZD avait été retenu comme base de sondage pour l'EDSB-V 2017-2018. En effet, au Bénin, il y a 12 départements administratifs, chaque département est subdivisé en communes, et chaque commune est subdivisée en arrondissements et chaque arrondissement en villages. Au total, il y a 77 communes et 546 arrondissements. En général, dans le milieu rural, une ZD est un village ou une partie d'un grand village ; dans le milieu urbain, une ZD est un quartier ou une partie de grand quartier. Le type de résidence d'une ZD est défini en fonction de l'effectif de population par le recensement. Au total, le fichier compte 12 633 ZD dont 4 417 se trouvent dans le milieu urbain et 8 216 dans le milieu rural. Chaque ZD a une carte qui délimite sa location et ses limites.

2.2.1.5.2 Constitution de l'échantillon

Pour la constitution de l'échantillon, l'étude a adopté un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés à l'image de la dernière enquête démographique et de santé du Bénin (EDSB-V) réalisée en 2017-2018 (INSAE & ICF International, 2019). Par ailleurs, au regard des TDR de la présente étude, la situation du phénomène selon les réalités de chaque département est attendue. L'échantillon de l'étude a été représentatif au niveau national. Pour garantir cette représentativité nationale, l'inclusion de tous les 12 départements à l'enquête a été assurée. Les VBG varient en fonction du milieu de résidence. Deux strates ont été créées à savoir : la strate du milieu urbain et la strate du milieu rural au niveau de chaque département. Le tirage de l'échantillon a été fait par strate. Ainsi, au premier degré, les unités primaires de sondage (UPS) encore appelées grappes ou Zone de Dénombrement (une zone de dénombrement représente un village en milieu rural ou un quartier de ville en milieu urbain ou une partie d'un grand village ou grand quartier de ville) ont été tirées et au second degré, les ménages ont été sélectionnés. Dans chaque ménage, une personne par catégorie de cible (3 – 14 ans et 15 ans ou plus) a été sélectionnée et interrogée.

2.2.1.5.3 Procédure de ciblage des sites d'investigation

Allocation des localités d'intervention (villages ou quartiers de villes) : les grappes

En statistique, le nombre minimum de grappes non critiquables est de 30 grappes ou segments. En anticipant qu'en moyenne vingt un (21) ménages seront ciblés par grappes et en ajustant la taille de l'échantillon à la hausse, à 756 ménages, on a au total 36 grappes dans le cadre de la présente étude. Etant donné, que les strates du milieu urbain et rural doivent ressortir, les 36 grappes retenues sont réparties selon le schéma de répartition des grappes en fonction du milieu de résidence et par département au dernier RGPH de 2013, soit 44,6% pour le milieu urbain et 55,4% pour le milieu rural. Sur cette base, le nombre de grappes requis pour le milieu rural est d'environ 20 grappes et 16 grappes pour le milieu urbain.

Le tableau suivant donne le schéma d'allocation des grappes par département, selon le milieu de résidence.

Tableau n° 2 : Allocation des grappes par département selon le milieu de résidence

Département	Nombre de grappes au RGPH-2013			Nombre de grappes échantillonnées		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Alibori	187	912	1099	1	2	3
Atacora	261	729	990	1	2	3
Atlantique	613	1045	1658	2	3	5
Borgou	469	988	1457	2	2	4
Collines	200	832	1032	1	2	3
Couffo	208	807	1015	1	2	3
Donga	225	475	700	1	1	2
Littoral	637	0	637	2	0	2
Mono	324	397	721	1	1	2
Ouémé	728	625	1353	2	2	4
Plateau	293	527	820	1	1	2
Zou	272	879	1151	1	2	3
Bénin	4417	8216	12 633	16	20	36

Sur la base de cette répartition, on constate qu'il faudrait tirer au moins deux (2) et au plus cinq (5) grappes (ZD) par département. Ainsi, nous avons décidé de sélectionner de façon aléatoire deux communes par département. La sélection des ZD a été faite de façon aléatoire à l'intérieur de chaque commune tiré conformément au schéma d'allocation selon le milieu de résidence.

Procédure de sélection des communes

La sélection a été faite à l'aide du logiciel Microsoft Excel. Dans chaque département, les communes ont été classées par ordre alphabétique et le tirage des deux communes d'investigation a été faite de façon automatique. Cette opération a été faite pour les 11 départements à l'exception du département du Littoral comportant une seule commune, Cotonou. Ainsi, au total 23 communes ont été sélectionnées pour l'enquête.

2.3 Une zone de dénombrement (ZD) représentant un village en milieu rural ou un quartier en milieu urbain ou une partie d'un grand village ou quartier de ville. Dans chaque sélectionnée, les ZD ont été tirées de façon aléatoire, la liste des localités (villages et quartiers de ville) abritant les ZD tirées et interrogées par commune et par est présentée en annexe (Liste des localités investiguées par département

Tableau n° 43).

2.3.1.1.1 Procédure de sélection des ménages et leur allocation par département

Après le tirage au premier degré des UPS, les caractéristiques des ZD échantillons notamment leur taille en matière du nombre d'habitants a permis d'estimer le nombre moyen de ménages par ZD. Sur cette base, le pas de sondage a été calculé pour chaque ZD. Ainsi, au second degré, les ménages ont été tirés avec respect du pas de sondage au niveau des ZD. Les ménages non éligibles ou non disponibles ont été remplacés.

Tableau n° 3 : Allocation des ménages par département selon le milieu de résidence

Département	Nombre de grappes échantillonnées			Nombre de ménages échantillonnés		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Alibori	1	2	3	21	42	63
Atacora	1	2	3	21	42	63
Atlantique	2	3	5	42	63	105
Borgou	2	2	4	42	42	84
Collines	1	2	3	21	42	63
Couffo	1	2	3	21	42	63
Donga	1	1	2	21	21	42
Littoral	2	0	2	42	0	42
Mono	1	1	2	21	21	42
Ouémé	2	2	4	42	42	84
Plateau	1	1	2	21	21	42
Zou	1	2	3	21	42	63
Bénin	16	20	36	336	420	756

2.3.1.1.2 Sélection des cibles

Tous les chefs des ménages éligibles sélectionnés ont été systématiquement interrogés pour fournir des informations sur les membres des ménages et sur les caractéristiques des ménages. Ainsi, l'étude a permis de toucher au total 756 chefs de ménage. Pour garantir l'approche genre dans la sélection des cibles primaires, autant de personnes de sexe masculin que de sexe féminin par catégorie de cible, dans la mesure du possible ont été touchées.

2.3.1.2 Outils de collecte

Trois différents outils de collecte de données ont été utilisés. Il s'agit de :

- ✓ bordereau récapitulatif des ménages : il a permis de prendre quelques informations clés sur les ménages sélectionnés afin d'identifier ceux répondant aux critères d'éligibilité de l'étude. Une fois qu'un ménage échantillonné en respectant le pas de sondage répond aux critères d'éligibilité, il a été systématiquement considéré pour les interviews ;
- ✓ questionnaire ménage : il a permis de collecter les informations essentielles sur tous les membres de ménages et sur certaines caractéristiques des ménages, etc. ;
- ✓ questionnaire individuel (3 – 14 ans et 15 ans ou plus) : il a permis de collecter les informations sur les différentes formes des VBG.

2.3.1.3 Techniques de collecte, de gestion et d'assurance qualité des données

Les données quantitatives ont été collectées à l'aide de Smartphones. A cet effet, un masque de saisie sous CSPro version ANDROID a été élaboré pour chaque outil de collecte des données quantitatives validé. Les contrôles nécessaires pour faciliter la collecte et minimiser les erreurs de saisie ont été faits et revus dans le masque à l'issue de l'enquête pilote. Pour une bonne qualité des données, l'apurement s'est déroulé principalement pendant la collecte (sur le terrain). En effet, des programmes d'apurement ont permis de faire ressortir les différentes erreurs et incohérences commises lors de l'enregistrement des données. A chaque fois, les outputs de ces apurements sont remontés vers chaque agent enquêteur concerné et les corrections appropriées effectuées. Ce processus a été réitéré jusqu'à la fin de l'opération. A la fin de la collecte, toutes les données ont été compilées et un dernier apurement a été effectué pour s'assurer de la qualité de la base des données avant le démarrage des analyses. Pour faciliter ce processus d'apurement en temps réel des données pendant la phase de collecte les masques de saisie élaborés sur CSPro ont été déployés sur DropBox. Ceci a facilité non seulement l'installation des applications par les agents enquêteurs, mais aussi et surtout facilité la synchronisation des données et l'installation des nouvelles mises à jour de l'application en cas de besoin.

2.3.1.4 Analyse des données

Les données quantitatives ont été analysées à l'aide des techniques d'analyse descriptive (univariée et bi-variée) et explicative. Des proportions ont été calculées au niveau univarié pour déterminer les valeurs des indicateurs des VBG. Au niveau bivarié, les tableaux croisés suivis

des tests d'indépendance de chi-deux ont été réalisés. Les analyses explicatives, quant à elle, ont pris la forme, des modèles de régression logistique binaire. Les techniques d'analyse spatiale ont aussi été utilisées pour réaliser la cartographie de certains indicateurs clés. En gros, l'analyse s'est appuyée sur l'examen des tableaux statistiques reflétant les préoccupations formulées à travers les différents objectifs de l'étude. Le seuil de signification des écarts retenu est de 5% ($p < 0,05$).

Les analyses statistiques sont menées avec le logiciel R (R Core Team 2020) à l'aide de plusieurs packages dont: dplyr (Wickham et al. 2019), knitr (Xie 2019), haven (Wickham and Miller 2019), survey (Lumley 2019), gtools (Warnes, Bolker, and Lumley 2018), car (Fox and Weisberg 2019), summarytools (Comtois 2019), flextable (Gohel 2019a), officer (Gohel 2019b), jtools (Long 2019), finalfit (Harrison, Drake, and Ots 2019).

2.3.2 Volet qualitatif

Le volet qualitatif a contribué à l'analyse approfondie des différentes formes et manifestations des VBG. Il a permis aussi l'interview des auteurs des VBG ainsi qu'à l'évaluation des interventions (acquis, les leçons apprises, les perspectives) mises en œuvre depuis 2012 pour combattre le phénomène. Il a permis, entre autres, le recueil des histoires de vie en matière de VBG, des témoignages et vécus ; et à la compréhension des déterminants du phénomène (VBG) ainsi que les contraintes qui pèsent sur les victimes / survivant(e)s, etc.

2.3.2.1 Population cible

Ce volet a permis d'interroger selon une approche genre un échantillon qualitativement représentatif des acteurs impliqués dans les VBG. Parmi ces acteurs figurent :

- ✓ des personnes de 3 ans ou plus victimes / survivant(e)s de VBG (identifiées avec l'aide des personnes ressources);
- ✓ des parents ou proches des victimes / survivant(e)s de VBG ;
- ✓ des leaders religieux (musulmans, chrétiens, religions endogènes) ;
- ✓ des autorités locales et/ou les notables ;
- ✓ des responsables en charge de la protection sociale (Chefs CPS, ONG, cellules d'écoute des victimes / survivant(e)s de VBG, etc.) ;
- ✓ des agents des institutions à divers niveaux (CIPEC, police républicaine, Institut National de Femme, etc.) ;
- ✓ etc.

L'ensemble de ces acteurs a été interrogé par des outils spécifiques notamment des guides d'entretien adaptés à leur profil respectif. Les histoires de vie des victimes / survivant(e)s des VBG ayant accepté volontairement de participer à l'enquête ont été recueillies.

2.3.2.2 Techniques de collecte

En plus de la revue documentaire, les Entretiens Individuels Approfondis (EIA), les entretiens de groupes focalisés ou Focus Group Discussion ont été utilisés.

a) Les entretiens individuels

Ils ont été utilisés pour la collecte auprès des différentes parties prenantes y compris les principales cibles de l'étude.

- ✓ dans un premier temps, des entretiens exploratoires ont été réalisés avec des personnes ressources connues notamment les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des interventions de lutte contre le phénomène et de prise en charge des victimes / survivant(e)s pour leur proximité avec ces derniers ou les auteurs des VBG. Ces entretiens avaient permis de dresser le profil des acteurs directs du phénomène et de pouvoir s'entretenir avec ceux qui étaient volontairement consentants. Les personnes ressources ainsi interrogées avaient servi de guides ou facilitateurs pour toucher les acteurs directs du phénomène ;
- ✓ ensuite, des entretiens individuels approfondis ont été réalisés auprès des acteurs directement concernés par les VBG.

Les entretiens ont surtout porté sur les représentations et les perceptions sociales des VBG, les connaissances des acteurs sur les VBG (causes, manifestations et les conséquences) ainsi que les lois et les pratiques sur les VBG (forces et faiblesses et suggestions). Les formes de violences et les personnes les plus concernées.

Certaines cibles ont été particulièrement visées par les entretiens individuels approfondis en vue de mieux recueillir leurs histoires de vies et expériences en matière de VBG. Il s'agit des personnes en situation de handicap et les apprenants (élèves dans les écoles et les apprentis au niveau des centres de formation).

a) Les Focus Group Discussion (FGD)

Les FGD ont été réalisés avec certaines cibles principales sélectionnées avec soins. Les groupes sont constitués de huit à dix personnes. Les causes des pratiques et les fondements socioculturels favorisant la persistance des VBG dans les communautés ont été discutés.

2.3.2.3 Echantillonnage

Le nombre de personnes qui a été interrogé selon la catégorie était tributaire du principe de saturation. En ce qui concerne la validation de la qualité des données collectées, elle avait pris en compte le principe de triangulation. Les techniques de choix raisonné et de boule de neige ont été utilisées pour le choix des répondants. Les personnels des structures administratives déconcentrées et des ministères (justice, police républicaine, les autorités locales) ; les chefs religieux ; et les leaders d'opinions, ont été choisis par choix raisonné.

Les ONG et autres structures intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre étaient aussi approchées par boule de neige.

Pour les entretiens de groupe (FGD), les participants ont aussi été sélectionnés par choix raisonné. Un (1) FGD a été réalisé par département.

2.3.2.4 Outils de collecte

Chacun des acteurs a été interrogé à l'aide d'outil spécifique. Ainsi, les catégories de guides utilisés sont les suivants (voir annexe pour la liste des guides d'entretien) :

- ✓ Guide d'Entretien Individuel Approfondi ~ 3 – 14 ans (victimes / survivant(e)s VBG) ;
- ✓ Guide d'Entretien Individuel Approfondi ~ 15 ans ou plus (victimes / survivant(e)s VBG) ;
- ✓ Guide d'Entretien Individuel Approfondi ~ personnes ressources (leaders, autorités, PTF, etc.)
- ✓ Guide FGD.

2.3.2.5 Collecte et déroulement des entretiens

A priori, tous les entretiens ont été enregistrés sur supports audio. Pour toute personne désirant être interviewée mais refusant l'enregistrement de sa voix, l'entretien a été directement transcrit sur un support papier.

Compte tenu de la sensibilité de la question de violence basée sur le genre, les entretiens se sont déroulés dans un endroit éloigné de regard perturbateur pour permettre à l'enquêté de s'exprimer librement.

2.3.2.6 Gestion des données et assurance qualité

Pour une assurance qualité des données, il a été question pour les enquêteurs de réécouter les enregistrements dans la soirée, du retour du terrain pour s'assurer que toutes les thématiques des guides sont abordées. Egalement, l'écoute des enregistrements a permis de vérifier la qualité et l'audibilité pour une bonne transcription.

2.3.2.7 Traitement et analyse des données

L'analyse du contenu a été adoptée. Elle a été faite sur la base des informations recueillies avec les apports des différents acteurs approchés (entretiens individuels, et focus group).

Les données des entretiens enregistrés ont été dans un premier temps transcrites en français. Une catégorisation des données a été ensuite faite pour faciliter la classification du contenu. Ainsi, l'analyse des résultats, a été réalisée à travers la triangulation des données.

2.3.3 Recrutement et formation du personnel de terrain

2.3.3.1 Composition du personnel de collecte

Les travaux de collecte des données ont nécessité l'utilisation d'un personnel organisé en équipe. Le personnel de terrain a été constitué d'au moins 2 personnes par équipe dont un contrôleur ou chef d'équipe (femme ou homme) et d'au moins un membre. Chaque agent a au préalable une expérience avérée en matière de collecte de données empiriques. Les enquêteurs ont été appuyés par des superviseurs (Consultants) qui ont permis de s'assurer du suivi et du respect strict de la procédure de collecte partagée lors de l'atelier de formation.

2.3.3.2 Profil du personnel de collecte

Au total, trente-six (36) agents, correspondant aux trente-six (36) ZD, dont 12 chefs d'équipe ont été mobilisés.

- Les enquêteurs (24) ont au moins un niveau minimum de Bac + 3 en sciences sociales, et ont participé au moins une fois à la collecte de données empiriques (enquête quantitative et qualitative de type ménage) par le biais d'un support électronique. Ils savent parler couramment au moins l'une des langues des milieux dans lesquels ils ont été déployés. Ils sont également de bonne moralité.

- Les contrôleurs ou les chefs d'équipe (12) ont au moins le niveau Bac + 4 en sciences sociales, avec au moins deux ans d'expériences en matière de collecte de données empiriques et maîtrisent la collecte des données par support électronique. Ils savent bien manipuler l'outil informatique et savent parler couramment au moins l'une quelconques des langues parlées dans les localités où ils ont été déployés.

2.3.3.3 Formation du personnel de collecte

Les enquêteurs ont été particulièrement formés sur tous les aspects de l'étude y compris le respect des droits des répondants et aussi sur la capacité de traduction des questions de façon compréhensible. Les outils de collecte (questionnaires et guides) ont été traduits dans les langues locales, lors de la formation des enquêteurs notamment pendant des ateliers de simulation en langues locales organisés pour les différents groupes linguistiques. Cette approche a permis de faire assimiler aux enquêteurs, en langues locales, les différentes terminologies utilisées dans les outils de collecte. Un accent particulier a aussi été mis sur les aspects éthiques de l'étude. En effet, un manuel de formation a été élaboré au profit du personnel de terrain pour expliquer en détail, les objectifs de l'enquête, l'approche méthodologique, les tâches assignées à chaque membre, les attitudes à adopter sur le terrain pour l'atteinte des objectifs de la mission. L'atelier de formation a duré trois (03) jours dont un jour de pré-test. Il s'est déroulé à Cotonou (Kouhounou, dans le 10^{ème} arrondissement) du 27 au 29 janvier 2022. La collecte des données a duré dix (10) jours dans les douze départements.

2.3.3.4 Enquête pilote

En prélude à la collecte des données proprement dite, une enquête pilote a été réalisée le troisième jour de la formation à Kouhounou dans le 10^{ème} arrondissement (non échantillon) de Cotonou. C'est une zone ayant des caractéristiques similaires à celles des localités choisies et ne figurant pas dans les ZD échantillonnées. Elle avait permis de réviser au besoin, les outils de collecte et aux enquêteurs, de se familiariser davantage au contenu notamment au mode d'administration des outils de collecte.

2.3.4 Supervision des opérations de terrain

Les opérations de terrain ont été supervisées par les membres de l'équipe technique de l'étude. Ainsi, pendant dix jours, ces experts connus pour leurs expériences en matière de coordination et de conduite des opérations de collecte de grande envergure ont participé activement à la

mobilisation des cibles et la supervision de l'enquête. Ils ont également aidé à trouver des approches de solutions aux difficultés rencontrées par les agents de collecte sur le terrain.

2.3.5 Considérations éthiques

L'approbation du Conseil National de la Statistique (CNS) a été obtenue avant la collecte (voir annexe pour le visa du CNS).

La démarche de collecte avait pris en compte les principaux principes d'éthique comme le respect des participants, le principe de bienfaisance et le principe de justice. Des efforts ont aussi été faits pour protéger l'autonomie des participants (consentement libre et éclairé), minimiser le mal que l'étude pourrait entraîner chez ces personnes et maximiser le bénéfice qu'elles pourraient gagner (atténuation des risques), distribuer de façon équitable les risques et les bénéfices (justice).

En effet, le consentement éclairé de tous les participants a été obtenu avant chaque entretien. Pour les cibles de moins de 18 ans, des dispositions ont été prises pour satisfaire aux enjeux éthiques et méthodologiques de la recherche avec les enfants. Ainsi, pour les très jeunes enfants (3-4 ans) caractérisés par certaines difficultés spécifiques (défis pratiques éthiques, consentement / approbation impossibles) le consentement éclairé des parents ou responsables légaux a été obtenu. Ces derniers ont été sollicités à chaque fois (lorsque c'est nécessaire) lors des entretiens pour aider à avoir de réponses à certaines questions. Concernant les jeunes enfants (5-11 ans) caractérisés, entre autres, par la sensibilité aux contraintes, au stress, l'anxiété notamment la gestion du biais d'autorité, les dispositions particulières notamment au niveau du vocabulaire ou le discours ont été adaptées avec des formulations précautionneuses pour éviter des réponses pour faire plaisir à l'adulte (agent enquêteur). Pour les enfants plus âgés (12-18 ans), caractérisés également par des biais d'autorité non négligeable, meilleures capacités MAIS consentement difficilement éclairé, les dispositions ont aussi été prises pour une bonne conduite des entretiens notamment l'insistance sur les bénéfices directs ou indirects de l'étude.

2.4 Difficultés

Les principales difficultés rencontrées dans la conduite de la mission sont les suivantes :

- ✓ refus de certains responsables de centre de promotion sociale (CPS) d'accorder les interviews malgré la présentation de la lettre de mission signée par l'autorité,
- ✓ difficultés d'identification des victimes / survivant(e)s de VBG pour les entretiens qualitatifs,
- ✓ refus et / ou réticence de certains agents de la police républicaine d'accorder les entretiens sous prétexte qu'ils n'ont reçu aucune autorisation de leur hiérarchie malgré les explications données par les agents de collecte et la présentation de la lettre de mission,
- ✓ difficulté dans la conduite de certaines interviews surtout avec les enfants de 3 ans,
- ✓ non disponibilité de certaines cibles pendant la période de collecte,

- ✓ difficultés d'accès à certaines zones de dénombrement surtout dans les localités du Septentrion et le Nord du pays.

3 Caractéristiques des répondants

3.1 Participants au volet quantitatif

3.1.1 Caractéristiques des dirigeants des ménages interrogés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des chefs de ménage selon certaines caractéristiques. Les ménages interrogés dans le cadre de la présente étude sont majoritairement dirigés par les hommes (74,1%). Environ 7 chefs de ménage sur 10 (69,4%) sont en union monogame et 17% en union polygame. Un peu moins de la moitié des chefs de ménage (47%) n'a aucun niveau d'instruction. Ils ont en moyenne 44,4 ans.

Tableau n° 4 : Répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques

Caractéristiques	%	Effectif
Groupe d'âge (moyenne = 44,4 ans)		
< 25 ans	2,9	22
25 – 34 ans	18,5	140
35 – 44 ans	31,1	235
45 – 54 ans	25,5	193
55 ans +	22,0	166
Sexe du CM		
Masculin	74,1	560
Féminin	25,9	196
Statut matrimonial du CM		
Célibataire	4,8	36
En union monogame	69,4	525
En union polygame	17,2	130
Divorcé/séparé	3,4	26
Veuf/veuve	5,2	39
Niveau d'instruction du CM		
Aucun	47,5	359
Alphabétisé	3,7	28
Primaire	22,1	167
Secondaire ou plus	26,7	202
Appartenance ethnique du CM		
Fon et apparentés	39,8	301
Adja et apparentés	12,3	93
Bariba et apparentés	11,2	85
Dendi et apparentés	3,6	27
Yoa Lokpa et apparentés	4,0	30

Caractéristiques	%	Effectif
Betèmaribè et apparentés	9,7	73
Peulh et apparentés	5,4	41
Yoruba et apparentés	9,4	71
Autres ethnies	4,6	35
Total	100	756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

3.1.2 Caractéristiques des répondants au questionnaire individuel

3.1.2.1 Age des répondants

La figure ci-dessous montre la représentation graphique des répondants selon l'âge. Au total 1512 personnes âgées de 3 ans ou plus dont 756 personnes de 3 – 14 ans et 756 personnes de 15 ans ou plus ont été interrogées au moyen du questionnaire individuel de collecte de données. Parmi elles, 28% sont âgées de 10 – 14 ans, 22% ont entre 3 et 9 ans (dont 6,3% sont âgés de 3-5 ans et 15,6% ont entre 6 et 9 ans) et seulement 4,5% ont 45 ans ou plus.

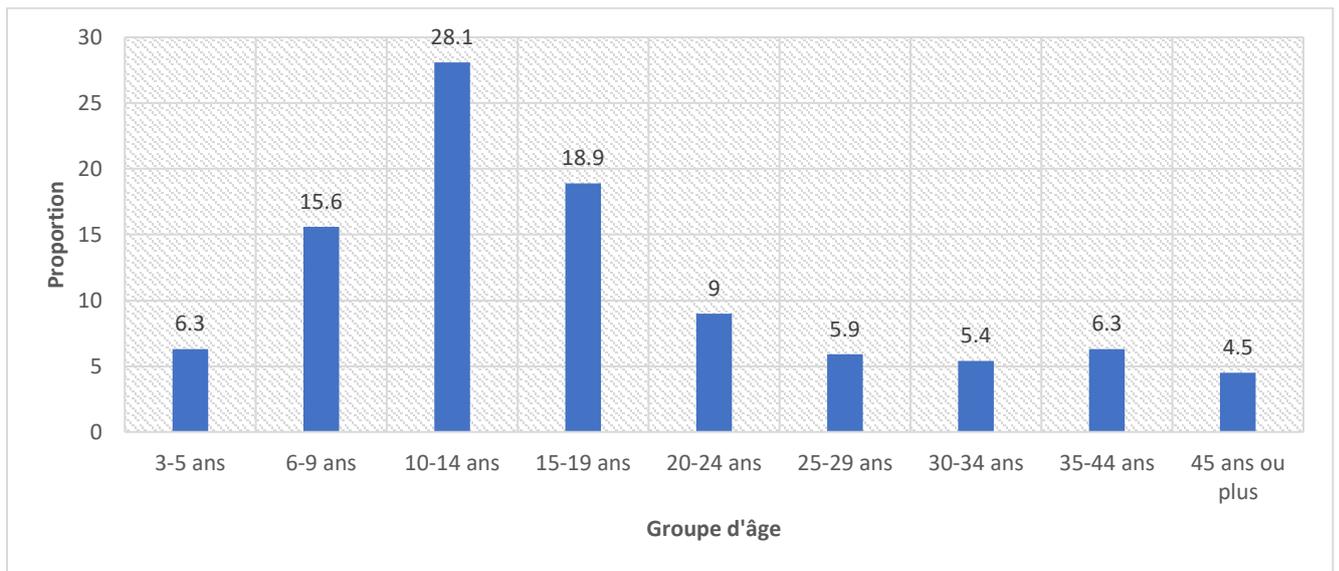


Figure n° 2 : Répartition (%) de l'ensemble des répondants (3-9 ans et 15 ans ou plus) selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

Selon la catégorie de cible, les résultats montrent qu'un peu plus de la moitié (56,2%) des enfants de 3-14 ans interrogés sont âgés de 10-14 ans, 31,2% sont âgés de 6-9 ans et 12,6% sont de très jeunes enfants de 3-5 ans. La figure ci-dessous présente la répartition des enfants de 3-14 ans interrogés par groupe d'âge.

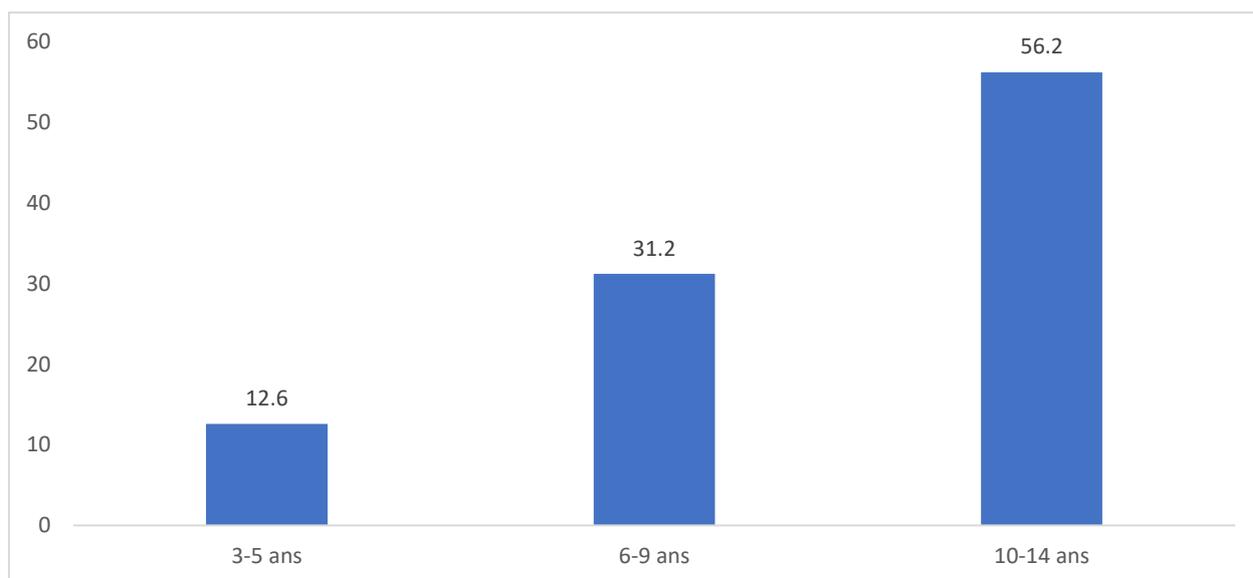


Figure n° 3 : Répartition (%) de la catégorie des répondants de 3 – 14 ans par sous-groupes d'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

La figure ci-dessous présente la représentation graphique des cibles de 15 ans ou plus par groupe d'âge. Il ressort qu'un peu moins de quatre (4) répondants sur dix (10), soit 37,8% sont des adolescents de 15 – 19 ans, 18% sont des jeunes de 20-24 ans. Un peu moins d'un (1) répondant sur dix (10) a 45 ans ou plus (9%).

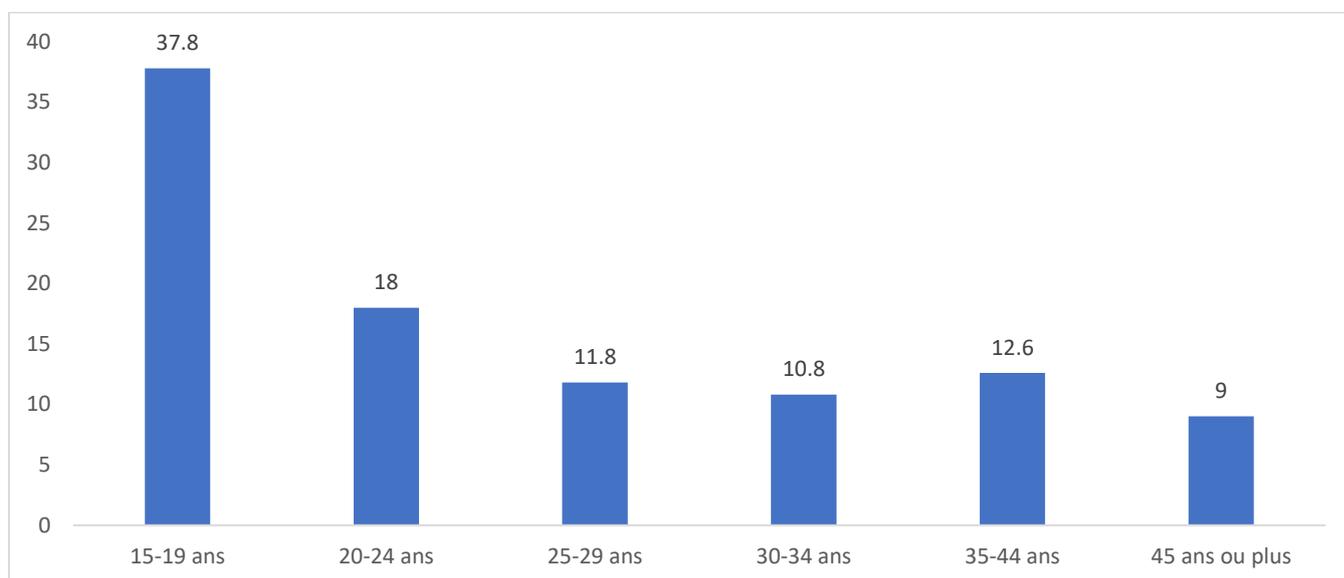


Figure n° 4 : Répartition (%) de la catégorie des répondants de 15 ans ou plus par sous-groupes d'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

3.1.2.2 Sexe des répondants

La figure ci-dessous présente la répartition (%) des répondants par catégorie de cible selon le sexe. Globalement, plus de la moitié (55,2%) des personnes interrogées sont de sexe féminin. Selon la catégorie de cible, 64% des personnes de 15 ans ou plus sont des femmes tandis que parmi les enfants de 3 – 14 ans, 53,6% sont des garçons.

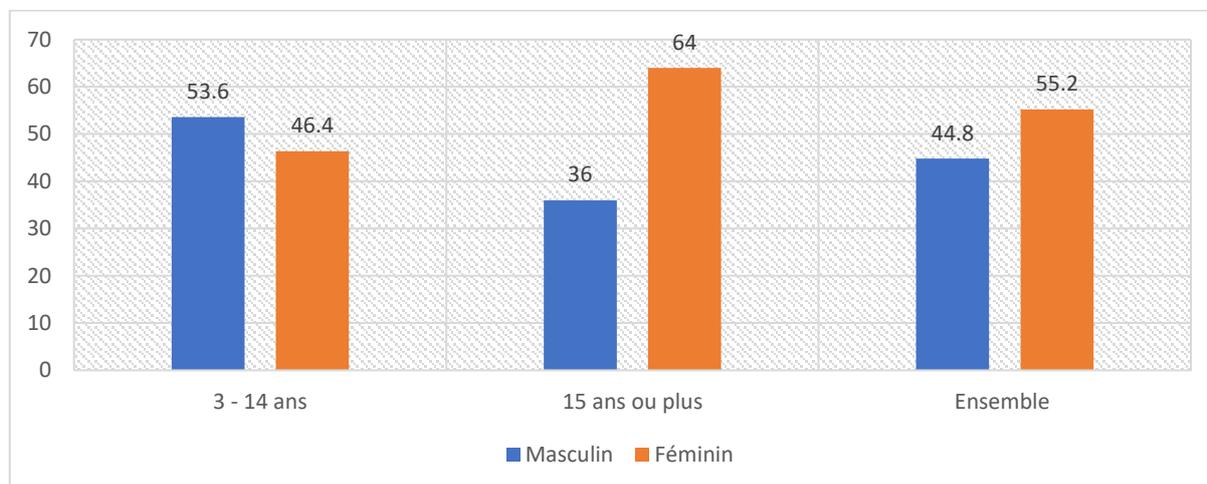


Figure n° 5 : Répartition des répondants par catégorie de cible selon le sexe

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

3.1.2.3 Résidence des répondants

La figure ci-dessous présente la répartition (%) des répondants (3 ans ou plus) par département. Il ressort que près de 20% des répondants ont été interrogés dans le département du Couffo (le plus représenté dans l'échantillon) tandis que le département le moins représenté dans l'échantillon est le Littoral (1,7%).

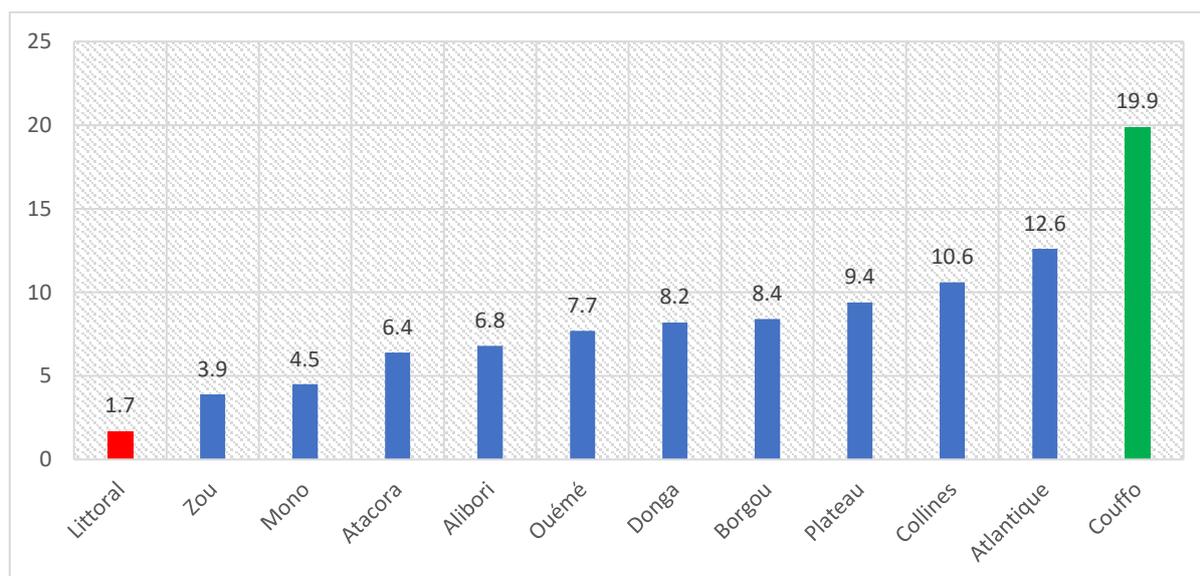


Figure n° 6 : Répartition (% pondéré) des répondants (3 ans ou plus) par département

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

Le tableau ci-dessous présente la répartition des répondants par catégorie de cible selon certaines caractéristiques. Globalement, plus de trois répondants de 15 ans ou plus sur quatre (52%) et presque la quasi-totalité des enfants de 3 – 14 ans (99,8%) n'ont jamais été en union (en couple) et 34,8% n'a aucun niveau d'instruction. Ils vivent pour la plupart (environ 70%) en milieu rural.

Tableau n° 5 : Répartition (% pondéré) des répondants par catégorie de cible selon certaines caractéristiques

	3 - 14 ans		15 ans ou plus		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Groupe d'Age (en années)						
3-5 ans	12,6	74	-	-	6,3	74
6-9 ans	31,2	223	-	-	15,6	223
10-14 ans	56,2	459	-	-	28,1	459
15-19 ans	-	-	37,8	252	18,9	252
20-24 ans	-	-	18,0	130	9,0	130
25-29 ans	-	-	11,8	97	5,9	97
30-34 ans	-	-	10,8	91	5,4	91
35-44 ans	-	-	12,6	106	6,3	106
45 ans ou plus	-	-	9,0	80	4,5	80
Sexe du répondant						
Masculin	53,6	403	36,0	275	44,8	678
Féminin	46,4	353	64,0	481	55,2	834
Statut matrimonial						
Jamais en union	99,8	754	52,3	360	76,1	1 114
Est/a été en union	0,2	2	47,7	396	23,9	398
Niveau d'instruction						
Sans instruction	31,0	212	38,7	298	34,8	510

	3 - 14 ans		15 ans ou plus		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Primaire	50,6	397	14,3	118	32,5	515
Secondaire ou plus	18,3	147	47,0	340	32,7	487
Appartenance ethnique						
Fon et apparentés	30,8	298	32,8	300	31,8	598
Adja et apparentés	22,0	92	17,3	89	19,6	181
Bariba et apparentés	9,3	85	10,3	85	9,8	170
Yoruba et apparentés	11,0	74	11,5	77	11,2	151
Bétamaribè et apparentés	10,4	76	10,8	72	10,6	148
Peulh et apparentés	4,5	44	5,1	43	4,8	87
Dendi et apparentés	2,8	25	3,6	30	3,2	55
Lokpa et apparentés	5,9	30	5,6	28	5,7	58
Autres ethnies	3,4	32	3,2	32	3,3	64
Appartenance religieuse						
Traditionnelle	19,8	128	20,1	138	20,0	266
Chrétienne	53,7	414	52,3	408	53,0	822
Musulmane	24,7	197	26,5	201	25,6	398
Sans/autre religion	1,8	17	1,1	9	1,5	26
Lien de parenté avec le chef de ménage						
Chef de ménage	0,0	0	11,4	100	5,7	100
Epoux/épouse du CM	5,9	53	6,1	40	6,0	93
Parent du CM	0,2	1	30,1	249	15,1	250
Enfant du CM	88,4	651	47,1	326	67,8	977
Autre membre du ménage	5,5	51	5,3	41	5,4	92
Département						
Borgou	8,4	84	8,4	84	8,4	168

	3 - 14 ans		15 ans ou plus		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Alibori	6,8	63	6,8	63	6,8	126
Atacora	6,4	63	6,4	63	6,4	126
Donga	8,2	42	8,2	42	8,2	84
Zou	3,9	63	3,9	63	3,9	126
Collines	10,6	63	10,6	63	10,6	126
Ouémé	7,7	84	7,7	84	7,7	168
Plateau	9,4	42	9,4	42	9,4	84
Mono	4,5	42	4,5	42	4,5	84
Couffo	19,9	63	19,9	63	19,9	126
Atlantique	12,6	105	12,6	105	12,6	210
Littoral	1,7	42	1,7	42	1,7	84
Milieu de résidence						
Urbain	30,0	314	32,2	320	31,1	634
Rural	70,0	442	67,8	436	68,9	878
Total	100,0	756	100,0	756	100,0	1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

3.2 Participants au volet qualitatif

Au total 118 entretiens individuels ont été réalisés dont 29 avec les personnes victimes / survivant(e)s de VBG, 36 avec les personnes non victimes, 7 avec les personnes en situation de handicap, 7 avec les auteurs des actes de VBG et 39 entretiens avec les personnes ressources.

Tableau n° 6 : Répartition des répondants par catégorie de cible

Catégorie de cible		Effectif	Catégorie de cible		Effectif	
Victimes	Enfants victime	9		Personnes avec handicapé	7	
	15 ans et plus mariés victimes	14		Auteurs violences	7	
	15 ans et plus célibataires victimes	6	personnes ressources	Leaders	9	
Total victime		29		ONG/ Institue Nat Femme	10	
Non victimes (parents et proches)	Enfants non victime	10		Police/ OCPM	6	
	15 ans et plus mariés non victimes	13		CPS	7	
	15 ans et plus non victimes célibataires	13		Centre de santé	4	
Total non victime		36		CIPEC	1	
				C/S genre DDASM	2	
				Total pers ressources	39	
Total général					118	

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4 Etat des lieux des violences basées sur le genre au Bénin

Les violences basées sur le genre sont construites sur les différences socialement attribuées aux deux catégories sociales en raison de leur sexe. Elles soulignent en effet, une dimension de l'inégalité systématique entretenue entre les hommes et les femmes. Elles découlent le plus souvent des conceptions des acteurs de violences. Comme l'affirme cet acteur:

“(…) je pense que les actes de violences sont dus au fait que la société donne un certain pouvoir à l'homme. L'homme est vu un peu supérieur à la femme. Les violences patrimoniales (...) que les hommes exercent sur les femmes en fonction du statut que la société leur donne, le statut de chef, ce qui n'est pas le cas pour les femmes (...)” (Alibori-R2- masculin-37 ans).

Bien que les violences soient en lien avec la cognition, elles augurent d'une dimension sexo-spécifique. Ce qui relève les différences de genre en lien avec les couches sociales ou les positions sociales.

4.1 Formes et manifestations des violences basées sur le genre

Des résultats des analyses, il ressort de multiples formes de violences exprimées par les acteurs. Les catégories de VBG évoquées sont, entre autres, – les violences psychologiques et verbales, les violences physiques, les violences économiques, les violences conjugales, les violences sexuelles, les violences en ligne, les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants, les

séquestrations et les violences patrimoniales. Les propos suivants sont l'expression d'un enquêteur exprimant quelques formes de violences :

“(…) Ce qui est sûr c’est une agression physique, elle peut être physique, psychologique, morale..., ça peut consister aussi en des menaces exercées directement contre une femme ou une fille. Ça peut lui causer des blessures physiques, ça peut lui causer aussi des troubles psychologiques. Il y a une volonté d’agir, de porter atteinte à l’intégrité physique ou corporelle ou psychologique de la femme et de lui faire quelque chose pour laquelle elle n’a pas donné son consentement, elle n’a pas donné son accord. Quelque chose qui lui nuit soit physiquement, soit psychologiquement. (...) Je dirais quelques différentes formes que ça revêt les VBG” (littoral_R1_F_56ans).

Le tableau ci-dessous résume les principales formes de VBG examinées et les manifestations de chacune d'elle.

Tableau n° 7 : Formes et manifestations des violences basées sur le genre

Formes de violence	Manifestations
Violence psychologiques et verbales	1) Regard avec insistance
	2) Contrôle des sorties et des relations avec l'extérieur
	3) Mépris et calomnies
	4) Insultes et injures
Violence physique	1) Frappes, bastonnades et gifles
	2) Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux
	3) Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet
	4) Enfermement dans un bureau/ salle/lieu de travail/toilette ou empêchement de sortir avec brutalité
	5) Empêchement de rentrer chez soi à la sortie après le travail / classe/visite
	6) Mutilation Génitale Féminine (MGF)
	7) Séquestration, etc.
Violence économique	1) Imposition de services/opportunités/ notes en échange d'argent
	2) Contrainte/forcé d'acheter les services / objets/ matériels/ produits/ notes de cours ou de tout autre document ou équipement pédagogique
	3) Paiement forcé pour avoir accès à un lieu, un endroit/spectacle, salles de cours, aux travaux dirigés et aux salles de travaux pratiques
	4) Paiement forcé pour l'établissement des relevés de notes
Violence sexuelle	1) Attouchement
	2) Rapports sexuels non réalisés / sans pénétration

Formes de violence	Manifestations
	(tentatives)
	3) Rapports sexuels réalisés / avec pénétration (forcés/viols)
	4) Imposition d'images pornographiques
	5) Outrage à la pudeur
	6) Harcèlement
	7) Punitives pour refus des avances
	8) Avances non désirées
	9) Regard gênant
	Pratiques traditionnelles néfastes
2) Inceste	
3) Lévirat	
Violence en ligne (téléphone/internet / réseau sociaux : facebook, whatsApp, messenger, etc.)	1) Proférer des menaces de violence en ligne
	2) Faire subir des actes de discrimination en ligne
	3) Harcèlement en ligne,
	4) Faire subir des actes de doxing
	5) Diffusion en ligne des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation

A chacune de ces formes de violences correspond un mode de manifestation comme l'ont fait savoir les enquêtés.

4.1.1 Manifestations des violences psychologiques et verbales

Les violences psychologiques et verbales selon les enquêtés se manifestent de diverses manières ; par la répudiation du domicile conjugal c'est ce qui ressort du discours de l'enfant nommé Alibori ENVF qui confie :

“La femme de mon grand-oncle était allée prendre des médicaments pour ne pas tomber enceinte parce qu'elle à 5 enfants déjà. Elle n'avait pas dit ça à mon oncle, car il n'accepterait pas. Quand mon oncle a découvert les médicaments là, il a mis ses effets au-dehors et elle est allée rester chez sa tante à Goumarou (Alibori ENVF).

En plus de ce cas, il y a également des cas de violence conjugale où le mari crée un incident afin de renvoyer sa femme. C'est le cas de la victime qui déclare:

“Mon mari à l'habitude de créer les disputes tard dans la nuit et parfois il me renvoie de la chambre et je passe la nuit au clair de lune” (Borgou FVM).

Aussi est-il que dans d'autres cas les enfants sont même renvoyés de la maison pour se retrouver dans la rue comme l'a fait savoir une fille victime qui s'exprime en ces termes :

Je vendais Toffee quand j'ai perdu 600f et à cause de ça, elle m'a frappé et m'a renvoyé de la maison, que de partir là où je connais et c'est comme ça je suis parti

et j'ai commencé par me promener quand les policiers m'ont vu 5 jours après et m'ont amené ici au commissariat (Borgou EVF).

A l'opposé de la répudiation, le mari peut prendre le contre-pied sous forme d'abandon. Il quitte la maison laissant derrière lui la femme et les enfants telle que rapporté par la survivante, Ouémé FVM:

En premier lieu mon époux m'a arnaqué, il m'a abandonné dans la maison seule avec les enfants sans demander ce que nous allons manger et boire. Avant de nous abandonner, il venait régulièrement me frapper à la maison en présence des enfants (Ouémé- FVM).

Il arrive aussi que le père soit physiquement présent, mais reste parfois muet. Il ne répond pas aux sollicitations de sa femme face aux comportements des enfants. C'est le cas de la victime Littorale FVM qui déclare:

Un papa qui est présent, mais totalement absent même si l'enfant ne se porte pas bien tu es seul dedans à gérer (Littorale FVM).

En dehors de ces cas de répudiation, de l'abandon et de la démission du père, les insultes font monnaie courante et se retrouvent aussi bien chez l'adulte comme l'enfant sans distinction de sexe. Elles se produisent à la maison comme le cas de la fille présenté ci-dessous qui confie :

Pour peu de chose, je suis insultée et giflée. La maman de mon papa m'insulte en se référant à ma maman. Les insultes m'énervent souvent et je trouve que c'est une manière de faire la violence sur moi (pleures) (Alibori ENVF).

De même, les manifestations se produisent à l'école comme le rapporte ce garçon, enquêté qui déclare :

Si on prend le cas de deux camarades et que l'autre répond mal en classe ou bien il a mal prononcé un mot, il ne faudrait pas qu'on se moque de lui, il faudrait qu'on se rapproche de lui et lui faire savoir comment prononcer correctement ce mot (Atlantique ENVG).

En outre, la violence psychologique se manifeste aussi par les menaces à l'atteinte de la vie de l'autre. C'est ce qu'on retrouve dans les propos de cette femme entretenue, qui affirme :

Mes parents sont intervenus à plusieurs reprises sans suite et il va jusqu'à me dire que si je le quitte qu'il va me tuer... (Borgou FVM).

Ces violences se traduisent à travers des comportements des maris qui n'adressent plus la parole à leurs femmes et refusent de manger ce qu'elles ont préparé. Ce sont des manifestations de violences psychologiques dans le foyer qui prennent de l'ampleur dans certaines régions. On retrouve ceci dans le discours d'une femme survivante qui déclare :

Il y a trop de violences verbales ici à KOPAGO. Ici, ton homme ne t'écoute plus. Il ne mange plus ton repas, on ne te donne plus l'argent de petit déjeuner, ça ne vient plus (Donga FVM).

4.1.2 Manifestations des violences physiques

Les manifestations des violences physiques se remarquent à travers différents actes visibles selon les enquêtés. Le plus souvent le recours est fait aux bastonnades pour des raisons diverses évoquées qui laissent des séquelles sur les survivantes. C'est le cas de la fille Plateau EVF qui confie :

Mon père, ma grand-sœur et ma maman m'ont frappé jusqu'à me blesser gravement à l'œil ; nous sommes tous terrorisés une fois de plus dans la maison par les actes de violence de mon père (Plateau EVF).

Parfois, la bastonnade devient le quotidien dans certaines maisons comme l'a fait savoir la femme victime de violence de la part de son mari :

J'ai quitté mon mari parce qu'il me bastonne presque tous les jours à cause d'une autre femme qu'il veut marier (Alibori FVM).

Il arrive aussi que les parents frappent leurs enfants en termes de correction éducative. C'est le point de vue de ce garçon qui déclare :

J'ai un ami comme ça, kola quand il a de mauvaises notes et il rentre à la maison, sa maman le frappe. Ça fait rire aussi. C'est pour son bien (Atlantique ENVG).

À côté des bastonnades, les violences physiques se manifestent par des actes de maltraitance que subissent le plus souvent les enfants sans différence de sexe. C'est ce qu'on retrouve dans les propos d'une femme non victime :

Les enfants orphelins de mère sont maltraités souvent par la nouvelle femme de leur père. C'est l'exemple d'un enfant de 6 ans qui va transporter un bidon de 25 litres rempli d'eau avec sa taille et sa forme petite tous les jours (OuéméFNVM).

Ces cas de maltraitances sous d'autres aspects sont rapportés par plusieurs enfants victimes. C'est notamment le cas de deux enfants (une fille et un garçon) entretenus. Ces derniers l'expriment en ces termes :

(...) ses enfants sont là, mais c'est moi seul qui fais les travaux domestiques ; on m'envoie un peu partout si je ne termine pas vite les travaux, on me chicote, on m'insulte et on ne me donne pas à manger aussi. Ce sont ses enfants seuls qui vont à l'école, mais moi non (Plateau EVG).

Tous les matins, je me réveille tôt pour travailler. Je travaille beaucoup je fais la lessive, je fais tout (Donga EVF).

4.1.3 Manifestations des violences sexuelles

Quant aux actes de violences sexuelles rapportés par les enquêtés, ils sont relatifs au viol. La manifestation de ce dernier dépend de la stratégie utilisée par l'auteur de violence. Pour le cas d'une fille, vendeuse ambulante, victime, la stratégie utilisée par l'auteur de l'acte est la suivante :

J'étais venue vendre chez lui. Il m'a dit de venir lui vendre du pâté et je lui ai amené ça ; et il a dit il va parler avec moi donc on parlait et il m'a dit de m'asseoir. Puisqu'il n'avait pas de chaise, je me suis assise sur le lit. Et quand je me suis assise, on n'a plus rien dire quand il a commencé par passer sa main sur mon corps. Il passait la main sur moi et il m'a fait coucher en me poussant les épaules avec force aussitôt qu'il m'a poussé il s'est couché sur moi, il n'a pas pu enlever mon habit, mais il a enlevé le pagne que j'ai attaché avec force. Et avec force, il tire mon slip en bas et je tire en haut et on faisait la bataille et il n'y avait personne dans la maison. Il a pris ses mains pour écarter mes jambes et a pris son pied pour mettre dans ma cuisse pour caller mon pied à moi et m'a pénétré (Littoral, EVF).

Le viol est aussi présent dans les foyers entre conjoints. Il s'agit d'un viol conjugal où la femme est contrainte aux rapports sexuels à la demande de son mari même si son état de santé est défaillant. Propos rapporté par une femme enquêtée. Elle déclare :

(...) Surtout pour le lit. [Silence] Chez mon mari, même si tu ne te sens pas bien, ou que tu ne veux pas, il va te forcer. Si tu t'entêtes, tu fais la force là, pour dire je ne veux pas, il va bien te frapper. Et tu es obligée de laisser (Atacora FVM).

4.1.4 Manifestations des violences économiques

Il arrive parfois que certaines personnes soient dépossédées de leur revenu pour diverses raisons. C'est le cas d'une femme enquêtée qui rapporte :

Mon mari me soutire le revenu de mon petit commerce en me demandant de le lui prêter. Si je refuse, il me dit que je ne suis pas chez moi là ; et que c'est parce que je suis chez lui que je l'ai obtenu. Ça doit donc lui revenir. Si je refuse, il me frappe et je suis obligée de le lui remettre (Atacora FVM).

4.1.5 Manifestations des pratiques traditionnelles néfastes

Certaines règles de pratiques traditionnelles portent préjudice aux fidèles en termes de violence. C'est ce qu'on retrouve dans le discours de l'enquêté ci-dessous :

Dans certains couvents, il est prescrit que les femmes ne doivent pas refuser le rapport sexuel à leur mari. Si cela arrivait et que l'homme se plaigne, la femme sera bastonnée. J'ai été témoin d'un cas où la femme a été frappée pendant le culte parce que son mari s'est plaint d'elle du refus de rapport sexuel (Littoral HNVC).

4.1.6 Manifestations des violences en ligne

Les violences en ligne se manifestent de plusieurs manières notamment : 1) proférer des menaces de violence en ligne, 2) faire subir des actes de discrimination en ligne, 3) harcèlement

en ligne, 4) faire subir des actes de doxxing, 5) diffusion en ligne des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation. Le discours de la victime exprimé ci-dessous, rend compte de la manifestation de violence en ligne :

“Ma sécurité est menacée car plusieurs fois ils ont posté ma photo sur les réseaux sociaux en mettant rip sur elle, surtout lors des campagnes électorales sur le terrain” (OuéméHVM).

A travers ces propos évoqués en termes de manifestations des violences par des répondants approchés, ils se révèlent que ce sont des actes contraignants. Les manifestations des actes sont donc motivées par différentes raisons. En effet, les manifestations des actes de violences surviennent selon les catégories sociales (le sexe, l'âge...), et la position des couches sociales. Les prévalences relevées selon ces aspects montrent l'ampleur du fléau.

4.2 Prévalence des violences basées sur le genre

4.2.1 Prévalence des VBG selon l'âge

La prévalence des violences basées sur le genre est estimée à 45,9% parmi les enfants de 3 – 14 ans contre 58,5% parmi les personnes de 15 ans ou plus. En effet, un peu moins de six personnes de 15 ans ou plus sur dix (58,5%) ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des cinq types d'actes de VBG examinés. Selon les sous-groupes d'âge, c'est parmi les adolescents de 15 – 19 ans que la prévalence est plus élevée (67,1%), tandis que la plus faible proportion (21,7%) a été enregistrée parmi les enfants de 3 – 5 ans.

La figure ci-dessous montre la représentation graphique de ces résultats :

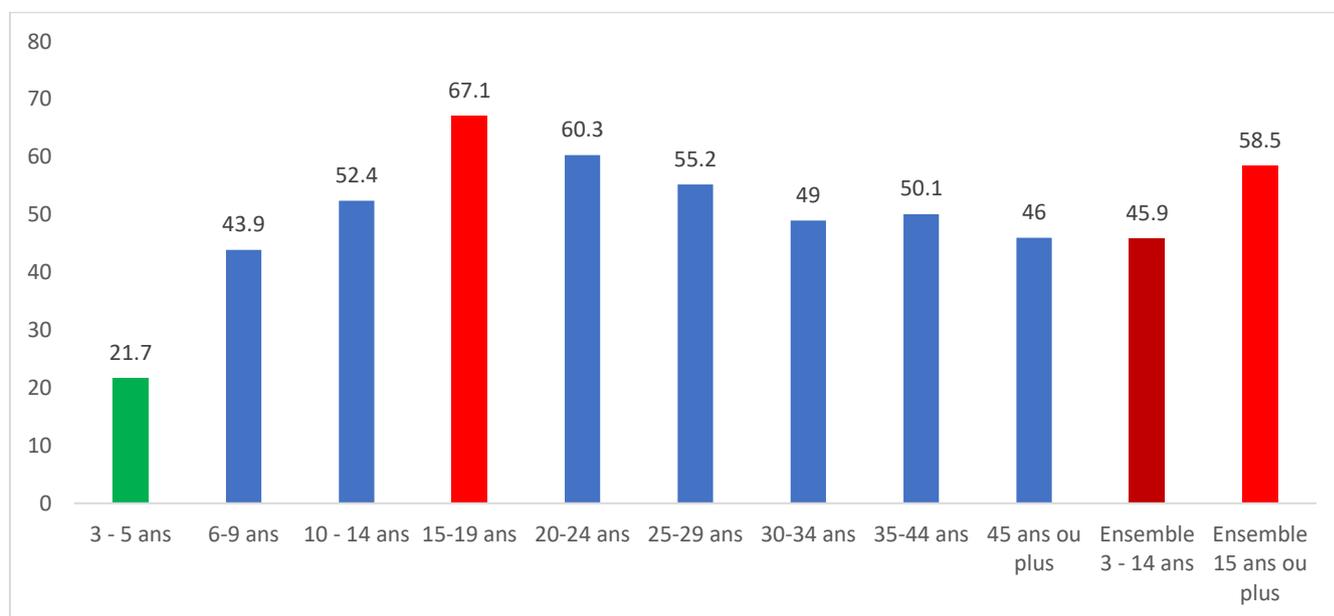


Figure n° 7 : Prévalence (% pondéré) des violences basées sur le genre selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.2 Prévalence des VBG par catégorie de cible selon le sexe

Parmi la catégorie des répondants de 15 ans ou plus, 59,9% de femmes ont déclaré avoir subi de violence contre 55,9% d'hommes.

A la lecture des résultats, l'écart entre la prévalence de femmes et d'hommes victimes de violence n'est pas très grand et dans une certaine mesure non significatif sur le plan statistique. Mais la lecture dépend de l'angle de vue sous lequel on se place. On pourrait par exemple se mettre dans l'optique d'une étude sur les violences faites aux femmes comme cela a été le cas pour l'étude de 2009 et évoquer seulement les chiffres sur les violences à l'endroit des femmes sans fait cas des chiffres sur les violences à l'endroit des hommes. Ainsi, la proportion de femmes ayant déclaré avoir subi de violence (59,9%) est en baisse par rapport au taux de femmes ayant déclaré avoir subi de violence (69%) selon l'étude de 2009. Cette baisse témoigne de l'efficacité des différentes stratégies de lutte contre les violences faites aux femmes mise en place par le gouvernement béninois et les différents acteurs de lutte contre ce fléau même s'il reste encore à faire.

Par ailleurs, il serait erroné de se placer sous l'angle d'une lecture entre l'écart faible entre les hommes victimes et les femmes en comparaisons à l'étude de 2009 qui n'a pas fait ressortir la prévalence des hommes victimes étant donné qu'il s'agissait d'une étude sur les violences faites aux femmes contrairement à la présente étude qui concerne les violences basées sur le genre où la prévalence selon chaque sexe et chaque catégorie d'âge doit ressortir.

Pour ce qui concerne les moins de 15 ans, les garçons semblent être plus victimes de VBG comparées aux filles. La prévalence du phénomène est de 44,6% parmi les filles contre 47% pour les garçons dans la tranche d'âge de 3 – 14 ans. Cette différence n'est qu'apparente puisque les résultats du test d'indépendance de chi-deux ne montrent aucune évidence statistique soutenant cette association.

La figure ci-dessous montre la présentation graphique de la prévalence des VBG par catégorie de cible selon le sexe

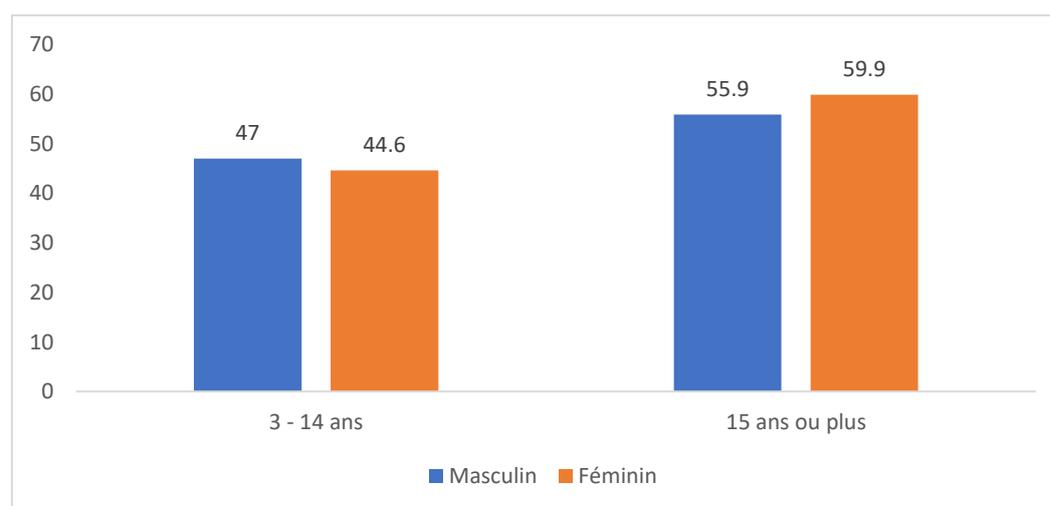


Figure n° 8 : Prévalence (% pondéré) des violences basées sur le genre par catégorie de cible selon le sexe

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

L'analyse de l'ampleur du phénomène selon les formes de violence montre des différences selon la catégorie de cible, le sexe, l'âge et certaines caractéristiques sociodémographiques.

4.2.3 Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques

4.2.3.1 Prévalence des actes de violences psychologiques et verbales par catégorie de cible

La figure ci-dessous montre la représentation graphique de la prévalence des violences psychologiques et verbales par catégorie de cible. Cette prévalence s'élève à 34% parmi les enfants de 3 – 14 ans contre 41,9% parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus. Il ressort que les actes de mépris, de dévalorisation ou de dénigrement sont les plus subis par les répondants quelle que soit la catégorie (25,5% parmi les 3 – 14 ans et 29,8% parmi les 15 ans ou plus). On note également, quel que soit l'indicateur de violence, que les personnes de 15 ans ou plus sont plus victimes que les enfants.

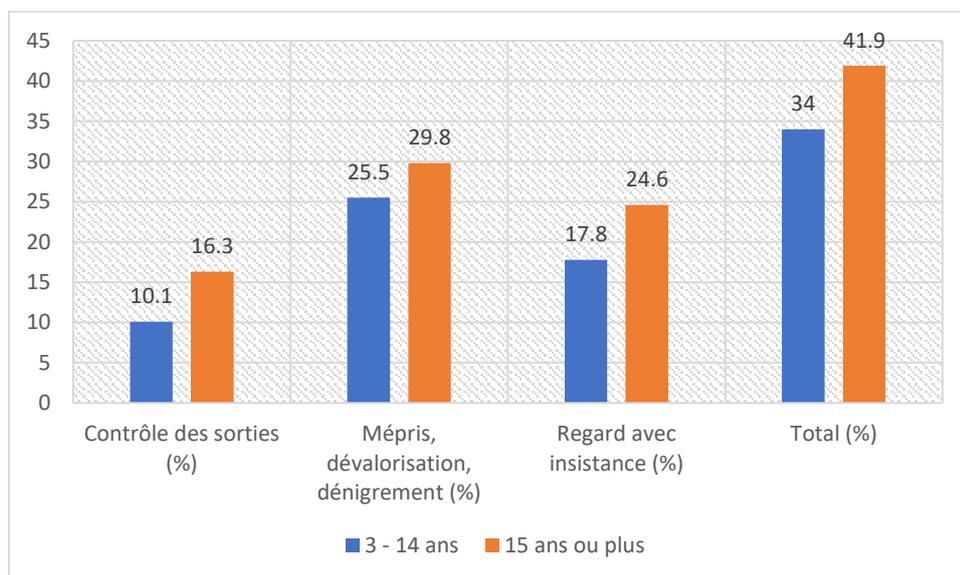


Figure n° 9 : Prévalence (% pondéré) des violences psychologiques et verbales par catégorie de cible

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.3.2 Prévalence des violences psychologiques et verbales par catégorie de cible et selon le sexe

La figure ci-dessous présente la répartition de la prévalence des violences verbales et psychologiques par catégorie de cible et selon le sexe. On constate, quel que soit le sexe, que les femmes et les filles sont les plus nombreuses que les hommes et les garçons à subir les violences verbales ou psychologiques.

On constate également que les filles de 3 – 14 ans semblent avoir la proportion la plus élevée (45,1%). Toutefois, les analyses statistiques basées sur le test d'indépendance de chi-deux montrent qu'il n'y a pas d'évidence statistique concernant l'existence d'une différence significative entre les filles et les garçons dans les risques de connaître les violences verbales et psychologiques avant 15 ans. La différence est par contre significative après 15 ans entre les hommes et les femmes.

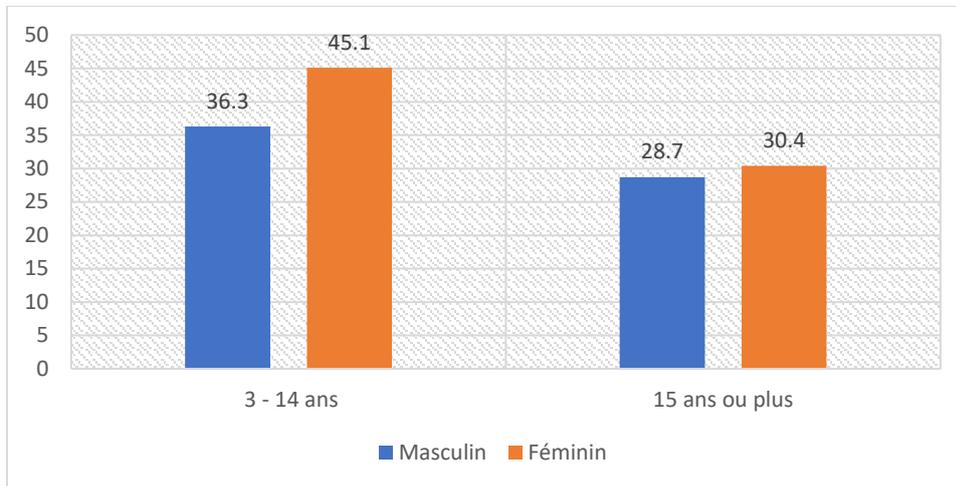


Figure n° 10 : Prévalence (% pondéré) des violences psychologiques et verbales par catégorie de cible et selon le sexe

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.3.3 Prévalence des violences psychologiques et verbales selon l'âge

Selon les sous-groupes d'âges, un peu moins de la moitié (48,8%) des adolescents de 15–19 ans ont déclaré avoir été victime de violences verbales et psychologiques au cours des 12 derniers mois. Ils constituent le groupe ayant été le plus victime de violences verbales et psychologiques. Cette proportion est de 44,8% parmi ceux âgés de 25 – 29 ans et de 32,7% parmi les enfants de 10 – 14 ans. La proportion la plus faible (5,3%) est enregistrée parmi les enfants de 3 – 5 ans. L'analyse de la prévalence du phénomène selon les différents types d'actes de violences verbales et psychologiques montre que le mépris, la dévalorisation ou le dénigrement sont les plus cités par les victimes, ceci quel que soit l'âge.

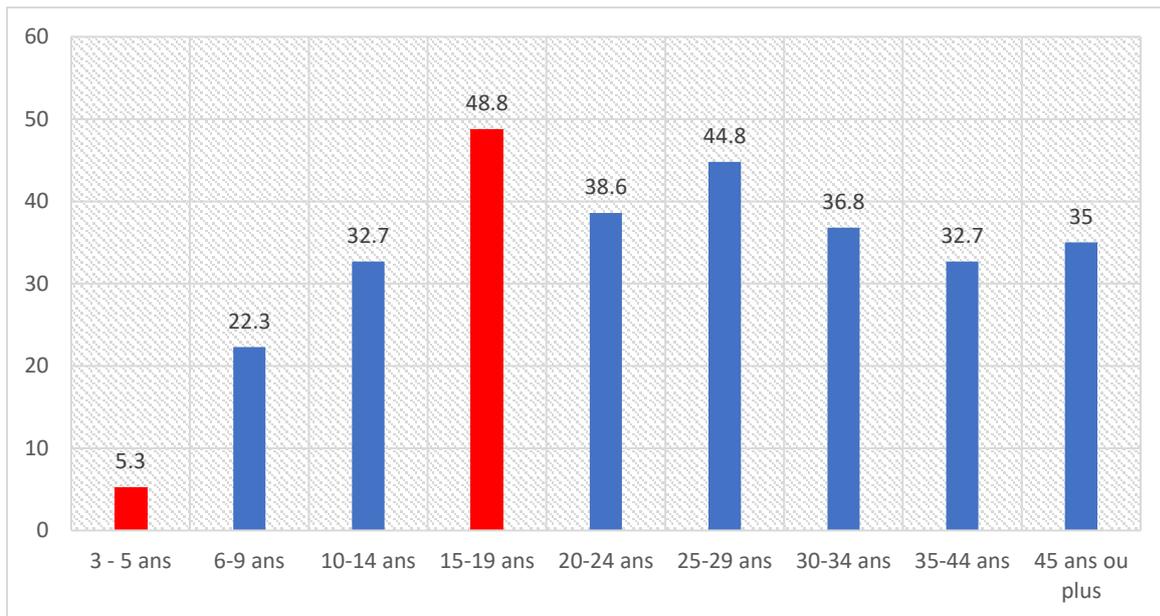


Figure n° 11 : Prévalence (% pondéré) des violences verbales et psychologiques selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

Toutefois les violences psychologiques ou verbales sont également subies selon les catégories sociales, le statut social ou le rang social de la personne et l'état de mobilité. C'est ce qu'affirme ce répondant, en situation d'un handicap moteur :

Avant de me marier, cela n'a pas été facile pour moi à cause de mon handicap. J'ai fait la cour à plus de quatre filles. Quand je me présente dans la famille de la fille, on demande à la fille si avec tous les hommes qui existent sur la terre, si elle n'a pas trouvé autre personne si ce n'est qu'une personne sans pieds. J'ai fait plus de quatre conquêtes avant de gagner celle qui est dans ma chambre maintenant. Cela a été un choc et continue d'être un choc en moi. Quand on rentre dans un groupe, on est considéré comme un moins, on n'est pas considéré comme un être humain (...) (Alobori_H1VM).

Pour un autre acteur, le statut social inspire à la violence :

Je peux parler des violences patrimoniales, des sortes de violences que les hommes exercent sur les femmes en fonction du statut que la société leur donne le statut de chef ce qui n'est pas le cas pour les femmes. (...) Lorsqu'il s'agit de l'héritage, on estime qu'elle est femme et qu'elle n'a pas le droit d'hériter de quelque-chose parce qu'elle va se marier et fonder une autre famille, ce qui frustre (Ouémé-R2-M42ans).

4.2.4 Prévalence des violences physiques

4.2.4.1 Prévalence des violences physiques selon l'âge

On constate une légère variation de la proportion des violences physiques selon l'âge même si une tendance claire ne se dégage dans le sens de cette variation. En effet, la prévalence de

violences physiques varie de 21,1% (la plus faible) parmi les jeunes de 25 – 29 ans à 33,1% (valeur la plus élevée) parmi les adultes de 35 – 44 ans. Aux jeunes âges (3 – 14 ans), la prévalence de violences physiques est de 14,3% chez les très jeunes enfants de 3–5 ans, 30,4% chez les 6-9 ans et de 33,1% parmi les enfants de 10–14 ans. On constate donc une augmentation continue de la prévalence de violences physiques avant 15 ans.

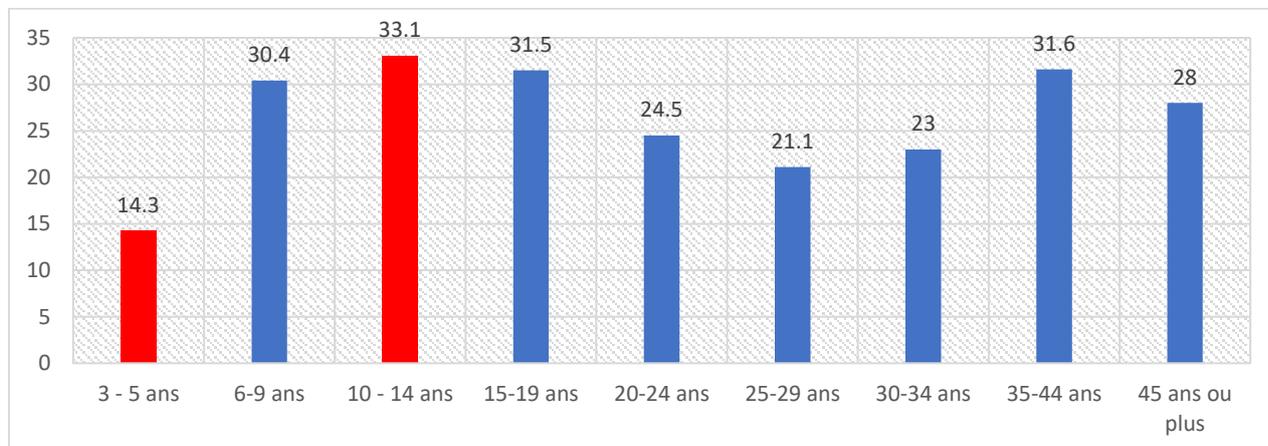


Figure n° 12 : Prévalence (% pondéré) des violences physiques selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.4.2 Prévalence des violences physiques selon le sexe et la catégorie de cible

Comme le montre la figure ci-dessous, la prévalence de violences physiques semble être plus élevée parmi les femmes et les filles quelle que soit la catégorie de cible, même si les écarts ne sont pas importants. En effet, parmi les enfants (3 – 14 ans), environ trois filles sur dix (30,2%) ont déclaré avoir été victime au moins une fois de violences physiques, contre 29,6% parmi les garçons. Parmi les 15 ans ou plus, les tendances similaires ont été observées – 27,9% parmi les femmes contre 27,6% parmi les hommes.

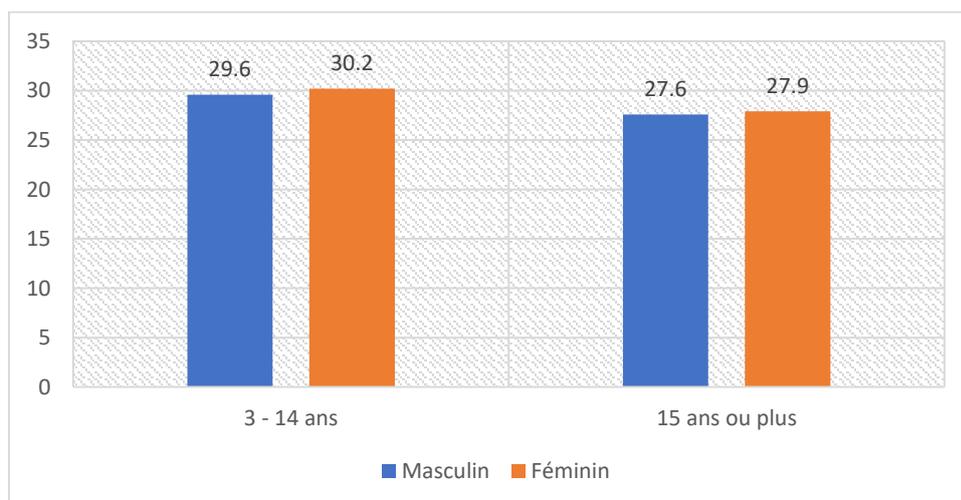


Figure n° 13 : Prévalence (% pondéré) des violences physiques par sexe selon la catégorie de cible

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.5 Prévalence des violences économiques

4.2.5.1 Prévalence des violences économiques selon l'âge

Les indicateurs de violences économiques examinés comprennent les demandes/forcées d'avoir les services en échange de l'argent ou des contraintes d'acheter les services, les demandes de payer pour avoir accès aux spectacles ou bénéficier des services ou même des demandes de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%) y compris le fait d'empêcher l'accès à l'argent. Globalement, on constate que la prévalence de violences économiques est plus élevée (34,3%) parmi les jeunes de 20 – 24 ans, tandis que la plus faible prévalence (1,9%) des actes de violences économiques a été enregistrée parmi les très jeunes enfants de 3–5 ans. Les résultats du test d'indépendance de chi-deux confirment l'existence d'évidence statistique attestant les variations du phénomène en fonction de l'âge (aussi bien dans l'ensemble de la population ainsi qu'à l'intérieur de chaque catégorie de cible).

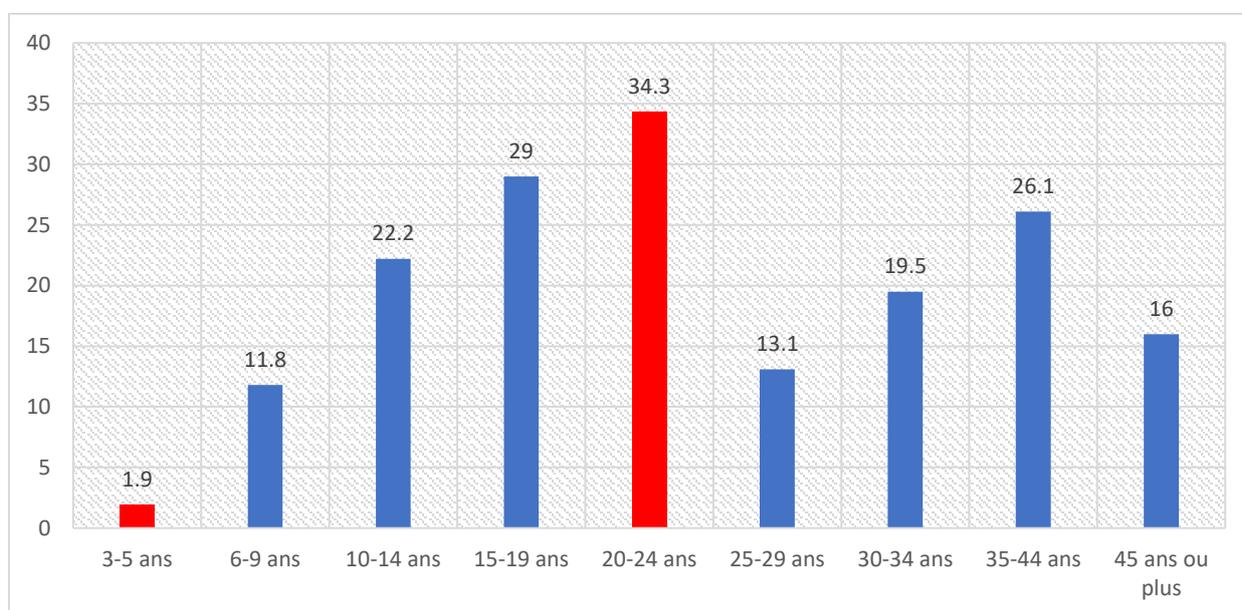


Figure n° 14 : Prévalence (% pondéré) des violences économiques selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

Par ailleurs, les violences économiques consistent selon certains acteurs à opprimer des femmes au foyer à travers l'accès aux activités économiques ou à la promotion dans l'exercice d'une fonction.

“Dans certains foyers, il y a des violences économiques, (...) c'est le fait que les hommes voient qu'une femme excelle dans une activité économique, ils prennent des dispositions pour empêcher l'évolution de cette activité” (Plateau_H_M_42ans).

4.2.5.2 Prévalence des violences économiques par catégorie de cible selon le sexe

La représentation de la prévalence des violences économiques par catégorie de cible et selon le sexe est faite à la figure suivante. Les violences économiques sont plus prépondérantes, quel que soit le sexe, parmi les 15 ans ou plus comparés aux enfants. On note aussi que les femmes ou les filles sont moins victimes des violences économiques que les hommes : 14,4% contre 18,1% parmi les 3 – 14 ans et 22,5% contre 30,8% parmi les 15 ans ou plus. On note toutefois que la différence entre filles garçons (3 – 14 ans) n'est statistiquement pas significative. Par contre, il existe une évidence statistique de l'association entre l'âge et les violences économiques (ki-deux = 15,9 et p-value = 0,007).

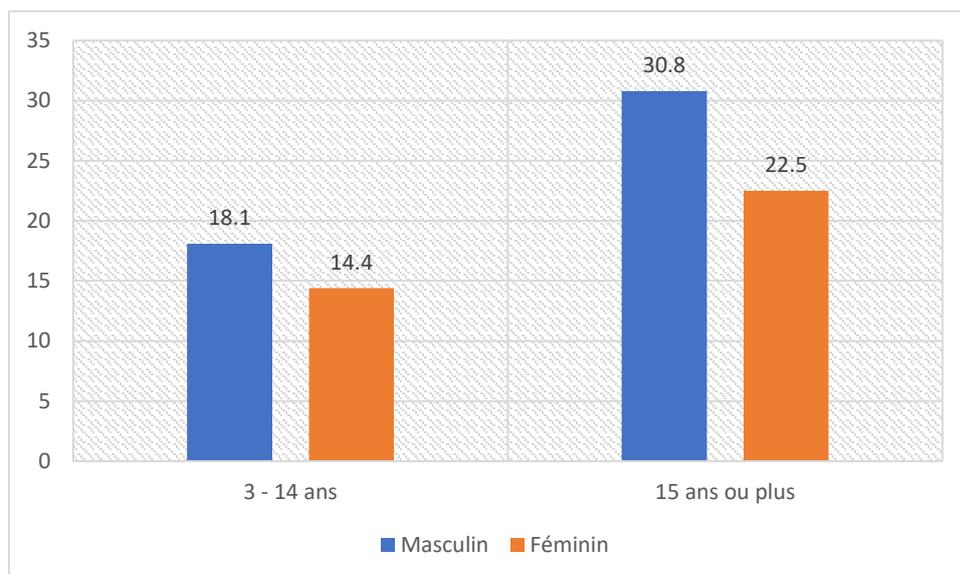


Figure n° 15 : Prévalence (% pondéré) des violences économiques selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.6 Prévalence des violences sexuelles

Au total, neuf types d'actes de violences sexuelles ont été examinés. Il s'agit des attouchements, rapports sexuels forcés/viols/tentatives de viol, rapports sexuels, imposition d'images pornographiques, outrage à la pudeur, le harcèlement, les punitions pour refus des avances, les avances non désirées et les regards gênants. La prévalence de chaque type d'acte de violence sexuelle varie selon la catégorie de cible, le type d'acte et selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Par exemple, pour les cibles de 15 ans ou plus, la prévalence des violences sexuelles est de 30,9%. Selon le type d'acte, les regards gênants (19,5%) constituent les actes les plus cités par les répondants. Ils sont suivis par ordre d'importance par les attouchements (9,1%), les punitions ou sanctions pour refus d'avances (6,7%) et les avances non désirées (6,1%). Le harcèlement et les rapports sexuels ou viols ou tentatives de viols sont cités chacun par 4,2% des répondants. En outre, 4,8% des répondants ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles ayant abouties aux rapports sexuels.

4.2.6.1 Prévalence des violences sexuelles selon le sexe

Globalement, on constate que les actes de violences sexuelles sont moins déclarés avant 15 ans. Quelle que soit la catégorie de cible, on constate que les femmes sont plus victimes de violences sexuelles comparées aux hommes. En effet, parmi les 15 ans ou plus, 33% des femmes contre 27% des hommes ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des neuf actes de violences sexuelles examinées. Parmi les enfants de 3-14 ans, 22% des filles interrogées ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles contre 17,6% parmi les garçons.

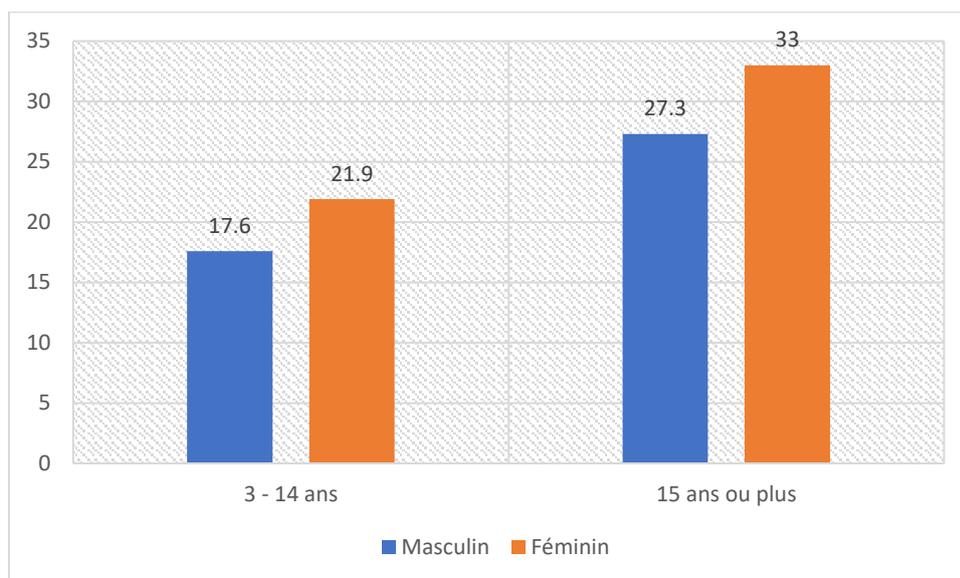


Figure n° 16 : Prévalence (% pondéré) des violences sexuelles par catégorie de cible selon le sexe

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.6.2 Prévalence des violences sexuelles selon l'âge

L'analyse de la prévalence des violences sexuelles selon l'âge montre que la plus forte proportion du phénomène (36%) a été enregistrée parmi les adolescents et jeunes (15 – 19 ans et 20 – 24 ans). La prévalence la plus faible a été enregistrée parmi les enfants de 3 – 5 ans ou un peu moins d'un enfant sur dix (9,3%) a déclaré avoir été victime d'au moins un des actes de violences sexuelles. Les résultats du test d'indépendance du chi-deux confirment l'existence d'une association entre l'âge et les violences sexuelles.

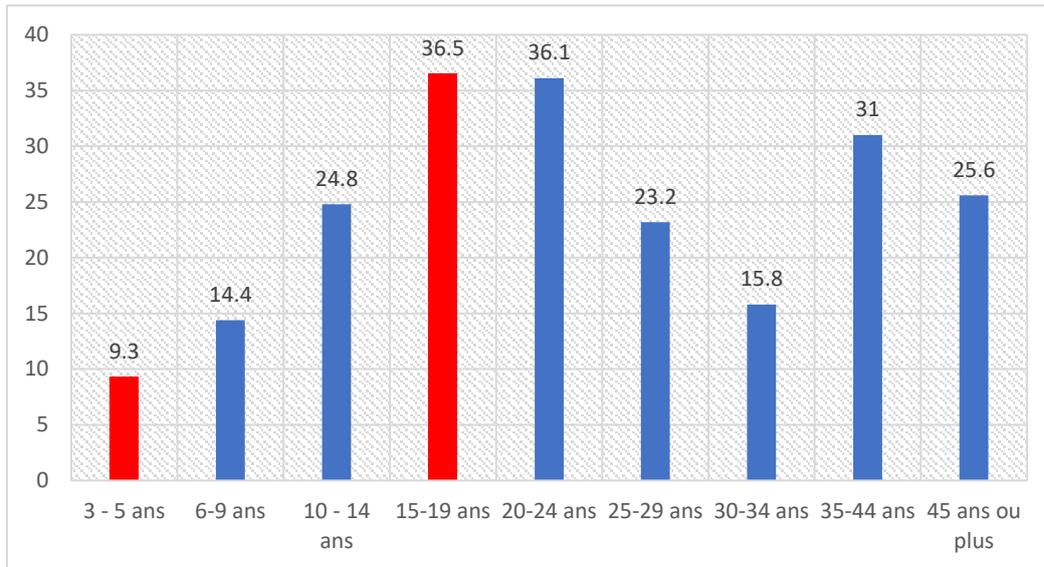


Figure n° 17 : Prévalence (% pondéré) des violences sexuelles selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.7 Prévalence des violences en ligne

La prévalence déclarée des violences en ligne varie selon le type d'acte de violence et selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Parmi les 15 ans ou plus et selon le type d'acte de violence, on constate que le fait de proférer des menaces de violence (7,7%) et de faire subir des actes de discrimination (7%) sont les actes les plus cités. Le harcèlement est cité par 5,3% des répondants de 15 ans ou plus. La diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (1,8%) est l'acte le moins cité par les répondants de 15 ans ou plus. Une tendance similaire est observée parmi les enfants de 3 – 14 ans, mais ceci dans une moindre proportion. En effet, la prévalence des violences en ligne est 6% parmi ces derniers. Selon le type d'acte, le fait de proférer des menaces de violences et le fait de subir des actes de discrimination en ligne sont également les plus cités avec 3,6% et 2,5% respectivement.

4.2.7.1 Prévalence des violences en ligne selon l'âge

La figure ci-dessous montre la prévalence des violences en ligne selon l'âge des répondants. L'analyse montre une augmentation continue la prévalence du phénomène avec l'âge (entre 3 et 30 ans) passant de 1,9% entre 3 – 5 ans à 15,1% à 25 – 29 ans. L'analyse de l'évolution du phénomène laisse aussi anticiper une sous déclaration du phénomène entre 30 – 34 ans.

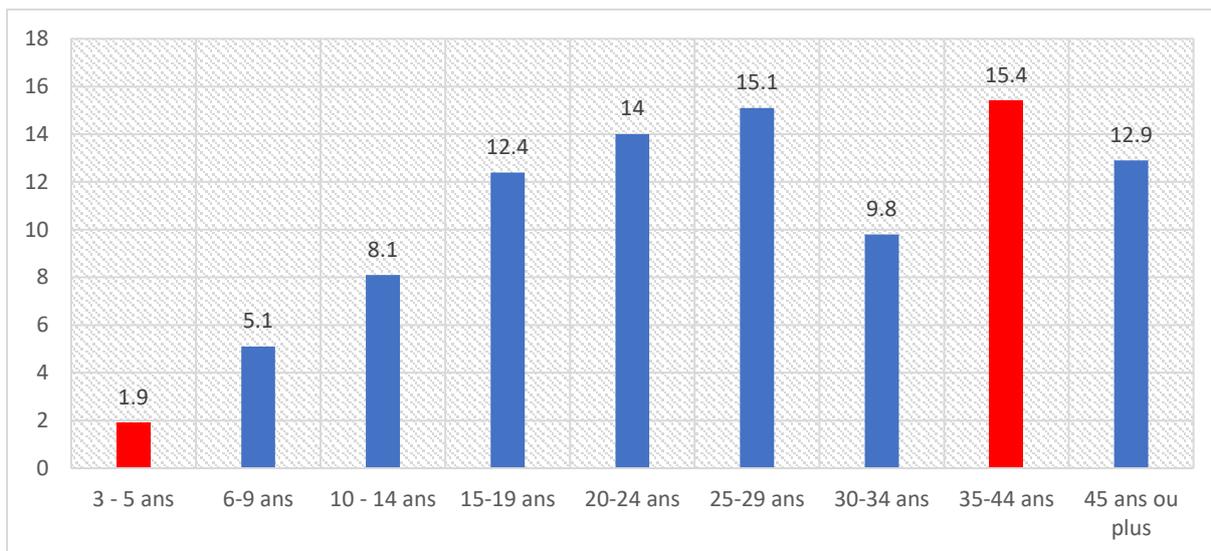


Figure n° 18 : Prévalence (% pondéré) des violences en ligne selon l'âge

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.7.2 Prévalence des violences en ligne par catégorie de cible selon le sexe

La figure ci-dessous montre la répartition de la prévalence des violences en ligne par catégorie de cible selon le sexe. Quelle que soit la catégorie de cible, les résultats des analyses statistiques montrent qu'il n'existe aucune différence significative selon le sexe dans les prévalences du phénomène. En effet, les différences observées sur la figure ne sont que fallacieuses.

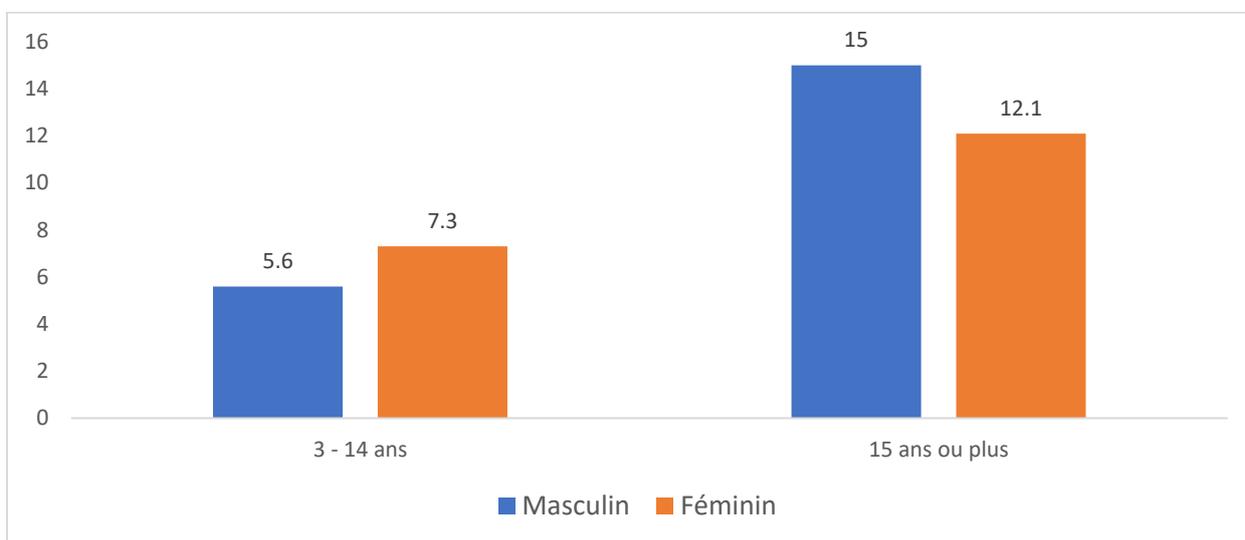


Figure n° 19 : Prévalence (% pondéré) des violences en ligne par catégorie de cible selon le sexe

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

4.2.8 Violences patrimoniales

Selon l'article 8 de la loi n°2013-01 portant code du foncier et domanial en République du Bénin, la propriété des biens s'acquiert et se transmet par : la succession, la donation, l'achat, le testament et l'échange (Assemblée Nationale, 2013). Dans le cadre de cette étude, les questions ont été posées aux répondants pour appréhender leurs perceptions et connaissances concernant l'administration et la succession des biens. L'une des questions a été libellée comme suit : Selon vous, qui assure le plus souvent l'administration des biens d'un défunt ? Elle comporte quatre réponses possibles : 1) Homme (toujours) ; 2) Femme (toujours) ; 3) L'un ou l'autre et 8) Ne sait pas. Comme le montre le graphique ci-dessous, plus de la moitié (52,8%) des répondants de 15 ans ou plus pensent que c'est toujours l'homme qui assure généralement l'administration des biens dans le cadre d'une succession, 28,8% pense que tout le monde (homme comme femme) assure l'administration des biens. Un peu moins d'une personne sur quatre (15,9%) ne sait rien à propos de la succession.

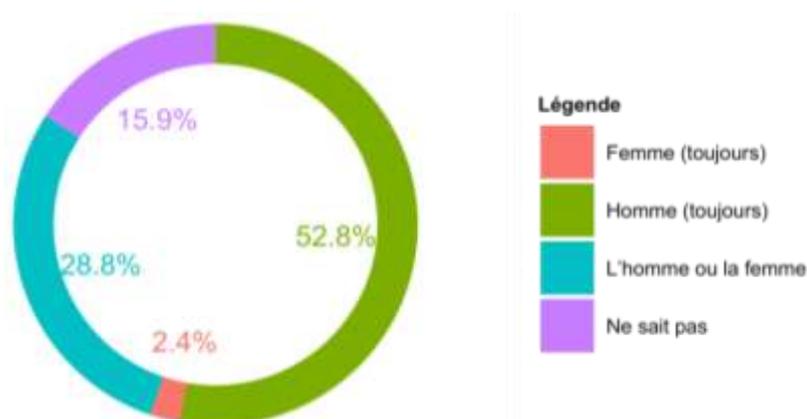


Figure n° 20 : Répartition (% pondéré) des répondants de 15 ans ou plus selon leurs perceptions de l'administration des biens dans le cadre d'une succession

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

La figure ci-dessous présente la répartition (% pondéré) des répondants de 15 ans ou plus selon leurs perceptions de l'accès des femmes aux biens d'une succession.

A propos de la question de savoir si la femme hérite toujours de tous les biens dans le cadre de la succession, les avis sont partagés parmi les personnes de 15 ans ou plus. En effet, environ six personnes de 15 ans ou plus sur dix (58,6%) pense que les femmes n'ont toujours pas accès à tous les biens dans le cadre d'une succession, 16,7% pense que la femme y a accès et une proportion importante (24,7%) de répondants n'ont aucune connaissance du sujet.

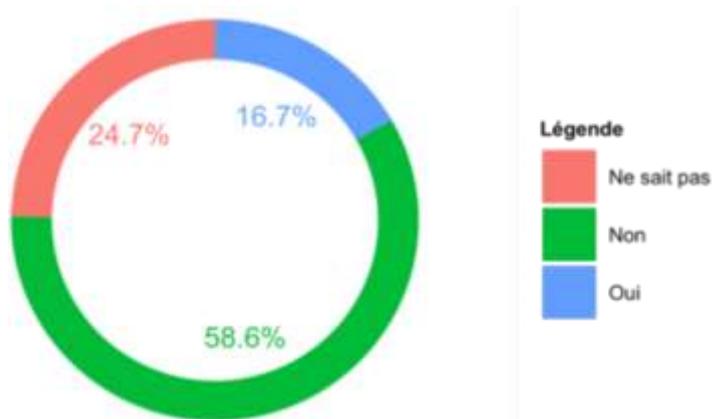


Figure n° 21 : Répartition (% pondéré) des répondants de 15 ans ou plus selon leurs perceptions de l'accès des femmes à tous les biens d'une succession

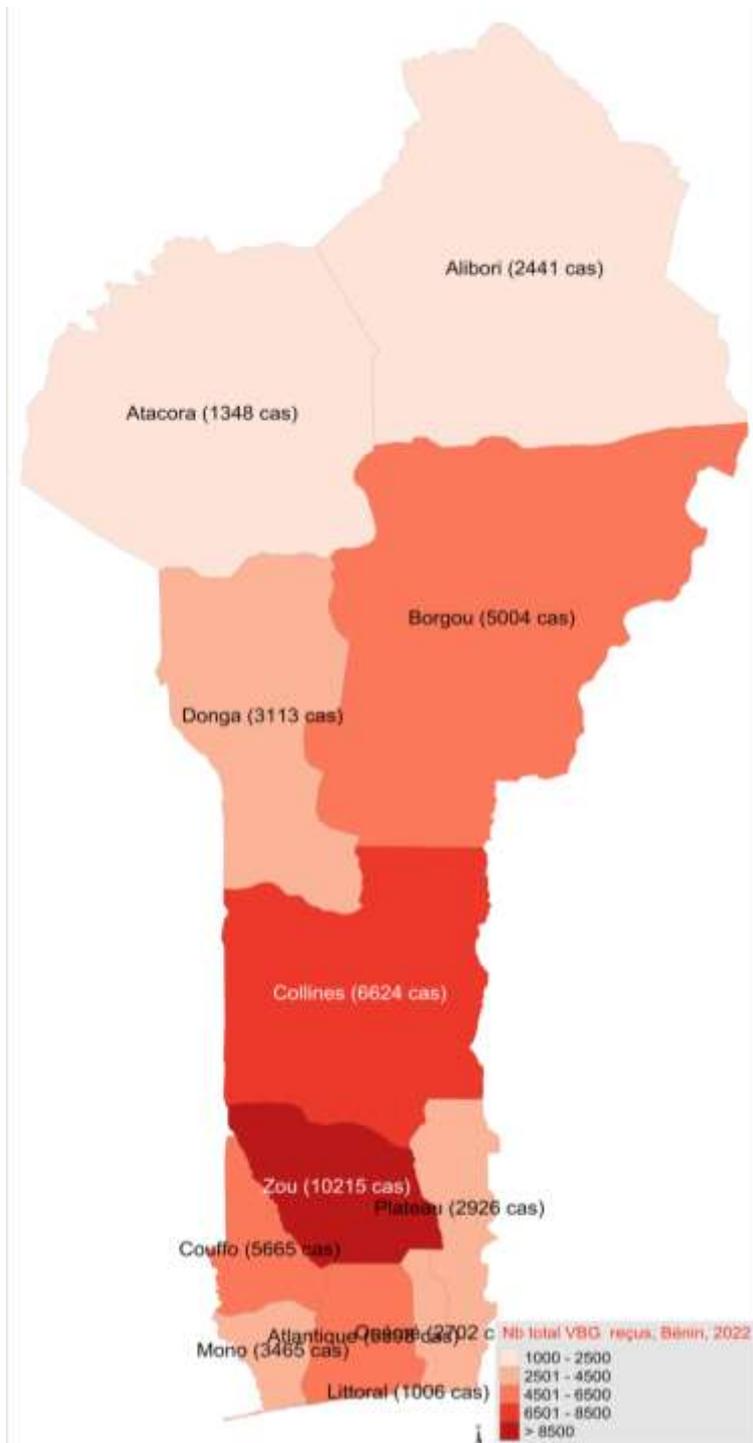
Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

5 Analyse spatiale des violences basées sur le genre et classification de l'ampleur du phénomène par département

5.1 Analyse spatiale de l'ampleur des violences basées sur le genre enregistrées au cours des trois dernières années (entre février 2019 et février 2022)

5.1.1 Cartographie du nombre total de cas de VBG reçus par département

Carte n° 1 : Cartographie du nombre total de cas de VBG reçus au cours des trois dernières années (2019-2022)

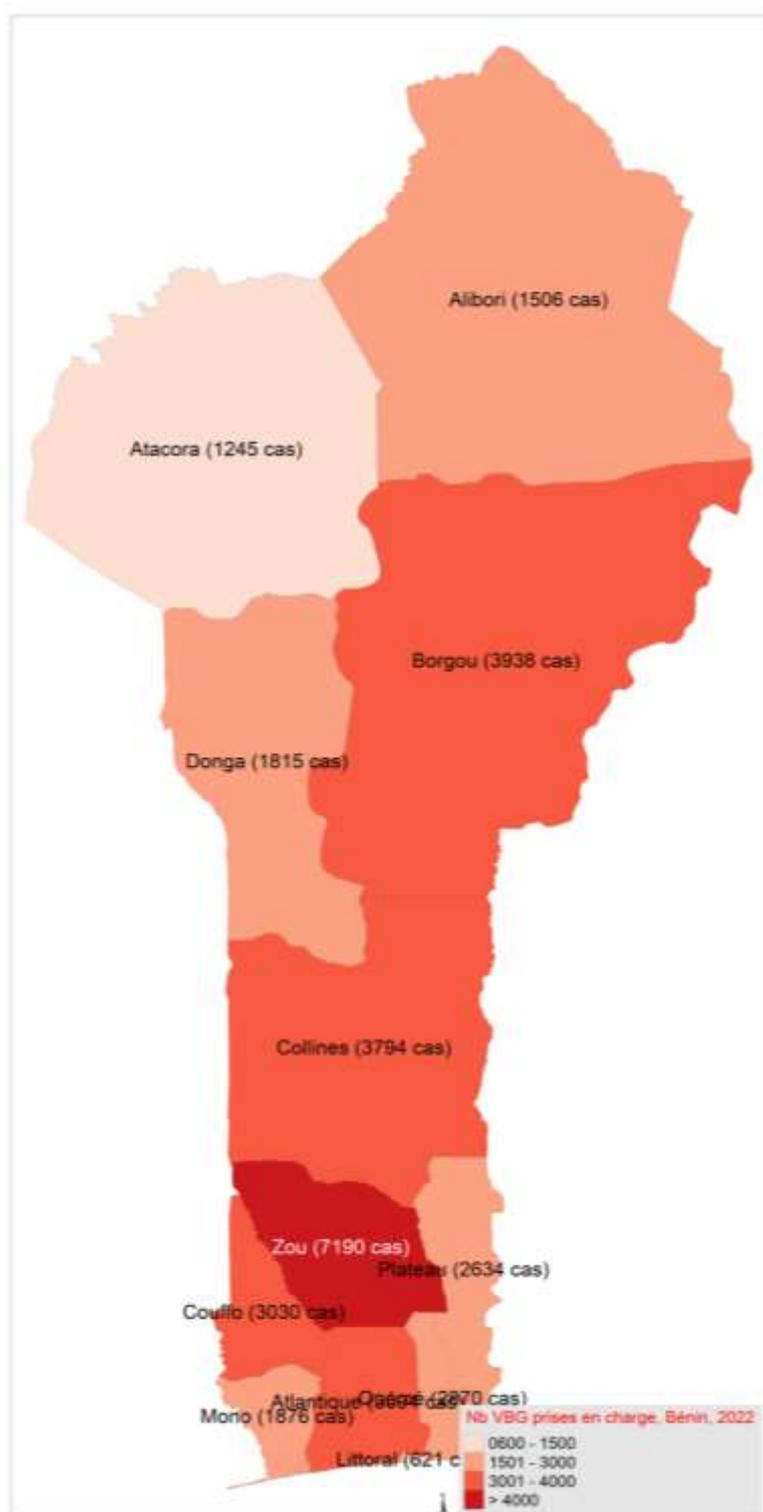


La carte ci-contre montre la répartition spatiale du nombre total de cas de VBG reçus au cours des trois dernières années par département. Au total 49907 cas de violences basées sur le genre (toutes formes confondues) ont été enregistrés entre février 2019 et février 2022 au Bénin. Le département du Zou seule enregistre près du quart (10215 cas) de toutes les formes de VBG rapportées. C'est le département ayant enregistré le plus grand nombre de cas. Il est suivi par les Collines (6624 cas), le Couffo (5665 cas) et le Borgou (5004 cas). Les départements de l'Atacora (1348 cas) et de l'Alibori (2441 cas) ont enregistré moins de cas de VBG au cours de la période.

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

5.1.2 Cartographie du nombre total de cas de VBG pris en charge par département

Carte n° 2 : Cartographie du nombre total de cas de VBG pris en charge au cours des trois dernières années (2019-2022)



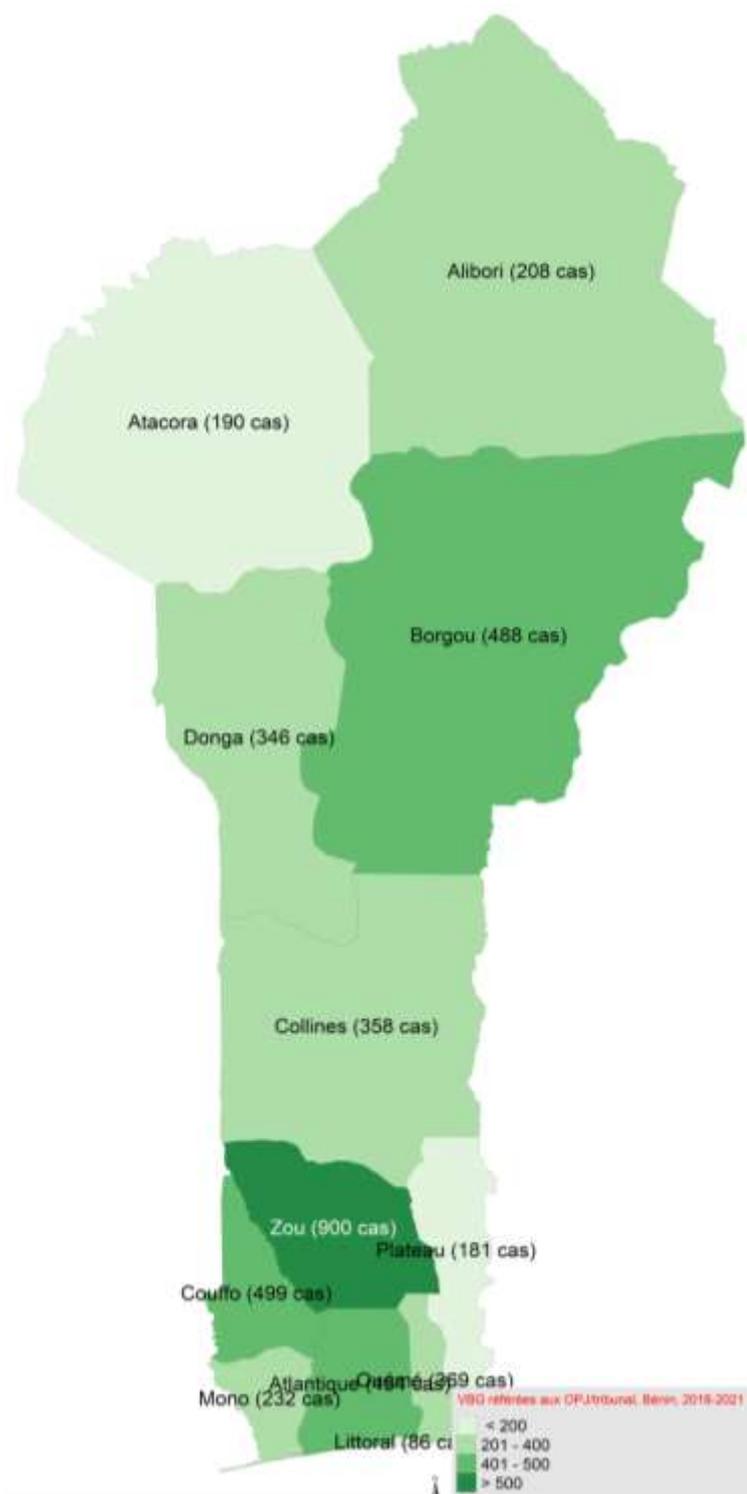
La cartographie ci-contre montre une répartition spatiale du nombre total de cas de VBG pris en charge au cours des trois dernières années par les services d'écoute et de prise en charge des violences basées sur le genre.

Au total 33613 cas de violences basées sur le genre (toutes formes confondues) ont été pris en charge (entre février 2019 et février 2022) au Bénin. Parmi ces derniers, plus de deux cas sur dix (7190 cas, soit 21,39%) ont été enregistrés dans le département du Zou. Ensuite, plus d'un cas sur dix ont été enregistrés dans le Borgou (3938, soit 11,72%) et les Collines (3794 cas soit 11,29%). Les plus petits nombres de cas de VBG pris en charge au cours des trois dernières années ont été enregistrés dans les départements du Littoral (621 cas, soit 1,85%), de l'Atacora (1245 cas, soit 7,70%) et de l'Alibori (1506 cas, soit 4,48%).

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

5.1.3 Cartographie du nombre total de cas de VBG référés aux officiers de police judiciaire ou aux tribunaux par département

Carte n° 3 : Cartographie du nombre total de cas de VBG référés aux officiers de police judiciaire ou aux tribunaux au cours des trois dernières années (2019 – 2022)



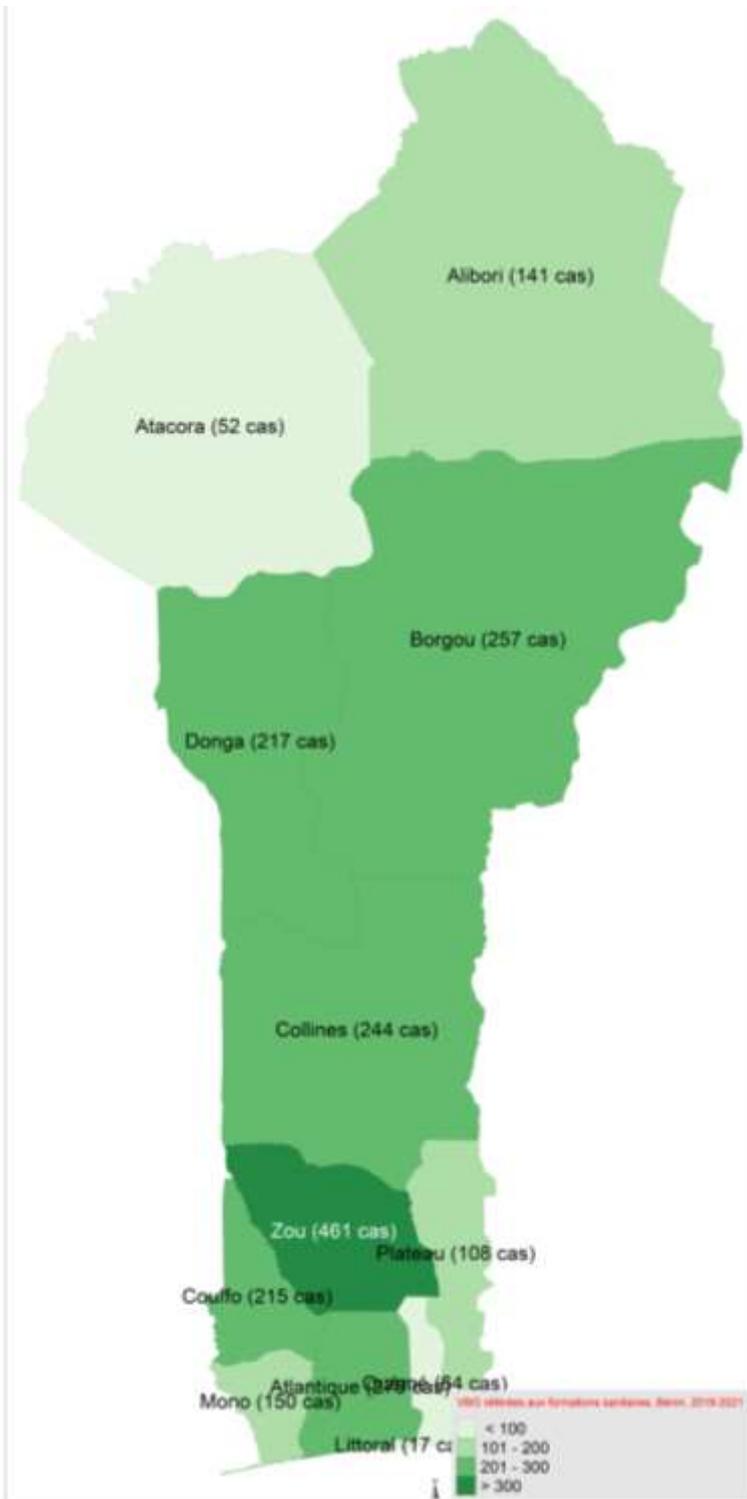
La carte ci-contre montre une répartition spatiale de l'ampleur des cas de VBG référés aux officiers de police judiciaire ou aux tribunaux au cours des trois dernières années.

Au total 4311 cas de violences basées sur le genre (toutes formes confondues) ont été référés aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ou aux tribunaux au cours des trois dernières années (entre février 2019 et février 2022). Parmi ces derniers, plus de deux cas sur dix (900, soit 20,88%) ont été enregistrés dans le département du Zou. Ensuite, plus d'un cas sur dix ont été enregistrés dans le Borgou (488, soit 11,32%) et l'Atlantique (454 soit 10,53%). Les plus petits nombres de cas de VBG référés aux Officiers de Police Judiciaire ou aux Tribunaux au cours des trois dernières années ont été enregistrés dans les départements du Littoral (86 cas, soit 1,99%), du plateau (181 cas, soit 4,20%) et de l'Atacora (190 cas, soit 4,41%).

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

5.1.4 Cartographie du nombre total de cas de VBG référés dans les formations sanitaires par département

Carte n° 4 : Cartographie du nombre total de cas de VBG référés aux formations sanitaires au cours des trois dernières années (2019 – 2022)



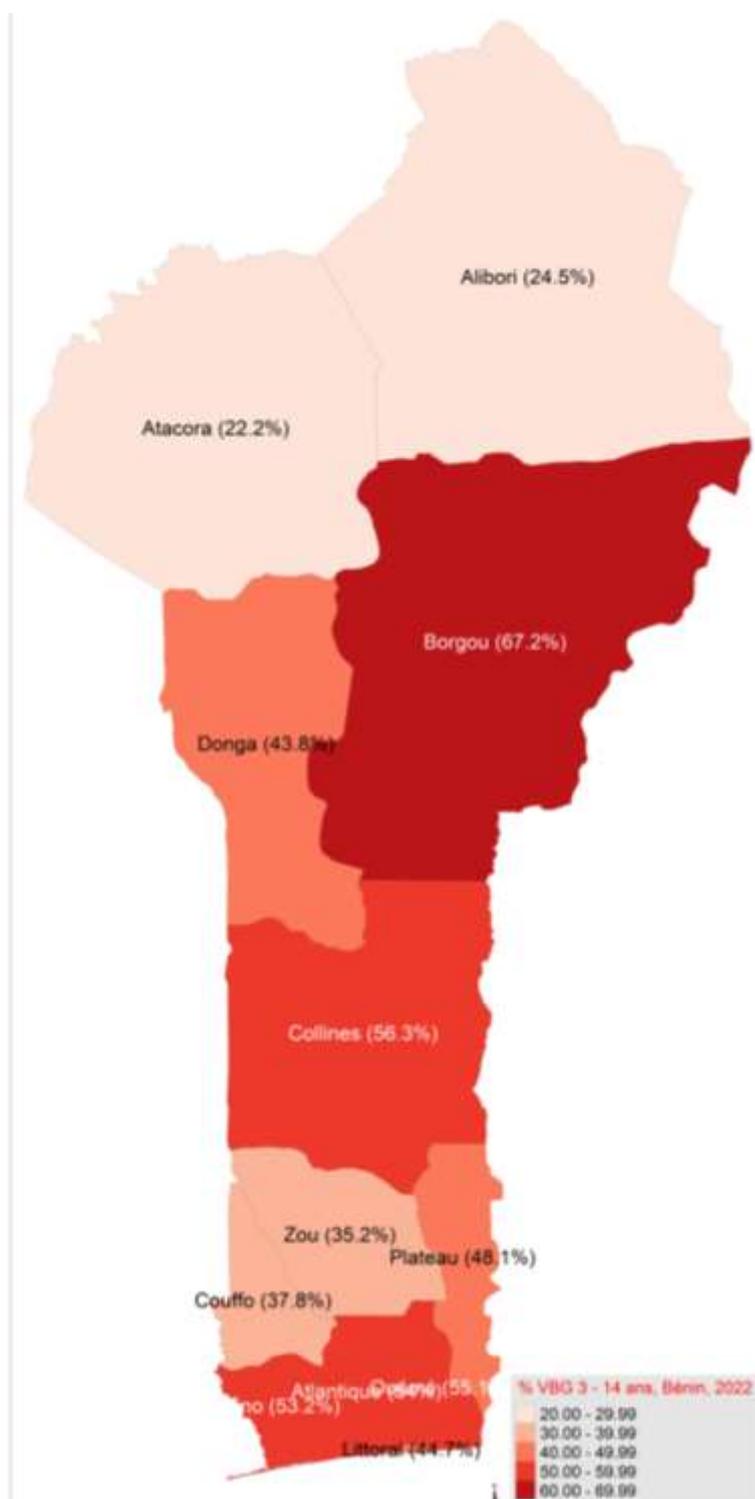
La carte ci-contre montre une disparité spatiale dans l'ampleur des cas de VBG référés aux formations sanitaires au cours des trois dernières années.

Au total 2205 cas de violences basées sur le genre (toutes formes confondues) ont été référencés aux formations sanitaires pour prise en charge au cours des trois dernières années (entre février 2019 et février 2022). Parmi ces derniers, plus de deux cas sur dix (20,91%) ont été enregistrés dans le département du Zou (461 cas). Ensuite, plus d'un cas sur dix ont été enregistrés dans l'Atacora (279 cas, soit 12,65%) le Borgou (257, soit 11,66%), les Collines (244 soit 11,07%). Les plus petits nombres de cas de VBG référés aux formations sanitaires ont été enregistrés dans les départements du Littoral (17 cas, soit 0,77%) et de l'Atacora (52 cas, soit 2,36%).

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

5.1.5 Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans par département

Carte n° 5 : Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans, Bénin 2022

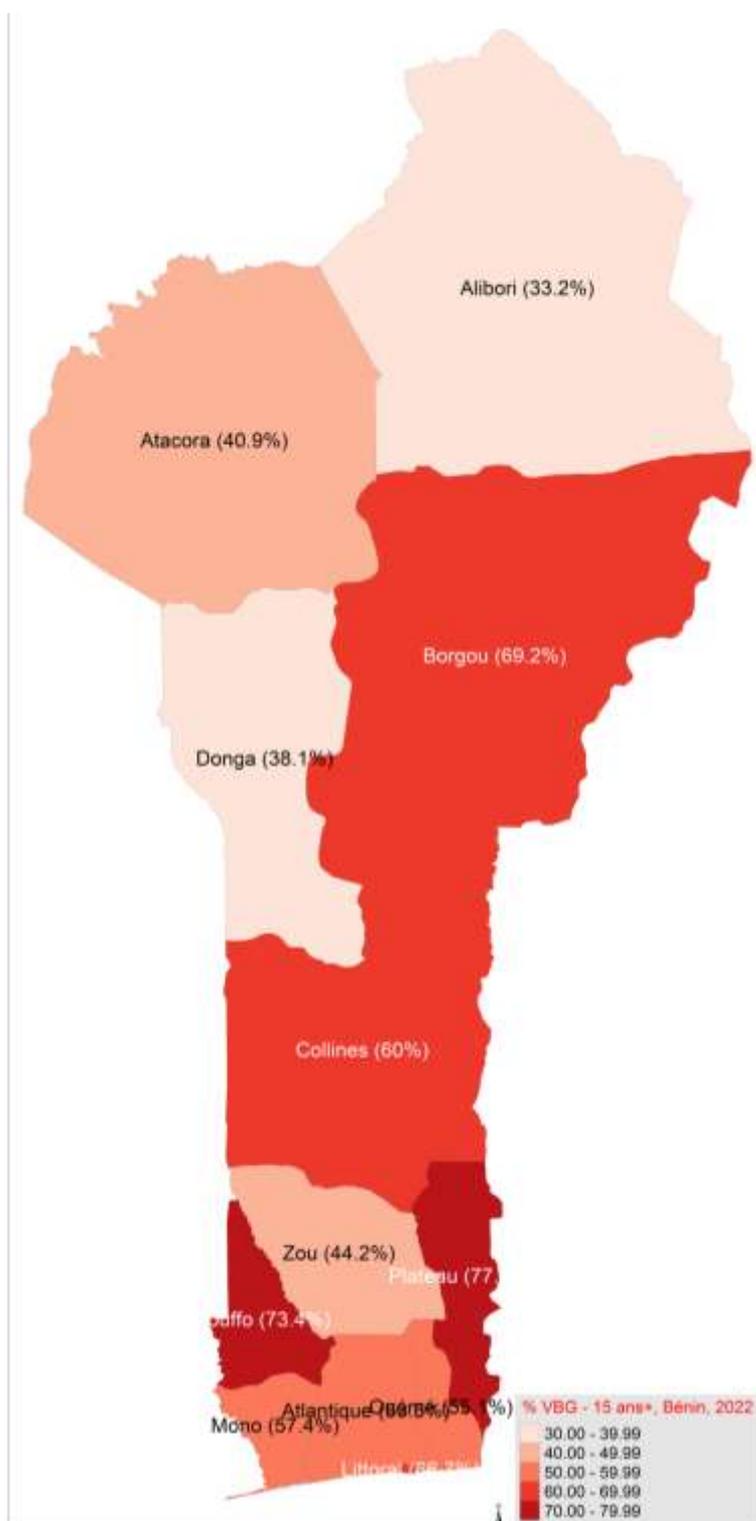


La cartographie ci-contre présente une disparité spatiale dans les niveaux de prévalence des VBG parmi les enfants de 3 – 14 ans au niveau départemental au Bénin. Les résultats des analyses montrent que les plus fortes proportions de VBG aux jeunes âges (3 – 14 ans) s’observent dans les départements du Borgou (67,2%), des Collines (56,3%), de l’Atlantique (54%), le Mono (53,2%) et l’Ouémé (55,1%) ou plus de la moitié des enfants de 3 – 14 ans ont déclaré avoir été victimes au moins fois de violences basées sur le genre. Les départements ayant enregistré les plus faibles proportions de violences à l’encontre des enfants de 3 – 14 ans sont l’Atacora (22,2%) et l’Alibori (24,5%).

Source : Exploitation des données de l’étude sur les VBG, Bénin – 2022

5.1.6 Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus par département

Carte n° 6 : Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les 15 ans ou plus, Bénin 2022



La cartographie ci-contre montre une disparité spatiale dans les niveaux de prévalence des VBG parmi les personnes de 15 ans ou plus au niveau départemental au Bénin. Les résultats des analyses montrent que les plus fortes proportions de VBG parmi les 15 ans ou plus s'observent dans les départements du Plateau (77,9%), du Couffo (73,4%), du Borgou (69,2%), du Littoral (66,7%), des Collines (60,0%), du Mono (57,4%), de l'Ouémé (55,1), et de l'Atlantique (53,5%), ou plus de la moitié des personnes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes au moins une fois de violences basées sur le genre. Les départements ayant enregistré les plus faibles proportions de violences à l'encontre des 15 ans ou plus sont l'Alibori (33,2%) et l'Atacora (40,9%).

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

5.2 Classification des départements par violences basées sur le genre

La figure ci-dessous présente la classification issue de l'analyse en composante principale (ACP) des départements selon l'ampleur des différentes formes de VBG enregistrées entre février 2019 et février 2022 (SIDoFFE, 2022). Elle met en évidence la dispersion de l'ampleur des VBG considérées à l'échelle des départements. Au total 36 formes de VBG ont été exploitées dans le cadre de cette analyse de classification. Il ressort clairement de cette figure que le département du Zou est le seul qui se démarque de loin des autres en termes de prévalence des formes de VBG examinées. Il est suivi dans une moindre mesure des départements de l'Atlantique, du Littoral et le Mono. Ces constats corroborent la tendance générale observée dans l'analyse de l'ampleur des différents types de VBG par département. En effet, pour la plupart des formes de VBG examinées, le Zou présente de loin le plus de cas comparé aux autres départements. Il faut souligner que le Zou a bénéficié de plusieurs interventions qui ont un peu relevé la perception de certaines personnes des communautés quant à la dénonciation des actes de violences.

Le premier facteur de l'ACP, qui concentre en son sein plus de la moitié de la quantité d'information contenue dans la base, oppose le département du Zou (à droite de la figure, caractérisé par une coordonnée fortement positive sur l'axe) aux départements comme le Littoral, le Plateau, la Donga, l'Alibori, l'Atacora et l'Ouémé (à gauche de la figure, caractérisés par une coordonnée fortement négative sur l'axe). Le deuxième facteur oppose principalement les départements de l'Atlantique et du Couffo caractérisés par une coordonnée fortement positive sur l'axe au département du Mono caractérisé par une coordonnée fortement négative sur l'axe.

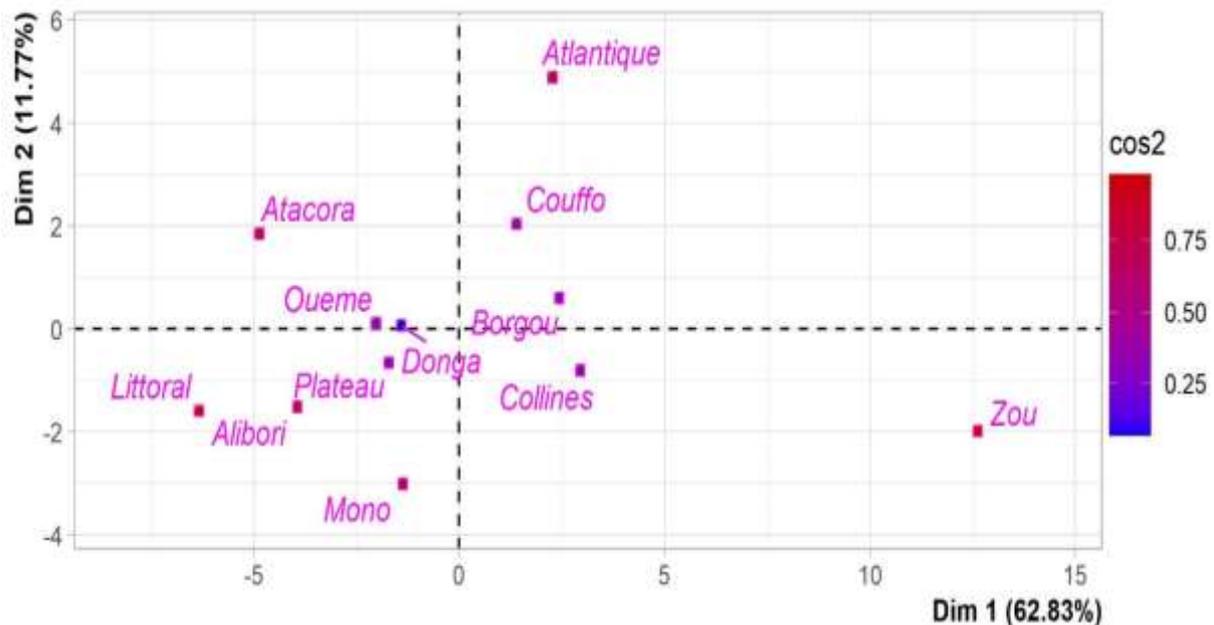


Figure n° 22 : Classification des départements selon l'ampleur des VBG ~ graphe des individus de l'ACP

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

Il ressort également des analyses que le département du Zou caractérisé par une coordonnée positive sur l'axe (premier axe) partage de fortes valeurs pour certaines formes de VBG. L'analyse du cercle de corrélation relève que le Zou se distingue des autres par une persistance des cas de violences économiques sur les hommes, des cas de violences psychologiques ou morales ou encore de harcèlement. La majorité de ces cas de violences basées sur le genre est référée à un officier de police judiciaire ou au tribunal et dans des structures de prise en charge.

Les départements du Littoral, de l'Atacora et du Mono (caractérisés par une coordonnée négative sur l'axe) partagent de faibles valeurs pour certaines formes de VBG. Ces départements se distinguent des autres par une récurrence des violences psychologiques ou morales, des violences sexuelles, des violences économiques et des cas de violences physiques. La plupart du temps, ces cas de violences basées sur le genre, en général perpétrés contre les femmes, sont référés chez un officier de police judiciaire, devant un tribunal où dans les structures de prise en charge et/ou dans les formations sanitaires. Il faut souligner que la population de 18-59 ans reste la plus vulnérable aux violences basées sur le genre quelle que soit la forme.

Les départements de l'Atlantique et du Couffo partagent de fortes valeurs pour certaines formes de VBG. Ainsi, ils se distinguent des autres par une persistance des violences sexuelles d'une part, d'enlèvement et de séquestration dirigés contre les femmes notamment celles de 18-59 ans, d'autres part.

En outre, notons que les départements tels que le Borgou, la Donga, les Collines, l'Ouémé et le Plateau partagent des valeurs moyennes vis-à-vis de l'ensemble des formes de VBG sus évoquées. En d'autres termes, ils connaissent également la majorité des cas de violences basées sur le genre mais avec une faible intensité comparativement aux autres départements.

6 Ampleur des violences basées sur le genre entre 2019 et 2022

L'ampleur du phénomène examiné porte sur les cas de VBG enregistrés entre février 2019 et février 2022 au niveau du Système Intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG). Les formes de VBG enregistrées au niveau du SIDoFFE-NG sont entre autres, les violences physiques, les violences sexuelles, les violences économiques, les violences psychologiques ou morales, les violences patrimoniales, les enlèvements et séquestrations, l'inceste, le lévirat et le harcèlement.

6.1 Violences physiques

Les cas de violences physiques enregistrés entre février 2019 et février 2022 au Bénin sont présentés par département et selon le sexe dans le tableau ci-dessous. Au total, 6267 cas ont été enregistrés. Parmi ces cas, on dénombre 5694 cas, soit 90,9% rapportés par les femmes et 6 cas sur les personnes en situation de handicap. Les résultats montrent, quel que soit le département, que parmi les cas de violences physiques enregistrés, les femmes sont majoritairement les victimes. Par contre, selon le poids de chaque département dans la contribution des cas de violences enregistrés, on constate que le département du Zou est celui ayant enregistré le plus important nombre de cas de violences physiques, 20,2% (1263 cas), suivi des départements des

Collines (743 cas, soit 11,9%), du Couffo (736 cas, soit 11,7%) et de l'Atlantique (699 cas, soit 11,2%).

Tableau n° 8 : Répartition des cas de violences physiques reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)	Nombre de victimes en situation de handicap
			Effectif (c)	% (c/total)		
Alibori	30	265	295	4,7%	89,8%	1
Atacora	10	140	150	2,4%	93,3%	1
Atlantique	25	674	699	11,2%	96,4%	1
Borgou	50	442	492	7,9%	89,8%	0
Collines	58	685	743	11,9%	92,2%	0
Couffo	89	647	736	11,7%	87,9%	0
Donga	43	393	436	7,0%	90,1%	0
Littoral	5	95	100	1,6%	95,0%	0
Mono	54	383	437	7,0%	87,6%	2
Ouémé	36	401	437	7,0%	91,8%	0
Plateau	38	441	479	7,6%	92,1%	0
Zou	135	1128	1263	20,2%	89,3%	1
TOTAL	573	5694	6267	100,0%	90,9%	6

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.2 Violences sexuelles

Comme le montre le tableau ci-dessous, au total 1049 cas de violences sexuelles ont été enregistrés au cours de la période. Plus de 9 cas de violences sexuelles sur 10 (95,4%) enregistrés ont été perpétrés contre les femmes. Globalement, quel que soit le département, on constate que la majorité des cas de violences sexuelles enregistrés a été dirigé contre les femmes. Les départements ayant enregistrés le plus de cas de violences sexuelles au cours de la période sont l'Atlantique (16% dont 96,4% contre les femmes), le Borgou (16% dont 97,6% contre les femmes), le Couffo (13% dont 99,3% contre les femmes) et le Zou (13% dont 84,6% contre les femmes).

Tableau n° 9 : Répartition des cas de violences sexuelles reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Alibori	2	32	34	3,2%	94,1%
Atacora	0	46	46	4,4%	100,0%
Atlantique	6	162	168	16,0%	96,4%
Borgou	4	164	168	16,0%	97,6%
Collines	2	56	58	5,5%	96,6%
Couffo	1	135	136	13,0%	99,3%
Donga	6	90	96	9,2%	93,8%
Littoral	0	24	24	2,3%	100,0%
Mono	0	38	38	3,6%	100,0%
Ouémé	5	77	82	7,8%	93,9%
Plateau	1	62	63	6,0%	98,4%
Zou	21	115	136	13,0%	84,6%
TOTAL	48	1001	1049	100,0%	95,4%

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.3 Harcèlement

Les cas de harcèlements ont aussi été enregistrés en plus des cas de violences sexuelles au cours de la période. Au total 639 cas de harcèlements ont été rapportés aux institutions au cours de la période. Parmi ces victimes de harcèlement, 81% sont des femmes. Plus de trois cas de harcèlements sur dix (32%) proviennent du département du Zou. Par ordre d'importance, les départements du Mono et du Borgou ayant enregistrés respectivement 16% et 11,5% de tous les cas de harcèlements enregistrés au cours de la période.

Tableau n° 10 : Répartition des cas de harcèlement reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Alibori	0	12	12	1,9%	100,0%
Atacora	1	15	16	2,5%	93,8%
Atlantique	4	53	57	9,0%	93,0%

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Borgou	10	63	73	11,5%	86,3%
Collines	13	39	52	8,2%	75,0%
Couffo	4	9	13	2,0%	69,2%
Donga	5	14	19	3,0%	73,7%
Littoral	0	8	8	1,3%	100,0%
Mono	13	89	102	16,0%	87,3%
Ouémé	0	18	18	2,8%	100,0%
Plateau	18	39	57	9,0%	68,4%
Zou	52	157	209	32,9%	75,1%
TOTAL	120	516	636	100,0%	81,1%

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.4 Violences économiques

Le tableau ci-dessous montre la répartition des cas de violences économiques enregistrés au cours de la période par département et selon le sexe. Au total, 5749 cas d'actes de violences économiques ont été enregistrés au cours de la période. Les cas de violences économiques enregistrés pour la majorité sont dirigés contre les femmes (90,4% contre 9,6%). Parmi ces actes de violences économiques, quatre (4) ont été dirigés contre les personnes en situation de handicap dont deux (2) dans le département de l'Alibori, un (1) cas dans le Borgou et un (1) cas le Mono. Les résultats révèlent aussi que le département du Zou (21%) est celui ayant enregistré le plus de cas de violences économiques. Il est suivi respectivement par le département des Collines (803 cas, soit 14%), l'Atlantique (773 cas, soit 13,4%) et le Borgou (605 cas, soit 10,5%).

Tableau n° 11 : Répartition des cas de violences économiques reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)	Nombre de victimes en situation de handicap
			Effectif (c)	% (c/total)		
Alibori	22	395	417	7,3%	94,7%	2
Atacora	3	69	72	1,3%	95,8%	0
Atlantique	20	753	773	13,4%	97,4%	0
Borgou	38	567	605	10,5%	93,7%	1

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)	Nombre de victimes en situation de handicap
			Effectif (c)	% (c/total)		
Collines	60	743	803	14,0%	92,5%	0
Couffo	25	316	341	5,9%	92,7%	0
Donga	18	246	264	4,6%	93,2%	0
Littoral	23	190	213	3,7%	89,2%	0
Mono	61	289	350	6,1%	82,6%	1
Ouémé	28	185	213	3,7%	86,9%	0
Plateau	52	439	491	8,5%	89,4%	0
Zou	204	1003	1207	21,0%	83,1%	0
TOTAL	554	5195	5749	100,0%	90,4%	4

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.5 Violences psychologiques ou verbales

Le tableau ci-dessous présente la répartition des cas de violences psychologiques ou verbales enregistrés par département selon le sexe au cours de la période. Au total, 19938 cas ont été enregistrés dont 15976 cas (80,1%) parmi les femmes. Les résultats montrent, quel que soit le département, que les femmes sont plus nombreuses (plus de 74%) parmi les cas de violences psychologiques ou verbales enregistrés au cours de la période. Selon le département, 20% des cas ont été enregistrés dans le Zou, suivi de l'Atlantique (12%) et les Collines (10,7%). Les départements ayant enregistré le moins de cas au cours de la période sont le Littoral (460 cas soit, 2,3%) et l'Atacora (531 cas, soit 3%).

Les résultats montrent, par ailleurs, que parmi ces cas enregistrés, 22 cas portaient sur les personnes en situation de handicap, dont cinq (5) cas dans le département de la Donga et quatre (4) cas dans l'Atacora.

Tableau n° 12 : Répartition des cas de violences psychologiques ou verbales reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)	Nombre de victimes en situation de handicap
			Effectif (c)	% (c/total)		
Alibori	112	587	699	3,5%	84,0%	2
Atacora	70	531	601	3,0%	88,4%	4
Atlantique	360	2033	2393	12,0%	85,0%	3
Borgou	369	1594	1963	9,8%	81,2%	1
Collines	476	1663	2139	10,7%	77,7%	1
Couffo	368	1566	1934	9,7%	81,0%	0
Donga	155	971	1126	5,6%	86,2%	5
Littoral	63	397	460	2,3%	86,3%	1
Mono	204	1081	1285	6,4%	84,1%	1
Ouémé	418	1318	1736	8,7%	75,9%	0
Plateau	412	1207	1619	8,1%	74,6%	0
Zou	955	3028	3983	20,0%	76,0%	4
TOTAL	3962	15976	19938	100,0%	80,1%	22

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.6 Violences patrimoniales

Au total, 1505 cas de violences patrimoniales ont été enregistrés au cours de la période (tableau ci-dessous). Dans près de huit (8) cas sur dix (10) (79,8%), les cas de violences patrimoniales enregistrés ont été rapportés par les femmes. Une tendance similaire s'observe quel que soit le département où les femmes sont plus victimes des violences patrimoniales. Toutefois, parmi l'ensemble des cas de violences patrimoniales enregistrés, 23,4% provient du département de la Donga, suivi du Borgou (13,7%) et du Zou (12,7%). Les départements ayant enregistré le plus petit nombre de cas du phénomène sont le Littoral (49 cas, soit 3,3%) et l'Atacora (53 cas, soit 3,5%).

Tableau n° 13 : Répartition des cas de violences patrimoniales reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Alibori	11	67	78	5,2%	85,9%
Atacora	7	46	53	3,5%	86,8%
Atlantique	12	146	158	10,5%	92,4%
Borgou	27	179	206	13,7%	86,9%
Collines	25	56	81	5,4%	69,1%
Couffo	30	90	120	8,0%	75,0%
Donga	77	275	352	23,4%	78,1%
Littoral	4	45	49	3,3%	91,8%
Mono	19	49	68	4,5%	72,1%
Ouémé	21	54	75	5,0%	72,0%
Plateau	14	60	74	4,9%	81,1%
Zou	57	134	191	12,7%	70,2%
TOTAL	304	1201	1505	100,0%	79,8%

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.7 Enlèvements et séquestrations

Au total, 439 cas d'enlèvements et séquestrations ont été enregistrés au cours de période au Bénin. Les statistiques montrent que les femmes sont en général, la cible des cas d'enlèvements et de séquestrations. En effet, 94,3% des cas enregistrés l'ont été sur les femmes. Selon le département, les résultats montrent que parmi l'ensemble des cas enregistrés, c'est dans l'Atlantique (67 cas, soit 15,3%), le Couffo (65 cas, soit 14,8%), les Collines (61 cas, soit 13,9%) et de l'Atacora (12,1%) que la plupart des cas d'enlèvements et de séquestrations ont été rapportés. Les départements du Littoral et du Mono ont enregistré le plus petit nombre de cas d'enlèvements et de séquestrations, soit 8 cas dans chaque département au cours de la période.

Tableau n° 14 : Répartition des cas d'enlèvement et de séquestrations reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Alibori	0	12	12	2,7%	100,0%
Atacora	1	52	53	12,1%	98,1%
Atlantique	0	67	67	15,3%	100,0%
Borgou	5	34	39	8,9%	87,2%
Collines	10	51	61	13,9%	83,6%
Couffo	0	65	65	14,8%	100,0%
Donga	0	19	19	4,3%	100,0%
Littoral	0	8	8	1,8%	100,0%
Mono	0	8	8	1,8%	100,0%
Ouémé	0	37	37	8,4%	100,0%
Plateau	2	36	38	8,7%	94,7%
Zou	7	25	32	7,3%	78,1%
TOTAL	25	414	439	100,0%	94,3%

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.8 Incestes

Le tableau ci-dessous présente la répartition des cas d'incestes enregistrés au cours de la période par département selon le sexe. Au total, 61 cas d'incestes ont été enregistrés au cours de la période au niveau des douze départements. La majorité des cas, soit 51 (83%) a été rapporté par les femmes. Les départements du Zou (41%) et du Couffo (31,1%) sont ceux dans lesquels se concentrent le plus grand nombre de cas d'incestes. Par contre, les départements du Plateau, de l'Ouémé, de la Donga et du Littoral n'ont enregistré aucun cas d'incestes au cours de la période.

Tableau n° 15 : Répartition des cas d'incestes reçus entre février 2019 et février 2022 par département selon le sexe

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Alibori	1	2	3	4,9%	66,7%
Atacora	0	1	1	1,6%	100,0%
Atlantique	0	6	6	9,8%	100,0%
Borgou	0	1	1	1,6%	100,0%
Collines	0	3	3	4,9%	100,0%
Couffo	1	18	19	31,1%	94,7%

Département	Masculin (a)	Féminin (b)	Total		% de femmes (b/c)
			Effectif (c)	% (c/total)	
Donga	0	1	1	1,6%	100,0%
Littoral	0	0	0	0,0%	0,0%
Mono	0	2	2	3,3%	100,0%
Ouémé	0	0	0	0,0%	0,0%
Plateau	0	0	0	0,0%	0,0%
Zou	8	17	25	41,0%	68,0%
TOTAL	10	51	61	100,0%	83,6%

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

6.9 Lévirat

Comme le montre le tableau ci-dessous, au total 340 cas de lévirats ont été enregistrés entre février 2019 et février 2022. Parmi ces derniers, près de quatre (4) cas sur dix (10) (38,8%) sont enregistrés dans le département de l'Atlantique et 28,2% (96 cas) enregistrés dans le département de l'Atacora. Le département du Zou a enregistré 48 cas, soit (14,1%). Les départements ayant enregistrés le moins de cas de lévirats au cours de la période sont ceux de l'Alibori et du Borgou avec 1 cas chacun.

Tableau n° 16 : Répartition des cas de lévirats reçus entre février 2019 et février 2022 par département

Département	Effectif (c)	% (c/total)
Alibori	1	0,3%
Atacora	96	28,2%
Atlantique	132	38,8%
Borgou	1	0,3%
Collines	9	2,6%
Couffo	23	6,8%
Donga	4	1,2%
Littoral	10	2,9%
Mono	4	1,2%
Ouémé	4	1,2%
Plateau	8	2,4%
Zou	48	14,1%
TOTAL	340	100,0%

Source : Exploitation des données (2019 ~ 2022) du SIDoFFE-NG, Bénin – 2022

7 Facteurs associés à la persistance des violences basées sur le genre

Les facteurs associés à la persistance des VBG ont été appréhendés à travers l'analyse des données quantitatives et qualitatives issues de la collecte. Les résultats des modèles de régression logistique sur les facteurs associés aux violences basées sur le genre chez les personnes de 3 ans ou plus montrent que parmi l'ensemble des variables d'analyse examinées, le statut matrimonial et le sexe ne sont pas associées à la pratique des VBG. Ainsi, toute chose étant égale par ailleurs, l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, le département, le lien de parenté avec le chef de ménage et dans une certaines mesures les facteurs socioculturelles sont les principaux facteurs déterminants de la pratique des VBG au Bénin.

7.1 Facteurs sociodémographiques et violences basées sur le genre

Les résultats des modèles de régression mettent en évidence des différences dans les risques d'apparition des VBG au sein des personnes de 3 ans ou plus. En effet, comparés aux enfants de 3 – 9 ans, leurs aînés de 10 – 14 ans, 15 – 19 ans et 20 – 24 ans ont respectivement 46%, 72% et 57%, moins de risque de subir les VBG. En dehors de ces groupes d'âges, les résultats ne montrent aucune évidence statistique quant aux différences dans les risques de connaître les VBG selon l'âge. Selon le statut dans les ménages, les épouses/époux des chefs de ménage ont 7 fois plus de risque de subir les VBG par rapport aux chefs de ménages eux-mêmes. Les enfants du chef de ménage et dans une certaine mesure les parents du chef de ménage (au seuil de 10%) et les autres membres du ménage (au seuil de 10%) courent plus de risque de connaître les violences basées sur le genre.

7.2 Facteurs socioculturels et violences basées sur le genre

L'analyse des résultats selon le milieu de résidence montre que le risque de subir les VBG est de 69% supérieur en milieu rural comparé au milieu urbain. A l'échelle des départements, les risques de VBG sont plus élevés dans l'Alibori (5 fois plus), l'Atacora (3 fois plus), la Donga (3 fois plus) et dans le Zou (2 fois plus) comparés au département du Borgou. Les résultats ont également mis en évidence le rôle clé des facteurs socioculturels comme l'appartenance ethnique et religieuse dans les risques de survenance des VBG. Les analyses approfondies des discours des répondants ont permis d'appréhender davantage comment ces facteurs influent sur la persistance du phénomène. En effet, les facteurs socioculturels s'expriment, entre autres, à travers les pratiques sociales, les normes et des valeurs d'une identité collective telle que la valorisation du sexe masculin avec la domination de l'homme, le droit d'aînesse et le statut d'infériorité ou de dépendance de la femme avec la soumission, ainsi que l'absence de la prise de décision tirent aussi leurs origines de ces facteurs culturels. C'est ce que soutiennent ces propos ci-dessous de deux acteurs interrogés :

C'est le fait que la société considère que les hommes sont supérieurs aux femmes qui engendre des situations de violence. On dit "sunnu glégbenu" et "gnonnu xuéssi", c'est l'éducation. Il y a des travaux qui sont réservés aux

hommes et d'autres qui sont réservés aux femmes. Le garçon va jouer au ballon, la fille est à la cuisine. (...) Il y a beaucoup de choses, la femme doit être soumise à son mari et à cause des enfants, il faut qu'elle reste sous le toit de son mari malgré que ça ne va pas (Atacora- R2-M-).

La femme est classée inférieure à l'homme. Même le petit enfant qui est garçon ne sait pas qu'il est inférieur à ses sœurs. De plus, dans notre milieu, si tu donnes la dot à la femme, c'est comme si tu l'as achetée, elle devient ta propriété (Collines-HNV-M-42ans).

Les actes de violences liées aux pratiques culturelles proviennent des contraintes imposées, des rites qui oppriment la femme. Par exemple dans le cas de soupçon de l'adultère "afodogbé" ou des cérémonies de sortie du veuvage "yé foyesun". Comme l'affirme cet acteur approché :

“(...) on soupçonne la femme de l'adultère ('afodogbé'), sans que la réalité ne soit établie, il y a des façons de breuvage qu'on veut la faire boire en disant que c'est le breuvage de la vérité et s'il n'a rien fait, rien ne va lui arriver mais si elle voyait qu'il y a quelque chose voilà (...). Il y a également bastonnade sérieusement par la belle famille de la femme sous prétexte qu'elle a commis l'adultère (...).” (littoral_R1_F_56ans).

“(...) autour des cérémonies de temps de veuvage après tant de privation à la femme, il y a assez de choses autour, ééé('foyesun') et il arrive vraiment qu'on exerce de grande violence (Borgou-.FNV-M-41ans).

Par ailleurs, les recommandations des valeurs prônées par les formes de religions en indexant les écritures saintes occasionnent des VBG, tels que les liens de subordination, la soumission.

Il y a le fait que la femme doit être soumise au mari. Tous les courants religieux l'exigent... Ailleurs, la fille ne doit pas avoir deux menstrues sous le toit de ses parents chez les musulmans (Alibori-.FNV-M-33ans).

Egalement certaines pratiques des rites religieux génèrent des formes de violences, comme le souligne cet informateur approché :

(...) au nom de l'envoûtement, ou au nom de la consécration, au nom de la délivrance, il se passe beaucoup de choses. On fait subir les choses incroyables aux femmes, on leur fait avaler du gros mensonge mais comme on a de l'influence sur elles on leur dit qu'on est inspiré (...), les pratiques de délivrances, de séjour pour désenvoûtement, de séances d'exorcisme et autres aussi, il se passe beaucoup d'actes de violences (littoral_R1_F_56ans).

7.3 Facteurs socioéconomiques et violences basées sur le genre

Les indicateurs de niveau de vie comme le niveau d'instruction jouent également un rôle important dans les différences de comportements en matière de VBG. Même si les relations entre l'éducation et le niveau de richesse ne sont pas linéaires, il est établi que l'éducation joue un rôle important dans les comportements à divers niveaux y compris sur le plan économique et détermine dans une certaine mesure le niveau d'accès des populations aux marchés des biens et services. En effet, l'analyse des données quantitatives basées sur les modèles de régression logistique, montre que les personnes ayant le niveau d'instruction primaire et ceux ayant le niveau secondaire ou plus ont moins de risque de subir les VBG comparés à leurs homologues n'ayant aucun niveau d'instruction. Cette association négative entre le niveau d'instruction et les risques de VBG peut s'expliquer par le fait que les personnes instruites ont plus de chance d'être informées sur les textes de loi régissant les VBG.

Socialement construites sur les stéréotypes et les normes de la société, les VBG proviennent des perceptions, des croyances résultant des inégalités qui engendrent les regards indignes portés sur les femmes, les personnes en situation de handicap et toutes autres personnes dites faibles dans la société. Ces causes sont diverses selon le contexte et les acteurs. Elles se retrouvent sur les plans culturel, social, religieux et économique.

Par ailleurs, l'analyse des discours des répondants relève que le manque de moyens financiers ou les conditions défavorables des parents engendre des VBG, ainsi que l'absence de l'autonomisation des femmes, la dépendance de la femme, l'ambition démesurée et le mépris de l'homme empêchant l'évolution de la femme en milieu professionnel. Ce que traduisent les propos d'un acteur interrogé.

La pauvreté, le manque de moyen pour supporter ses propres enfants. Parfois, ils sont laissés à la charge d'une autre personne qui les traite d'une manière inhumaine, comme un animal. Il y a aussi la méchanceté de certains hommes et femmes à l'endroit de leurs prochains. Il y a aussi les actes de rapport sexuel pour avoir l'argent. En plus, les hommes harcèlent en mettant de moyen financier devant pour pouvoir avoir d'influence sur les filles et femmes (Atlantique-R4-M-40ans).

A tous ces facteurs évoqués s'ajoutent, la structuration familiale et le phénomène de l'urbanisation et la modernité.

7.4 Facteurs sociaux et violences basées sur le genre

En dehors des facteurs sociodémographiques, économiques et culturels, les facteurs sociaux comme le comportement vis-à-vis de l'alcool et dans une certaine mesure les comportements démographiques comme ceux se rapportant à l'entrée en union jouent un rôle important dans la survenue des VBG. En effet, des raisons issues des réalités sociales constituent des sources de violences. Il y a, entre autres, le revers de la polygamie, la jalousie, le rang social, les liens sociaux, l'envie de satisfaire des désirs sexuels, l'alcoolisme, le tabagisme (la drogue), le manque de dialogue et la fuite des responsabilités des parents.

En ce qui concerne l'alcoolisme, les propos ci-dessous d'un acteur nous renseignent davantage :

(...) Il y a la prise de l'alcool. Quand je ne prends pas l'alcool, j'arrive à me maîtriser quand ma femme parle. Mais quand je goûte un peu, à moindre geste j'envoie ma main parce que je sais que j'ai la force plus qu'elle (Alibori-AV-M-28 ans).

Pour ce même acteur, la mauvaise communication et l'ingérence des parents sont aussi cause de violence :

C'est le manque de compréhension qui a fait qu'on ne s'entend pas. Les violences viennent souvent de la mauvaise communication. Il y a aussi la responsabilité des parents (Alibori-AV-M-28 ans).

La privation de nourriture à l'endroit des enfants est aussi considérée comme un facteur de violence :

(...) c'est la violation des droits de l'enfant, l'enfant ne va pas à l'école, l'enfant n'a pas son petit déjeuner; l'enfant est privé de sa nourriture comme punition (Zou-HNV-M-35ans).

Ces éléments relèvent des idées construites socialement en termes d'inégalités ou de supériorité qui suscitent les VBG auxquelles les populations marquent souvent une indifférence qui les entretient.

Tableau n° 17 : Résultats des modèles de régression logistique sur les facteurs associés aux violences basées sur le genre parmi les personnes de 3 ans ou plus

Variable / modalités	OR ~ Effet brut, 95% IC	OR ~ Effet net, 95% IC
Groupe d'Age (en années)		
3-5 ans	Ref.	Ref.
6-9 ans	2.48 [1.41-4.55]***	1.90 [1.01-3.70]*
10-14 ans	3.04 [1.78-5.40]***	2.63 [1.42-5.02]***
15-19 ans	5.49 [3.12-10.04]***	5.90 [3.05-11.75]***
20-24 ans	4.07 [2.21-7.77]***	3.82 [1.87-8.02]***
25-29 ans	3.49 [1.83-6.84]***	2.49 [1.05-6.00]**
30-34 ans	3.09 [1.61-6.11]***	2.56 [1.00-6.58]*
35-44 ans	2.79 [1.48-5.41]***	2.18 [0.86-5.54]ns
45 ans ou plus	2.62 [1.34-5.25]***	1.61 [0.59-4.38]ns
Sexe du répondant		

Variable / modalités	OR ~ Effet brut, 95% IC	OR ~ Effet net, 95% IC
Masculin	Ref.	Ref.
Féminin	1.00 [0.82-1.23]ns	1.07 [0.84-1.37]ns
Statut matrimonial		
Jamais en union	Ref.	Ref.
Est/a été en union	0.98 [0.78-1.23]ns	0.78 [0.41-1.49]ns
Niveau d'instruction		
Sans instruction	Ref.	Ref.
Primaire	2.08 [1.62-2.67]***	2.33 [1.70-3.19]***
Secondaire ou plus	2.23 [1.73-2.87]***	1.62 [1.16-2.27]***
Appartenance ethnique		
Fon et apparentés	Ref.	Ref.
Adja et apparentés	1.09 [0.78-1.54]ns	1.25 [0.73-2.17]ns
Bariba et apparentés	0.76 [0.54-1.06]ns	3.56 [1.57-8.19]***
Yoruba et apparentés	0.72 [0.51-1.04]*	0.72 [0.41-1.26]ns
Bétamaribè et apparentés	0.54 [0.38-0.78]***	1.10 [0.56-2.16]ns
Peulh et apparentés	0.76 [0.48-1.19]ns	3.52 [1.49-8.52]***
Dendi et apparentés	0.65 [0.37-1.12]ns	2.50 [0.98-6.44]*
Lokpa et apparentés	0.59 [0.34-1.01]*	3.15 [1.07-9.58]**
Autres ethnies	0.88 [0.52-1.48]ns	1.13 [0.53-2.40]ns
Appartenance religieuse		
Traditionnelle	Ref.	Ref.
Chrétienne	1.70 [1.29-2.25]***	1.01 [0.70-1.47]ns
Musulmane	0.84 [0.61-1.15]ns	0.31 [0.17-0.54]***
Sans/autre religion	0.73 [0.31-1.64]ns	0.56 [0.22-1.36]ns
Lien de parenté avec le chef de ménage		
Chef de ménage	Ref.	Ref.
Epoux/épouse du CM	0.32 [0.18-0.57]***	0.13 [0.05-0.32]***

Variable / modalités	OR ~ Effet brut, 95% IC	OR ~ Effet net, 95% IC
Parent du CM	0.62 [0.38-0.99]**	0.60 [0.33-1.07]*
Enfant du CM	0.72 [0.47-1.09]ns	0.34 [0.15-0.76]***
Autre membre du ménage	0.99 [0.56-1.78]ns	0.43 [0.17-1.06]*
Département		
Borgou	Ref.	Ref.
Alibori	0.21 [0.13-0.35]***	0.20 [0.11-0.35]***
Atacora	0.26 [0.16-0.42]***	0.32 [0.15-0.67]***
Donga	0.33 [0.19-0.57]***	0.33 [0.14-0.78]**
Zou	0.37 [0.23-0.60]***	0.37 [0.18-0.76]***
Collines	0.68 [0.42-1.10]ns	1.10 [0.54-2.27]ns
Ouémé	0.65 [0.42-1.01]*	1.04 [0.52-2.11]ns
Plateau	0.92 [0.54-1.61]ns	1.60 [0.74-3.49]ns
Mono	0.62 [0.36-1.06]*	1.07 [0.43-2.64]ns
Couffo	0.68 [0.42-1.10]ns	0.78 [0.34-1.82]ns
Atlantique	0.79 [0.51-1.20]ns	0.93 [0.46-1.87]ns
Littoral	0.65 [0.38-1.12]ns	0.67 [0.30-1.49]ns
Milieu de résidence		
Urbain	Ref.	Ref.
Rural	0.73 [0.60-0.90]***	0.58 [0.45-0.77]***

Nombre d'observations = 1512, Missing = 0, AIC = 1924.6, C-statistic = 0.723, H&L = Chi-sq(8) 3.47 ($p=0.901$)

Niveau de significativité: *** = Significative au seuil de 1%, ** = Significative au seuil de 5% et * = Significatif au seuil de 10%, ns = non significatif

8 Conséquences des violences basées sur le genre

Les conséquences rapportées par les enquêtes lors des entretiens sont de plusieurs types: psychologique, physique, économique et social.

Les violences subies laissent sur les survivantes des traces d'ordre psychologique notamment des troubles émotionnels, la déprime et la dépression, le syndrome psychosomatique et des troubles de comportements.

La peur, la colère, la honte sont les principaux troubles émotionnels retrouvés. Ils sont diversement rapportés par les victimes.

Pour ce qui concerne la peur, elle est relative à la situation de violence subie, mais peut être généralisée à toutes les situations de la vie de la victime comme l'exprime une fille victime qui déclare:

Chaque fois que je fais mal quelque chose, ma tutrice me tape (...) maintenant, j'ai tout le temps peur de mal faire (Donga EVF).

En réalité, cette fille est bastonnée toutes les fois qu'elle fait mal quelque chose au point où elle développe la peur de mal faire. Cette peur, une fois intériorisée, s'observe de façon inconsciente à l'âge adulte chez les personnes l'ayant vécue sous forme de stress quand on leur confie un travail à faire.

Parfois, c'est l'entourage qui remarque la peur chez les victimes comme l'a fait savoir cette fille non victime de violence approchée qui rapporte:

Souvent ces victimes ont peur de sortir et d'aller quelque part, c'est-à-dire elles sont enfermées dans leurs maisons, elles sont souvent enfermées (Atlantique ENVF).

De la même manière que certaines victimes développent la peur, d'autres victimes expriment un état colérique suite à la violence subie. C'est le cas cette fille qui confie :

Je suis en colère contre mon père, car chez mes camarades je vois combien le père s'intéresse au bien-être et à l'avenir de ses enfants contrairement au mien qui ne fait que boire de l'alcool et maltraite tout le monde dans la maison (Plateau EVF).

Cette colère consciemment exprimée par cette fille se développe de façon inconsciente chez d'autres victimes. C'est notamment le cas d'une femme enquêtée qui s'expriment en ces termes :

A force de subir ces genres de choses tu deviens colérique sans le vouloir et ton caractère change à cause de ce que tu endures ou subis (Littorale FVM).

La honte est un autre trouble émotionnel retrouvé chez les victimes. Cette honte amène parfois à la mythomanie chez l'enfant comme l'exprime ce garçon victime de violence de la part de son père. Il affirme en ces termes:

Les gens parlent mal de nous dans l'entourage, nous sommes étiquetés comme les enfants du Monsieur qui tape ses femmes et enfants, cela me fait de la honte et je me sens frustré ; souvent lorsque quelqu'un me voit avec les cicatrices sur le corps, il commence par me poser des questions et cela me gêne, j'ai honte. Ceci m'amène à mentir à mon entourage sur les raisons de la plaie sur mon corps (Plateau EVG).

Concomitamment au trouble émotionnel, d'autres victimes développent des troubles de comportements, la fugue et l'isolement, comme l'exprime ce garçon victime de maltraitance de la part de son oncle. En effet il déclare:

Les maltraitances que je subis me font trop mal, je suis soucieux et un jour j'ai décidé de quitter la maison sans que personne ne sache. Après mon départ de la maison, j'ai commencé par me promener un peu partout, je dors là où je trouve (Plateau EVG).

Chez d'autres enfants victimes errant dans la rue ce sont les tuteurs mêmes qui les renvoient de la maison comme le cas de cette fille qui a été mise au dehors par sa tutrice. Elle affirme ce qui suit :

Quand elle m'a renvoyée de chez elle, je me promène dans la rue et je dormais dans une école à Titirou. J'ai fait deux semaines au-dehors avant que les policiers ne me voient et m'amènent ici au commissariat (Borgou EVF).

D'autres enfants maltraités reçoivent comme un choc inattendu les maltraitances subies, car venant de leurs propres parents. Ils développent d'autres symptômes et un état qui peuvent renvoyer à un syndrome psychotraumatique. C'est notamment le cas d'une fille victime qui s'exprime en ces termes:

Je me sens tellement triste, abattue par les événements, je vois ma famille déchirée, un père insouciant et violent envers sa propre petite famille, ce qui me donne le sentiment d'un avenir très sombre. C'est toujours moi qui suis le sujet de commérage pour les voisins. À l'école tout le monde me connaît comme la fille ayant un papa violent, celle qui est toujours dans les histoires de drames familiaux à répétition, ma seule envie c'est de partir très loin d'ici, changer de vie, d'école... (Plateau EVF).

En dehors de ces différents troubles mentionnés, certaines victimes développent un trouble dépressif allant de léger à majeur. Ces situations sont retrouvées chez une dame victime qui présente une dépression légère et une fille encline à une dépression majeure. Elles s'expriment ainsi:

C'est maintenant que moi je me retrouve un peu sinon avant j'étais trop déprimée. Tu trouves des fois la nourriture, mais tu n'arrives pas à manger à cause des soucis ou bien un enfant est malade tu n'arrives pas à le soigner, tu n'arrives pas à dormir correctement. Tout cela fait déprimer (ZouFVM).

Ces mêmes symptômes retrouvés chez la dame se retrouvent chez la fille de façon plus accentuée avec des idées noires:

Vous avez vu comment j'étais grosse sur la photo que je vous ai remise, c'est comme ça j'étais bien potelée quand il m'a ramenée ici. J'ai complètement maigri. C'est maintenant que je reprends un peu de force. Je suis soucieuse tout le temps. Je n'arrive vraiment pas à trouver le sommeil la nuit. Je pense à l'avenir des enfants. Difficilement nous mangeons. Je demande à la mort de me prendre sans l'avoir (Ouémé FVM).

9 Profil des auteurs des violences basées sur le genre

9.1 Profil des auteurs des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans

Le

Tableau n° 37 présente la répartition (effectif et pourcentage) des auteurs des violences basées sur le genre déclarées par les enfants de 3 – 14 ans par formes de violence.

9.1.1 Auteurs des actes de violences verbales et psychologiques

La figure ci-dessous présente les auteurs des actes de violences verbales et psychologiques subis par les enfants de 3 – 14 ans. Il ressort que la majorité (67,5%) des actes de violences verbales et psychologiques sur les enfants ont été commis par d'autres enfants (amis, camarades, etc.). Dans un peu moins de deux cas sur dix (17%), les enfants ont déclaré avoir subi les actes de violences verbales et psychologiques des membres de leurs familles, tandis que les éducateurs et/ou toute autre personne pouvant exercée une autorité sur les enfants sont auteurs de 9,3% des cas de violences basées sur le genre. Les personnes non identifiées sont auteurs de 6,2% des cas de violences verbales et psychologiques.

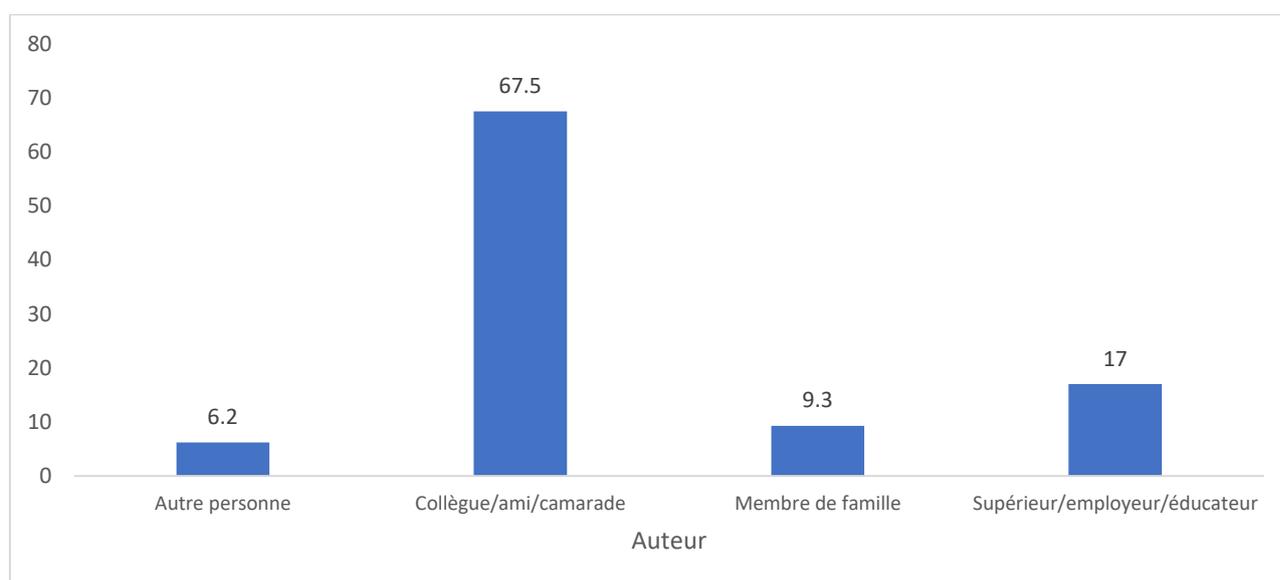


Figure n° 23 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences psychologiques et verbales commis sur les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

9.1.2 Auteurs des actes de violences physiques

Un peu moins de la moitié (47,1%) des actes de violences physiques déclarés par les enfants de 3 – 14 ans ont été commis par les membres de familles des enfants. Les amis et / ou camarades sont responsables de 36,5% des cas de violences physiques tandis que les éducateurs et/ou toute autre personne pouvant exercée une autorité sur les enfants ont contribué à hauteur de 15% des cas de violences physiques sur les enfants.

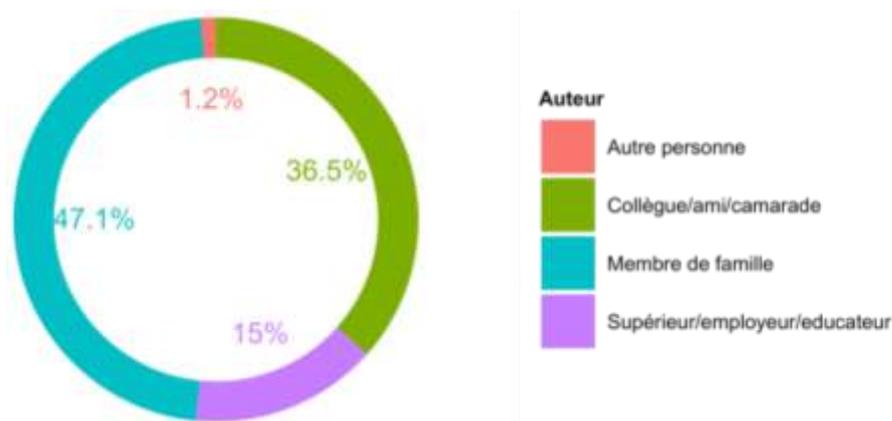


Figure n° 24 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences physiques commis sur les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

9.1.3 Auteurs des actes de violences économiques

Les auteurs des actes de violences économiques subis par les enfants de 3 – 14 ans sont des éducateurs et / ou personnes ayant un pouvoir d'autorité sur les enfants dans 43,5% des cas. Les membres de familles sont responsables des actes de violences économiques sur les enfants dans un peu moins de trois cas sur dix (28,6%) tandis que les camarades et amis enfants sont responsables des violences économiques dans 18,7% des cas.

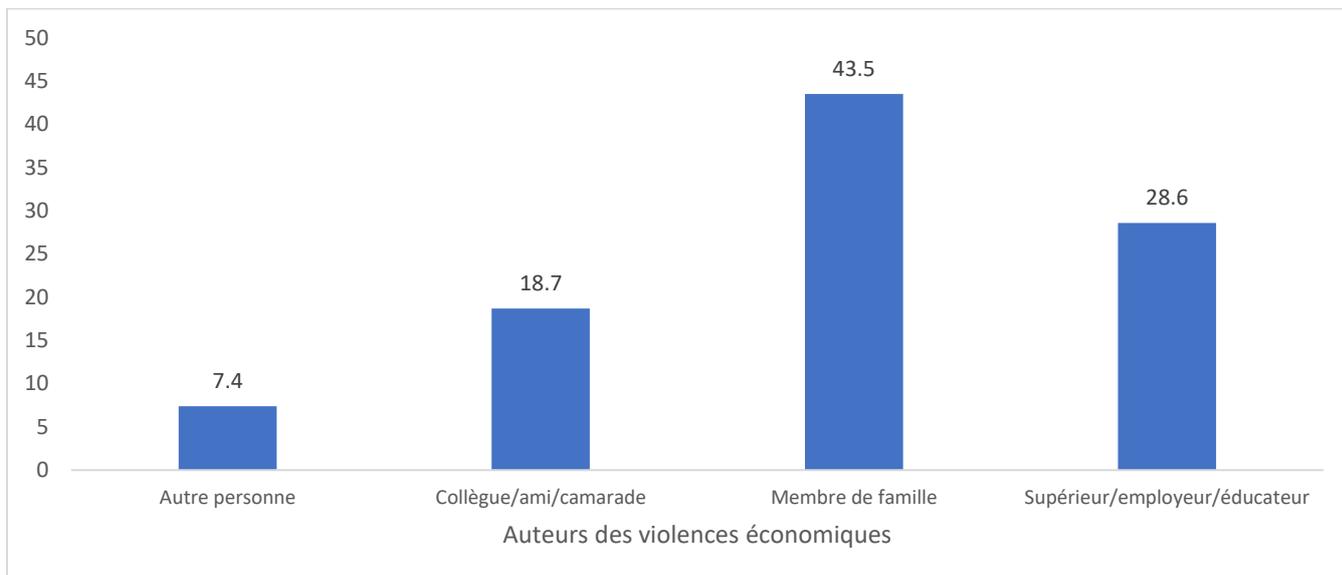


Figure n° 25 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences économiques commis sur les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

9.1.4 Auteurs des actes de violences sexuelles

Parmi l'ensemble des cas de violences sexuelles enregistrés parmi les enfants de 3 – 14 ans, près de 6 cas sur 10 sont commis par les amis ou camarades des enfants tandis que 21,4% des cas sont commis par les membres de familles et un peu moins d'un cas sur dix ont pour auteur,

les éducateurs et / ou personnes ayant un pouvoir d'autorité sur les enfants et les personnes non identifiées respectivement.

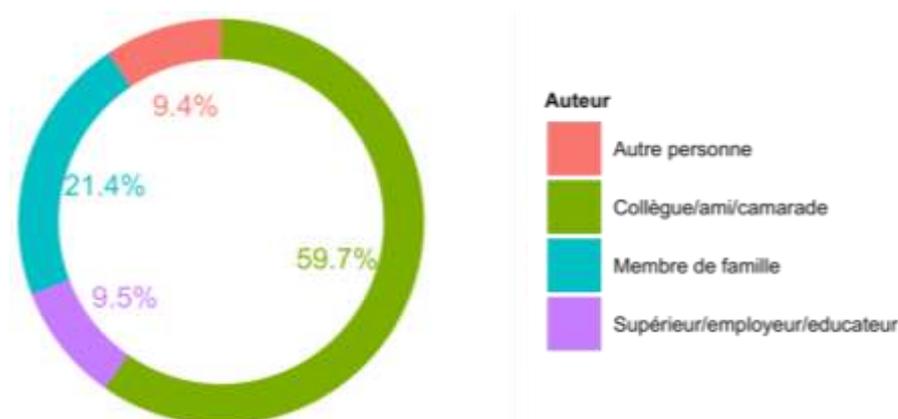


Figure n° 26 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences sexuelles commis sur les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

9.1.5 Auteurs des actes de violences en ligne

Plus de la moitié (51%) des cas de violences en ligne enregistrés parmi les enfants ont été commis par les éducateurs et/ou toute autre personne ayant un pouvoir d'influence sur les enfants. Les camarades et amis, sont responsables des cas de violences en ligne dans un peu moins de 3 cas sur 10 (29,2%) tandis que les membres de familles exercent les violences en ligne sur les enfants dans 12,9% des cas.

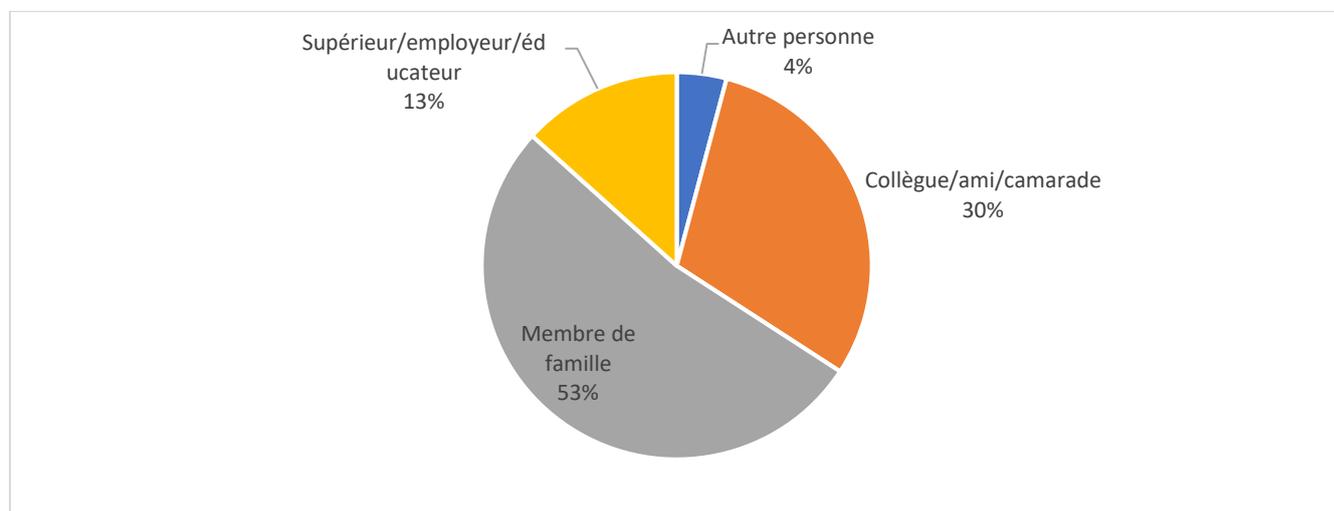


Figure n° 27 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences en ligne commis sur les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

9.2 Profil des auteurs des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus

La répartition (effectif et pourcentage) des auteurs des actes de violences subis par les personnes de 15 ans ou plus par type de violence est présentée en annexe.

9.2.1 Auteurs des actes de violences verbales et psychologiques

La majorité (37,3%) des cas de violences verbales et psychologiques enregistrés parmi les personnes de 15 ans ou plus ont été commis par les pairs – camarades, collègues, ou amis tandis que 29,4% des cas a été rapporté avoir lieu dans le cadre familial. Les personnes non identifiées sont responsables de 26,2% des cas de violences verbales et psychologiques des personnes de 15 ans ou plus.

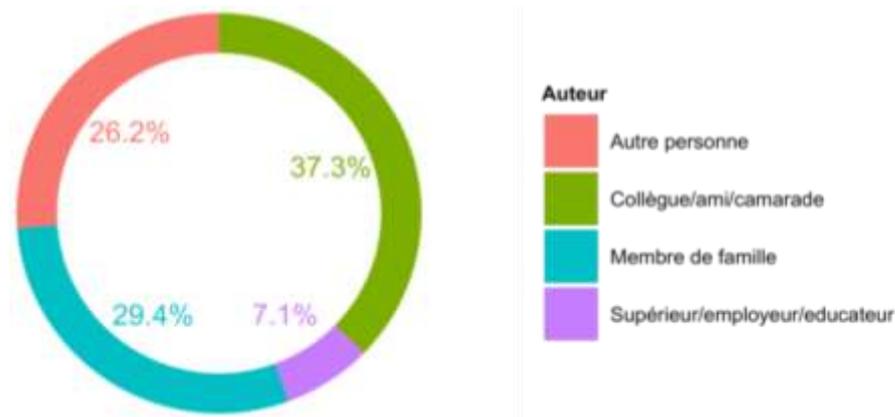


Figure n° 28 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences psychologiques et verbales commis sur les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

9.2.2 Auteurs des actes de violences physiques

Le graphique ci-dessous montre que 41,6% des cas de violences physiques rapportés par les personnes de 15 ans ou plus ont lieu dans le cadre familial tandis que trois cas de violences physiques sur dix (30%) ont été perpétrés par les collègues, amis ou camarades. Les personnes rencontrées de façon occasionnelle sont responsables de 16,2% des cas de violences physiques sur les personnes de 15 ans ou plus.

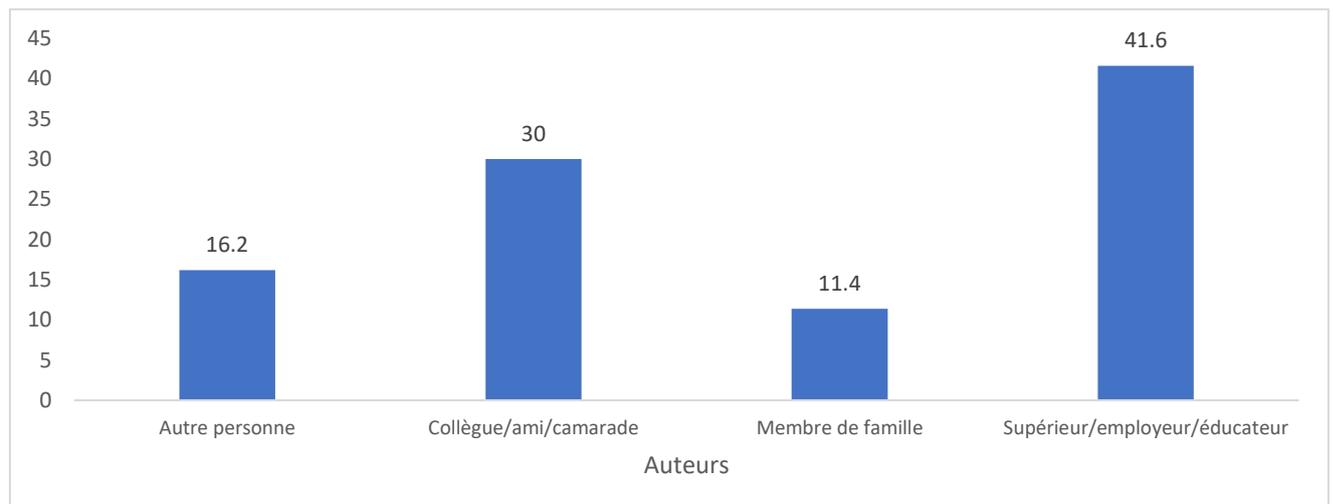


Figure n° 29 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences physiques commis sur les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

9.2.3 Auteurs des actes de violences économiques

Comme le montre la figure ci-dessous, les actes de violences économiques au sein des personnes de 15 ans ou plus sont en grande partie perpétrés soit par les supérieurs / employeurs ou tout autre personne ayant un pouvoir d'influence sur les répondants (33,9%) ou les membres de la famille (32,1%). Les collègues, amis et camarades ont été rapportés comme auteurs des cas de violences économiques à hauteur de 20,3%. Les personnes non identifiées sont auteurs des actes de violences économiques sur les personnes de 15 ans ou plus dans 10,5% des cas.

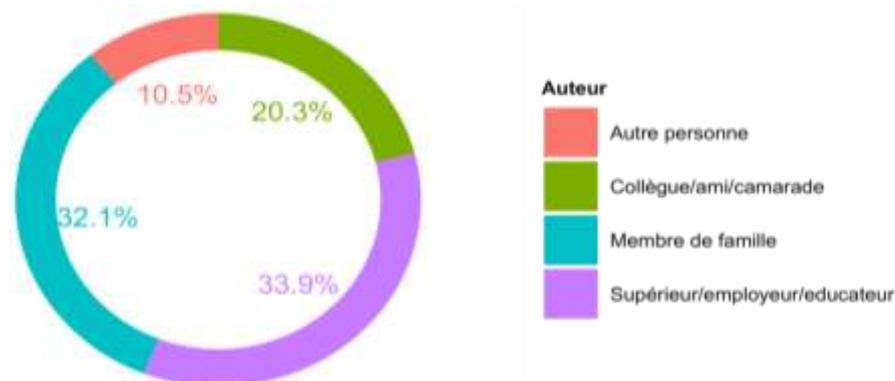


Figure n° 30 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences économiques commis sur les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

9.2.4 Auteurs des actes de violences sexuelles

La figure ci-dessous montre que parmi les personnes de 15 ans ou plus, un peu moins de quatre cas de violences sexuelles sur dix (37,9%) ont été commis par les collègues, amis ou camarades tandis que les membres de la famille ont été cités comme auteurs dans 24,8% des cas. Les employeurs ou supérieurs sont auteurs de 11% des cas de violences sexuelles.

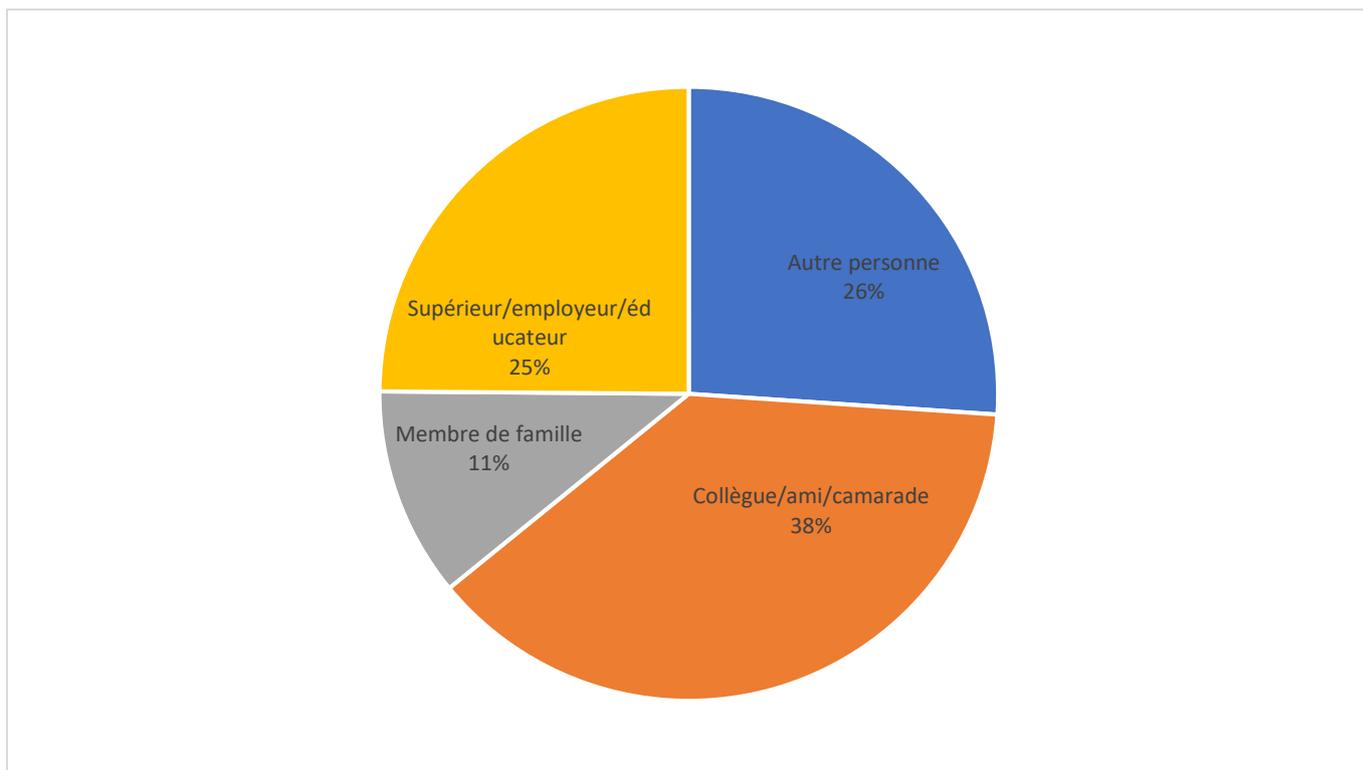


Figure n° 31 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences sexuelles commis sur les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

9.2.5 Auteurs des actes de violences en ligne

Comme le montre la figure ci-dessous, la plupart des actes de violences en ligne rapportés par les personnes de 15 ans ou plus ont été perpétrés soit par les collègues, amis ou camarades (30,5%) ou par les membres de famille (29,5%). Les employeurs et / ou supérieurs / éducateurs ont été cités dans 22,1% des cas tandis que les autres personnes en sont responsables pour 13,5% des cas.

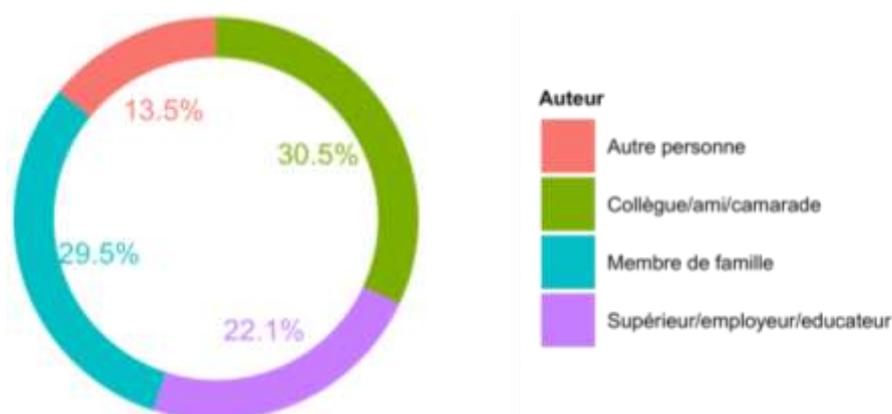


Figure n° 32 : Représentation graphique des auteurs des actes de violences en ligne commis sur les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10 Fréquence de survenance des violences basées sur le genre

Les analyses ont aussi permis de mettre en évidence la fréquence de survenance des actes de violences subis par les victimes. Le Tableau n° 39 et le Tableau n° 40 présentent la répartition des victimes des VBG recensées selon la fréquence de survenance déclarée du phénomène par type de violence respectivement parmi les enfants de 3 – 14 ans et les personnes de 15 ans ou plus. La fréquence de survenue des VBG est appréhendée suivant trois niveaux : souvent, rarement et quelques fois. L'option "souvent" est utilisée pour caractériser les cas de VBG déclarés survenir fréquemment, ou habituellement ou la plupart du temps au cours des 12 derniers mois précédents la collecte de données tandis que l'option rarement rend compte des VBG qui surviennent peu souvent au cours de la période de référence. L'option "quelques fois" rend compte des cas de VBG qui surviennent ni souvent ni rarement au cours de la période. Ils surviennent une fois en passant au cours de la période.

10.1 Fréquence de survenance des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans

10.1.1 Fréquence de survenance des violences verbales et psychologiques

Comme le montre la figure ci-dessous, plus de la moitié (54,4%) des enfants victimes de violences verbales et psychologiques ont déclaré avoir subi le phénomène quelques fois au cours des 12 derniers mois et un peu plus de trois cas sur dix (33,1%) pensent que les actes subis surviennent rarement. Par contre, une proportion non négligeable (12,5%) de victimes estime être souvent exposée aux actes de violences verbales et psychologiques au cours des douze derniers mois.

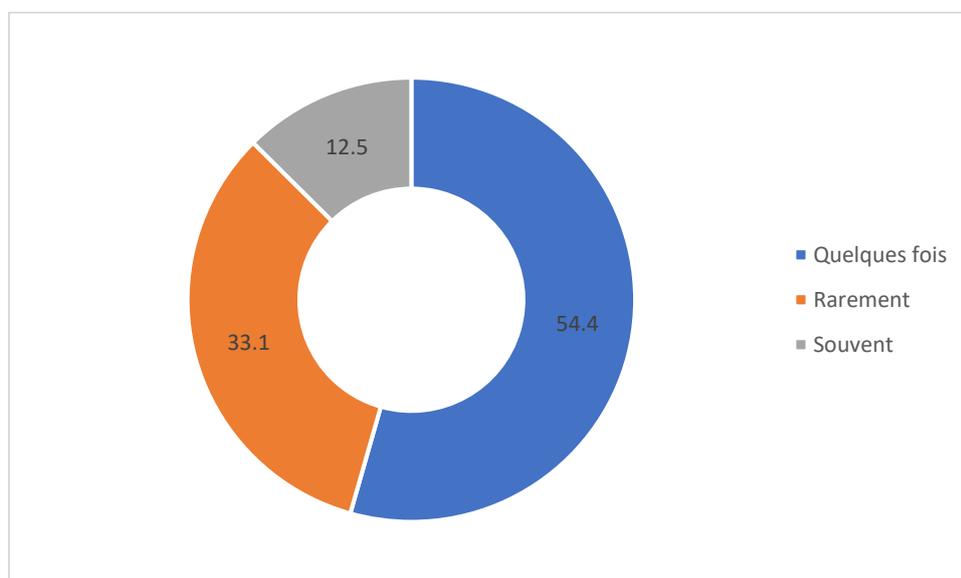


Figure n° 33 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences verbales et psychologiques parmi les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.1.2 Fréquence de survenance des actes de violences physiques

La fréquence de survenance des actes de violences physiques est présentée par le graphique ci-dessous. Un peu plus de quatre victimes sur dix ont rapporté subir une fois en passant, rarement (46,1%) ou quelques fois (44,4%) les actes de violences physiques au cours des douze derniers mois précédents l'enquête. Toutefois, un peu moins d'une victime de 3 – 14 ans sur dix (9,5%) ont avoué avoir subi fréquemment les actes de violences physiques.

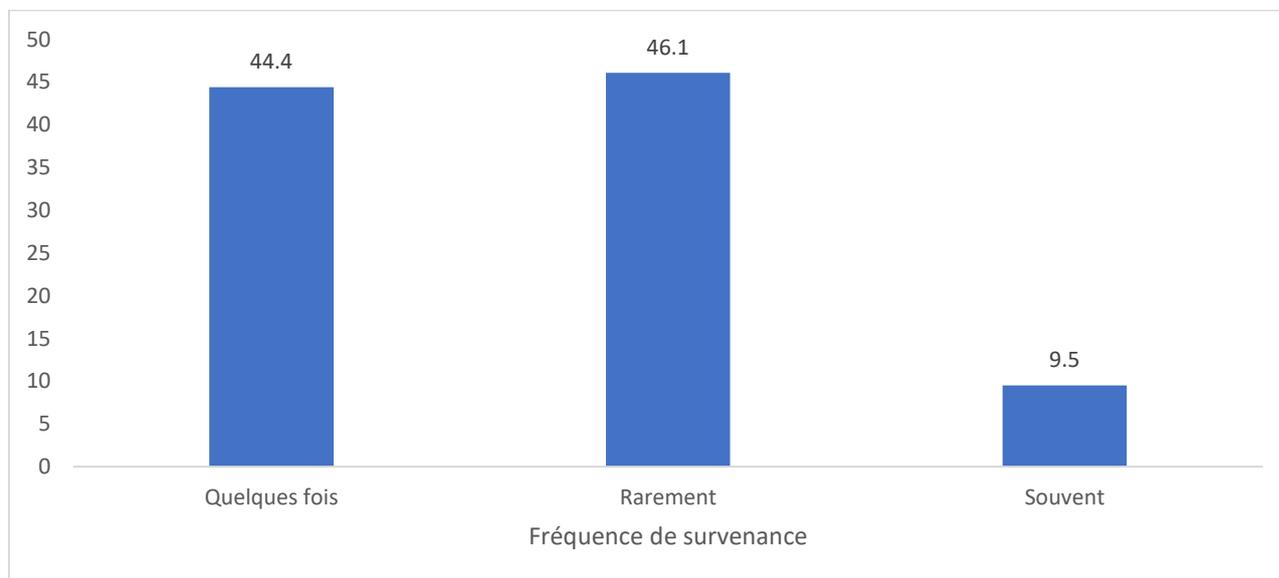


Figure n° 34 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences physiques parmi les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.1.3 Fréquence de survenance des actes de violences économiques

De la figure ci-dessous, les victimes de 3 – 14 ans ont déclaré que les violences économiques se répètent le plus souvent (14,1%) dans leur vie quotidienne au cours des douze derniers mois précédents la collecte de données. Pour 42,3% des victimes de 3 – 14 ans interrogées, les actes de violences économiques surviennent rarement et 43,6% ont déclaré que les actes de violences économiques subis se répètent quelque fois au cours des douze derniers mois.

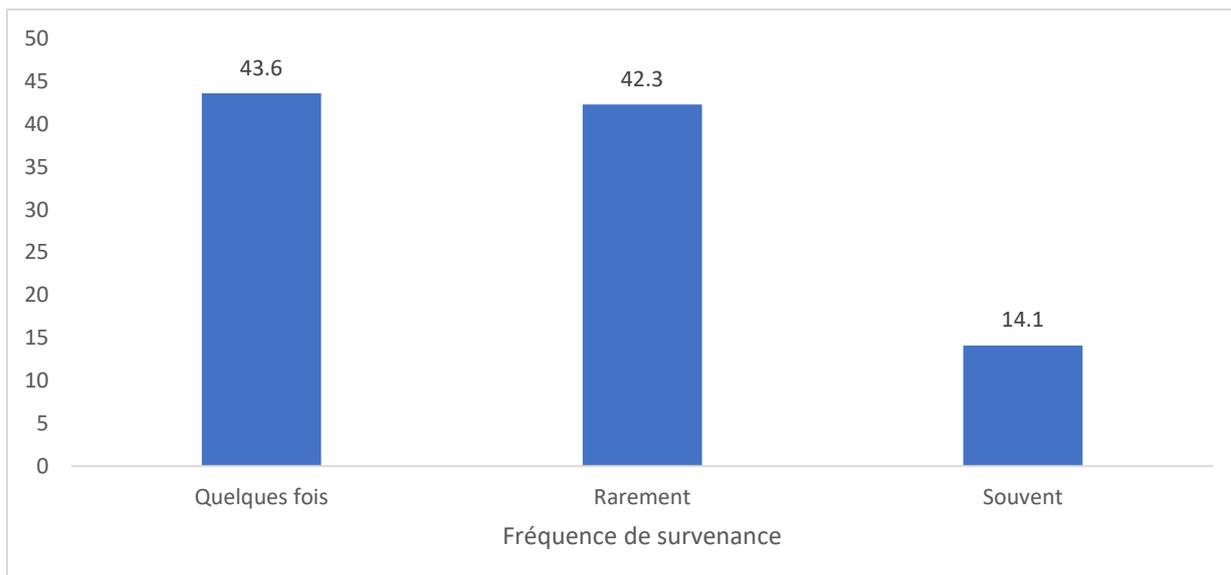


Figure n° 35 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences économiques parmi les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.1.4 Fréquence de survenance des actes de violences sexuelles

Concernant les violences sexuelles, un peu moins d'une victime de 3 – 14 ans sur dix (9,4%) a déclaré subir souvent le phénomène au cours des douze derniers mois et presque la moitié des victimes (49,7%) a rapporté avoir subi rarement le phénomène. Pour 40,9% des victimes, les actes de violences sexuelles surviennent quelques fois au cours la période de référence.

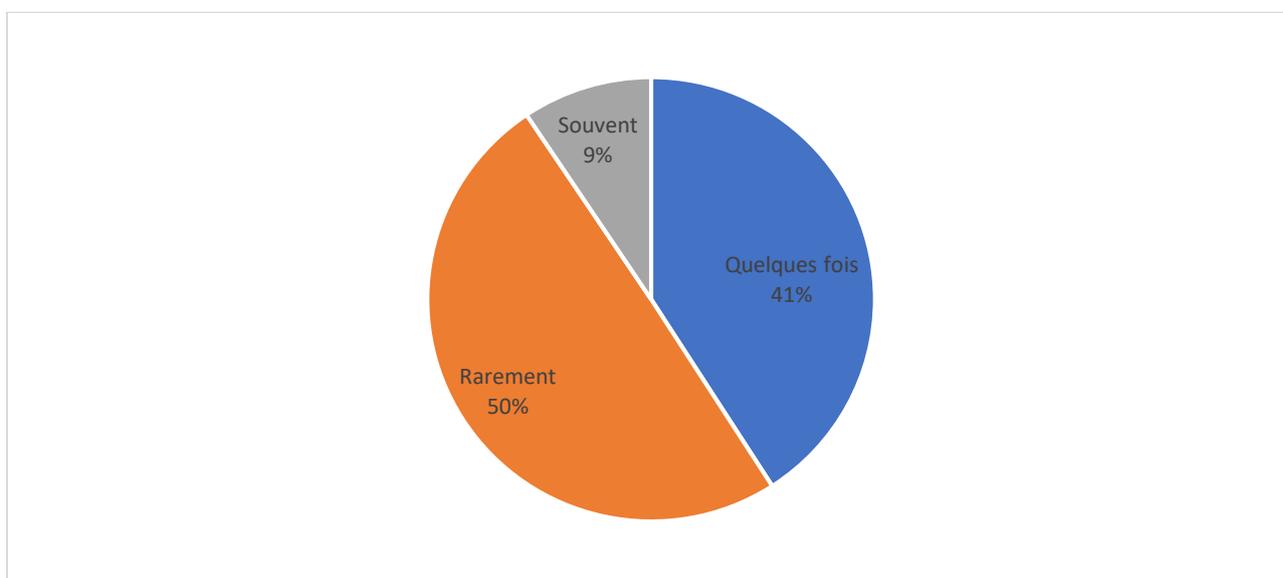


Figure n° 36 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences sexuelles parmi les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.1.5 Fréquence de survenance des actes de violences en ligne

Les résultats révèlent que les actes de violences en ligne sont aussi fréquents parmi les victimes de 3 – 14 ans. Plus d'une victime sur dix (13,8%) estime être fréquemment victime des actes de violences par le biais de l'internet ou les technologies de l'information et de la communication. Pour 45,9% des victimes, c'est sur une base peu fréquente (rarement) que les actes de violences en ligne sont subis et 40,3% estime que c'est une fois en passant qu'elles subissent les violences en ligne. Toutefois, il convient de rappeler que la fréquence de survenance des VBG par ce canal dépend du niveau d'exposition des enfants aux médias.

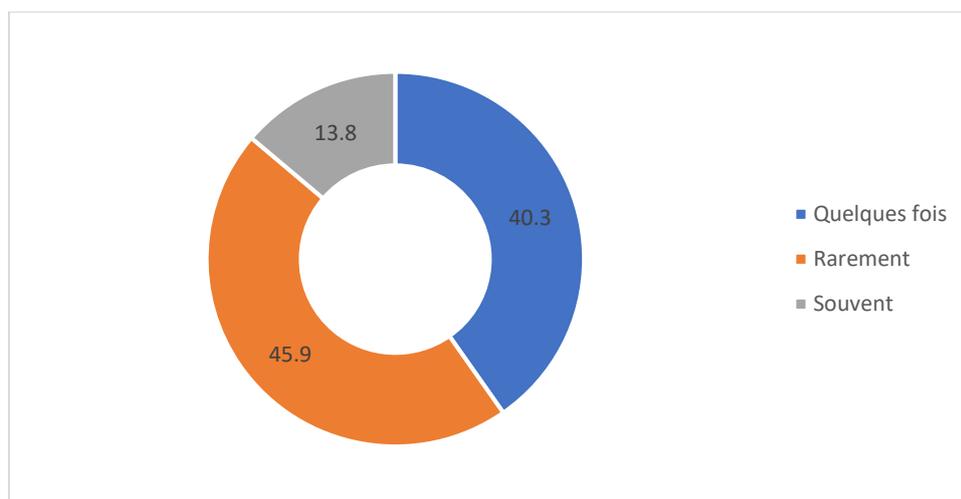


Figure n° 37 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences en ligne parmi les enfants de 3 – 14 ans

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin – 2022

10.2 Fréquence de survenance des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus

10.2.1 Fréquence de survenance des actes de violences verbales et psychologiques

La figure ci-dessous montre que 16,5% des victimes de 15 ans ou plus déclarent avoir subir fréquemment les actes de violences verbales et psychologiques au cours des 12 derniers mois. Pour un peu plus de quatre victimes sur dix (42%), les actes de violences verbales et psychologiques vécus au cours des douze derniers mois se sont répétés quelques fois et 41,5% pense que ces actes se sont reproduits rarement au cours de la période.

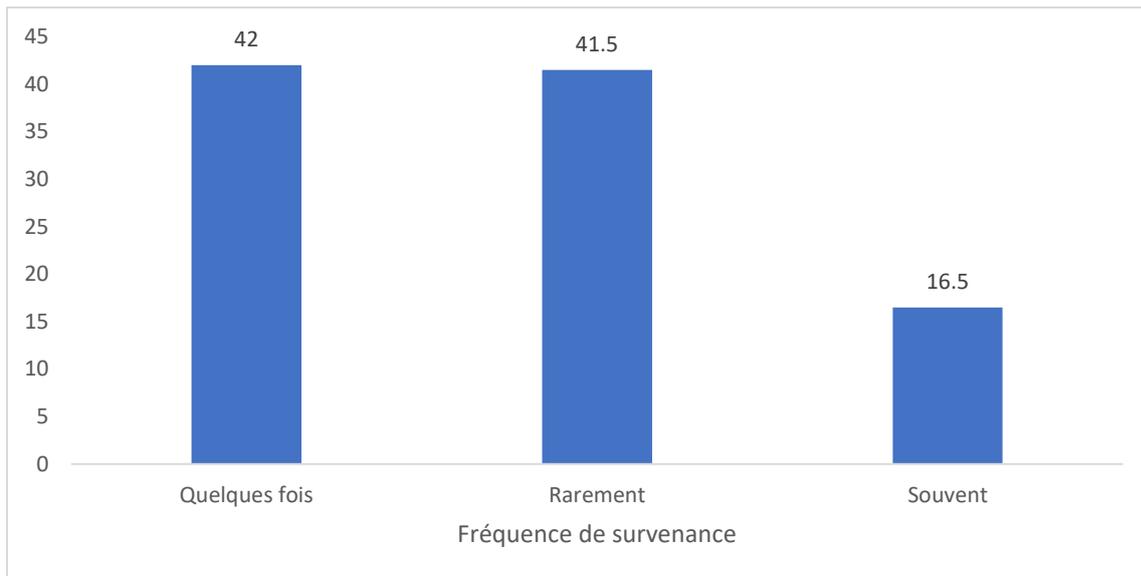


Figure n° 38 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences verbales et psychologiques parmi les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.2.2 Fréquence de survenance des actes de violences physiques

Les victimes des actes de violences physiques rapportent avoir subi le phénomène à des degrés divers. Pour 11,9%, le phénomène se répète souvent dans leur vie et 44,3% rapporte que c'est une fois en passant qu'elles subissent le phénomène. Le reste (43,8%) fait savoir que c'est rarement qu'elles subissent les actes de violences physiques.

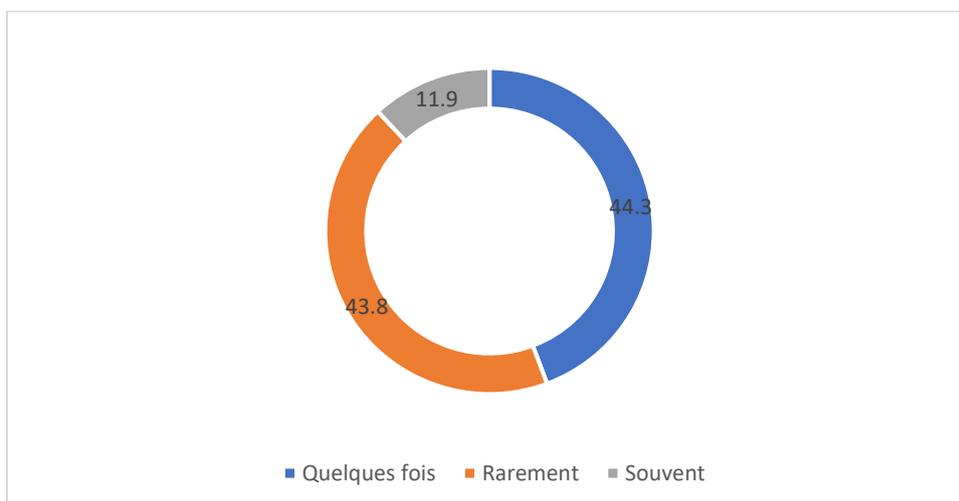


Figure n° 39 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences physiques parmi les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.2.3 Fréquence de survenance des actes de violences économiques

La figure ci-dessous présente la fréquence déclarée de survenance des actes de violences économiques parmi les victimes de 15 ans ou plus. Il ressort de la lecture de cette figure, que 16,2% des victimes ont rapporté avoir subi fréquemment le phénomène au cours des douze derniers mois. Pour 48% des victimes, les actes de violences économiques sont subis quelques fois au cours de la période et 35,8% d'entre elles, rapportent subir le phénomène rarement au cours de la période.

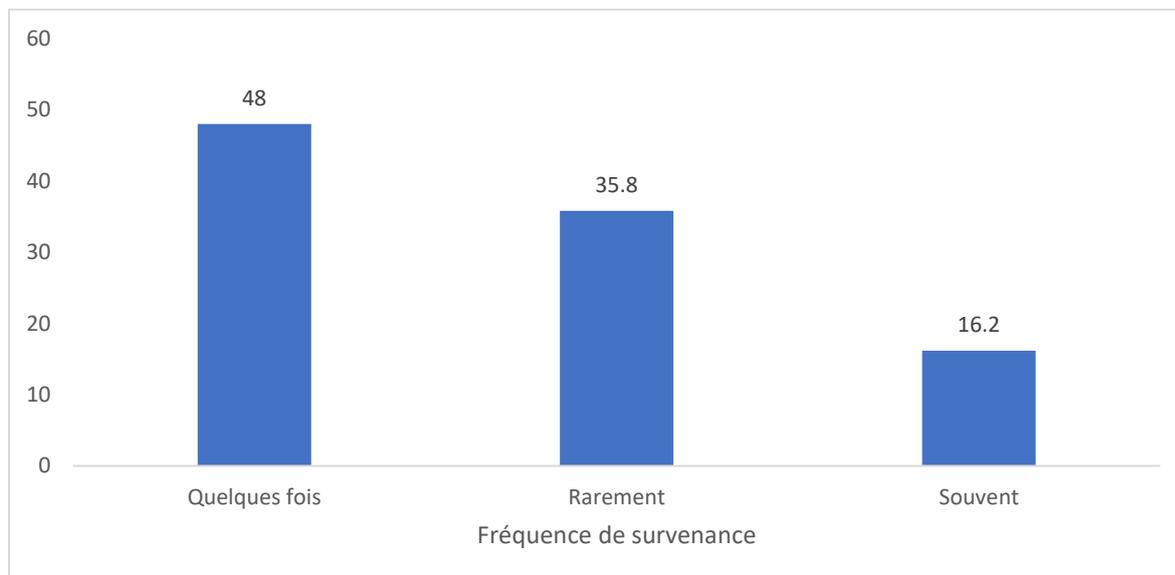


Figure n° 40 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences économiques parmi les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.2.4 Fréquence de survenance des actes de violences sexuelles

A la lecture de la figure ci-dessous, il ressort que 12,3% des victimes de violences sexuelles de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été souvent exposés au phénomène au cours des douze derniers mois précédant la collecte des données de l'étude. Pour 44,3% des victimes, les actes subis au cours des douze derniers mois se sont répétés quelques fois et 43,4% ont fait savoir que c'est rarement qu'elles ont connu ces actes.

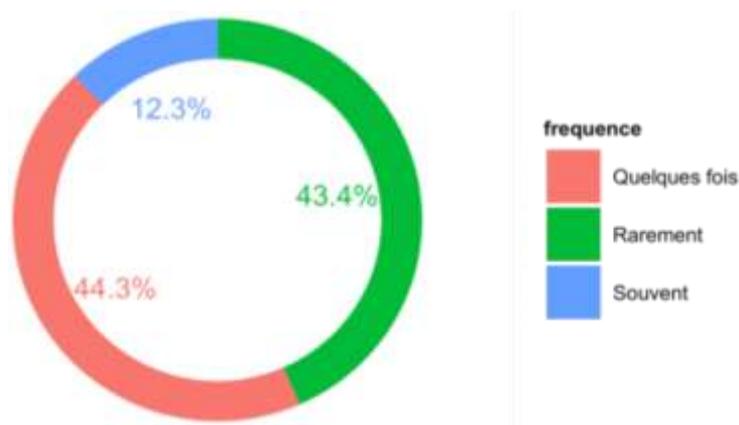


Figure n° 41 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences sexuelles parmi les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

10.2.5 Fréquence de survenance des actes de violences en ligne

A l'instar des enfants de 3 – 14 ans, les personnes de 15 ans ou plus subissent les actes de violences basées sur le genre par le biais des technologies de l'information à des degrés divers. Pour 13,1% des victimes, elles subissent souvent les actes de violences en ligne au cours des douze derniers mois. Un peu plus de six victimes sur dix (62,6%) rapportent avoir subi le phénomène rarement au cours de la période tandis que pour 24,3% des victimes, les actes de violences en ligne sont vécus une fois en passant au cours de la période.

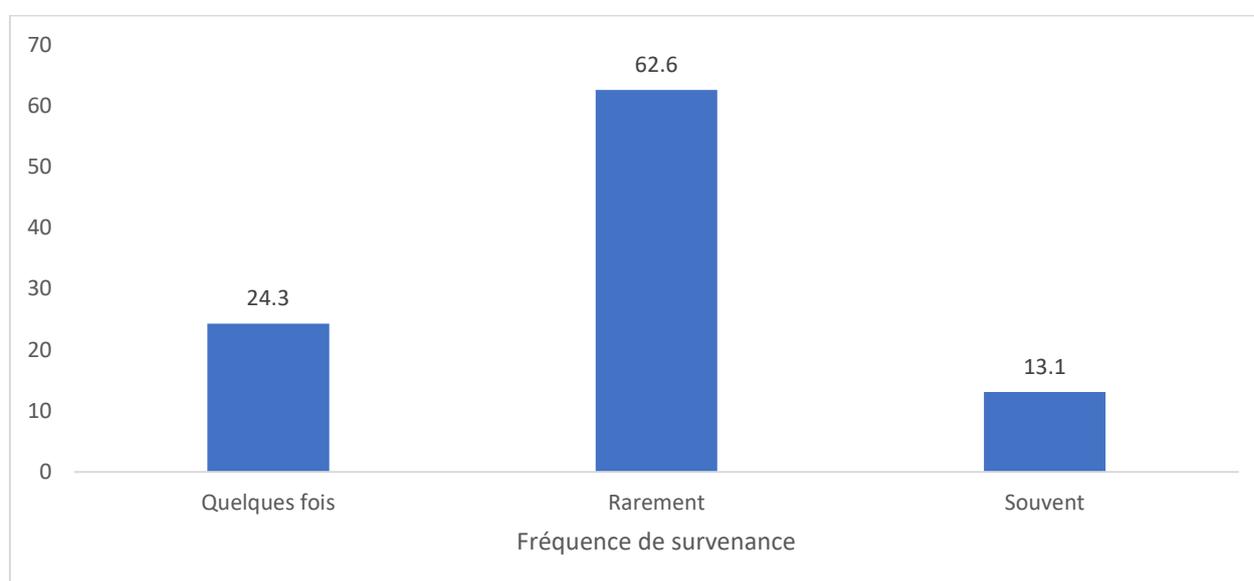


Figure n° 42 : Représentation graphique de la fréquence de survenance des actes de violences en ligne parmi les personnes de 15 ans ou plus

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

11 Mesures et stratégies nouvelles de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG

11.1 Stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG existantes

Le Bénin, dans le souci de respecter ses engagements au plan international après la ratification des instruments internationaux et régionaux, s'est lancé dans un processus de réforme pour apporter une solution aux violences basées sur le genre. Ainsi pour prévenir et lutter efficacement contre ce fléau qui décime une partie de sa population, l'Etat a opté pour : la mise en place d'un cadre juridique, la poursuite et la condamnation des auteurs de VBG, la mise en place de structures de prise en charge des victimes de VBG et la prise des décrets et d'arrêtés ministériels.

11.1.1 Cadre législatif de prévention et de sanction des VBG

Les VBG sont une violation des droits fondamentaux de la personne humaine. Derrière chaque VBG se cache presque toujours une infraction pénale. Pour y remédier, la législation applicable est composée de la loi fondamentale, de lois générales, de lois spéciales et de normes régionales et internationales reconnues et acceptées par tous les Etats qui les ont ratifiées lesquels, protègent les femmes contre toutes formes de discriminations basées sur le sexe, dont les VBG font partie.

11.1.1.1 Les lois nationales

Ce sont des lois à caractère général et des lois spécifiques. On peut citer en autres :

- Loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin modifiée par la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019 portant révision de la Constitution.
- La Loi N° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la Santé Sexuelle et de la Reproduction.
- La Loi n° 2002-07 du 24 aout 2004 portant Code des Personnes et de la Famille.
- La Loi N° 2006 – 19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.
- La Loi N° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes et les infractions qu'elle prévoit et sanctionne.
- La Loi n° 2018-14 du 2 juillet 2018 portant modification de la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant Code de procédure pénale en République du Bénin.
- La loi N°2015-18 du 08 Décembre 2015 portant code de l'enfant en République du Bénin.
- Loi N° 2017-06 du 29 Septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin, publiée au JO 128^{ème} année N°2Ter numéro spécial du 20 Octobre 2017 ;
- La loi N° 2018-16 du 28 Décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin.
- La loi N° 2021-12 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la Loi N° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et de la reproduction.
- La Loi n° 2021-13 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la Loi N° 2002-07 du 24 aout 2004 portant Code des Personnes et de la famille.
- La loi N°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.

11.1.1.2 Les instruments internationaux

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques adoptés le 16 décembre 1966 et ratifié par le Bénin le 12 mars 1992;

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 16 décembre 1966 et ratifié par le Bénin le 12 mars 1992;
- Convention relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par le Bénin le 3 août 1990;
- Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes ou CEDEF ratifiée par le Bénin le 12 Mars 1992;

11.1.1.3 Les instruments régionaux

- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée le 27 juin 1981 et ratifiée le 20 janvier 1986 et faisant partie intégrante de la Constitution;
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée le 11 juillet 1990 et ratifiée par le Bénin le 17 avril 1997;
- Protocole à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples Relatif aux droits des femmes adopté le 11 juillet 2003 et ratifié par le Bénin le 28 janvier 2005 (PROTOCOLE DE MAPUTO).

11.1.2 Cadre institutionnel de prévention et de prise en charge des VBG

Au Bénin, le cadre institutionnel est l'ensemble des institutions et organisations chargées de la lutte contre les VBG. Plusieurs structures participent à cette lutte notamment :

- ❖ Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance. A ce niveau, ce sont les Centres de Promotion Sociale (CPS). Ils sont au nombre de 85 sur toute l'étendue du territoire qui sont en première ligne.
- ❖ Le Ministère de la Santé Publique à travers les hôpitaux pour une assistance médicale ou l'établissement d'un certificat médical.
- ❖ Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique dont l'un des bras les plus importants est l'Office Central de Protection de Mineurs, de la Famille et de la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCPM) qui est une unité spécialisée de la Police Républicaine disposant d'une compétence nationale et qui a pour mission la protection de l'enfance et de l'adolescence. A l'instar de l'OCPM, les commissariats de police à travers le pays interviennent également dans la lutte contre les VBG
- ❖ Le ministère en charge de la justice est aussi très actif dans les questions de VBG ;
- ❖ L'Institut National de la Femme dans sa nouvelle configuration est un instrument de lutte contre toutes formes de violences et de discriminations à l'égard des femmes qui est doté de la personnalité juridique et est engagé dans la prévention au moyen de la vulgarisation des lois et procédures, de la sensibilisation et de l'information, du dialogue social communautaire et de l'aide juridique et judiciaire pour la prise en charge des VBG. Il est le cadre de concertation de toutes les organisations de la société civile intervenant dans la promotion et la protection des droits de la femme ;
- ❖ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- ❖ Les organisations de la société civile ;

Ce cadre institutionnel est défini dans la loi n° 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes à son titre IV : du cadre institutionnel en son chapitre

unique : de la création des structures compétentes. Son article 27 postule que le Gouvernement formule et met en œuvre les politiques publiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. En appui à cette loi, des réglementations nationales existent et définissent le cadre institutionnel de lutte contre les VBG. Au nombre de ces réglementations, il y a les Procédures Opérationnelles Standard (POS) pour la prévention et une réponse multisectorielle aux violences basées sur le genre au Bénin.

Les POS décrivent les démarches à suivre, les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué dans la prévention ainsi que la réponse à la violence basée sur le genre assurent la cohérence, l'efficacité et l'harmonisation de la prévention et du traitement des questions de violences basées sur le genre au Bénin. Elles permettent la mise en œuvre du décret N°2012-228 du 13 août 2012 portant création, composition, attribution et Fonctionnement des Centres Intégrés Départementaux pour la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre (communément appelé CIPEC-VBG). Ainsi, le gouvernement a rendu opérationnel un mécanisme de prise en charge des victimes de VBG.

Les POS définissent un circuit de prise en charge intégrée (holistique) parcouru par la victime/survivante. Il s'agit d'un circuit unique avec des entrées multiples et autonomes les unes vis-à-vis des autres. Ce circuit prend en compte les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement/prise en charge que sont : les travailleurs sociaux pour le volet psychosocial, les agents de santé pour le volet médical, les agents de sécurité pour le volet sécuritaire et les OPJ et juristes pour le volet juridique et judiciaire. Que la victime/ survivante entre par le pôle santé, le pôle sécurité, le pôle juridique ou le pôle psychosocial importe peu, ce qui est requis de chaque prestataire étant d'offrir avec célérité et empathie son service tout en orientant la victime/survivante vers les autres points de service du circuit qu'elle n'a pas encore parcourus.

Le circuit de demande d'aide schématisé par les POS se présente comme ci-dessous :

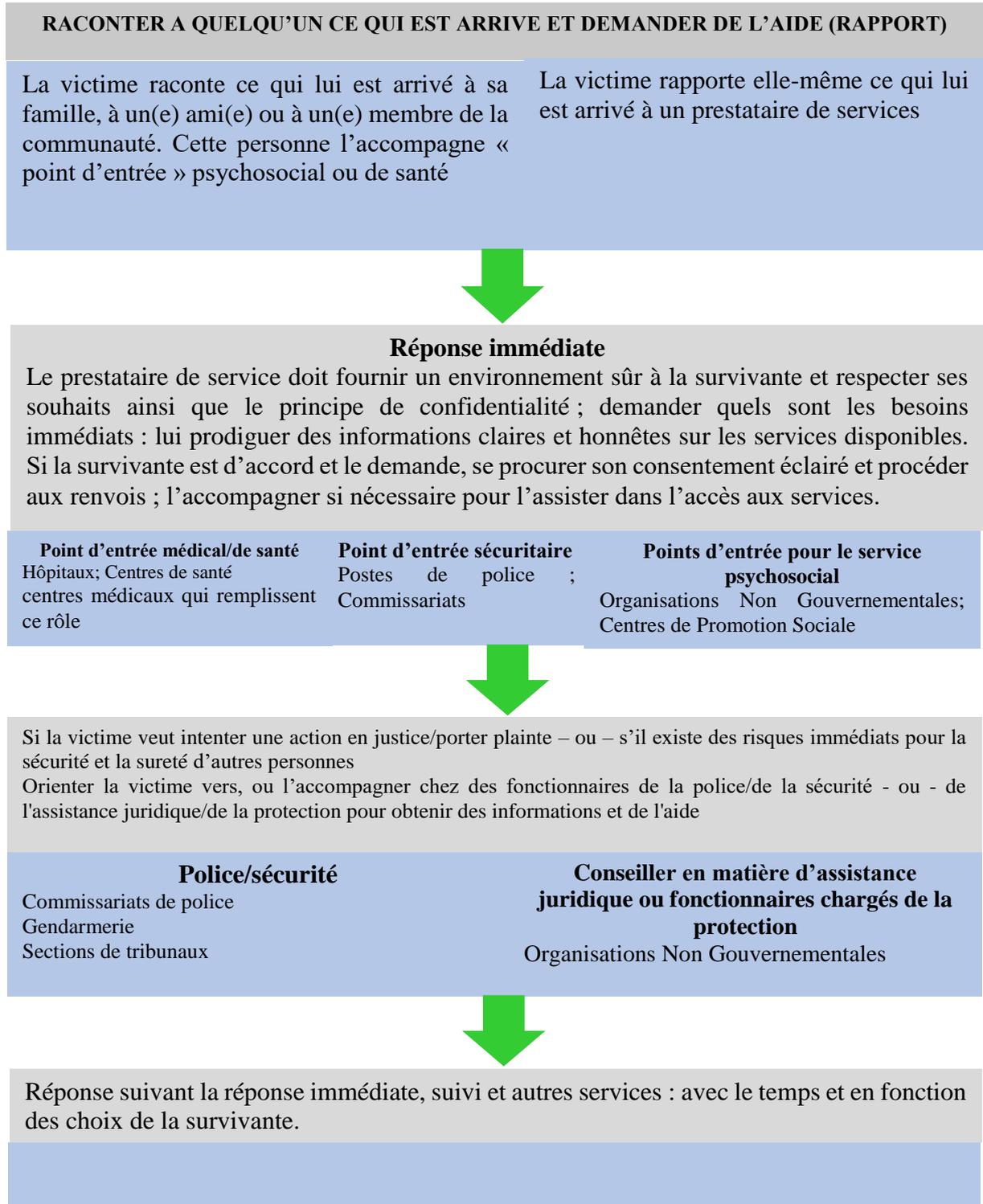


Figure n° 43 : Circuit de demande d'aide

Pour rendre ce schéma plus pratique, Médecins du Monde propose en 2020, un schéma plus parlant et englobant qui se présente comme suit :

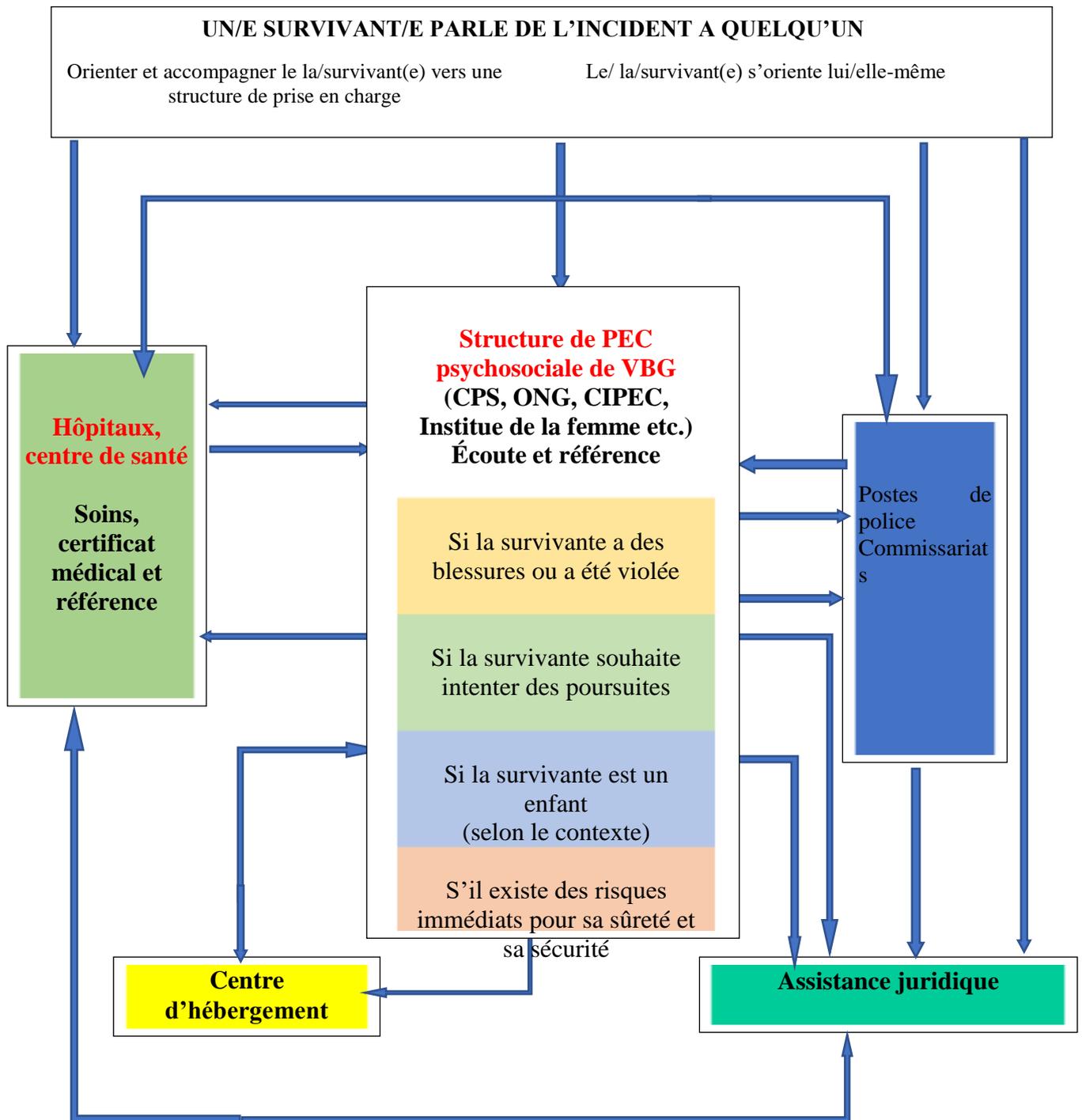


Figure n° 44 : Schéma du modèle d'un circuit de PEC intégrée des survivant(e)s de VBG

11.2 Stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG selon les enquêtés

11.2.1 Stratégies de prévention

Selon les personnes enquêtées, enfants comme adultes, plusieurs institutions sont impliquées dans la prévention et la lutte contre les VBG notamment l'état et ses démembrements et les ONG comme le témoigne un enquêté :

Pour éliminer les violences envers les enfants, il faudrait sensibiliser tout le monde ; il faudrait que l'Etat sensibilise ; les ONG sensibilisent ; la police aussi sensibilise tout le monde et qu'on punisse ces auteurs-là et que tout le monde change à partir de ces sensibilisations (Atlantique ENVG).

Dans le même ordre d'idées, une enquêtée approchée va plus loin en pointant du doigt les structures étatiques comme les centres de promotions sociales et la police républicaine de même que les élus locaux et les chefs de collectivité. Pour elle :

Les victimes ont souvent l'aide des centres sociaux qui convoquent l'intéressé au commissariat pour essayer de régler le problème, les délégués aussi interviennent par moment, mais pas autant impliqué que le centre social. Nous avons aussi les chefs de collectivité chez qui on va se plaindre et lui il se charge de réunir les familles concernées pour résoudre les difficultés maintenant si la femme n'est pas satisfaite des solutions apportées, elle peut aller se plaindre ailleurs (Zou, FNVM).

D'autres enquêtés trouvent que la communauté à la base doit être associée à cette lutte. C'est ce qui ressort des propos d'une femme non victime enquêtée qui déclare :

La communauté peut les aider en dénonçant les auteurs, le gouvernement mettra à leur disposition les moyens financiers pour pourvoir travailler partout (BorgouFNVM).

Il est à retenir donc que la population béninoise est très bien informée sur les différentes structures de lutte contre les VBG au Bénin.

En ce qui concerne les stratégies utilisées pour la prévention, les enquêtés ont fait ressortir entre autres : des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population, l'organisation des échanges communautaires sur les VBG, des plaidoyers auprès des gouvernants, des leaders religieux en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles.

Toutefois une stratégie utilisée au sein des populations évoquée par un acteur de lutte comme efficace est la constitution de groupe de jeunes dynamiques sensibilisateur qui aide pour la sensibilisation dans certaines zones et les jeunes échantent entre jeunes semblent mieux les impacter.

Cependant, conscient de la présence des actes de violences, certains enquêtés demandent d'intégrer aux paquets de sensibilisations, les mesures correctives en termes d'éducation à donner aux hommes auteurs de violences dans les commissariats de police sans toutefois les garder à vue comme l'exprime une dame survivante de violence enquêtée. Elle déclare :

Je pense qu'on doit les éduquer, organiser des séances de sensibilisation pour induire les changements de comportements de la part des hommes de notre localité. On ne demande pas de les enfermer, mais il faut beaucoup leur parler jusqu'à ce qu'ils prennent conscience (Ouémé FVM).

Contrairement à cette victime qui pense qu'il ne faut pas enfermer les auteurs de violences, d'autres femmes trouvent opportun l'application de la sanction aux auteurs de violences en cas de persistance. C'est ce qu'affirme une femme non victime à travers ces propos :

On peut mettre en garde les auteurs en les amenant à changer. Lorsqu'il y a persistance les emprisonner, il faut être violent envers ces personnes en les sanctionnant (Borgou FNVM).

11.2.2 Stratégies de prise en charge

Au cas où l'infraction de violence est établie, plusieurs issues s'offrent selon les enquêtés pour l'accompagnement/prise en charge de la victime/survivante. Elle peut procéder à une dénonciation auprès de la police républicaine, du CPS, de l'Institut National de Femme, des ONG, intervenant dans la lutte contre les VBG, des parents.

Pour ce qui concerne la dénonciation, les enfants, sans différence de sexe, pensent qu'un enfant ne peut pas dénoncer ses parents pour violence à cause de sa propre sécurité comme l'exprime une fille enquêtée en ces termes :

Un enfant ne peut pas porter plainte contre son père parce que les gens vont mal le juger. Il sera mal vu. Si tu dénonces ton papa, tu vas dormir où ? Si tu dis ça et on l'enferme, comment les oncles vont te regarder ? Comme la souffrance ne tue pas, je ne dirai rien. Je sais qu'il faut informer mon maître à l'école si quelqu'un veut coucher avec moi de force ou si quelqu'un touche mes seins (Alibori ENVF).

Les garçons aussi ont la même représentation de la situation quant à la dénonciation de leur parent violent. Pour le garçon Atlantique ENVG,

Si c'est ton propre parent qui te violente, tu vas prendre ça comme ça. Si j'étais dans le cas, c'est ce que je ferais. C'est psychologique en fait. Ce sont tes parents. Tu auras du mal à les dénoncer. Après tout ce sont eux qui t'ont donné la vie. Si c'est un membre de ta famille, tu le dénonces ; ce n'est pas tes parents. Les parents sont sacrés (Atlantique ENVG).

Cet avis de dénonciation évoqué par les enfants est partagé par les adultes qui ajoutent que la victime/ survivante bénéficie aussi de l'appui du CPS comme l'exprime une femme enquêtée :

Quand une femme est battue, elle va se plaindre à la police. On convoque le mari, on le punit et on oriente la femme vers le centre social pour l'aider à s'intégrer et l'aider à mener une activité génératrice de revenus pour l'aide à subvenir à ces besoins (Zou FNVM).

Pour d'autres femmes, on peut avoir recours directement au CPS. C'est le cas d'une victime/survivante enquêtée qui confie :

Ce que je sais, quand tu vas te plaindre au centre social, on prend ta situation en main en ta faveur si tu es femme, ça se passe très bien. La preuve est que c'est ici vous êtes venu me trouver. On m'a reçue comme une sœur ; chaque fois on m'appelle pour avoir la suite, il y a un suivi de la part du CPS. On m'appelle quand il y a quelque chose à faire. Je me dis au moins que j'ai un appui, on ne m'a pas laissée. Comme le CPS m'a bien écoutée et apaisée, ma douleur est partie (Litorale FVM).

Parfois, sans se présenter dans les institutions, le recours aux parents donne de très bons résultats en matière d'accompagnement/prise en charge de la victime/survivante de VBG comme l'illustrent les propos d'une femme victime qui déclare :

Quand les difficultés ont commencé et je suis allée vers mes parents, ils ont commencé par me donner des conseils, me donner du courage et même appeler des fois les enfants pour les conseiller, leur dire de ne pas regarder la souffrance de leur maman de se concentrer sur leurs études qu'ils sont l'avenir de leur maman. Donc, avec l'aide de mes parents de diverses manières, j'ai tenu bon et mes enfants ont réussi. Les parents de mon mari aussi m'appelaient pour me consoler. Ils me demandent de garder mon calme qu'ils verront là où tout cela allait nous conduire. Ils me demandent de ne pas aller faire quoi que ce soit à cause de ce qui se passe, de garder mon calme pour avoir raison jusqu'à la fin. Alors, quand mon mari a décidé finalement qu'on allait en parler, ils n'ont pas trainé avant d'organiser la réunion. Finalement après la réunion il a changé un peu, maintenant il demande d'après nous et se renseigne même sur l'évolution scolaire des enfants. Quand il trouve un peu d'argent, il nous donne pour manger alors qu'avant il ne donnait plus rien. Je ne connais pas l'avenir, mais présentement c'est mieux (ZouFVM).

A travers le discours des enquêtés, il ressort une similarité entre les stratégies d'accompagnement/prise en charge des victimes/survivant(e)s de VBG existantes et celles rapportées par ces derniers.

11.2.3 Stratégies de répression

En ce qui concerne les stratégies de répression, les enquêtés évoquent la résolution à l'amiable par les parents qui ne se retrouvent pas dans le circuit de prise en charge présenté plus haut. En effet, selon un acteur de lutte, la répression se révèle difficile dans le contexte du Bénin où la victime se trouve confronter parfois aussi bien à la belle-famille qu'à sa propre famille parce que les actes de violences sont dénoncés. Ceci est corroboré par les propos d'un acteur interrogé qui confie :

(...) nous sommes limités dans l'aide que nous portons aux femmes car ces dernières refusent d'aller aux représailles dans la lutte contre la violence qu'elles subissent. Elles évoquent dans ce cas le contexte familial et de la belle-famille. La femme est menacée d'être mise au dehors par sa belle-famille quand elle tente de porter plainte. Cela fait que nous qui défendons les femmes avons de lourdes

responsabilités. Parfois, certains juges prennent des décisions pouvant permettre de continuer à vivre sous le toit conjugal avec ses enfants (littoral_R1_F_56ans).

Parfois aussi des pressions externes compte tenu des connaissances ou de la position sociale de l'auteur de violence.

Egalement la victime ne veut plus poursuivre ou encore la victime demande la situation atténuante compte tenu de sa dépendance à l'auteur des actes de violence :

Les lois sont, toutes appliquées mais parfois dans certaines situations ce n'est pas évident de mettre en prison, un père même s'il a violé sa fille et devant la justice la fille vous dit maman est partie depuis 10 ans ma petite sœur ne connais même pas notre maman, nos oncles ne s'occupent pas de nous, nos tantes nous ont rejetés, il n'y a que papa. Papa ne fera plus ça, pardon laisser papa revenir à la maison parce que sinon on ne peut pas aller à l'école, on ne peut pas manger, on ne peut rien faire. Oui, à ces moments - là, les lois applicables qui sont d'habitude appliquées causent problème aux juges qui regardent le père, regardent les enfants, regardent qu'il n'y a pas un centre adéquat pour recevoir ces enfants-là, les scolariser, il ne sait pas quoi faire. (...) (littoral_R1_F_56ans).

11.3 Connaissances, attitudes et perceptions des répondants

11.3.1 Connaissance de loi interdisant les VBG

La figure ci-dessous montre le niveau de connaissance des répondants de 15 ans ou plus de l'existence des textes de lois encadrant les violences basées sur le genre en république du Bénin. Il ressort de la lecture de cette figure que près de sept répondants de 15 ans ou plus sur dix (68,2%) ont déclaré n'avoir connaissance de l'existence d'aucun texte de loi régissant les violences basées sur le genre au Bénin. Seulement 31,8% ont déclaré connaître au moins une loi régissant les violences basées sur le genre au Bénin.



Figure n° 45 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la connaissance ou non de l'existence de loi interdisant les VBG

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

11.3.2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les VBG

Concernant l'exposition aux campagnes de sensibilisation sur les lois régissant les VBG, un peu plus de la moitié (51,2%) des répondants de 15 ans ou plus ayant connaissance de l'existence de loi interdisant les VBG a déclaré avoir été sensibilisé sur cette dernière et le reste (48,8%) déclare n'avoir jamais été sensibilisé sur une telle loi.

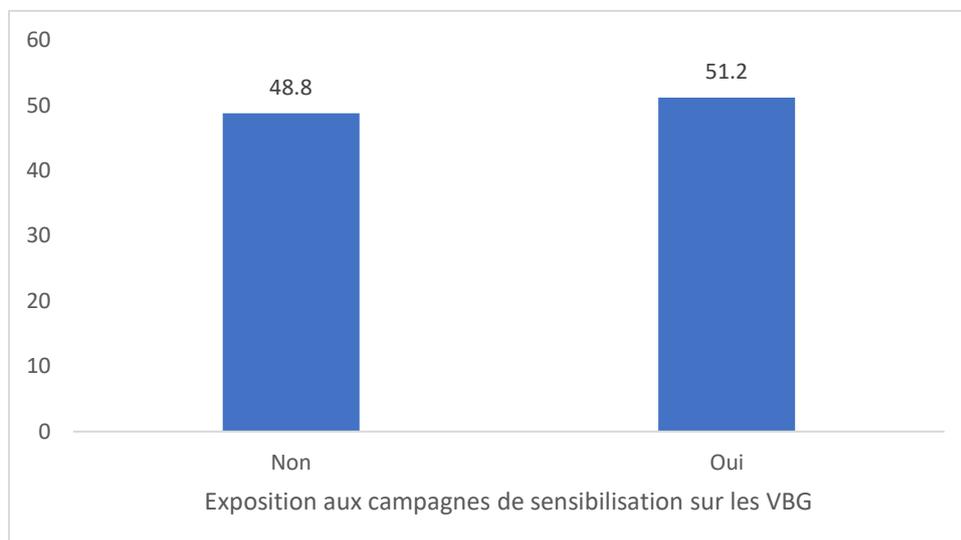


Figure n° 46 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon l'exposition aux campagnes de sensibilisation sur les lois interdisant les VBG

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

11.3.3 Perception de l'application de loi sur les VBG

La figure ci-dessous présente la répartition des répondants selon la connaissance ou non de l'application d'au moins une fois de la loi interdisant des VBG. Ainsi, seulement 10,45% des répondants ayant connaissance de la loi déclare savoir que la loi interdisant les VBG a été appliquée au moins une fois dans une situation de violence. Il faut noter que la majorité des répondants n'a aucune idée de l'application ou non d'une loi interdisant les VBG.

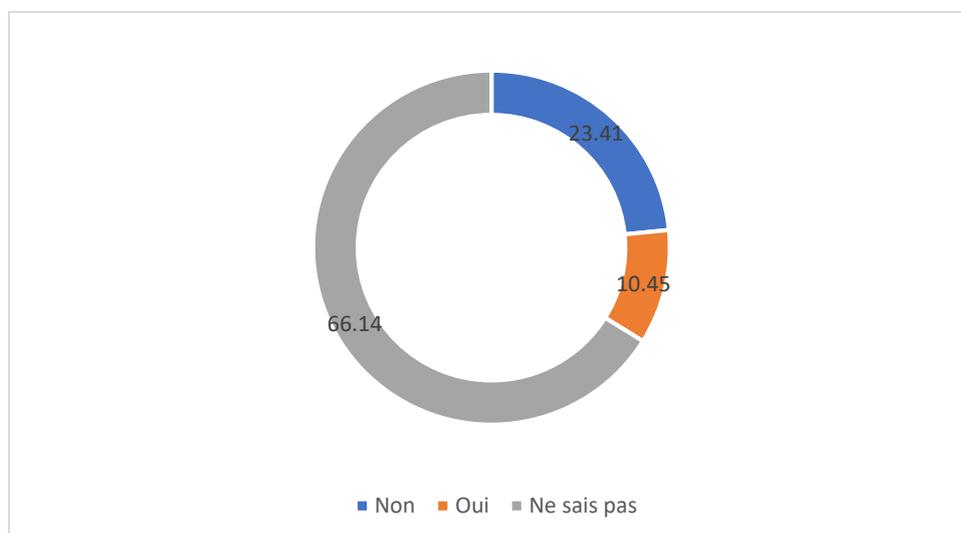


Figure n° 47 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la connaissance de l'application d'au moins une fois de loi sur les VBG dans leur localité

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

11.3.4 Connaissance des cas de VBG sanctionnés

Comme le montre la figure ci-dessous, seulement 10,6% des répondants ont déclaré avoir connaissance de cas de violences basées sur genre ayant fait objet de l'application des textes de loi en la matière et le reste (89,4%) rapporte n'avoir jamais été informé des cas de sanctions se rapportant aux VBG.

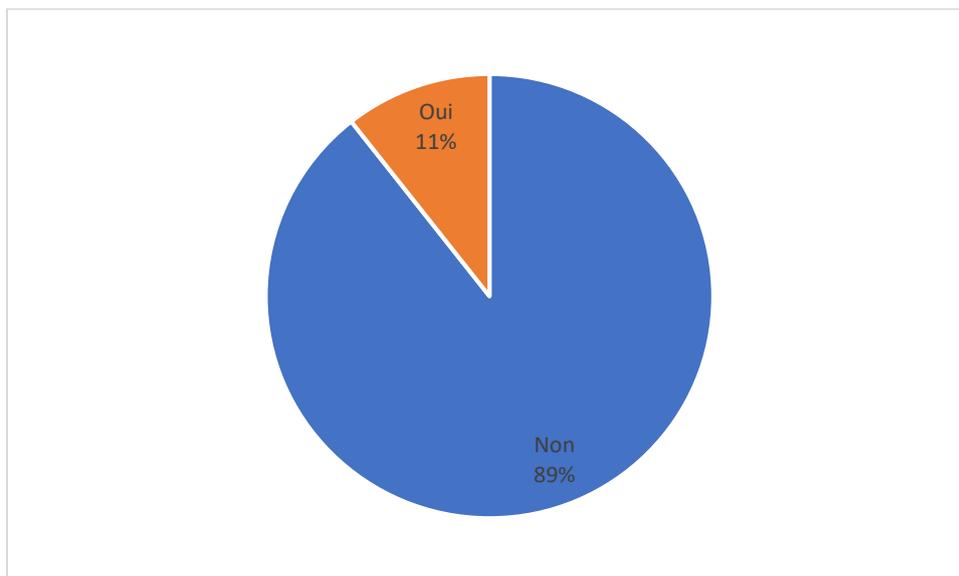


Figure n° 48 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la connaissance des cas de VBG sanctionnés au niveau de leur localité

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

11.3.5 Connaissance des activités de lutte contre les VBG

Concernant l'exposition des populations aux campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les VBG, il ressort à la lecture de la figure ci-dessous que seulement un répondant sur dix (10%) déclare avoir connaissance des activités de lutte contre les VBG y compris les MGF dans leur localité. Le reste (90%) n'aurait jamais été au courant d'une telle information.

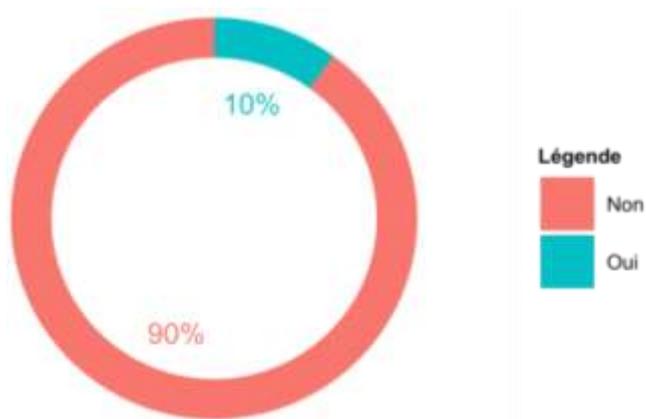


Figure n° 49 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans selon le niveau de connaissance des activités de lutte contre les VBG

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

11.3.6 Perceptions du niveau d'efficacité des activités de lutte contre les VBG

La collecte de données a aussi permis d'apprécier les perceptions des répondants sur le niveau d'efficacité des interventions de lutte contre les VBG connues. Ainsi, plus de deux répondants sur dix (24,7%) pensent que les activités de lutte contre les VBG menées actuellement ne sont pas efficaces et le reste (75,3%) estime que ces dernières sont efficaces.

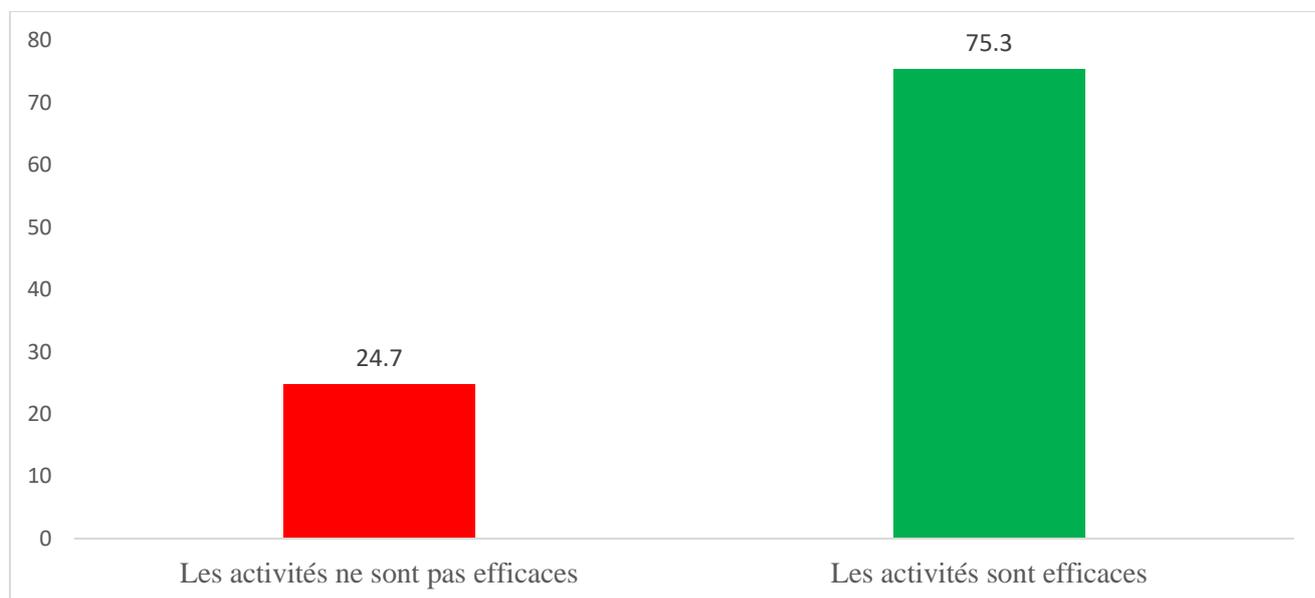


Figure n° 50 : Représentation (%) graphique des répondants de 15 ans ou plus selon la perception de l'efficacité des activités de lutte contre les VBG

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

12 Quelques constats clés de l'état des lieux

12.1 Une prévalence des VBG relativement en baisse mais encore préoccupante

Les VBG constituent un phénomène touchant aussi bien les hommes et garçons que les femmes et filles. Mais les femmes et les filles paient les plus lourdes tribus des VBG.

En effet, selon les statistiques de l'étude de 2009, la prévalence (totale) des violences faites aux femmes est estimée à 69%. Selon le type de violence, elle est de 86% pour les violences verbales ou psychologiques contre 76% et 44% pour les violences physiques et les violences sexuelles, respectivement.

Actuellement, un peu moins de six personnes de 15 ans ou plus sur dix (58,5%) ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des cinq types de VBG examinés. La prévalence la plus élevée (67,1%) est enregistrée parmi les adolescents de 15 – 19 ans, tandis que la plus faible proportion (21,7%) a été enregistrée parmi les enfants de 3–5 ans. Selon le sexe, les résultats montrent que les actes de VBG sont plus dirigés à l'encontre des femmes à partir de 15 ans (59,9% contre 55,9%). Avant 15 ans, 44,6% des filles ont déclaré avoir été victimes de VBG contre 47% chez les garçons).

La proportion des violences verbales et psychologiques est de 41,9% parmi les personnes de 15 ans ou plus contre 34% chez les enfants de 3 – 14 ans. La prévalence de violences physiques est estimée parmi les enfants de 3 – 14 ans à 30,2% chez les filles contre 29,6% chez les garçons. Parmi les personnes de 15 ans ou plus, elle est de 27,9% chez les femmes contre 27,6% chez les hommes.

Concernant les violences économiques, les résultats montrent que 22,5% des femmes contre 30,8% des hommes de 15 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des actes de manifestation du phénomène. Parmi les enfants, la proportion de violences économiques est de 14,4% chez les filles contre 18,1% des garçons.

Les résultats montrent aussi que les femmes sont plus vulnérables aux actes de violences sexuelles comparées aux hommes : 33% contre 27,3% à partir de 15 ans contre 21,9% et 17,6% parmi les enfants de 3 – 14 ans.

Au niveau des violences survenues à travers les technologies de l'information et de la communication (portable/internet/réseaux sociaux, etc.), il ressort des résultats que parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus 12,1% des femmes contre 15% des hommes ont déclaré être victimes de violences en ligne au cours des douze (12) derniers mois précédents l'enquête. Les changements positifs enregistrés dans les variations du niveau des différents indicateurs du phénomène sont à l'actif des interventions menées à tous les niveaux depuis l'état des lieux de 2009. Ces interventions concernent non seulement, le renforcement du cadre juridique mais aussi et surtout la mise en œuvre des projets et programmes de sensibilisation à travers des ONG.

Par ailleurs, les victimes de violences sont le plus souvent des femmes non instruites, les filles déscolarisées, non instruites ou issues des familles pauvres et les enfants démunis. Néanmoins certains interviewés estiment que les femmes et quelques catégories de personnes sont plus exposées aux VBG que d'autres.

“Ce sont les femmes, les personnes handicapées, les enfants, les minorités sexuels, les travailleuses de sexe. Prioritairement, ce sont les femmes qui ne sont pas autonomes économiquement qui subissent les VBG” (Littoral-R4-M-45ans).

12.2 Les violences patrimoniales faites aux femmes se rapportant à la succession et à la gestion des héritages persistent

Le Bénin a intégré dans sa Constitution les droits et les devoirs garantis par la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples. La protection de la femme contre toute forme d’inégalité est prévue dans certaines dispositions. Par exemple, l’article 26 affirme, de manière générale, le principe de l’égalité entre l’homme et la femme et la protection due par l’État à la mère et à l’enfant. L’article 98 inscrit, comme étant du domaine de la loi les questions relatives, entre autres, aux successions, aux régimes matrimoniaux et les procédures y afférentes.

Dans sa détermination à garantir les droits de l’homme, le Bénin a aussi ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux dont notamment la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discriminations à l’égard des femmes. C’est dans ce cadre que le code des personnes et de la famille a été voté le 7 juin 2002 et promulgué le 24 Août 2004 pour réduire les discriminations à l’égard des femmes. Il consacre entre autres, que le lévirat est supprimé, que les enfants, quel que soit leur âge ou leur sexe, héritent de leur père et mère. Les droits successoraux sont également attribués au conjoint survivant (veuf ou veuve) (WiLDAF et FeDDAF-Bénin, 2004).

Les résultats de la présente étude révèlent des constats loin des idéaux souhaités à travers ses engagements. En effet, plus de la moitié (52,8%) des répondants de 15 ans ou plus pensent que c’est toujours l’homme qui peut assurer l’administration des biens dans le cadre d’une succession et seulement 28,8% pense que tout le monde (homme comme femme) peut assurer l’administration des biens. Concernant l’accès aux biens dans le cadre d’une succession, environ six personnes de 15 ans ou plus sur dix (58,6%) pensent que les femmes n’ont toujours pas accès à tous les biens et c’est seulement 16,7% qui pensent que la femme y a accès au même titre que les hommes.

12.3 Un cadre législatif et institutionnel peu connu et non entièrement opérationnel

De l’analyse des résultats de la présente étude, il ressort que le cadre législatif et institutionnel régissant les VBG au Bénin demeure encore peu connu ou la participation / l’implication des populations aux campagnes de sensibilisation demeure également faible. En effet, parmi les répondants de 15 ans ou plus interrogés, près de sept sur dix (68,2%) ont déclaré n’avoir connaissance de l’existence d’aucun texte de loi régissant les violences basées sur le genre. Seulement 31,8% ont déclaré connaître au moins une loi régissant les violences basées sur le genre au Bénin. Concernant l’exposition aux campagnes de sensibilisation sur les lois régissant les VBG, un peu plus de la moitié (51,2%) des répondants de 15 ans ou plus ayant connaissance de l’existence de loi interdisant les VBG a déclaré avoir été sensibilisé sur cette dernière et le reste (48,8%) déclare n’avoir jamais été sensibilisé sur une telle loi. Ces constats soulignent la

nécessité du renforcement des interventions notamment celles se rapportant à la vulgarisation des textes de lois existant portant répression et prévention des VBG au Bénin afin de s'assurer que les populations ont une bonne connaissance de ces derniers et de fait, disposent des connaissances et aptitudes nécessaires pour se défendre et réclamer leur droit en toute autonomie, partout et en tout lieu.

Sur le plan de l'application et de la mise en œuvre de loi sur les VBG, les résultats montrent aussi une faible connaissance par les populations. En effet, seulement 9,5% des répondants ayant connaissance de la loi déclare savoir que la loi interdisant les VBG a été appliquée au moins une fois dans une situation de violence. Il faut noter que la majorité des répondants n'ont aucune idée de l'application ou non d'une loi interdisant les VBG. De plus, seulement 10,6% des répondants ont déclaré avoir connaissance de cas de violences basées sur genre ayant fait l'objet de l'application des textes de loi en la matière. Concernant l'exposition des populations aux campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les VBG, les résultats montrent que seulement un répondant sur dix (10%) déclare avoir connaissance des activités de lutte contre les VBG y compris les MGF dans leur localité et plus de deux répondants sur dix (24,7%) pensent que les activités de lutte contre les VBG menées actuellement ne sont pas efficaces.

13 Conclusion et recommandations

13.1 Conclusion

L'étude sur les violences basées sur le genre vise à fournir des données actualisées, sur l'ampleur, les manifestations et les conséquences du phénomène afin d'améliorer les stratégies de lutte contre les VBG dans tous les départements du Bénin. L'objectif général poursuivi est de contribuer à la réduction du phénomène.

Elle est réalisée à partir d'un échantillon statistique de 1512 personnes (756 enfants de 3-14 ans et 756 personnes de 15 ans ou plus) ciblant les deux sexes vivant dans les ménages pour le volet quantitatif où les personnes de 3 ans ou plus ont été interrogées comme cible principale. La méthodologie adoptée est celle d'une approche mixte alliant les volets quantitatif et qualitatif à l'échelle des douze départements du pays. Les données ont été collectées à partir de questionnaires et des guides d'entretiens individuels et de groupe. La démarche d'analyse des données s'est basée sur les techniques d'analyse descriptive (uni-variée et bi-variée) et explicative pour le volet quantitatif et l'analyse de contenu pour le volet qualitatif.

Les résultats montrent une persistance du phénomène même si un changement positif est constaté en termes d'ampleur de femmes victimes de violence (59,9% chez les 15 ans ou plus), comparativement à l'étude de 2009 où 69% de femmes avait déclaré avoir subir de violence. Il faut noter que, même si les femmes et les filles sont en général plus vulnérables, les résultats de la présente étude montrent également la profusion des cas de violences à l'égard des hommes (55,9% chez les 15 ans ou plus) et des garçons.

On note aussi un changement dans le niveau de certains indicateurs mais le phénomène persiste et on enregistre son développement à travers de nouveaux canaux notamment les technologies de l'information et de la communication. En effet, une proportion non négligeable de répondants a déclaré avoir été victime de VBG en ligne (réseaux sociaux, etc.) au cours des

douze derniers mois précédents l'enquête, malgré le contexte actuel marqué par l'existence d'un code du numérique en République du Bénin.

Les résultats révèlent aussi que le Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, nouvelle génération (SIDoFFE-NG) mis en place pour renseigner, l'enregistrement et la prise en charge des victimes des actes de violences basées sur le genre joue un rôle important dans le processus même si quelques limites se rapportant à la qualité des informations recueillies notamment les risques de double compte subsistent.

Il ressort de l'analyse des résultats que les déterminants sociodémographiques et socioculturels se révèlent parmi les principaux facteurs de risque de violences basées sur le genre au Bénin. En effet, l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, le département et le statut dans le ménage ont chacune, un effet propre dans les risques de VBG parmi les 3 ans ou plus au Bénin. Les adolescents et jeunes (10 – 24 ans), les personnes sans instruction, les épouses/époux des chefs de ménage, les enfants du chef de ménage et dans une certaine mesure les parents du chef de ménage et les autres membres du ménage courent plus de risque de connaître les violences basées sur le genre. Les risques de VBG sont aussi plus élevés en milieu rural et dans les départements de l'Alibori, l'Atacora, la Donga et dans le Zou.

Par ailleurs, les résultats montrent que de nouvelles mesures et stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG ont été adoptées depuis l'étude de 2009.

Ainsi pour prévenir et lutter efficacement contre ce fléau, le gouvernement béninois a opté pour la mise en place :

- ❖ d'un cadre juridique pour la poursuite et la condamnation des auteurs de VBG, où plusieurs lois ont été votées en l'occurrence
 - La Loi N° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes et les infractions qu'elle prévoit et sanctionne.
 - La Loi N'2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.
- ❖ la mise en place de structures de prise en charge des victimes de VBG notamment, l'Institut National de la Femme et les Centres Intégrés de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre (communément appelé CIPEC-VBG). Au niveau de ces CIPEC-VBG actuellement au nombre de trois, la prise en charge des survivant(e)s de VBG se base sur une offre de services holistiques où tous les professionnels concernés par ce fléau (psychologues, agents de santé, policiers, juristes, assistants sociaux) sont impliqués afin de répondre au mieux aux besoins des survivant(e)s.

13.2 *Recommandations*

13.2.1 *A l'endroit des pouvoirs publics au niveau national (ministères en charge de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice, de la décentralisation et de la culture) et des partenaires techniques et financiers*

- ✓ faire une large diffusion des informations pertinentes sur la problématique des VBG issues de la présente étude par le biais des foras y compris les réseaux sociaux afin de disséminer les résultats de l'étude ;
- ✓ renforcer les interventions en faveur de l'éducation des enfants et des filles en particulier pour ce qui est de leur maintien à l'école jusqu'à l'achèvement du cycle secondaire au moins ;
- ✓ intégrer dans les curricula de formation, les enseignements sur les droits et les lois existants en matière de lutte contre les VBG et sur les règles de morale et de civilité pour un meilleur vivre ensemble ;
- ✓ renforcer l'informatisation du système d'identification, d'enregistrement, de prise en charge et de gestion des victimes de VBG ;
- ✓ créer un identifiant unique pour les victimes de VBG pour éviter les cas de double compte au niveau des instances d'enregistrement et de prise en charge afin de rendre les données recueillies plus fiable et de qualité ;
- ✓ mettre à l'échelle le programme d'éducation à la santé sexuelle à l'école et dans les circuits hors école (ateliers de formation professionnelle, etc.) ;
- ✓ intensifier l'utilisation de l'outil de dialogue parent-enfant disponible ;
- ✓ élargir le champ des données collectées sur les victimes et les auteurs des VBG pour rendre les bases de données plus riches et ainsi permettre des analyses approfondies ;
- ✓ renforcer le système de veille et de communication dans la lutte contre les VBG à travers, entre autres :
 - ✚ le renforcement de la sensibilisation et la mise en œuvre des stratégies d'implication des hommes ;
 - ✚ promouvoir la masculinité positive pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des femmes et des filles afin de rendre les différents espaces de cohabitation (le cadre familial, les lieux de travail, d'apprentissage, d'éducation, etc.) plus sûrs et respectueux en dotant les hommes des moyens de remettre en cause les inégalités entre sexes et d'agir en tant qu'agents constructifs ;
 - ✚ la conception des outils relatifs aux méthodes d'information sur les textes de lois et procédures judiciaires ainsi que sur les mécanismes de prise en charge des victimes de VBG et des dénonciations des auteurs ;
 - ✚ la mise en place au titre du programme national de lutte contre les VBG d'une composante de prévention dans les lieux de formation, de travail, etc. (écoles, administrations, etc.) ;
 - ✚ l'établissement de partenariats avec les ONG, les associations et groupements locaux menant des activités communautaires pour leurs implications dans la sensibilisation des populations sur les mesures de lutte contre les VBG ;

- ✓ renforcer l'assistance juridique et judiciaire aux victimes des VBG en vue de lutter contre l'impunité des auteurs des actes de violences ;
- ✓ créer un centre d'hébergement et de service d'accueil des victimes des VBG aux fins d'une poursuite judiciaire adéquate des auteurs de violences ;
- ✓ renforcer les dispositifs des Centres Intégrés de Prise en Charge des victimes des VBG (CIPEC-VBG) existant et rendre accessible, les services au niveau communal ;
- ✓ renforcer les capacités des agents des services sectoriels impliqués dans le processus d'identification, d'enregistrement, de prise en charge des victimes de VBG (police, affaires sociales, justice, ONG, OSC, etc.) en vue d'assurer une approche intégrée dans les zones à haut risque.

13.2.2 A l'endroit des leaders locaux (chefs de villages, notables, chefs de collectivité, leaders religieux, responsables d'associations / groupements associatifs)

- ✓ servir de relais aux pouvoirs publics en périphérie dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les VBG au Bénin ;
- ✓ s'impliquer dans la veille citoyenne à l'égard de la promotion des droits humains et notamment des textes de lois en vigueur dans la lutte contre les VBG ;
- ✓ contribuer à travers les Plans de développement communaux (PDC) à la promotion et à la vulgarisation des textes de lois en vigueur dans la lutte contre les VBG ;
- ✓ contribuer à la sensibilisation de la population sur les textes de loi en vigueur dans lutte contre les VBG au Bénin.

13.2.3 A l'endroit des acteurs non étatiques (ONG de protection sociale, organisations de la société civile, etc.) :

- ✓ faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur de la lutte contre les VBG au Bénin ;
- ✓ développer/renforcer les stratégies innovantes de lutte contre les VBG au Bénin (prévention, prise en charge, soutien divers) ;
- ✓ sensibiliser les populations sur le respect des droits et textes de lois en vigueur dans la lutte contre les VBG au Bénin ;
- ✓ impliquer davantage les médias et les réseaux sociaux dans la lutte contre les VBG ;
- ✓ contribuer à la mise en place de cellules de veille citoyenne pour la promotion des droits des enfants et des femmes ;
- ✓ contribuer au renforcement de la scolarisation de tous les enfants (filles et garçons) et à leur maintien jusqu'à l'achèvement du secondaire au moins ;

14 Limites de l'étude

Malgré les dispositions prises dans la conduite de cette étude, certaines limites existent dans la prise en compte des conclusions issues de l'étude. Il s'agit de :

- ✓ faible taille de l'échantillon. Cette étude a porté sur 756 ménages à l'échelle de 36 zones de dénombrement ;
- ✓ biais se rapportant à la conduite de certains entretiens notamment ceux réalisés avec les enfants. En effet, malgré tout, les biais d'autorité et de désirabilité sociale y compris la tendance pour certains enfants à répondre « non » aux questions qu'ils ne savent pas sont à garder à l'esprit dans la prise en compte des résultats de cette étude ;
- ✓ l'implication de certains parents dans la conduite de certains entretiens avec certains enfants.

15 Références bibliographiques

1. Assemblée Nationale, (2013). Loi n°2013-01 portant code du foncier et domanial en République du Bénin.
2. Aude Ventéjoux. (2019). Une lecture de la cyberviolence : la rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet. Psychologie. Université Rennes 2, 2019.
3. CARE (2009). Rapport de l'étude de base du Projet Empower sur « Violences faites aux femmes et aux filles au Bénin ». 184p. Dépôt légal : 4116 du 25 mars 2009, ISBN : 978-99919-63-76-1. © 2008 CARE International au Bénin/Projet EMPOWER/WJEI
4. Comtois, Dominic. 2019. *Summarytools: Tools to Quickly and Neatly Summarize Data*. <https://CRAN.R-project.org/package=summarytools>.
5. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680084840>
6. Fox, John, and Sanford Weisberg. 2019. *An R Companion to Applied Regression*. Third. Thousand Oaks CA: Sage. <https://socialsciences.mcmaster.ca/jfox/Books/Companion/>.
7. Giorgia Macilotti. (2019). Violence et humiliation à l'ère numérique : une étude en milieu scolaire. Médecine & Hygiène | « Déviance et Société » 2019/3 Vol. 43 | pages 299 à 328. DOI 10.3917/ds.433.0299.en ligne : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2019-3-page-299.html>
8. Gohel, David. 2019a. *Flextable: Functions for Tabular Reporting*. <https://CRAN.R-project.org/package=flextable>.
9. Gohel, David. 2019b. *Officer: Manipulation of Microsoft Word and PowerPoint Documents*. <https://CRAN.R-project.org/package=officer>.
10. Harrison, Ewen, Tom Drake, and Riinu Ots. 2019. *Finalfit: Quickly Create Elegant Regression Results Tables and Plots When Modelling*. <https://CRAN.R-project.org/package=finalfit>.
11. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/gender>
12. INSAE (2016). Effectif de la population des villages et quartiers de villes du Bénin (RGPH-4, 2013). 85p.
13. INSAE et ICF International. 2019. Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2017-2018. Calverton, Maryland, USA : INSAE et ICF International, Rapport final, 675p.
14. INSAE. (2016b). Principaux Indicateurs Sociodémographiques et Economiques (RGPH-4, 2013). RGPH4, INSAE, Cotonou, 27p.

15. Long, Jacob A. 2019. *Jtools: Analysis and Presentation of Social Scientific Data*. <https://cran.r-project.org/package=jtools>.
16. Médecins du Monde, (2020). Guide d'accompagnement psychosocial des survivant(e)s de violence basée sur le genre.
17. OFFE (2009) : Les Violences faites aux femmes au Bénin (livre de poche), Cotonou, 24p
18. OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002.
19. Organisation mondiale de la santé. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève.
20. R Core Team. 2020. *R: A Language and Environment for Statistical Computing*. Vienna, Austria: R Foundation for Statistical Computing. <https://www.R-project.org/>.
21. UN High Commissioner for Refugees (UNHCR) USA (s.d.). Sexual and gender-based violence. UNHCR USA [site web]. Disponible à : <https://www.unhcr.org/en-us/sexual-and-gender-based-violence.html>
22. Warnes, Gregory R., Ben Bolker, and Thomas Lumley. 2018. *Gtools: Various r Programming Tools*. <https://CRAN.R-project.org/package=gtools>.
23. Wickham, Hadley, Romain François, Lionel Henry, and Kirill Müller. 2019. *Dplyr: A Grammar of Data Manipulation*. <https://CRAN.R-project.org/package=dplyr>.
24. WiLDAF/FEDDAF-BÉNIN, (2004). Le code des personnes et de la famille béninois. Présentée par Mme Geneviève BOKO NADJO. URL : www.wildaf-ao.org
25. Xie, Yihui. 2019. *Knitr: A General-Purpose Package for Dynamic Report Generation in r*. <https://yihui.name/knitr/>.
26. OFFE (2010) : Plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes, Cotonou, 69p
27. OFFE & UNFPA (2010) : Connaissances, attitudes et pratiques (CAP) en matière des droits de la femme et de l'enfant, Cotonou, 185 p.
28. OFFE, UNICEF, AMBS (2016) : Étude sur les perceptions, connaissances, attitudes, pratiques et les déterminants des violences et abus sexuels faits aux enfants y compris le mariage des enfants dans les communes de Karimama, Za-Kpota et Pèrèrè : étude qualitative, rapport, Cotonou, 89p

16 Annexes

16.1 Personnel de la mission

Coordination

- | | |
|--------------|--|
| 5) KASSOUMOU | Nassirou, Directeur Général, OFFE (MASM) |
| 6) MAROYA | Florent, OFFE (MASM) |
| 7) TODAN | Apollinaire (Cabinet AJET) |
| 8) GBOKLI | Sena Antoinette (Consultante, Chef de mission) |
| 9) DANSOU | Justin (Consultant associé) |
| 10) ADEOGOUN | R. Adéossi (Consultant associé) |

Supervision

- | | |
|-------------|--|
| 1) GBOKLI | Sena Antoinette (Consultante, Chef de mission) |
| 2) DANSOU | Justin (Consultant associé) |
| 3) ADEOGOUN | R. Adéossi (Consultant associé) |

Traitement et exploitation des données

- | | |
|-------------|--|
| 1) DANSOU | Justin (Consultant associé) |
| 2) ADEOGOUN | R. Adéossi (Consultant associé) |
| 3) GBOKLI | Sena Antoinette (Consultante, Chef de mission) |

Rédaction du rapport

- | | |
|-------------|--|
| 1) DANSOU | Justin (Consultant associé) |
| 2) ADEOGOUN | R. Adéossi (Consultant associé) |
| 3) GBOKLI | Sena Antoinette (Consultante, Chef de mission) |

Chefs d'équipe / contrôleurs

- | | |
|----------------|-------------------------|
| 1) AHOSSOUDE | Emile |
| 2) AKPAKI SAYO | Bona Sarifatou |
| 3) BALLEY | Guy |
| 4) DAHOUETO | Yaovi Bernard |
| 5) DONGBETO | Hermane |
| 6) FAVIDE | W. Aubin |
| 7) HOUSSIONON | Sèvènan Chantal Octavie |
| 8) KASSEHIN | Wilfrid |
| 9) SITA FATAOU | Nouhoum |

- 10) N'TANGOU NKOUEI
- 11) OROU WARA
- 12) TCHEGNON Niko

Adeline
Latifou
Anselme

Agents Enquêteurs

- 1) AHOMADEGBE
- 2) AMOUZOU
- 3) AYONOU
- 4) BIO
- 5) BIO TIMPEREGOU
- 6) CHITOU
- 7) DATCHE
- 8) DATCHE
- 9) DOKOUI
- 10) GAHLOUE
- 11) HOLONOU
- 12) HOUSSOU
- 13) HOUNSEGBE
- 14) KATCHON
- 15) KOUAGOU
- 16) KOUICHELE
- 17) LAWANI
- 18) MAHOUGBE
- 19) MAMA YACOUBOU
- 20) MIGNANHWANDE
- 21) ONUMA
- 22) VICKEY
- 23) YOUSOUFOU
- 24) ZOKPADAN

Pierre
Koffi Dovenin Moise
Precieux
Nouroudine
T. Y. Victorian
S. Bakary
Christian
Herman Abel
Jules
Brice Eric
Samuel
Valentin Akouégnon
Emmanuella Maxime
Olayinka Hamed
Abel N'Da
Im'Rane
Akambi Moukim
Didier
Oumou
Esther Julie Houéfa
N'Wanna S. Justine
Michous Affi
Cédric
Frank Israël

16.2 Visa statistique

		RÉPUBLIQUE DU BÉNIN ***** MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ***** CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE			
VISA STATISTIQUE					
<i>N° 02/2022/MEF/INStaD/DCSFR</i>					
DELIVRÉ À					
L'opération intitulée : « <i>Étude sur l'état des Violences Basées sur le Genre au Bénin (VBC)</i> »					
Responsable :	<i>Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE)</i>				
Appui financier :	<i>Coopération Suisse</i>				
Objectif général :	<i>Fournir des données actualisées sur l'ampleur, les manifestations et les conséquences des violences basées sur le genre, afin d'améliorer les stratégies de lutte et d'élaborer les grands axes d'un plan de communication pour éradiquer le phénomène au Bénin.</i>				
Bénéficiaire direct :	<i>Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE)</i>				
Conformité scientifique :	<i>Attestée, le mercredi 29 décembre 2021</i>				
<p>Ce visa délivré pour servir et valoir ce que de droit, conformément aux articles 4 et 5 de la loi n°99-014 du 12 avril 2000, rend obligatoire les réponses à ladite opération et, en respect des dispositions de l'article 25 de la même loi, oppose le secret statistique aux personnes physiques ou morales, privées ou publiques ayant participé à quelque titre que ce soit à l'opération. Les résultats de l'étude doivent être publiés de façon anonyme et ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression de quelque nature que ce soit.</p>					
Cotonou, le 12 janvier 2022					
					
Laurent Mahounou HOUNSA Secrétaire du CNS					

16.3 Liste des tableaux d'analyse

Tableau n° 18 : Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques selon certaines caractéristiques

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)							
3-9 ans	2,1	15,9	5,0	17,4	56,6	0,000	331
10-14 ans	5,4	25,4	15,7	32,7			425
15-19 ans	24,9	32,1	29,5	48,8			286
20-24 ans	17,5	28,7	25,6	38,6			136
25-29 ans	15,2	31,8	20,6	44,8			89
30-34 ans	6,9	27,6	20,5	36,8			82
35-44 ans	4,9	24,9	22,0	32,7			96
45 ans ou plus	6,5	29,3	15,9	35,0			68
Sexe du répondant							
Masculin	5,4	23,5	14,3	29,4	4,0	0,046	678
Féminin	13,9	27,2	20,7	37,7			834
Statut matrimonial							
Jamais en union	10,7	24,3	17,3	32,8	4,6	0,032	1 114
Est/a été en union	8,2	29,5	19,3	37,8			398
Niveau d'instruction							
Sans instruction	3,9	15,8	12,1	22,6	33,8	0,000	510
Primaire	8,7	29,4	13,7	36,9			515
Secondaire ou plus	18,2	32,0	28,0	43,2			487
Appartenance ethnique							

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Fon et apparentés	8,2	28,8	14,2	34,9	25,3	0,001	598
Adja et apparentés	15,9	30,0	23,6	40,1			181
Bariba et apparentés	16,7	28,2	23,1	31,3			170
Yoruba et apparentés	6,4	20,0	17,8	36,2			151
Bétamaribè et apparentés	6,9	14,1	10,7	25,3			148
Peulh et apparentés	16,5	40,5	28,8	45,7			87
Dendi et apparentés	6,9	20,7	10,3	27,5			55
Lokpa et apparentés	0,8	11,1	14,0	20,2			58
Autres ethnies	8,1	23,0	23,6	29,8			64
Appartenance religieuse							
Traditionnelle	9,8	19,3	14,7	27,6	35,3	0,000	266
Chrétienne	11,1	30,4	20,9	40,8			822
Musulmane	8,9	21,2	14,6	26,1			398
Sans/autre religion	0,0	10,0	4,6	10,0			26
Lien de parenté avec le chef de ménage							
Chef de ménage	9,4	37,3	24,2	42,7	10,0	0,040	100
Epoux/épouse du CM	12,1	15,6	13,0	26,5			93
Parent du CM	6,9	27,1	18,2	37,3			250
Enfant du CM	9,5	24,7	17,2	32,8			977
Autre membre du ménage	25,3	30,5	22,5	39,0			92
Département							
Borgou	16,3	48,0	32,9	53,2	92,6	0,000	168
Alibori	14,5	13,5	13,4	15,4			126
Atacora	6,9	10,2	7,0	15,8			126

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Donga	0,0	8,6	11,9	17,6			84
Zou	11,3	13,3	15,2	19,3			126
Collines	4,9	20,9	22,8	42,2			126
Ouémé	3,7	33,9	12,7	35,6			168
Plateau	6,9	26,4	11,9	36,0			84
Mono	12,2	23,1	20,7	32,8			84
Couffo	18,3	28,9	22,8	39,2			126
Atlantique	8,6	32,5	14,2	37,8			210
Littoral	10,1	32,2	21,4	38,3			84
Milieu de résidence							
Urbain	9,7	29,7	20,1	37,3	10,0	0,002	634
Rural	10,3	23,7	16,8	32,5			878
Total	10,1	25,5	17,8	34,0			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 19 : Prévalence des VBG par type de violence selon certaines caractéristiques dans l'ensemble de l'échantillon

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)																			
3-5 ans	5,3			14,3			1,9			9,3			1,9			21,7			74
6-9 ans	22,3			30,4			11,8			14,4			5,1			43,9			223
10-14 ans	32,7			33,1			22,2			24,8			8,1			52,4			459
15-19 ans	48,8			31,5			29,0			36,5			12,4			67,1			252
20-24 ans	38,6	64,1	0,000	24,5	17,9	0,022	34,3	44,8	0,000	36,1	53,0	0,000	14,0	34,1	0,000	60,3	45,5	0,000	130
25-29 ans	44,8			21,1			13,1			23,2			15,1			55,2			97
30-34 ans	36,8			23,0			19,5			15,8			9,8			49,0			91
35-44 ans	32,7			31,6			26,1			31,0			15,4			50,1			106
45 ans ou plus	35,0			28,0			16,0			25,6			12,9			46,0			80
Sexe du répondant																			
Masculin	29,4			28,8			23,2			21,5			9,4			50,6			678
Féminin	37,7	4,0	0,046	28,9	0,2	0,676	19,1	3,2	0,075	28,3	2,2	0,135	10,1	0,0	0,919	53,5	0,0	1,000	834
Statut matrimonial																			
Jamais en union	32,8			29,7			20,8			25,1			8,8			52,3			1 114
Est/a été en union	37,8	4,6	0,032	26,0	3,7	0,054	21,4	0,4	0,531	25,8	0,4	0,518	12,7	0,7	0,398	51,9	0,0	0,914	398
Niveau d'instruction																			

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Sans instruction	22,6	33,8	0,000	18,9	31,2	0,000	13,6	28,9	0,000	18,3	19,7	0,000	7,0	15,2	0,001	37,0	48,5	0,000	510
Primaire	36,9			39,5			21,4			27,1			9,8			59,3			515
Secondaire ou plus	43,2			28,8			28,3			30,9			12,6			61,3			487
Appartenance ethnique																			
Fon et apparentés	34,9	25,3	0,001	31,1	10,3	0,244	22,7	16,0	0,042	25,9	10,7	0,221	8,2	32,1	0,000	55,7	18,9	0,016	598
Adja et apparentés	40,1			29,5			19,0			21,4			3,2			57,3			181
Bariba et apparentés	31,3			23,5			15,5			27,5			11,5			45,5			170
Yoruba et apparentés	36,2			33,8			28,8			29,4			22,6			53,1			151
Bétamaribè et apparentés	25,3			33,1			20,8			20,9			14,8			45,5			148
Peulh et apparentés	45,7			22,3			12,0			33,1			3,0			53,4			87
Dendi et apparentés	27,5			14,6			26,0			17,8			12,3			41,5			55
Lokpa et apparentés	20,2			22,6			20,5			30,3			4,9			42,8			58
Autres ethnies	29,8			22,4			14,4			22,8			14,9			51,4			64
Appartenance religieuse																			
Traditionnelle	27,6	35,3	0,000	25,0	32,2	0,000	14,7	24,4	0,000	20,5	14,0	0,003	5,3	7,4	0,059	49,7	39,4	0,000	266
Chrétienne	40,8			35,4			26,0			29,3			12,9			59,2			822
Musulmane	26,1			19,2			15,5			21,8			6,8			40,8			398
Sans/autre religion	10,0			12,6			19,2			3,2			10,0			31,0			26

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Lien de parenté avec le chef de ménage																			
Chef de ménage	42,7			36,2			22,9			32,2			26,7			57,5			100
Epoux/epouse du CM	26,5	10,0	0,040	8,1	21,9	0,000	4,8	15,2	0,004	10,5	16,5	0,002	2,4	26,6	0,000	33,0	20,2	0,000	93
Parent du CM	37,3			25,2			20,0			24,3			9,3			50,3			250
Enfant du CM	32,8			30,7			22,0			25,9			8,9			52,8			977
Autre membre du ménage	39,0			31,3			26,3			29,4			12,1			65,6			92
Département																			
Borgou	53,2	92,6	0,000	19,3	57,0	0,000	23,3	60,3	0,000	41,3	82,1	0,000	9,0	162,7	0,000	68,2	82,8	0,000	168
Alibori	15,4			24,1			10,5			14,4			7,8			28,8			126
Atacora	15,8			23,2			6,1			9,2			3,7			31,5			126
Donga	17,6			22,4			22,9			26,7			8,6			41,0			84
Zou	19,3			17,6			15,5			17,7			21,0			39,7			126
Collines	42,2			47,2			42,4			40,4			36,7			58,1			126
Ouémé	35,6			35,6			20,0			16,0			4,1			55,1			168
Plateau	36,0			33,8			16,0			27,9			5,4			63,0			84
Mono	32,8			22,2			24,4			25,2			23,0			55,3			84
Couffo	39,2			28,2			18,4			22,9			2,0			55,6			126
Atlantique	37,8			29,9			22,6			27,2			4,1			53,8			210

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Littoral	38,3			17,2			14,1			6,2			3,3			55,7			84
Milieu de résidence																			
Urbain	37,3	10,0	0,002	27,2	0,9	0,340	19,5	0,0	0,976	25,1	0,1	0,812	12,3	3,6	0,056	56,2	8,6	0,003	634
Rural	32,5			29,6			21,6			25,3			8,6			50,4			878
Total	34,0			28,8			20,9			25,3			9,8			52,2			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 20 : Prévalence des actes de violences sexuelles selon certaines caractéristiques

Groupe d'Age (en années)	Actes de violences sexuelles										Ensemble			
	Attouchement (%)	Rapports sexuels forcé/viol/tentative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographiques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèlement (%)	Punitions pour refus des avances (%)	Avances non désirées	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif	
3-5 ans	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	3,0	9,3	53,0	0,000	74	
6-9 ans	2,8	1,4	1,0	1,3	1,1	1,6	1,1	1,4	10,2	14,4			223	
10-14 ans	6,3	2,5	1,0	2,1	0,6	1,4	3,8	1,9	15,6	24,8			459	
15-19 ans	15,1	7,5	8,7	3,2	4,1	6,9	9,6	8,7	21,1	36,5			252	
20-24 ans	13,6	6,3	5,2	2,9	2,8	2,6	7,6	4,7	20,7	36,1			130	

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouche- ment (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te- ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposi- tion d'imag- es pornogr- aphique- s (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèle- ment (%)	Punition s pour refus des avances (%)	Avance- s non désirée- s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P- value	Effecti- f
25-29 ans	3,7	1,2	2,1	0,0	1,9	0,0	1,7	2,5	17,0	23,2			97
30-34 ans	1,4	0,5	0,5	0,5	0,5	1,6	3,1	1,6	11,2	15,8			91
35-44 ans	2,6	0,8	2,0	0,0	0,8	3,6	4,5	4,6	26,3	31,0			106
45 ans ou plus	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	5,7	7,2	10,4	13,9	25,6			80
Sexe du répondant													
Masculin	3,9	2,0	1,4	1,0	1,1	1,7	2,6	2,0	15,5	21,5	2,2	0,135	678
Féminin	9,7	3,9	4,0	2,2	2,0	3,7	6,3	5,3	16,2	28,3			834
Statut matrimonial													
Jamais en union	8,4	3,7	3,2	2,0	1,7	2,9	4,9	3,7	14,9	25,1	0,4	0,518	1 114
Est/a été en union	2,8	1,0	1,5	0,7	1,3	2,6	3,9	4,3	19,1	25,8			398
Niveau d'instruction													
Sans instruction	3,1	1,5	1,1	0,5	1,9	1,8	3,6	2,8	12,3	18,3	19,7	0,000	510
Primaire	8,7	2,8	2,5	1,3	1,4	1,3	2,8	2,6	16,4	27,1			515
Secondaire ou plus	9,7	4,9	4,9	3,3	1,5	5,3	7,6	6,1	19,3	30,9			487
Appartenance ethnique													
Fon et apparentés	8,3	2,9	2,0	1,5	2,0	2,5	3,4	2,9	15,9	25,9	10,7	0,221	598

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouche- ment (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te- ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposi- tion d'images pornogra- phiques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèle- ment (%)	Punition s pour refus des avances (%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P- value	Effectif
Adja et apparentés	10,5	0,8	3,3	2,5	1,8	5,8	8,9	6,6	7,3	21,4			181
Bariba et apparentés	11,5	11,0	8,9	3,1	2,4	3,1	6,7	6,9	17,6	27,5			170
Yoruba et apparentés	1,3	0,4	0,4	0,6	0,0	1,3	1,8	1,8	24,6	29,4			151
Bétamaribè et apparentés	3,8	0,0	1,8	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	15,9	20,9			148
Peulh et apparentés	8,2	6,8	2,4	2,4	2,4	3,8	11,1	9,1	28,7	33,1			87
Dendi et apparentés	1,8	0,9	1,1	3,3	2,4	0,9	2,6	2,4	11,0	17,8			55
Lokpa et apparentés	1,4	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	24,2	30,3			58
Autres ethnies	6,4	11,6	8,3	1,5	6,8	6,4	3,5	6,9	5,2	22,8			64
Appartenance religieuse													
Traditionnelle	9,6	2,2	3,3	0,7	2,3	2,3	3,7	4,3	8,4	20,5	14,0	0,003	266
Chrétienne	7,9	2,9	2,9	2,1	1,4	3,4	5,0	4,1	18,9	29,3			822
Musulmane	3,7	4,1	2,4	1,6	1,7	2,0	4,9	3,1	16,5	21,8			398
Sans/autre religion	1,5	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	3,2			26
Lien de parenté avec le chef de ménage													
Chef de ménage	3,7	1,3	3,1	0,5	0,0	5,8	8,2	7,3	23,2	32,2	16,5	0,002	100
Epoux/epouse du CM	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	2,0	4,3	10,5			93

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouche- ment (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te- ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposi- tion d'images pornogra- phiques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèle- ment (%)	Punition s pour refus des avances (%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P- value	Effectif
Parent du CM	2,2	0,6	0,7	0,4	1,7	1,6	2,8	3,1	17,1	24,3			250
Enfant du CM	8,3	3,6	3,1	2,2	2,0	2,8	5,0	3,9	16,2	25,9			977
Autre membre du ménage	12,2	7,9	7,9	1,3	0,0	5,7	2,9	2,9	14,0	29,4			92
Département													
Borgou	7,7	4,8	2,1	1,7	1,7	2,5	10,5	8,1	34,0	41,3	82,1	0,000	168
Alibori	9,5	10,6	8,6	4,8	3,7	3,6	6,5	7,0	7,4	14,4			126
Atacora	5,5	0,5	1,7	2,5	0,5	0,5	0,0	0,9	2,8	9,2			126
Donga	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,0	21,0	26,7			84
Zou	10,2	10,6	9,0	5,7	5,7	5,4	7,2	6,2	5,4	17,7			126
Collines	3,0	0,0	1,0	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	36,3	40,4			126
Ouémé	3,2	4,3	2,6	1,9	4,2	4,2	4,2	3,7	7,0	16,0			168
Plateau	2,4	1,5	0,0	0,0	0,0	2,4	3,0	3,0	24,1	27,9			84
Mono	8,4	9,7	8,5	2,4	7,4	5,9	3,8	8,7	6,3	25,2			84
Couffo	12,3	1,6	4,1	2,0	1,3	5,1	7,1	6,2	8,0	22,9			126
Atlantique	10,9	1,3	0,7	0,9	0,4	1,9	3,8	0,9	14,5	27,2			210
Littoral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	3,8	6,2			84

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouche- ment (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te- ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposi- tion d'image s pornogr- aphique s (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèle- ment (%)	Punition s pour refus des avances (%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P- value	Effecti- f
Milieu de résidence													
Urbain	5,1	3,7	3,0	2,6	2,0	4,5	6,6	5,2	17,1	25,1	0,1	0,812	634
Rural	8,0	2,7	2,7	1,3	1,5	2,0	3,7	3,2	15,4	25,3			878
Total	7,1	3,0	2,8	1,7	1,6	2,8	4,6	3,8	15,9	25,3			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 21 : Prévalence des actes de violences économiques selon certaines caractéristiques

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
3-5 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,9	44,8	0,000	74
6-9 ans	3,0	5,8	1,8	3,7	3,2	11,8			223
10-14 ans	3,1	11,2	4,1	5,1	7,5	22,2			459

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
15-19 ans	5,7	14,3	8,6	8,8	8,7	29,0			252
20-24 ans	7,0	13,5	10,4	16,0	15,6	34,3			130
25-29 ans	0,9	0,4	0,4	3,6	8,7	13,1			97
30-34 ans	3,4	0,9	1,7	3,9	16,3	19,5			91
35-44 ans	2,7	1,7	5,7	11,3	13,4	26,1			106
45 ans ou plus	3,5	0,0	1,7	10,7	4,8	16,0			80
Sexe du répondant									
Masculin	4,1	10,0	4,9	7,4	7,4	23,2	3,2	0,075	678
Féminin	3,2	6,6	4,2	6,2	8,9	19,1			834
Statut matrimonial									
Jamais en union	3,8	10,2	5,0	6,4	6,8	20,8	0,4	0,531	1 114
Est/a été en union	2,9	1,4	2,9	7,9	12,9	21,4			398
Niveau d'instruction									
Sans instruction	2,6	2,4	2,0	5,1	5,9	13,6	28,9	0,000	510
Primaire	4,2	9,3	4,3	6,8	8,3	21,4			515
Secondaire ou plus	4,1	13,1	7,5	8,4	10,6	28,3			487

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	4,7	9,3	5,2	6,0	11,4	22,7	16,0	0,042	598
Adja et apparentés	3,8	9,9	8,7	9,8	5,1	19,0			181
Bariba et apparentés	3,9	2,9	4,0	3,4	9,2	15,5			170
Yoruba et apparentés	1,8	12,9	1,3	11,7	2,3	28,8			151
Bétamaribè et apparentés	2,6	9,2	2,0	7,2	3,9	20,8			148
Peulh et apparentés	2,1	2,6	2,1	3,5	8,8	12,0			87
Dendi et apparentés	1,8	2,4	7,3	3,5	19,1	26,0			55
Lokpa et apparentés	1,4	2,7	0,0	0,0	16,5	20,5			58
Autres ethnies	8,4	5,0	3,5	6,6	2,3	14,4			64
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	4,9	6,1	5,8	8,0	3,4	14,7	24,4	0,000	266
Chrétienne	3,7	11,5	4,8	8,7	9,0	26,0			822
Musulmane	2,3	2,9	3,2	1,9	10,5	15,5			398
Sans/autre religion	5,0	6,1	0,0	3,9	5,7	19,2			26
Lien de parenté avec le chef de ménage									

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Chef de ménage	5,2	2,6	6,5	12,6	4,9	22,9	15,2	0,004	100
Epoux/epouse du CM	0,7	1,3	1,3	0,3	1,2	4,8			93
Parent du CM	2,2	1,1	1,2	6,7	14,0	20,0			250
Enfant du CM	4,0	10,7	5,0	6,7	7,4	22,0			977
Autre membre du ménage	4,4	9,0	9,0	8,9	14,3	26,3			92
Département									
Borgou	1,8	3,5	3,1	2,6	18,9	23,3	60,3	0,000	168
Alibori	5,3	3,2	4,8	5,4	2,0	10,5			126
Atacora	1,8	2,6	2,6	2,1	2,3	6,1			126
Donga	1,0	1,4	1,0	1,4	19,5	22,9			84
Zou	10,6	10,4	5,1	10,6	8,0	15,5			126
Collines	3,7	18,1	1,0	18,6	3,1	42,4			126
Ouémé	4,1	12,3	10,9	10,7	7,8	20,0			168
Plateau	2,4	7,1	3,3	1,7	5,6	16,0			84
Mono	13,0	12,2	7,5	11,1	8,7	24,4			84
Couffo	2,9	10,3	8,0	8,5	4,0	18,4			126

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Atlantique	2,3	6,0	2,2	2,0	13,8	22,6			210
Littoral	6,6	3,7	2,9	4,8	3,8	14,1			84
Milieu de résidence									
Urbain	4,4	7,4	4,6	5,0	7,2	19,5	0,0	0,976	634
Rural	3,2	8,5	4,5	7,5	8,7	21,6			878
Total	3,6	8,1	4,5	6,7	8,2	20,9			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 22: Prévalence des actes de violences en ligne selon certaines caractéristiques

	Actes de violences en ligne					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne(%)	Faire subir des actes de doxxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
3-5 ans	0,9	0,0	0,0	0,0	1,0	1,9	34,1	0,000	74
6-9 ans	4,4	1,4	0,8	1,0	0,6	5,1			223
10-14 ans	3,8	3,6	0,7	0,8	0,7	8,1			459
15-19 ans	7,3	6,6	7,3	3,9	2,6	12,4			252
20-24 ans	6,7	7,9	6,1	4,3	2,2	14,0			130
25-29 ans	10,0	6,0	3,6	2,6	1,2	15,1			97
30-34 ans	6,1	5,0	3,3	2,6	0,0	9,8			91
35-44 ans	11,0	8,6	4,2	2,6	2,1	15,4			106
45 ans ou plus	5,9	8,8	1,1	0,9	0,0	12,9			80
Sexe du répondant									
Masculin	5,8	5,1	2,0	2,2	1,3	9,4	0,0	0,919	678
Féminin	5,6	4,5	3,7	1,8	1,2	10,1			834
Statut matrimonial									
Jamais en union	5,0	4,1	3,0	1,8	1,2	8,8	0,7	0,398	1 114
Est/a été en union	8,0	7,0	2,8	2,5	1,3	12,7			398

	Actes de violences en ligne					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne(%)	Faire subir des actes de doxxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Niveau d'instruction									
Sans instruction	3,5	3,9	1,5	1,1	0,9	7,0	15,2	0,001	510
Primaire	6,6	3,5	1,0	1,2	0,4	9,8			515
Secondaire ou plus	7,1	6,9	6,4	3,7	2,5	12,6			487
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	4,9	4,2	3,0	3,0	1,9	8,2	32,1	0,000	598
Adja et apparentés	3,2	1,0	0,8	0,4	0,3	3,2			181
Bariba et apparentés	4,1	6,9	10,1	2,6	2,3	11,5			170
Yoruba et apparentés	11,8	10,4	1,7	1,0	0,4	22,6			151
Bétamaribè et apparentés	7,8	6,7	0,3	1,1	0,0	14,8			148
Peulh et apparentés	1,2	2,4	3,0	0,0	0,0	3,0			87
Dendi et apparentés	5,5	8,0	3,9	5,8	0,9	12,3			55
Lokpa et apparentés	4,9	0,8	0,8	0,0	0,0	4,9			58
Autres ethnies	13,3	8,1	9,8	8,3	8,5	14,9			64
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	2,9	3,4	2,6	2,9	1,5	5,3	7,4	0,059	266
Chrétienne	7,5	6,1	2,3	1,8	1,3	12,9			822

	Actes de violences en ligne					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne(%)	Faire subir des actes de doxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Musulmane	4,1	3,0	4,3	1,6	0,7	6,8			398
Sans/autre religion	5,4	6,1	5,4	1,5	5,4	10,0			26
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	18,7	11,7	6,0	4,3	1,4	26,7	26,6	0,000	100
Epoux/epouse du CM	2,4	0,7	1,1	0,4	0,4	2,4			93
Parent du CM	4,8	5,4	1,8	1,4	0,6	9,3			250
Enfant du CM	5,2	4,1	2,6	2,0	1,4	8,9			977
Autre membre du ménage	4,9	7,9	9,4	2,9	2,1	12,1			92
Département									
Borgou	5,9	5,6	7,5	3,4	2,1	9,0	162,7	0,000	168
Alibori	2,2	3,5	6,9	0,9	1,9	7,8			126
Atacora	0,9	1,4	1,4	2,8	0,5	3,7			126
Donga	5,2	3,3	0,0	1,0	0,0	8,6			84
Zou	12,3	14,4	6,5	13,3	4,5	21,0			126
Collines	18,9	17,7	0,0	0,6	0,0	36,7			126
Ouémé	2,9	2,5	1,8	2,1	2,6	4,1			168
Plateau	3,9	0,0	3,0	0,0	0,0	5,4			84

	Actes de violences en ligne					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne(%)	Faire subir des actes de doxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Mono	19,3	10,8	12,0	11,1	9,8	23,0			84
Couffo	0,7	1,3	1,3	0,0	0,0	2,0			126
Atlantique	3,5	2,5	2,0	0,8	0,6	4,1			210
Littoral	1,5	0,0	2,4	2,4	1,5	3,3			84
Milieu de résidence									
Urbain	8,2	5,6	5,0	3,3	1,6	12,3	3,6	0,056	634
Rural	4,5	4,4	2,0	1,4	1,1	8,6			878
Total	5,7	4,8	2,9	2,0	1,3	9,8			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 23 : Prévalence des actes de violences psychologiques ou verbales selon certaines caractéristiques

	Actes de violences psychologiques ou verbales			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)							
3-5 ans	0,0	3,4	3,0	5,3	64,1	0,000	74
6-9 ans	2,9	21,0	5,9	22,3			223
10-14 ans	5,4	25,4	15,7	32,7			459
15-19 ans	24,9	32,1	29,5	48,8			252
20-24 ans	17,5	28,7	25,6	38,6			130
25-29 ans	15,2	31,8	20,6	44,8			97
30-34 ans	6,9	27,6	20,5	36,8			91
35-44 ans	4,9	24,9	22,0	32,7			106
45 ans ou plus	6,5	29,3	15,9	35,0			80
Sexe du répondant							
Masculin	5,4	23,5	14,3	29,4	4,0	0,046	678
Féminin	13,9	27,2	20,7	37,7			834
Statut matrimonial							
Jamais en union	10,7	24,3	17,3	32,8	4,6	0,032	1 114
Est/a été en union	8,2	29,5	19,3	37,8			398
Niveau d'instruction							
Sans instruction	3,9	15,8	12,1	22,6	33,8	0,000	510
Primaire	8,7	29,4	13,7	36,9			515
Secondaire ou plus	18,2	32,0	28,0	43,2			487
Appartenance ethnique							
Fon et apparentés	8,2	28,8	14,2	34,9	25,3	0,001	598
Adja et apparentés	15,9	30,0	23,6	40,1			181
Bariba et apparentés	16,7	28,2	23,1	31,3			170
Yoruba et apparentés	6,4	20,0	17,8	36,2			151

	Actes de violences psychologiques ou verbales			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Bétamaribè et apparentés	6,9	14,1	10,7	25,3			148
Peulh et apparentés	16,5	40,5	28,8	45,7			87
Dendi et apparentés	6,9	20,7	10,3	27,5			55
Lokpa et apparentés	0,8	11,1	14,0	20,2			58
Autres ethnies	8,1	23,0	23,6	29,8			64
Appartenance religieuse							
Traditionnelle	9,8	19,3	14,7	27,6	35,3	0,000	266
Chrétienne	11,1	30,4	20,9	40,8			822
Musulmane	8,9	21,2	14,6	26,1			398
Sans/autre religion	0,0	10,0	4,6	10,0			26
Lien de parenté avec le chef de ménage							
Chef de ménage	9,4	37,3	24,2	42,7	10,0	0,040	100
Epoux/epouse du CM	12,1	15,6	13,0	26,5			93
Parent du CM	6,9	27,1	18,2	37,3			250
Enfant du CM	9,5	24,7	17,2	32,8			977
Autre membre du ménage	25,3	30,5	22,5	39,0			92
Département							
Borgou	16,3	48,0	32,9	53,2	92,6	0,000	168
Alibori	14,5	13,5	13,4	15,4			126
Atacora	6,9	10,2	7,0	15,8			126
Donga	0,0	8,6	11,9	17,6			84
Zou	11,3	13,3	15,2	19,3			126
Collines	4,9	20,9	22,8	42,2			126
Ouémé	3,7	33,9	12,7	35,6			168
Plateau	6,9	26,4	11,9	36,0			84
Mono	12,2	23,1	20,7	32,8			84
Couffo	18,3	28,9	22,8	39,2			126

	Actes de violences psychologiques ou verbales			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Atlantique	8,6	32,5	14,2	37,8			210
Littoral	10,1	32,2	21,4	38,3			84
Milieu de résidence							
Urbain	9,7	29,7	20,1	37,3	10,0	0,002	634
Rural	10,3	23,7	16,8	32,5			878
Total	10,1	25,5	17,8	34,0			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 24 : Prévalence des actes de violences physiques selon certaines caractéristiques

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes , gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
3-5 ans	14,3	0,0	0,0	0,0	0,7	14,3	17,9	0,022	74
6-9 ans	29,3	0,5	2,5	2,5	2,2	30,4			223
10-14 ans	28,9	1,6	4,9	1,4	3,3	33,1			459
15-19 ans	28,1	5,6	5,7	2,5	3,8	31,5			252
20-24 ans	15,6	4,7	3,5	5,6	5,7	24,5			130
25-29 ans	11,6	5,5	2,0	3,1	8,7	21,1			97
30-34 ans	15,3	4,4	4,4	2,5	4,7	23,0			91
35-44 ans	26,0	3,2	4,8	0,9	1,4	31,6			106
45 ans ou plus	23,0	3,9	0,6	1,7	1,7	28,0			80
Sexe du répondant									
Masculin	24,7	2,1	2,7	1,4	3,3	28,8	0,2	0,676	678
Féminin	24,3	3,6	4,7	2,9	3,6	28,9			834
Statut matrimonial									
Jamais en union	26,2	2,5	4,1	2,1	3,3	29,7	3,7	0,054	1 114
Est/a été en union	19,2	4,3	2,9	2,5	4,1	26,0			398

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes , gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Niveau d'instruction									
Sans instruction	15,8	2,6	1,5	1,9	2,3	18,9	31,2	0,000	510
Primaire	34,8	2,7	5,3	2,4	3,5	39,5			515
Secondaire ou plus	23,4	3,5	4,9	2,3	4,8	28,8			487
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	26,1	4,2	3,6	2,9	3,8	31,1	10,3	0,244	598
Adja et apparentés	24,8	1,6	7,0	0,6	1,4	29,5			181
Bariba et apparentés	21,5	6,9	5,0	3,4	4,7	23,5			170
Yoruba et apparentés	29,8	0,0	1,8	1,3	4,0	33,8			151
Bétamaribè et apparentés	28,4	0,7	0,7	2,5	2,9	33,1			148
Peulh et apparentés	16,4	5,3	4,7	2,6	5,6	22,3			87
Dendi et apparentés	11,9	0,0	1,8	3,6	4,8	14,6			55
Lokpa et apparentés	21,9	0,0	0,0	0,0	0,6	22,6			58
Autres ethnies	13,9	8,5	7,7	5,8	10,2	22,4			64
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	20,1	2,3	3,4	1,3	2,8	25,0	32,2	0,000	266
Chrétienne	30,8	3,6	4,7	2,6	3,6	35,4			822

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes , gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Musulmane	15,6	2,3	2,6	2,1	3,9	19,2			398
Sans/autre religion	12,6	0,0	0,0	1,8	1,8	12,6			26
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	20,4	9,4	4,6	1,9	4,9	36,2	21,9	0,000	100
Epoux/epouse du CM	5,4	2,7	1,7	2,0	3,7	8,1			93
Parent du CM	21,4	2,6	2,0	2,2	3,6	25,2			250
Enfant du CM	26,9	2,0	4,0	2,2	3,3	30,7			977
Autre membre du ménage	27,7	9,0	8,6	2,6	4,2	31,3			92
Département									
Borgou	12,6	2,8	3,2	2,4	6,9	19,3	57,0	0,000	168
Alibori	24,1	6,0	3,3	3,8	3,7	24,1			126
Atacora	15,9	1,7	2,1	4,2	6,1	23,2			126
Donga	22,4	0,0	1,4	0,0	0,0	22,4			84
Zou	12,7	7,5	7,0	3,1	5,2	17,6			126
Collines	43,9	0,0	1,6	1,0	1,2	47,2			126
Ouémé	33,1	5,0	3,0	4,4	4,5	35,6			168
Plateau	22,8	4,8	2,4	4,8	6,3	33,8			84

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Mono	12,3	11,1	12,4	6,2	12,4	22,2			84
Couffo	25,8	1,3	6,6	0,0	0,0	28,2			126
Atlantique	25,7	1,3	2,1	1,5	3,2	29,9			210
Littoral	11,0	9,2	2,9	0,0	1,5	17,2			84
Milieu de résidence									
Urbain	20,2	3,8	4,2	2,8	4,9	27,2	0,9	0,340	634
Rural	26,4	2,6	3,7	2,0	2,8	29,6			878
Total	24,5	2,9	3,8	2,2	3,5	28,8			1 512

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

16.3.1 Prévalence des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 - 14 ans

Tableau n° 25 : Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)							
3-5 ans	0,0	3,4	3,0	5,3	16,5	0,000	74
6-9 ans	2,9	21,0	5,9	22,3			223
10-14 ans	5,4	25,4	15,7	32,7			459
Sexe du répondant							
Masculin	2,6	19,9	10,4	24,8	0,0	0,962	403
Féminin	5,5	22,8	11,8	27,4			353
Statut matrimonial							
Jamais en union	3,9	21,3	11,0	26,0	0,0	0,953	754
Est/a été en union	0,0	0,0	0,0	0,0			2
Niveau d'instruction							

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Sans instruction	1,3	7,2	4,3	9,5	30,2	0,000	212
Primaire	4,5	26,7	12,1	31,8			397
Secondaire ou plus	6,8	30,1	19,3	37,9			147
Appartenance ethnique							
Fon et apparentés	4,4	25,2	9,4	28,9	13,7	0,091	298
Adja et apparentés	2,9	22,4	7,0	23,0			92
Bariba et apparentés	4,4	19,0	14,2	22,1			85
Yoruba et apparentés	2,6	20,2	16,8	33,0			74
Bétamaribè et apparentés	2,8	13,2	0,5	14,5			76
Peulh et apparentés	11,6	43,0	26,7	45,5			44
Dendi et apparentés	3,4	12,4	13,5	25,8			25
Lokpa et apparentés	0,0	0,0	17,7	17,7			30
Autres ethnies	9,4	29,0	22,9	32,0			32

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Appartenance religieuse							
Traditionnelle	1,8	18,9	6,1	20,0	17,1	0,001	128
Chrétienne	4,7	25,2	11,8	30,8			414
Musulmane	4,3	15,8	14,1	21,8			197
Sans/autre religion	0,0	5,7	0,0	5,7			17
Lien de parenté avec le chef de ménage							
Chef de ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	9,5	0,024	0
Epoux/epouse du CM	0,8	13,1	8,2	15,8			53
Parent du CM	0,0	100,0	0,0	100,0			1
Enfant du CM	4,3	22,3	11,6	27,4			651
Autre membre du ménage	1,7	11,2	4,4	12,9			51
Département							
Borgou	10,6	43,9	27,5	48,4	67,9	0,000	84

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Alibori	1,9	1,9	3,6	3,6			63
Atacora	0,0	5,2	1,8	7,0			63
Donga	0,0	0,0	15,2	15,2			42
Zou	8,7	12,7	8,7	14,7			63
Collines	2,1	21,3	14,8	34,6			63
Ouémé	3,9	26,7	9,9	29,0			84
Plateau	3,0	25,6	6,5	29,1			42
Mono	7,0	24,4	17,3	29,1			42
Couffo	2,6	22,2	5,9	22,8			63
Atlantique	7,1	33,0	13,4	36,7			105
Littoral	2,9	15,4	9,5	19,0			42
Milieu de résidence							
Urbain	4,5	25,0	15,8	31,5	9,2	0,002	314

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Rural	3,7	19,7	9,0	23,6			442
Total	3,9	21,3	11,0	26,0			756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 26 : Prévalence des actes de violences physiques parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
3-5 ans	14,3	0,0	0,0	0,0	0,7	14,3	3,7	0,154	74
6-9 ans	29,3	0,5	2,5	2,5	2,2	30,4			223
10-14 ans	28,9	1,6	4,9	1,4	3,3	33,1			459
Sexe du répondant									

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Masculin	26,9	1,3	2,2	1,5	3,4	29,6	0,3	0,588	403
Féminin	27,5	0,7	5,1	1,6	1,7	30,2			353
Statut matrimonial									
Jamais en union	27,2	1,1	3,6	1,6	2,6	29,9	0,0	0,911	754
Est/a été en union	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			2
Niveau d'instruction									
Sans instruction	12,3	0,5	0,4	2,3	1,4	12,8	26,4	0,000	212
Primaire	36,8	1,5	5,0	1,5	3,0	40,0			397
Secondaire ou plus	25,8	0,6	4,8	0,5	3,7	30,9			147
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	29,0	1,7	2,9	2,0	3,5	31,8	4,1	0,852	298
Adja et apparentés	26,9	0,4	7,6	0,6	0,8	30,8			92
Bariba et apparentés	20,5	1,0	2,0	3,4	3,1	21,5			85
Yoruba et apparentés	29,5	0,0	1,2	2,6	1,8	31,3			74

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Bétamaribè et apparentés	28,5	0,0	1,5	0,0	0,7	30,8			76
Peulh et apparentés	27,1	0,0	3,1	3,1	6,3	30,3			44
Dendi et apparentés	21,2	0,0	0,0	2,1	4,2	21,2			25
Lokpa et apparentés	30,7	0,0	0,0	0,0	1,2	31,9			30
Autres ethnies	17,4	10,2	10,2	0,0	10,2	24,2			32
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	20,6	1,4	4,8	0,2	1,9	25,2	19,4	0,000	128
Chrétienne	33,4	1,3	4,2	2,0	2,9	35,9			414
Musulmane	20,1	0,4	1,3	1,5	2,5	21,9			197
Sans/autre religion	10,6	0,0	0,0	2,9	2,9	10,6			17
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,5	0,009	0
Epoux/epouse du CM	9,0	1,9	1,9	0,0	1,9	11,0			53

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Parent du CM	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0			1
Enfant du CM	28,1	1,0	3,5	1,6	2,6	30,8			651
Autre membre du ménage	28,5	1,8	5,4	1,7	3,9	33,5			51
Département									
Borgou	20,7	1,1	3,9	3,9	8,4	25,2	39,5	0,000	84
Alibori	19,7	0,0	0,0	1,9	0,0	19,7			63
Atacora	14,1	0,0	2,4	0,9	1,8	16,5			63
Donga	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3			42
Zou	10,7	5,0	5,5	2,8	4,8	14,9			63
Collines	44,9	0,0	1,2	0,0	1,2	46,2			63
Ouémé	39,5	3,0	1,6	4,8	3,9	40,2			84
Plateau	21,3	0,0	1,7	3,0	1,7	24,8			42
Mono	12,6	7,5	12,6	0,0	12,6	17,6			42

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Couffo	27,4	0,0	7,8	0,0	0,0	30,0			63
Atlantique	31,9	0,0	2,1	2,2	3,2	36,7			105
Littoral	12,5	11,7	2,9	0,0	2,9	21,2			42
Milieu de résidence									
Urbain	23,0	1,8	2,4	2,8	3,6	26,7	0,0	0,972	314
Rural	29,0	0,8	4,0	1,0	2,2	31,2			442
Total	27,2	1,1	3,5	1,5	2,6	29,9			756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 27: Prévalence des actes de violences économiques parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
3-5 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,9	19,9	0,000	74
6-9 ans	3,0	5,8	1,8	3,7	3,2	11,8			223
10-14 ans	3,1	11,2	4,1	5,1	7,5	22,2			459
Sexe du répondant									
Masculin	2,6	7,8	2,7	4,9	5,9	18,1	1,2	0,266	403
Féminin	2,8	8,5	3,0	3,0	4,9	14,4			353
Statut matrimonial									
Jamais en union	2,7	8,1	2,9	4,1	5,4	16,4	0,0	1,000	754
Est/a été en union	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			2
Niveau d'instruction									
Sans instruction	1,9	2,9	0,4	0,9	0,5	5,1	29,7	0,000	212
Primaire	3,2	10,5	4,0	5,7	6,7	20,0			397

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Demande/f orcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/f orcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spec tacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Secondaire ou plus	2,5	10,3	3,9	4,7	10,5	25,5			147
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	4,0	10,9	5,5	6,5	7,1	19,3	17,0	0,030	298
Adja et apparentés	1,0	3,3	0,8	3,0	1,7	7,4			92
Bariba et apparentés	2,4	1,2	3,1	2,9	8,4	14,0			85
Yoruba et apparentés	2,6	20,4	2,6	4,2	0,6	27,9			74
Bétamaribè et apparentés	0,0	12,5	0,0	2,1	2,1	16,7			76
Peulh et apparentés	3,1	3,1	3,1	3,1	9,4	9,4			44
Dendi et apparentés	0,0	0,0	5,5	3,4	16,0	21,5			25
Lokpa et apparentés	2,7	1,2	0,0	0,0	16,0	19,9			30
Autres ethnies	12,5	3,4	3,4	6,4	0,0	15,8			32
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	2,3	2,1	0,6	3,9	0,8	6,4	17,2	0,001	128
Chrétienne	2,7	13,0	3,3	5,0	5,8	21,1			414

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Demande/f orcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/f orcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spec tacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Musulmane	2,7	2,8	4,0	2,0	8,7	14,4			197
Sans/autre religion	5,6	0,0	0,0	6,3	0,0	11,9			17
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	0,019	0
Epoux/epouse du CM	1,5	0,0	0,0	0,5	2,5	4,5			53
Parent du CM	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0			1
Enfant du CM	2,9	8,7	3,0	4,4	5,1	16,7			651
Autre membre du ménage	0,9	5,1	3,1	2,9	14,2	21,4			51
Département									
Borgou	2,8	2,5	3,9	2,8	15,7	17,7	51,3	0,000	84
Alibori	1,9	0,8	2,9	3,9	1,9	8,7			63
Atacora	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	1,8			63
Donga	1,9	0,0	0,0	0,0	19,0	21,0			42

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Demande/f orcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/f orcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spec tacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Zou	9,6	10,7	5,7	11,2	8,0	12,3			63
Collines	0,0	30,8	0,0	6,5	2,1	39,3			63
Ouémé	3,2	19,5	15,1	9,8	5,1	24,1			84
Plateau	4,8	6,5	4,8	3,5	0,0	11,3			42
Mono	14,0	9,8	7,5	12,3	5,0	26,6			42
Couffo	0,0	2,6	0,0	2,6	0,0	5,2			63
Atlantique	3,3	7,2	0,4	1,5	9,7	19,8			105
Littoral	2,9	5,5	2,9	4,8	2,9	10,3			42
Milieu de résidence									
Urbain	3,8	8,2	4,0	2,8	4,8	16,3	0,0	1,000	314
Rural	2,2	8,1	2,4	4,6	5,7	16,4			442
Total	2,7	8,1	2,9	4,0	5,4	16,4			756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 28 : Prévalence des actes de violences sexuelles parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchem ent (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographi ques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèl ement (%)	Punitio ns pour refus des avance s(%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)													
3-5 ans	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	3,0	9,3	11,2	0,004	74
6-9 ans	2,8	1,4	1,0	1,3	1,1	1,6	1,1	1,4	10,2	14,4			223
10-14 ans	6,3	2,5	1,0	2,1	0,6	1,4	3,8	1,9	15,6	24,8			459
Sexe du répondant													
Masculin	3,0	1,9	0,9	0,7	0,9	1,6	1,4	1,1	13,4	17,6	0,9	0,332	403
Féminin	7,6	1,7	0,8	2,6	0,4	1,2	3,8	2,0	11,1	21,9			353
Statut matrimonial													
Jamais en union	5,1	1,8	0,9	1,6	0,7	1,4	2,5	1,5	12,4	19,6	0,0	1,000	754
Est/a été en union	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			2
Niveau d'instruction													
Sans instruction	3,8	1,2	1,0	0,7	0,7	2,0	2,2	1,4	5,6	11,2	10,1	0,006	212
Primaire	6,1	2,3	0,9	0,9	0,9	1,2	1,7	1,9	14,5	22,1			397
Secondaire ou plus	4,5	1,7	0,5	4,8	0,0	0,9	5,1	0,5	17,8	27,0			147
Appartenance ethnique													
Fon et apparentés	4,5	1,9	1,8	1,5	1,5	2,5	2,6	2,0	12,0	19,6	11,4	0,182	298

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchem ent (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographi ques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèl ement (%)	Punitio ns pour refus des avance s(%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Adja et apparentés	10,0	0,4	0,4	3,1	0,6	0,8	3,4	0,4	1,0	11,8	11,0	0,012	92
Bariba et apparentés	3,1	5,0	1,0	0,0	0,0	0,0	3,4	3,4	12,9	18,9			85
Yoruba et apparentés	2,6	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	2,6	0,0	25,3	27,9			74
Bétamaribè et apparentés	3,6	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	14,6	19,1			76
Peulh et apparentés	6,3	6,3	0,0	0,0	0,0	3,1	6,3	6,3	28,3	37,7			44
Dendi et apparentés	0,0	0,0	0,0	3,4	3,4	0,0	3,4	3,4	9,1	16,0			25
Lokpa et apparentés	2,7	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	25,4			30
Autres ethnies	3,4	6,8	3,4	3,0	0,0	9,4	0,0	3,4	6,8	15,8			32
Appartenance religieuse													
Traditionnelle	7,0	1,0	1,0	1,4	0,4	2,0	1,0	1,5	2,0	11,3	11,0	0,012	128
Chrétienne	6,0	1,6	1,0	2,2	0,9	1,9	2,9	1,4	15,7	23,7			414
Musulmane	1,9	3,1	0,4	0,4	0,4	0,0	3,0	1,9	14,0	18,5			197
Sans/autre religion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	2,7			17
Lien de parenté avec le chef de ménage													
Chef de ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2	0,011	0

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchem ent (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographi ques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèl ement (%)	Punitio ns pour refus des avance s(%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Epoux/epouse du CM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	4,2	5,9			53
Parent du CM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0			1
Enfant du CM	5,3	2,1	1,0	1,8	0,8	1,5	2,6	1,6	13,2	20,8			651
Autre membre du ménage	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,7	1,7	4,4	12,4			51
Département													
Borgou	6,7	5,6	1,1	1,1	1,1	1,7	7,8	6,7	30,2	40,8	72,2	0,000	84
Alibori	0,0	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,9	1,9	6,0			63
Atacora	2,4	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9			63
Donga	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0	22,9			42
Zou	9,1	10,0	8,4	6,8	8,0	6,8	6,6	7,3	6,8	15,5			63
Collines	4,8	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	37,3	42,0			63
Ouémé	1,6	2,8	1,6	2,3	3,0	3,9	2,9	1,6	5,1	11,2			84
Plateau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	17,3	17,3			42
Mono	2,5	5,0	5,0	4,8	0,0	9,5	0,0	7,3	7,5	16,5			42
Couffo	10,4	0,0	0,0	2,6	0,0	0,0	2,6	0,0	0,7	11,1	63		

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchem ent (%)	Rapports sexuels forcé/viol/te ntative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographi ques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèl ement (%)	Punitio ns pour refus des avance s(%)	Avance s non désirée s	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki- deux	P-value	Effectif
Atlantique	8,4	0,7	0,7	0,7	0,4	1,5	3,6	0,7	10,3	23,5			105
Littoral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	5,9	10,6			42
Milieu de résidence													
Urbain	3,1	2,9	1,5	2,1	1,9	2,0	3,3	2,0	14,3	20,9	0,4	0,506	314
Rural	5,9	1,3	0,6	1,3	0,2	1,2	2,2	1,3	11,5	19,0			442
Total	5,1	1,8	0,9	1,6	0,7	1,4	2,5	1,5	12,3	19,6			756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 29: Prévalence des actes de violences en ligne parmi les enfants de 3 - 14 ans selon certaines caractéristiques

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne (%)	Faire subir des actes de doxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
3-5 ans	0,9	0,0	0,0	0,0	1,0	1,9	2,2	0,326	74
6-9 ans	4,4	1,4	0,8	1,0	0,6	5,1			223
10-14 ans	3,8	3,6	0,7	0,8	0,7	8,1			459
Sexe du répondant									
Masculin	2,8	2,5	0,6	0,8	1,1	5,6	0,6	0,435	403
Féminin	4,6	2,4	0,7	0,7	0,3	7,3			353
Statut matrimonial									
Jamais en union	3,6	2,5	0,6	0,7	0,7	6,4	0,0	1,000	754
Est/a été en union	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			2
Niveau d'instruction									
Sans instruction	1,4	1,8	0,7	0,7	1,1	3,5	7,3	0,026	212
Primaire	5,8	2,9	0,5	1,0	0,3	8,4			397
Secondaire ou plus	1,3	2,4	0,9	0,0	1,2	5,8			147
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	2,7	1,2	1,2	1,1	0,7	4,1	43,4	0,000	298
Adja et apparentés	0,6	0,4	0,2	0,4	0,2	0,6			92
Bariba et apparentés	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4			85
Yoruba et apparentés	13,1	7,8	0,0	0,0	0,9	21,8			74
Bétamaribè et apparentés	4,2	8,4	0,0	1,7	0,0	14,3			76

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne (%)	Faire subir des actes de doxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Peulh et apparentés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			44
Dendi et apparentés	0,0	5,7	0,0	0,0	0,0	5,7			25
Lokpa et apparentés	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0			30
Autres ethnies	10,2	3,4	6,8	3,4	6,8	10,2			32
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	1,3	1,3	1,0	1,9	0,8	2,8	12,0	0,007	128
Chrétienne	5,2	3,8	0,6	0,6	0,6	9,3			414
Musulmane	1,9	0,6	0,0	0,0	0,4	2,9			197
Sans/autre religion	6,3	0,0	6,3	0,0	6,3	6,3			17
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,7	0,000	0
Epoux/epouse du CM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			53
Parent du CM	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0			1
Enfant du CM	3,8	2,8	0,6	0,7	0,7	6,8			651
Autre membre du ménage	2,1	0,0	2,1	1,6	2,1	3,7			51
Département									
Borgou	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1	129,5	0,000	84
Alibori	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,9			63
Atacora	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	2,8			63
Donga	5,7	1,9	0,0	0,0	0,0	7,6			42
Zou	12,8	12,2	6,2	11,2	3,4	17,2			63

	Actes de violences sexuelles					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne (%)	Faire subir des actes de doxxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Collines	17,7	16,3	0,0	0,0	0,0	34,0			63
Ouémé	1,6	0,0	0,0	0,0	1,6	3,2			84
Plateau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			42
Mono	14,8	2,5	5,0	2,5	5,0	14,8			42
Couffo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			63
Atlantique	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	1,3			105
Littoral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			42
Milieu de résidence									
Urbain	3,8	2,8	1,0	1,2	1,1	6,1	0,0	0,841	314
Rural	3,6	2,3	0,5	0,5	0,5	6,5			442
Total	3,6	2,5	0,6	0,7	0,7	6,4			756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 30 : Prévalence des VBG parmi les enfants de 3 - 14 ans par type de violence selon certaines caractéristiques

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)																			
3-5 ans	5,3			14,3			1,9			9,3			1,9			21,7			74
6-9 ans	22,3	16,5	0,000	30,4	3,7	0,154	11,8	19,9	0,000	14,4	11,2	0,004	5,1	2,2	0,326	43,9	16,8	0,000	223
10-14 ans	32,7			33,1			22,2			24,8			8,1			52,4			459
Sexe du répondant																			
Masculin	24,8			29,6			18,1			17,6			5,6			47,0			403
Féminin	27,4	0,0	0,962	30,2	0,3	0,588	14,4	1,2	0,266	21,9	0,9	0,332	7,3	0,6	0,435	44,6	1,4	0,231	353
Statut matrimonial																			
Jamais en union	26,0			29,9			16,4			19,6			6,4			46,0			754
Est/a été en union	0,0	0,0	0,953	0,0	0,0	0,911	0,0	0,0	1,000	0,0	0,0	1,000	0,0	0,0	1,000	0,0	0,4	0,528	2
Niveau d'instruction																			
Sans instruction	9,5			12,8			5,1			11,2			3,5			26,1			212
Primaire	31,8	30,2	0,000	40,0	26,4	0,000	20,0	29,7	0,000	22,1	10,1	0,006	8,4	7,3	0,026	54,3	28,8	0,000	397
Secondaire ou plus	37,9			30,9			25,5			27,0			5,8			56,2			147
Appartenance ethnique																			
Fon et apparentés	28,9			31,8			19,3			19,6			4,1			50,8			298
Adja et apparentés	23,0	13,7	0,091	30,8	4,1	0,852	7,4	17,0	0,030	11,8	11,4	0,182	0,6	43,4	0,000	39,8	9,4	0,307	92

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Bariba et apparentés	22,1			21,5			14,0			18,9			1,4			40,9			85
Yoruba et apparentés	33,0			31,3			27,9			27,9			21,8			45,3			74
Bétamaribè et apparentés	14,5			30,8			16,7			19,1			14,3			39,9			76
Peulh et apparentés	45,5			30,3			9,4			37,7			0,0			61,9			44
Dendi et apparentés	25,8			21,2			21,5			16,0			5,7			44,1			25
Lokpa et apparentés	17,7			31,9			19,9			25,4			8,0			45,6			30
Autres ethnies	32,0			24,2			15,8			15,8			10,2			55,5			32
Appartenance religieuse																			
Traditionnelle	20,0			25,2			6,4			11,3			2,8			39,8			128
Chrétienne	30,8	17,1	0,001	35,9	19,4	0,000	21,1	17,2	0,001	23,7	11,0	0,012	9,3	12,0	0,007	51,8	20,1	0,000	414
Musulmane	21,8			21,9			14,4			18,5			2,9			39,1			197
Sans/autre religion	5,7			10,6			11,9			2,7			6,3			28,0			17
Lien de parenté avec le chef de ménage																			
Chef de ménage	0,0			0,0			0,0			0,0			0,0			0,0			0
Epoux/epouse du CM	15,8	9,5	0,024	11,0	11,5	0,009	4,5	10,0	0,019	5,9	11,2	0,011	0,0	18,7	0,000	26,6	9,4	0,025	53
Parent du CM	100,0			100,0			100,0			100,0			100,0			100,0			1
Enfant du CM	27,4			30,8			16,7			20,8			6,8			46,9			651

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Autre membre du ménage	12,9			33,5			21,4			12,4			3,7			48,9			51
Département																			
Borgou	48,4	67,9	0,000	25,2	39,5	0,000	17,7	51,3	0,000	40,8	72,2	0,000	1,1	129,5	0,000	67,2	54,2	0,000	84
Alibori	3,6			19,7			8,7			6,0			1,9			24,5			63
Atacora	7,0			16,5			1,8			3,9			2,8			22,2			63
Donga	15,2			33,3			21,0			22,9			7,6			43,8			42
Zou	14,7			14,9			12,3			15,5			17,2			35,2			63
Collines	34,6			46,2			39,3			42,0			34,0			56,3			63
Ouémé	29,0			40,2			24,1			11,2			3,2			55,1			84
Plateau	29,1			24,8			11,3			17,3			0,0			48,1			42
Mono	29,1			17,6			26,6			16,5			14,8			53,2			42
Couffo	22,8			30,0			5,2			11,1			0,0			37,8			63
Atlantique	36,7			36,7			19,8			23,5			1,3			54,0			105
Littoral	19,0			21,2			10,3			10,6			0,0			44,7			42
Milieu de résidence																			
Urbain	31,5	9,2	0,002	26,7	0,0	0,972	16,3	0,0	1,000	20,9	0,4	0,506	6,1	0,0	0,841	51,5	7,3	0,007	314
Rural	23,6			31,2			16,4			19,0			6,5			43,5			442
Total	26,0			29,9			16,4			19,6			6,4			45,9			756

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

16.3.2 Prévalence des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus

Tableau n° 31 : Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)							
3-9 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	0,029	0
10-14 ans	0,0	0,0	0,0	0,0			0
15-19 ans	24,9	32,1	29,5	48,8			252
20-24 ans	17,5	28,7	25,6	38,6			130
25-29 ans	15,2	31,8	20,6	44,8			97
30-34 ans	6,9	27,6	20,5	36,8			91
35-44 ans	4,9	24,9	22,0	32,7			106
45 ans ou plus	6,5	29,3	15,9	35,0			80
Sexe du répondant							
Masculin	9,6	28,7	20,2	36,3	2,2	0,136	275
Féminin	20,1	30,4	27,1	45,1			481
Statut matrimonial							
Jamais en union	23,7	29,9	29,4	45,6	2,2	0,140	360
Est/a été en union	8,2	29,6	19,4	38,0			396
Niveau d'instruction							
Sans instruction	5,9	22,8	18,4	33,2	13,6	0,001	298
Primaire	23,7	38,8	19,1	54,8			118
Secondaire ou plus	22,6	32,8	31,4	45,3			340
Appartenance ethnique							
Fon et apparentés	11,6	32,2	18,6	40,6	27,3	0,001	300
Adja et apparentés	32,4	39,8	44,8	61,9			89
Bariba et apparentés	27,8	36,5	31,2	39,7			85
Yoruba et apparentés	10,2	19,8	18,7	39,3			77
Bétamaribè et apparentés	10,8	15,0	20,5	35,7			72

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Peulh et apparentés	20,7	38,3	30,7	45,9			43
Dendi et apparentés	9,5	27,1	7,9	28,7			30
Lokpa et apparentés	1,7	22,9	10,2	22,9			28
Autres ethnies	6,7	16,6	24,3	27,5			32
Appartenance religieuse							
Traditionnelle	17,6	19,8	23,2	35,1	19,6	0,000	138
Chrétienne	17,8	35,7	30,3	51,1			408
Musulmane	13,1	26,3	15,0	30,1			201
Sans/autre religion	0,0	17,0	12,1	17,0			9
Lien de parenté avec le chef de ménage							
Chef de ménage	9,4	37,3	24,2	42,7	7,2	0,128	100
Epoux/épouse du CM	22,9	18,1	17,6	36,7			40
Parent du CM	7,0	26,7	18,3	37,0			249
Enfant du CM	19,3	29,1	27,8	42,9			326
Autre membre du ménage	50,1	50,8	41,4	66,3			41
Département							
Borgou	21,9	52,1	38,4	58,0	54,3	0,000	84
Alibori	27,2	25,1	23,3	27,2			63
Atacora	13,8	15,2	12,2	24,7			63
Donga	0,0	17,1	8,6	20,0			42
Zou	14,0	14,0	21,7	24,0			63
Collines	7,7	20,4	30,8	49,7			63
Ouémé	3,5	41,1	15,4	42,2			84
Plateau	10,8	27,3	17,3	42,9			42
Mono	17,3	21,8	24,1	36,4			42
Couffo	34,0	35,6	39,6	55,5			63
Atlantique	10,2	32,0	15,0	38,9			105
Littoral	17,2	49,1	33,3	57,5			42

	Actes de violences verbales et psychologiques			Ensemble			
	Contrôle des sorties (%)	Mépris, dévalorisation, dénigrement (%)	Regard avec insistance (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Milieu de résidence							
Urbain	14,6	34,1	24,1	42,7	2,1	0,152	320
Rural	17,1	27,8	24,9	41,6			436
Total	16,3	29,8	24,6	41,9			0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 32 : Prévalence des actes de violences physiques parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
15-19 ans	28,1	5,6	5,7	2,5	3,8	31,5	13,7	0,017	252
20-24 ans	15,6	4,7	3,5	5,6	5,7	24,5			130
25-29 ans	11,6	5,5	2,0	3,1	8,7	21,1			97
30-34 ans	15,3	4,4	4,4	2,5	4,7	23,0			91
35-44 ans	26,0	3,2	4,8	0,9	1,4	31,6			106
45 ans ou plus	23,0	3,9	0,6	1,7	1,7	28,0			80
Sexe du répondant									
Masculin	21,4	3,3	3,5	1,3	3,1	27,6	0,0	0,953	275
Féminin	22,0	5,7	4,5	3,8	5,0	27,9			481
Statut matrimonial									
Jamais en union	24,2	5,3	5,2	3,2	4,5	29,4	3,2	0,075	360
Est/a été en union	19,2	4,3	2,9	2,5	4,2	26,1			396
Niveau d'instruction									
Sans instruction	18,7	4,3	2,3	1,5	3,0	23,8	6,7	0,036	298
Primaire	28,0	6,7	6,2	5,7	5,3	37,8			118
Secondaire ou plus	22,5	4,7	5,0	3,1	5,2	28,1			340

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	23,3	6,6	4,3	3,8	4,1	30,4	10,8	0,212	300
Adja et apparentés	22,2	3,2	6,1	0,5	2,1	27,9			89
Bariba et apparentés	22,4	12,2	7,7	3,4	6,1	25,4			85
Yoruba et apparentés	30,0	0,0	2,5	0,0	6,1	36,1			77
Bétamaribè et apparentés	28,2	1,4	0,0	4,8	5,1	35,4			72
Peulh et apparentés	7,2	9,9	6,1	2,2	5,0	15,4			43
Dendi et apparentés	4,7	0,0	3,2	4,8	5,2	9,5			30
Lokpa et apparentés	12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	12,7			28
Autres ethnies	10,1	6,7	5,2	11,9	10,3	20,4			32
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	19,6	3,2	2,0	2,3	3,6	24,9	14,4	0,002	138
Chrétienne	28,1	5,9	5,2	3,3	4,3	34,7			408
Musulmane	11,4	4,2	3,8	2,6	5,2	16,8			201
Sans/autre religion	16,1	0,0	0,0	0,0	0,0	16,1			9
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	20,4	9,4	4,6	1,9	4,9	36,2	14,8	0,005	100
Epoux/épouse du CM	2,0	3,4	1,4	3,9	5,3	5,3			40
Parent du CM	21,0	2,6	2,0	2,2	3,7	24,8			249
Enfant du CM	24,6	4,0	4,8	3,3	4,5	30,4			326
Autre membre du ménage	26,9	16,7	11,9	3,5	4,5	29,0			41
Département									
Borgou	4,5	4,5	2,5	0,8	5,3	13,4	39,5	0,000	84
Alibori	28,6	12,0	6,6	5,8	7,5	28,6			63
Atacora	17,8	3,3	1,8	7,5	10,4	30,0			63
Donga	11,4	0,0	2,9	0,0	0,0	11,4			42
Zou	14,8	10,1	8,4	3,4	5,7	20,3			63
Collines	42,9	0,0	2,1	2,1	1,2	48,2			63
Ouémé	26,7	6,9	4,4	3,9	5,1	30,9			84
Plateau	24,3	9,5	3,0	6,5	10,8	42,9			42

	Actes de violences physiques					Ensemble			
	Brutalités/frappes, gifles (%)	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux (%)	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet (%)	Enfermement dans un bureau/salle ou empêchement de sortir avec brutalité (%)	Empêchement de rentrer chez soi (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Mono	12,0	14,6	12,3	12,3	12,3	26,9			42
Couffo	24,2	2,6	5,4	0,0	0,0	26,4			63
Atlantique	19,5	2,6	2,2	0,8	3,3	23,1			105
Littoral	9,5	6,6	2,9	0,0	0,0	13,2			42
Milieu de résidence									
Urbain	17,6	5,6	5,9	2,7	6,2	27,6	1,5	0,217	320
Rural	23,8	4,5	3,3	3,0	3,5	27,9			436
Total	21,8	4,8	4,1	2,9	4,3	27,8			756

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 33: Prévalence des actes de violences économiques parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
15-19 ans	5,7	14,3	8,6	8,8	8,7	29,0	15,9	0,007	252
20-24 ans	7,0	13,5	10,4	16,0	15,6	34,3			130
25-29 ans	0,9	0,4	0,4	3,6	8,7	13,1			97
30-34 ans	3,4	0,9	1,7	3,9	16,3	19,5			91
35-44 ans	2,7	1,7	5,7	11,3	13,4	26,1			106
45 ans ou plus	3,5	0,0	1,7	10,7	4,8	16,0			80
Sexe du répondant									
Masculin	6,5	13,3	8,2	11,1	9,7	30,8	4,4	0,036	275
Féminin	3,5	5,3	5,1	8,5	11,8	22,5			481
Statut matrimonial									
Jamais en union	6,0	14,3	9,2	10,9	9,3	29,1	8,3	0,004	360
Est/a été en union	2,9	1,5	3,0	7,9	12,9	21,5			396
Niveau d'instruction									
Sans instruction	3,1	2,1	3,4	8,4	10,3	20,3	8,0	0,018	298

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Primaire	8,0	4,9	5,1	10,8	14,2	26,6			118
Secondaire ou plus	4,7	14,2	8,9	9,9	10,7	29,4			340
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	5,3	7,8	4,9	5,6	15,4	25,9	9,5	0,301	300
Adja et apparentés	7,4	18,2	18,6	18,5	9,4	33,7			89
Bariba et apparentés	5,2	4,4	4,9	3,9	9,9	16,9			85
Yoruba et apparentés	1,2	5,8	0,0	19,0	3,9	29,8			77
Bétamaribè et apparentés	5,1	6,0	4,0	12,1	5,7	24,8			72
Peulh et apparentés	1,1	2,2	1,1	3,8	8,2	14,3			43
Dendi et apparentés	3,2	4,3	8,7	3,6	21,5	29,5			30
Lokpa et apparentés	0,0	4,2	0,0	0,0	16,9	21,1			28
Autres ethnies	4,1	6,7	3,6	6,7	4,8	12,8			32
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	7,4	10,1	10,9	12,1	6,0	22,8	11,0	0,012	138
Chrétienne	4,8	9,9	6,5	12,5	12,3	30,9			408
Musulmane	1,8	3,0	2,4	1,9	12,2	16,6			201
Sans/autre religion	4,0	16,1	0,0	0,0	15,1	31,2			9
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	5,2	2,6	6,5	12,6	4,9	22,9	17,8	0,001	100
Epoux/épouse du CM	0,0	2,5	2,6	0,0	0,0	5,1			40
Parent du CM	2,3	0,6	1,2	6,8	14,0	19,6			249
Enfant du CM	6,0	14,6	8,8	11,0	11,6	31,8			326
Autre membre du ménage	8,2	13,1	15,2	15,2	14,4	31,4			41
Département									
Borgou	0,8	4,5	2,3	2,5	22,1	28,9	33,7	0,000	84
Alibori	8,7	5,6	6,8	6,8	2,0	12,4			63
Atacora	3,6	4,2	4,2	4,2	4,5	10,3			63
Donga	0,0	2,9	1,9	2,9	20,0	24,8			42
Zou	11,6	10,1	4,5	10,1	8,0	18,7			63
Collines	7,4	5,3	2,1	30,7	4,1	45,5			63

	Actes de violences économiques					Ensemble			
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent (%)	Contrainte/forcé d'acheter les services (%)	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD (%)	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle (%)	Empêcher l'accès à l'argent (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Ouémé	4,9	5,1	6,6	11,7	10,6	16,0			84
Plateau	0,0	7,8	1,7	0,0	11,3	20,8			42
Mono	12,0	14,6	7,5	9,8	12,3	22,1			42
Couffo	5,8	17,9	16,0	14,5	8,0	31,6			63
Atlantique	1,3	4,7	4,1	2,5	17,8	25,4			105
Littoral	10,3	1,8	2,9	4,8	4,8	18,0			42
Milieu de résidence									
Urbain	5,0	6,7	5,1	7,1	9,5	22,4	0,0	0,884	320
Rural	4,3	8,9	6,8	10,6	11,7	26,9			436
Total	4,5	8,2	6,2	9,4	11,0	25,5			0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 34 : Prévalence des *actes de violences sexuelles* parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchement (%)	Rapports sexuels forcé/viol/tentative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographiques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèlement (%)	Punitions pour refus des avances (%)	Avances non désirées	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)													
15-19 ans	15,1	7,5	8,7	3,2	4,1	6,9	9,6	8,7	21,1	36,5	22,6	0,000	252
20-24 ans	13,6	6,3	5,2	2,9	2,8	2,6	7,6	4,7	20,7	36,1			130
25-29 ans	3,7	1,2	2,1	0,0	1,9	0,0	1,7	2,5	17,0	23,2			97
30-34 ans	1,4	0,5	0,5	0,5	0,5	1,6	3,1	1,6	11,2	15,8			91
35-44 ans	2,6	0,8	2,0	0,0	0,8	3,6	4,5	4,6	26,3	31,0			106
45 ans ou plus	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	5,7	7,2	10,4	13,9	25,6			80
Sexe du répondant													
Masculin	5,3	2,2	2,0	1,4	1,3	1,8	4,3	3,2	18,6	27,3	0,0	0,917	275
Féminin	11,2	5,4	6,3	2,0	3,2	5,6	8,1	7,8	20,0	33,0			481
Statut matrimonial													
Jamais en union	14,8	7,2	7,8	2,8	3,7	5,7	9,4	7,8	19,7	35,5	13,4	0,000	360
Est/a été en union	2,9	1,0	1,5	0,7	1,3	2,6	3,9	4,3	19,2	25,9			396
Niveau d'instruction													
Sans instruction	2,6	1,7	1,2	0,3	2,8	1,7	4,6	3,9	17,7	24,0	18,7	0,000	298
Primaire	17,9	4,7	8,1	2,5	3,3	1,8	6,6	5,0	23,2	44,9			118
Secondaire ou plus	11,7	6,2	6,7	2,8	2,1	6,9	8,5	8,3	19,8	32,4			340
Appartenance ethnique													
Fon et apparentés	11,8	3,9	2,2	1,4	2,4	2,4	4,2	3,6	19,5	31,8	5,3	0,730	300
Adja et apparentés	11,1	1,3	7,0	1,8	3,2	12,2	15,9	14,5	15,3	33,6			89
Bariba et apparentés	19,1	16,5	16,0	5,9	4,6	5,9	9,7	10,0	21,8	35,2			85

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchement (%)	Rapports sexuels forcé/viol/ tentative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographiques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèlement (%)	Punitions pour refus des avances (%)	Avances non désirées	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Yoruba et apparentés	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0	2,5	1,2	3,6	23,8	30,8			77
Bétamaribè et apparentés	4,0	0,0	3,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0	22,7			72
Peulh et apparentés	9,9	7,2	4,4	4,4	4,4	4,4	15,4	11,5	29,0	29,0			43
Dendi et apparentés	3,2	1,6	2,0	3,2	1,6	1,6	2,0	1,6	12,4	19,2			30
Lokpa et apparentés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	0,0	28,5	35,5			28
Autres ethnies	9,5	16,6	13,5	0,0	13,8	3,2	7,1	10,7	3,6	30,1			32
Appartenance religieuse													
Traditionnelle	12,1	3,3	5,5	0,0	4,2	2,6	6,3	7,0	14,5	29,6	4,5	0,208	138
Chrétienne	9,9	4,3	4,8	2,0	1,8	5,0	7,1	6,8	22,1	35,0			408
Musulmane	5,3	5,0	4,3	2,7	2,8	3,9	6,6	4,4	18,8	25,0			201
Sans/autre religion	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0			9
Lien de parenté avec le chef de ménage													
Chef de ménage	3,7	1,3	3,1	0,5	0,0	5,8	8,2	7,3	23,2	32,2	21,5	0,000	100
Epoux/épouse du CM	8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	4,0	4,4	15,0			40
Parent du CM	2,2	0,6	0,7	0,4	1,7	1,6	2,8	3,1	16,6	23,9			249
Enfant du CM	13,9	6,5	7,1	3,1	4,3	5,4	9,6	8,3	21,8	35,4			326
Autre membre du ménage	17,5	16,2	16,2	2,6	0,0	9,7	4,1	4,1	24,1	47,2			41
Département													
Borgou	8,7	3,9	3,1	2,3	2,3	3,4	13,1	9,5	37,8	41,7	35,9	0,000	84
Alibori	19,0	17,2	17,2	9,5	7,5	7,3	11,0	12,1	12,9	22,8			63
Atacora	8,5	0,9	3,3	3,6	0,9	0,9	0,0	1,8	5,7	14,6			63
Donga	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,6	0,0	22,9	30,5			42

	Actes de violences sexuelles									Ensemble			
	Attouchement (%)	Rapports sexuels forcé/viol/tentative de viol (%)	Rapports sexuels (%)	Imposition d'images pornographiques (%)	Outrage à la pudeur (%)	Harcèlement (%)	Punitions pour refus des avances (%)	Avances non désirées	Regard gênant (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Zou	11,2	11,2	9,6	4,5	3,4	3,9	7,8	5,0	3,9	20,0			63
Collines	1,2	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2	35,4	38,7			63
Ouémé	4,8	5,9	3,6	1,6	5,5	4,6	5,4	5,9	9,0	20,7			84
Plateau	4,8	3,0	0,0	0,0	0,0	4,8	3,0	6,0	30,8	38,6			42
Mono	14,3	14,3	12,0	0,0	14,8	2,2	7,5	10,1	5,0	33,9			42
Couffo	14,1	3,3	8,3	1,3	2,6	10,2	11,5	12,3	15,4	34,7			63
Atlantique	13,4	1,9	0,7	1,2	0,4	2,2	4,0	1,1	18,8	31,0			105
Littoral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,8			42
Milieu de résidence													
Urbain	7,0	4,5	4,5	3,0	2,0	6,8	9,7	8,1	19,8	29,1	1,0	0,307	320
Rural	10,1	4,2	4,9	1,2	2,8	3,0	5,3	5,2	19,3	31,8			436
Total	9,1	4,2	4,8	1,8	2,5	4,2	6,7	6,1	19,5	30,9			0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 35 : Prévalence des actes de violences en ligne parmi les personnes de 15 ans ou plus selon certaines caractéristiques

	Actes de violences en ligne					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne (%)	Faire subir des actes de doxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Groupe d'Age (en années)									
15-19 ans	7,3	6,6	7,3	3,9	2,6	12,4	3,2	0,672	252
20-24 ans	6,7	7,9	6,1	4,3	2,2	14,0			130
25-29 ans	10,0	6,0	3,6	2,6	1,2	15,1			97
30-34 ans	6,1	5,0	3,3	2,6	0,0	9,8			91
35-44 ans	11,0	8,6	4,2	2,6	2,1	15,4			106
45 ans ou plus	5,9	8,8	1,1	0,9	0,0	12,9			80
Sexe du répondant									
Masculin	10,2	8,9	4,1	4,4	1,7	15,0	3,8	0,051	275
Féminin	6,4	6,0	5,9	2,6	1,9	12,1			481
Statut matrimonial									
Jamais en union	7,5	7,1	7,5	3,9	2,2	13,5	5,2	0,023	360
Est/a été en union	8,0	7,0	2,8	2,5	1,3	12,7			396
Niveau d'instruction									
Sans instruction	5,1	5,6	2,2	1,4	0,7	9,9	12,1	0,002	298
Primaire	9,2	5,7	3,0	1,9	1,0	14,8			118
Secondaire ou plus	9,4	8,6	8,5	5,1	2,9	15,3			340
Appartenance ethnique									
Fon et apparentés	7,0	7,0	4,7	4,8	3,1	11,9	12,7	0,122	300
Adja et apparentés	6,5	1,8	1,5	0,5	0,5	6,5			89
Bariba et apparentés	7,8	13,2	19,2	4,9	3,1	20,8			85
Yoruba et apparentés	10,6	12,8	3,3	2,0	0,0	23,4			77
Bétamaribè et apparentés	11,2	5,1	0,5	0,5	0,0	15,3			72
Peulh et apparentés	2,2	4,4	5,6	0,0	0,0	5,6			43
Dendi et apparentés	9,7	9,7	6,9	10,3	1,6	17,4			30
Lokpa et apparentés	1,7	1,7	1,7	0,0	0,0	1,7			28
Autres ethnies	16,6	13,1	13,1	13,5	10,3	19,8			32
Appartenance religieuse									
Traditionnelle	4,6	5,4	4,1	3,9	2,2	7,8	2,0	0,577	138
Chrétienne	9,9	8,4	4,1	3,0	2,0	16,5			408
Musulmane	6,1	5,2	8,3	3,2	0,9	10,4			201

	Actes de violences en ligne					Ensemble			
	Proférer des menaces de violence (%)	Faire subir des actes de discrimination (%)	Harcèlement en ligne(%)	Faire subir des actes de doxxing (%)	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (%)	Total (%)	Test de Ki-deux	P-value	Effectif
Sans/autre religion	4,0	16,1	4,0	4,0	4,0	16,1			9
Lien de parenté avec le chef de ménage									
Chef de ménage	18,7	11,7	6,0	4,3	1,4	26,7	19,2	0,001	100
Epoux/épouse du CM	4,8	1,4	2,2	0,8	0,8	4,8			40
Parent du CM	4,3	5,4	1,8	1,4	0,6	8,8			249
Enfant du CM	7,7	6,7	6,3	4,4	2,8	12,8			326
Autre membre du ménage	7,9	16,2	17,1	4,3	2,1	20,9			41
Département									
Borgou	11,9	11,3	15,0	6,8	3,1	16,9	68,1	0,000	84
Alibori	4,4	6,9	13,7	1,9	1,9	13,7			63
Atacora	1,8	2,7	2,7	2,7	0,9	4,5			63
Donga	4,8	4,8	0,0	1,9	0,0	9,5			42
Zou	11,9	16,5	6,8	15,5	5,7	24,7			63
Collines	20,2	19,1	0,0	1,2	0,0	39,3			63
Ouémé	4,3	5,0	3,6	4,3	3,6	5,0			84
Plateau	7,8	0,0	6,0	0,0	0,0	10,8			42
Mono	23,8	19,0	19,0	19,6	14,6	31,1			42
Couffo	1,3	2,6	2,6	0,0	0,0	3,9			63
Atlantique	7,0	5,0	2,6	1,6	1,2	7,0			105
Littoral	2,9	0,0	4,8	4,8	2,9	6,6			42
Milieu de résidence									
Urbain	12,3	8,2	8,7	5,2	2,1	18,0	6,4	0,011	320
Rural	5,6	6,5	3,6	2,3	1,7	10,8			436
Total	7,7	7,0	5,3	3,3	1,8	13,1			0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 36 : Prévalence des VBG parmi les personnes de 15 ans ou plus par type de violence selon certaines caractéristiques

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			Effectif
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	
Groupe d'Age (en années)																			
15-19 ans	48,8	12,5	0,029	31,5	13,7	0,017	29,0	15,9	0,007	36,5	22,6	0,000	12,4	3,2	0,672	67,1	14,5	0,013	252
20-24 ans	38,6			24,5			34,3			36,1			14,0			60,3			130
25-29 ans	44,8			21,1			13,1			23,2			15,1			55,2			97
30-34 ans	36,8			23,0			19,5			15,8			9,8			49,0			91
35-44 ans	32,7			31,6			26,1			31,0			15,4			50,1			106
45 ans ou plus	35,0			28,0			16,0			25,6			12,9			46,0			80
Sexe du répondant																			
Masculin	36,3	2,2	0,136	27,6	0,0	0,953	30,8	4,4	0,036	27,3	0,0	0,917	15,0	3,8	0,051	55,9	0,1	0,728	275
Féminin	45,1			27,9			22,5			33,0			12,1			59,9			481
Statut matrimonial																			
Jamais en union	45,6	2,2	0,140	29,4	3,2	0,075	29,1	8,3	0,004	35,5	13,4	0,000	13,5	5,2	0,023	64,3	8,0	0,005	360
Est/a été en union	38,0			26,1			21,5			25,9			12,7			52,1			396
Niveau d'instruction																			
Sans instruction	33,2	13,6	0,001	23,8	6,7	0,036	20,3	8,0	0,018	24,0	18,7	0,000	9,9	12,1	0,002	45,9	31,1	0,000	298
Primaire	54,8			37,8			26,6			44,9			14,8			76,7			118
Secondaire ou plus	45,3			28,1			29,4			32,4			15,3			63,3			340
Appartenance ethnique																			
Fon et apparentés	40,6	27,3	0,001	30,4	10,8	0,212	25,9	9,5	0,301	31,8	5,3	0,730	11,9	12,7	0,122	60,3	25,5	0,001	300
Adja et apparentés	61,9			27,9			33,7			33,6			6,5			79,5			89
Bariba et apparentés	39,7			25,4			16,9			35,2			20,8			49,6			85
Yoruba et apparentés	39,3			36,1			29,8			30,8			23,4			60,6			77

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effect if
Bétamaribè et apparentés	35,7			35,4			24,8			22,7			15,3			50,8			72
Peulh et apparentés	45,9			15,4			14,3			29,0			5,6			45,9			43
Dendi et apparentés	28,7			9,5			29,5			19,2			17,4			39,5			30
Lokpa et apparentés	22,9			12,7			21,1			35,5			1,7			39,8			28
Autres ethnies	27,5			20,4			12,8			30,1			19,8			47,1			32
Appartenance religieuse																			
Traditionnelle	35,1	19,6	0,000	24,9	14,4	0,002	22,8	11,0	0,012	29,6	4,5	0,208	7,8	2,0	0,577	59,4	21,9	0,000	138
Chrétienne	51,1			34,7			30,9			35,0			16,5			66,8			408
Musulmane	30,1			16,8			16,6			25,0			10,4			42,4			201
Sans/autre religion	17,0			16,1			31,2			4,0			16,1			36,0			9
Lien de parenté avec le chef de ménage																			
Chef de ménage	42,7	7,2	0,128	36,2	14,8	0,005	22,9	17,8	0,001	32,2	21,5	0,000	26,7	19,2	0,001	57,5	19,5	0,001	100
Epoux/épouse du CM	36,7			5,3			5,1			15,0			4,8			39,3			40
Parent du CM	37,0			24,8			19,6			23,9			8,8			50,0			249
Enfant du CM	42,9			30,4			31,8			35,4			12,8			63,8			326
Autre membre du ménage	66,3			29,0			31,4			47,2			20,9			83,0			41
Département																			
Borgou	58,0	54,3	0,000	13,4	39,5	0,000	28,9	33,7	0,000	41,7	35,9	0,000	16,9	68,1	0,000	69,2	58,3	0,000	84
Alibori	27,2			28,6			12,4			22,8			13,7			33,2			63
Atacora	24,7			30,0			10,3			14,6			4,5			40,9			63
Donga	20,0			11,4			24,8			30,5			9,5			38,1			42
Zou	24,0			20,3			18,7			20,0			24,7			44,2			63

Caractéristiques	Violences verbales			Violences physiques			Violences économiques			Violences sexuelles			Violences en ligne			Ensemble			
	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	%	Ki-deux	P-value	Effectif
Collines	49,7			48,2			45,5			38,7			39,3			60,0			63
Ouémé	42,2			30,9			16,0			20,7			5,0			55,1			84
Plateau	42,9			42,9			20,8			38,6			10,8			77,9			42
Mono	36,4			26,9			22,1			33,9			31,1			57,4			42
Couffo	55,5			26,4			31,6			34,7			3,9			73,4			63
Atlantique	38,9			23,1			25,4			31,0			7,0			53,5			105
Littoral	57,5			13,2			18,0			1,8			6,6			66,7			42
Milieu de résidence																			
Urbain	42,7			27,6			22,4			29,1			18,0			60,6			320
Rural	41,6	2,1	0,152	27,9	1,5	0,217	26,9	0,0	0,884	31,8	1,0	0,307	10,8	6,4	0,011	57,5	1,8	0,178	436
Total	41,9			27,8			25,5			30,9			13,1			58,5			0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 37: Répartition (en %) des auteurs des VBG sur les enfants de 3 - 14 ans selon le type de violence

	Violence verbale et psychologique		Violence physique		Violence économique		Violence sexuelle		Violence en ligne	
	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%
Collègue/ami/camarade	128	67,5	81	36,5	33	18,7	82	59,7	21	29,2
Supérieur/employeur/éducateur	23	9,3	37	15,0	50	43,5	14	9,5	21	51,0
Membre de famille	37	17,0	94	47,1	32	28,6	29	21,4	5	12,9
Autre personne	15	6,2	3	1,2	10	7,4	17	9,4	2	4,0
Total	203	100,0	216	100,0	129	100,0	142	100,0	51	100,0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 38: Répartition (en %) des auteurs des VBG sur les personnes de 15 ans ou plus selon le type de violence

	Violence verbale et psychologique		Violence physique		Violence économique		Violence sexuelle		Violence en ligne	
	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%
Collègue/ami/camarade	100	37,3	62	30,0	40	20,3	80	37,9	38	30,5
Supérieur/employeur/éducateur	32	7,1	23	11,4	56	33,9	22	11,0	27	22,1
Membre de famille	87	29,4	83	41,6	55	32,1	53	24,8	26	29,5
Autre personne	95	26,2	34	16,2	22	10,5	57	26,3	20	13,5
Total	314	100,0	203	100,0	178	100,0	212	100,0	116	100,0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 39 : Fréquence de survenance des VBG parmi les enfants de 3 - 14 ans selon le type de violence

	Violence verbale et psychologique		Violence physique		Violence économique		Violence sexuelle		Violence en ligne	
	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%
Rarement	64	33,1	92	46,1	58	42,3	73	49,7	23	45,9
Quelques fois	106	54,4	93	44,4	52	43,6	55	40,9	20	40,3
Souvent	33	12,5	30	9,5	15	14,1	14	9,4	6	13,8
Total	203	100,0	216	100,0	129	100,0	142	100,0	51	100,0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 40 : Fréquence de survenance des VBG parmi les personnes de 15 ans ou plus selon le type de violence

	Violence verbale et psychologique		Violence physique		Violence économique		Violence sexuelle		Violence en ligne	
	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%	Effectif (n)	%
Rarement	129	41,5	88	43,8	73	35,8	90	43,4	66	62,6
Quelques fois	126	42,0	89	44,3	71	48,0	94	44,3	31	24,3
Souvent	59	16,5	25	11,9	29	16,2	28	12,3	13	13,1
Total	314	100,0	203	100,0	178	100,0	212	100,0	116	100,0

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 41: Répartition (%) des répondants (15 ans ou plus) selon leur niveau de connaissance et leurs perceptions du cadre législatif et institutionnel des VBG

Caractéristiques	Proportion (%)	Effectif
Connaissance de l'existence de loi interdisant les VBG y compris la pratique de MGF au Bénin		
Oui	31,8	292
Non	68,2	464
A suivi de sensibilisation sur les lois interdisant les VBG?		
Oui	51,2	141
Non	48,8	151
Connaissance de l'application au moins une fois de la loi sur les VBG dans la localité?		
Non	23,4	177
Oui	10,5	79
Ne sais pas	66,1	500
Connaissez-vous des gens de votre localité qui ont été sanctionnés pour les pratiques des VBG y compris les MGF ?		
Oui	10,6	92
Non	89,4	664
Connaissance des activités de lutte contre les VBG y compris les MGF dans votre village / ville		
Oui	10,0	92
Non	90,0	664
Perception de l'efficacité des activités de lutte contre les VBG y compris les MGF organisées dans votre localité		
Les activités sont efficaces	75,3	68
Les activités ne sont pas efficaces	24,7	24

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

Tableau n° 42 : Répartition (%) des répondants (15 ans ou plus) selon leurs perceptions de la succession et la gestion de l'héritage

Caractéristiques	Proportion (%)	Effectif
Personne assurant le plus souvent l'administration des biens d'une personne décédée		
Homme (toujours)	52,8	373
Femme (toujours)	2,4	25
L'homme ou la femme	28,8	234
Ne sait pas	15,9	124
La femme hérite toujours de tous les biens		
Oui	16,7	167
Non	58,6	435
Ne sait pas	24,7	154

Source : Exploitation des données de l'étude sur les VBG, Bénin - 2022

16.4 Liste des localités investiguées par département

Tableau n° 43 : Liste des localités sélectionnées par département

#	DEPARTEMENT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	VILLAGES /QUARTIERS DE VILLE	NOMBRE DE MENAGES (RGPH 2013)	POPULATION TOTALE (RGPH 2013)	TYPE DE MILIEU
1	ALIBORI	KANDI	KANDI I	GANSOSSO	814	5149	Urbain
2	ALIBORI	KANDI	KANDI I	DAMADI	727	4987	Rural
3	ALIBORI	GOGOUNOU	GOGOUNOU	GOGOUNOU	1418	9813	Urbain
4	ALIBORI	GOGOUNOU	GOGOUNOU	KOSSENIN	89	489	Rural
5	ATACORA	MATERI	MATERI	MATERI	857	4803	Urbain
6	ATACORA	MATERI	MATERI	MERIHOUN	166	1249	Rural
7	ATACORA	COBLI	COBLI	DATORI	881	6127	Rural
8	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	GODOMEY	COCOCODJI	7356	33947	Urbain
9	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	GODOMEY	COCOTOMEY	7279	31086	Urbain
10	ATLANTIQUE	ZE	DJIGBE	AGOOUNDJI	196	1076	Rural
11	ATLANTIQUE	ZE	DJIGBE	DJIGBE-GBODJE	124	557	Rural

#	DEPARTEMENT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	VILLAGES /QUARTIERS DE VILLE	NOMBRE DE MENAGES (RGPH 2013)	POPULATION TOTALE (RGPH 2013)	TYPE DE MILIEU
12	ATLANTIQUE	ZE	DJIGBE	WO-TOGOUDO	114	502	Rural
13	BORGOU	PARAKOU	2ème Arrondissement	BANIKANI	6794	34297	Urbain
14	BORGOU	PARAKOU	3ème Arrondissement	GUEMA	1616	10189	Urbain
15	BORGOU	TCHAOUROU	TCHATCHOU	BADEKPAROU	617	4740	Rural
16	BORGOU	TCHAOUROU	TCHATCHOU	KINNOU-KPANNOU	803	7352	Rural
17	COLLINES	BANTE	BANTE	GBEGAMEY	1485	7177	Urbain
18	COLLINES	SAVALOU	SAVALOU-AGA	DODOME	355	1383	Rural
19	COUFFO	DJAKOTOMEY	DJAKOTOMEY I	DJAKOTOMEY CENTRE	733	3011	Urbain
20	COUFFO	DOGBO	AYOMI	AYOMI	465	2307	Rural
21	COUFFO	DOGBO	AYOMI	KPODAHA 1	613	2886	Rural
22	DONGA	COPARGO	COPARGO	COPARGO	1304	10973	Urbain
23	DONGA	DJOUGOU	DJOUGOU	BOUGOU I	611	4204	Rural
24	LITTORAL	COTONOU	8ème Arrondissement	AGONTIKON	993	3729	Urbain
25	LITTORAL	COTONOU	4ème Arrondissement	FIFADJI HOUTO	424	1733	Urbain

#	DEPARTEMENT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	VILLAGES /QUARTIERS DE VILLE	NOMBRE DE MENAGES (RGPH 2013)	POPULATION TOTALE (RGPH 2013)	TYPE DE MILIEU
26	MONO	BOPA	BOPA	BOPA GBEDJI	339	1616	Urbain
27	MONO	COME	COME	AGOUTOME	443	1904	Rural
28	OUEME	ADJOHOUN	ADJOHOUN	GOUTIN	542	2419	Rural
29	OUEME	ADJOHOUN	ADJOHOUN	HOU EKPA KPOTA	216	840	Rural
30	OUEME	PORTO-NOVO	1er Arrondissement	ACCRON GOGANKOME	567	2243	Urbain
31	OUEME	PORTO-NOVO	1er Arrondissement	ADJEGOUNLE	433	1523	Urbain
32	PLATEAU	IFANGNI	IFANGNI	IGOLO	1914	10065	Urbain
33	PLATEAU	SAKETE	SAKETE I	KOSSI	434	2220	Rural
34	ZOU	AGBANGNIZOUN	AGBANGNIZOUN	AGBANGNIZOUN	1009	4117	Rural
35	ZOU	BOHICON	BOHICON I	AGBADJAGON	979	4563	Urbain
36	ZOU	AGBANGNIZOUN	AGBANGNIZOUN	AKPEHO-SEME	608	2330	Rural

16.5 Outils de collecte de données

16.5.1 Questionnaire ménage

Etude sur les Violences Basées sur le Genre au Bénin ~ 2022

Questionnaire Ménage

<i>16.5.1.1 SECTION 0: IDENTIFICATION</i>		
N°	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
A.	Numéro du questionnaire (A ne pas remplir)	/___/___/___/___/
B.	Département _____	/___/
C.	Commune : _____	/___/___/
D.	Arrondissement : _____	/___/___/___/
E.	Quartier/Village : _____	/___/___/
F.	Type de milieu (Urbain=1, Rural=2)	/___/
G.	Zone de Dénombrement / Hameau : _____	/___/___/___/
H.	Numéro du ménage	/___/___/___/
I.	Numéro de ligne de la cible enfant présente dans le ménage	/___/___/
J.	Numéro de ligne de la cible adulte présente dans le ménage	/___/___/
K.	Nom de l'enquêteur : _____	/___/___/
L.	Nom du contrôleur/Chef d'équipe _____	/___/
M.	Nom du Superviseur _____	/___/

O	Date de l'enquête /___/___/___/___/ 2021	Durée : [__]H [__] Mn [__] [__]
P	Heure de début de l'enquête /___/___/ H /___/___/ Mn	
Q	Langue de l'interview _____	
R	Nombre de visite _____	

CONSENTEMENT ECLAIRE :

Mon nom est _____, je travaille pour le **Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)**. Nous interrogeons les personnes ici [*nom du quartier ou du village*] dans le but de recueillir des informations sur la santé de la population.

Vous avez été sélectionné au hasard et j'aimerais vous poser quelques questions. J'aimerais que vous y répondiez avec sincérité. Je ne suis pas venu dans l'intention de porter un jugement sur vous ou sur votre comportement. Nous voulons simplement apprendre plus sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction.

CONFIDENTIEL : La Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 régissant les statistiques publiques fait obligation aux personnes physiques et morales de répondre aux Enquêtes Statistiques Officielles.

Elle garantit aussi la confidentialité des réponses individuelles par des sanctions aux contrevenants prévues au Code Pénal.

Les renseignements individuels contenus dans ce questionnaire sont confidentiels et couverts par le secret statistique. Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme anonyme conformément à l'article 25 de la Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Vos réponses à ce questionnaire seront tenues strictement confidentielles. Ainsi, personne ne saura comment vous avez répondu. L'interview durera approximativement 20 minutes. Acceptez-vous de participer à cette étude ?

Oui=1 Non=0

Je vous remercie

Si oui

Si non → Fin de l'entretien

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

R00. Numéro individuel de lignes	R01. Nom (Acom mencer par le chef de ménage)	R02. Lien de parenté avec le chef de ménage (Voir code en bas)	R03. (Nom) est-il/ elle de sexe masculin ou féminin ? 1 Mas. 2 Fém.	R04. Quel âge a (nom)? Noter en années révolues. Si âge égal ou supérieur à 95, inscrire '95'	R05A. Nationalité Quelle est la nationalité de NOM 01=Bénin 02= Togo 03=Burkina Faso 04=Niger 05=Nigéria 06=Autre Pays d'Afrique 09=Autres Pays Si différent de Bénin, allez R006	R05B. Ethnie 01=Fon et app 02= Adja et app 03=Bariba et app 04=Dendi et app 05=Yoa Lopka et app 06=Ani 07=Bètamaribè et app 08=Peulh et app 09=Yorouba et app 99= Autre	R06. NOM est-il/elle jamais allé à l'école formelle? Oui=1 Non=0 NSP = 8 Si 0 ou 2 → R008	R07. Quel est le plus haut niveau d'étude que (nom) a atteint? Niveau : 0= Maternelle 1= Primaire 2=Secondaire1 3=Secondaire2 4= Supérieur 8= NSP	R08 Religion Quelle religion pratique NOM 1= Chrétien 2= Islam 3=Endogène 4= Aucune 8= NSP 9= Autres	R09. Statut matrimonial (Age>10 ans) 1	R10. Statut d'occupation 1=occupé secteur informel, 2=occupé secteur formel d'Etat 3=occupé secteur formel privé 4=retraité 5= rentier 6= Ecolier/étudiant 7=invalidé 8=autre inactif	R11 : SI occupé Quelle occupation principale de (NOM)? 01 Administration 02 Ecole 03. Travail domestique 04. Agriculture 05. Pêche / Elevage/chasse 06. Transformation agro-alimentaire 07.Alimentation /Restauration / débit de boisson 08. Artisanat 09. Industrie 10. Mines/carrières 12. ONG/Services sociaux 13. Autre _____	R12 : Statut de handicap Quelle est la situation de « Nom » par rapport au handicap ? (QCM) A. Aucun handicap B. Handicap psychique C. Polyhandicap D. Handicap visuel E. Handicap auditif F. Handicap intellectuel G. Handicap moteur H. Traumatisme crânien I. Plurihandicap J. Autisme ou autres troubles envahissant du développement K. Troubles majeurs du comportement L. Maladie invalidante	R13 : Origine du handicap Quelle est l'origine du handicap de « Nom » ? 1. Handicap depuis la naissance 2. Après maladie ou accident
Ligne	Nom	Relation*	Sexe	Age	Nationalité	Ethnie	Scolarisation	Niv Scolaire	Religion	Statut matrimonial	Décision	Lieux d'excision	Type de handicap	Origine du handicap
01		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
05		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
06		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
07		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
08		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
09		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

14		<input type="checkbox"/>												
----	--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

<p><i>* Codes pour R002:</i></p> <p><i>Lien de parenté avec le chef de ménage</i></p>	01 Chef de ménage	05 Petit-fils/Petite -fille	09 Beau-frère / Belle-sœur	13 Enfant adopté/ confié/enfant du conjoint
	02 Femme/Mari	06 Mère /Père	10 Oncle / Tante	14 Domestique (Si vit dans le ménage)
	03 Fils/Fille	07 Beau-père/Belle-mère	11 Nièce / Neveu	99 Autre- Sans lien de parenté
	04 Gendre/Belle-fille	08 Frère / Sœur	12 Autre parent	98 NSP

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

SECTION M : QUELQUES CARACTERISTIQUES DU MENAGE

N0.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	PASSER A
M00	Enquêteur, observez l'état des fenêtres. Y'a-t-il des protections anti-moustiques ? (Si vous ne pouvez pas observer, demandez au répondant)	Oui Non	1 0	
NOTES A L'ENQUETEUR : Faites l'entretien, en posant au répondant les questions suivantes				
M01	Quelle est la source d'énergie principale utilisée par votre ménage pour faire la cuisine ? (Réponses assistées. Entourez une réponse.)	Électricité Gaz Kérosène / paraffine/ Four à pétrole Charbon Bois Paille / rameaux / herbe Énergie solaire Aucune nourriture n'est préparée dans le ménage Copeaux de bois Autres (spécifiez) [_____]	01 02 03 04 05 06 07 08 09 99	
M02	Combien de biens fonctionnels parmi les réponses suivantes avez-vous ou quelqu'un a dans votre ménage? (Lisez les options et entrez le nombre de chaque article. Inscrivez « 00 » dans les cases si personne dans le ménage ne possède le produit.)	A) Bicyclette adulte B) Motocyclette C) Voiture ou camion D) Radio E) Télévision F) Lecteur vidéo ou DVD G) Réfrigérateur H) Chaîne Hi-fi I) Congélateur J) Cuisinière K) Ventilateur L) Fer à repasser électrique M) Climatiseur N) Moulinex O) Moulin à mais P) Téléphone portable	[][] [][]	
M03	Possédez-vous de..... ? (Réponses assistées.)	A) L'électricité B) L'énergie solaire C) Le téléphone fixe	OUI NON 1 0 1 0 1 0	
M04	Quelle est votre source principale d'eau de boisson ?	EAU DU ROBINET Robinet privé Robinet public Forage PUITS CREUSE Puits protégé Puits non protégé EAU DE SURFACE Rivière/barrage/lac/étang/ruisseau/canal d'irrigation Eau de pluie Camion -citerne Eau en bouteille Pure water (eau en sachet) Autres (spécifiez) [_____]	11 12 13 21 22 31 32 33 34 35 99	
M05	Quel type de toilette utilisez-vous généralement chez vous ?	FOSE/LATRINES Latrine à fosse non ventilée Latrine à fosse ventilée Toilette à chasse d'eau Réseau d'égout Latrine suspendue/sur pilotis Latrines à tinette PAS DE TOILETTES Nature (air libre) Nature (enfouissement) Autres (spécifiez) [_____]	11 12 13 14 15 16 21 22 99	

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

M06	Savez-vous que l'eau de boisson recueillie dans une source quelconque peut être traitée pour utilisation ?	Oui Non NSP	1 0 8	8→ M09
M07	Traitez-vous à domicile l'eau de boisson ?	Oui Non	1 0	0→ M09
M08	Avec quoi / Comment traitez-vous à domicile l'eau de boisson ?	Eau de javel Utilisation de Filtre Ebullition Filtration solaire Utilisation de Chlore Aquatable Autre produit (préciser) _____	1 2 3 4 5 6 9	
M09	Demander à voir l'endroit le plus souvent utilisé pour se laver les mains Vérifier d'où provient l'eau utilisée Si refus de voir, poser la question	1. Lavabo (endroit moderne) 2. Nature/sol 9. Autre (préciser) _____	Oui Non 1 0 1 0 1 0	
M10	Vérifier si les objets suivants se trouvent à l'endroit le plus souvent utilisé pour se laver les mains Si refus de voir, poser la question Réponses multiples	A. Savon B. Cendre ou autre produit lavant C. Bouilloire/calebasse/assiette D. Serviette/torchon Z. Autre (préciser) _____	Oui Non 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0	
M11	Habituellement , comment conservez-vous les ordures ménagères ?	Poubelles Sachets/cartons Seau Autres _____	1 2 3 9	
M12	Où évacuez-vous habituellement vos ordures ménagères ?	Bac à ordures voirie privée/ONG enterrées brulées dans la cour dans la nature/dehors Autres _____ Ne sait pas	1 2 3 4 5 6 9 8	
M13	Où évacuez-vous habituellement vos eaux usées ?	caniveau fermé caniveau à ciel ouvert fosse sceptique puits perdus égouts dans la cour dans la nature/dehors Ne sait pas Autre _____	1 2 3 4 5 6 7 8 9	
M14	<u>PRINCIPAL</u> MATÉRIAU DU SOL ENREGISTRER L'OBSERVATION.	MATÉRIAU NATUREL Terre/sable..... 11 Bouse..... 12 MATÉRIAU RUDIMENTAIRE Bois planches 21 Palmes/bambous..... 22 MATÉRIAU MODERNE Parquet ou bois poli..... 31 Carreaux 32 Ciment..... 33 Autre _____ 99	[]	

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

M15	<p><u>PRINCIPAL</u> MATÉRIAU DU MUR</p> <p>ENREGISTRER L'OBSERVATION.</p>	<p>MATÉRIAU NATUREL Terre 11 Pierre 12</p> <p>MATÉRIAU RUDIMENTAIRE Bois planches 21 Palmes/bambous..... 22</p> <p>MATÉRIAU MODERNE Brique..... 31 Semi-dur (terre stabilisée) 32</p> <p>Autre 99</p>	[]	
M16	<p><u>PRINCIPAL</u> MATÉRIAU DU TOIT</p> <p>ENREGISTRER L'OBSERVATION.</p>	<p>MATÉRIAU NATUREL Terre 11 Paille 12</p> <p>MATÉRIAU RUDIMENTAIRE Bois planches 21 Palmes/bambous..... 22</p> <p>MATÉRIAU MODERNE Tôle 31 Tuile 32 Dalle 33</p> <p>Autre 99</p>	[]	

SECTION Q : Caractéristiques sociodémographiques du répondant

N0.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	SAUT
Q00	Sexe du parent	1= Masculin 2= Féminin	[]	
Q01	Quelle est votre date de naissance ?	<i>Ne connaît pas le mois inscrire 00</i> <i>Ne connaît pas l'année inscrire 00</i> <i>Si date de naissance obtenue</i>	Mois [] [] Année [] []	Si date de naissance obtenue, ALLEZ à Q3
Q02	Quel âge avez-vous ?	Age en année révolue SI NSP METTRE 99	[] []	
Q03	Quel est votre statut matrimonial ?	1 = Célibataire 2 = Marié(e) monogame 3 = Marié(e) polygame 4 = Divorcé(e) / séparé(e) 5 = Veuve	[]	
Q04	Quelle est votre relation (lien de parenté) avec le chef de ménage ?	1 = Chef de ménage 2 = Parent/e 3 = Epouse 4 = Enfant 5 = Autre membre du ménage 6 = Aucun lien de parenté	[]	
Q05	Savez-vous lire ou écrire dans une langue ?	1 = Oui 0 = Non	[]	Si Non Allez à Q7

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

Q06	Quel est votre niveau d'instruction ?	<p>1 = Alphabétisé(e) 2 = Maternelle 3 = Primaire (CP1-CM2) 4 = Secondaire 1 (6^{ème} – 3^{ème}) 5 = Secondaire 2 (2nd-T^{le}) 6 = Supérieur 7 = Coranique</p>	[__]	
Q07	Quelle est votre nationalité ?	<p>1=Bénin 2= Togo 3=Burkina Faso 4=Niger 5=Nigéria 6=Autre Pays d'Afrique 9=Autres Pays</p>	[__]	Si Nationalité différent de Bénin, allez Q9
Q08	Quelle est votre ethnie ?	<p>11=Fon et app 12= Adja et app 13=Bariba et app 14=Dendi et app 15=Yoa Lopka et app 16=Ani 17=Bètamaribè et app 18=Peulh et appa 19=Yorouba et app 99= Autre</p>	[__]	
Q09	Quelle religion pratiquez-vous ?	<p>1=Traditionnelle 2= Chrétienne 3= Islam 4= Aucune 9= Autre (Préciser) -----</p>	[__]	
Q10	Possédez-vous de téléphone portable ?	<p>1. Oui 0. Non</p>	[__]	Si 0, saut Q15
Q11	Si Oui, Quel (s) réseau(x) de téléphonie mobile utilisez-vous ?	<p>A. MTN B. MOOV C. Airtel D. Togocel E. Glo Z. Autres _____</p>	[__]	
Q12	Quel type de téléphone possédez-vous ? Android ou sans Android	<p>A. Téléphone ordinaire (non multimédia) B. Téléphone multimédia (ANDROID)</p>	[__]	
Q13	Avez-vous accès à l'Internet (réseaux sociaux : WhatsApp, Facebook, Messenger, etc.) avec votre téléphone multimédia ?	<p>1. Oui 0. Non</p>	[__]	
Q14	Quels sont les réseaux sociaux auxquels vous avez accès ? WhatsApp ou Facebook / Messenger ou Skype Réponses multiples	<p>A= WhatsApp B= Facebook / Messenger C= Skype Z= Instagram Z. Autre (à préciser)</p>	[__] [__] [__] [__]	
Q15	A quelle fréquence avez-vous accès à ces réseaux sociaux ?	<p>1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine)</p>	[__]	
Q16	Quelle est votre fréquence de lecture de journaux / magazines ?	<p>1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine) 4. Pas du tout (Jamais accès aux journaux/magazine)</p>	[__]	
Q17	Quelle est votre fréquence d'écoute de la radio	<p>1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine) 4. Pas du tout (Jamais accès aux journaux/magazine)</p>	[__]	

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

Q18	A quelle fréquence regardez-vous la télévision ?	1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine) 4. Pas du tout (Jamais accès aux journaux/magazine)	[]	
-----	---	--	-----	--

Merci beaucoup

16.5.2 Questionnaire Individuel (3 ans ou plus)

CONFIDENTIEL

SECTION I: IDENTIFICATION		
N°	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
1.	Numéro du questionnaire (A ne pas remplir)	/___/___/___/
2.	Département _____	/___/
3.	Commune : _____	/___/___/
4.	Arrondissement : _____	/___/___/___/
5.	Quartier/Village : _____	/___/___/
6.	Type de milieu (Urbain=1, Rural=2)	/___/
7.	Zone de Dénombrement / Hameau : _____	/___/___/___/
8.	Numéro du ménage	/___/___/___/
9.	Numéro de ligne de la cible enfant présente dans le ménage	/___/___/
10.	Numéro de ligne de la cible adulte présente dans le ménage	/___/___/
11.	Nom de l'enquêteur : _____	/___/___/
12.	Nom du contrôleur/Chef d'équipe _____	/___/
13.	Nom du Superviseur _____	/___/

O	Date de l'enquête /___/___/___/___/ 2021	Durée : []H []Mn
P	Heure de début de l'enquête /___/___/ H /___/___/ Mn	
Q	Langue de l'interview _____	
R	Nombre de visite _____	

CONSENTEMENT ECLAIRE :

SECTION R: FICHE DE RECENSEMENT DES INDIVIDUS DANS LE MENAGE

Mon nom est _____, je travaille pour le **Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)**. Nous interrogeons les personnes ici [*nom du quartier ou du village*] dans le but de recueillir des informations sur la santé de la population.

Vous avez été sélectionné au hasard et j'aimerais vous poser quelques questions. J'aimerais que vous y répondiez avec sincérité. Je ne suis pas venu dans l'intention de porter un jugement sur vous ou sur votre comportement. Nous voulons simplement apprendre plus sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction.

CONFIDENTIEL : La Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 régissant les statistiques publiques fait obligation aux personnes physiques et morales de répondre aux Enquêtes Statistiques Officielles. Elle garantit aussi la confidentialité des réponses individuelles par des sanctions aux contrevenants prévues au Code Pénal. Les renseignements individuels contenus dans ce questionnaire sont confidentiels et couverts par le secret statistique. Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme anonyme conformément à l'article 25 de la Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Vos réponses à ce questionnaire seront tenues strictement confidentielles. Ainsi, personne ne saura comment vous avez répondu. L'interview durera approximativement 20 minutes. Acceptez-vous de participer à cette étude ?

Oui=1 Non=0

Je vous remercie

Si oui

Si non → Fin de l'entretien

MODULE II : Caractéristiques sociodémographiques du répondant

NO.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	SAUT
Q201	Sexe du répondant	1= Masculin 2= Féminin	[]	
Q202	Quelle est votre date de naissance ?	<i>Ne connaît pas le mois inscrire 00</i> <i>Ne connaît pas l'année inscrire 00</i> Si date de naissance obtenue	Mois [] [] Année [] []	
Q203	Quel âge avez-vous ?	Age en année révolue SI NSP METTRE 99	[] [] [] []	
Q204	Quel est votre statut matrimonial ?	1 = Célibataire 2 = Marié(e) monogame 3 = Marié(e) polygame 4 = Divorcé(e) / séparé(e) 5 = Veuve	[]	
Q205	Actuellement, avez-vous une relation de couple, que vous habitez ensemble ou non ? (c'est-à-dire une relation affective ou sexuelle suivie) (lire les items)	1. Oui, avec votre mari 2. Oui, avec un ami, un compagnon 3. Oui, avec une amie, une compagne 4. Oui, avec plusieurs partenaires 5. Non, mais vous avez déjà vécu en couple 6. Non, vous n'avez jamais eu de relation de couple	[]	
Q206	Quelle est votre relation (lien de parenté) avec le chef de ménage ?	1 = Chef de ménage 2 = Parent/e 3 = Epouse 4 = Enfant 5 = Autre membre du ménage 6 = Aucun lien de parenté	[]	
Q207	Savez-vous lire ou écrire dans une langue ?	1 = Oui 0= Non	[]	Si Non Allez à Q209
Q208	Quel est votre niveau d'instruction ?	1 = Alphabétisé(e) 2 = Maternelle 3 = Primaire (CP1-CM2) 4 = Secondaire 1 (6 ^{ème} - 3 ^{ème}) 5 = Secondaire 2 (2 nd -1 ^{le}) 6 = Supérieur 7 = Coranique	[]	
Q209	Quelle est votre nationalité ?	1=Bénin 2= Togo 3=Burkina Faso 4=Niger 5=Nigéria 6=Autre Pays d'Afrique 9=Autres Pays	[]	Si Nationalité différent de Bénin, allez Q211
Q210	Quelle est votre ethnie ?	11=Fon et app 12= Adja et app 13=Bariba et app 14=Dendi et app 15=Yoa Lopka et app 16=Ani 17=Bètamaribè et app 18=Peulh et app 19=Yorouba et app 99= Autre_____	[]	

Q211	Quelle religion pratiquez-vous ?	1=Traditionnelle 2= Chrétienne 3= Islam 4= Aucune 9= Autre (Préciser) -----	<input type="checkbox"/>	
Q212	Quelle est votre situation par rapport au handicap ? (QCM)	A. Aucun handicap B. Handicap mental C. Handicap psychique D. Polyhandicap E. Handicap visuel F. Handicap auditif G. Handicap moteur H. Traumatisme crânien I. Plurihandicap J. Troubles majeurs du comportement K. Maladie invalidante Z. Autre	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Q213	Quelle est l'origine de votre handicap ?	1. Handicap depuis la naissance 2. Après maladie ou accident 9. Autre	<input type="checkbox"/>	
Q214	Possédez-vous de téléphone portable ?	1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>	Si 0, saut Q216
Q215	Si Oui, Quel (s) réseau(x) de téléphonie mobile utilisez-vous ?	A. MTN B. MOOV C. Airtel D. Togocel E. Glo Z. Autres _____	<input type="checkbox"/>	
Q216	Quel type de téléphone possédez-vous ? Android ou sans Android	A. Téléphone ordinaire (non multimédia) B. Téléphone multimédia (ANDROID)	<input type="checkbox"/>	
Q217	Avez-vous accès à l'Internet (réseaux sociaux : WhatsApp, Facebook, Messenger, etc.) avec votre téléphone multimédia ?	1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>	
Q218	Quels sont les réseaux sociaux auxquels vous avez accès ? WhatsApp ou Facebook / Messenger ou Skype Réponses multiples	A= WhatsApp B= Facebook / Messenger C= Skype Z= Instagram Z. Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Q219	A quelle fréquence avez-vous accès à ces réseaux sociaux ?	1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine)	<input type="checkbox"/>	
Q220	Quelle est votre fréquence de lecture de journaux / magazines ?	1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine) 4. Pas du tout (Jamais accès aux journaux/magazine)	<input type="checkbox"/>	
Q221	Quelle est votre fréquence d'écoute de la radio	1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine) 4. Pas du tout (Jamais accès aux journaux/magazine)	<input type="checkbox"/>	
Q222	A quelle fréquence regardez-vous la télévision ?	1. Tous les jours 2. Souvent (4 à 6 jours sur 7 par semaine) 3. Rarement (moins de 3 jours sur 7 par semaine) 4. Pas du tout (Jamais accès aux journaux/magazine)	<input type="checkbox"/>	

MODULE III : CAUSES OU FACTEURS PROBABLES DE VIOLENCE

NO.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	SAUT
Q301	Avez-vous eu des enfants dans votre vie?	1= Oui 0= Non	[]	Si non, saut Q307
Q302	Combien d'enfants (naissances vivantes) avez-vous eu dans votre vie ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q303	Combien d'enfants (naissances vivantes) de sexe Masculin avez-vous eu dans votre vie ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q304	Combien d'enfants (naissances vivantes) de sexe Féminin avez-vous eu dans votre vie ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q305	Combien d'enfants (naissances vivantes) avez-vous eu avec votre conjoint actuel / dernier conjoints ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q306	Combien d'enfants (naissances vivantes) de sexe Masculin avez-vous eu avec votre conjoint actuel / dernier conjoints ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q307	Combien d'enfants vivent – ils avec vous actuellement ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q308	Combien d'enfants de masculin vivent – ils avec vous actuellement ?	Saisir le nombre d'enfants	[][]	
Q309	Considérez-vous qu'au cours des 12 derniers mois, pour les tâches ménagères dans votre couple (courses, ménage, vaisselle, lessive, cuisine... mais pas le bricolage ni le jardinage)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vous avez pris en charge l'essentiel des tâches 2. Les tâches ont été partagées avec votre conjoint (compagne) 3. Votre conjoint a pris en charge l'essentiel du travail 4. Une autre personne vivant au foyer s'occupe de toutes les tâches ménagères 	[]	
Q310	Considérez-vous qu'au cours des 12 derniers mois, pour s'occuper des enfants :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vous avez pris en charge l'essentiel des tâches ; 2. Les tâches ont été partagées avec votre conjoint (compagne) 3. Votre conjoint a pris en charge l'essentiel du travail 4. Une autre personne vivant au foyer s'en occupe 	[]	
Q311	Votre foyer dispose-t-il de l'aide d'une personne extérieure rémunérée ou non ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour les tâches ménagères uniquement 2. Pour s'occuper des enfants uniquement 3. Oui pour les deux ; 4. Non, aucun 	[]	

MODULE IV : ACTES DE VIOLENCES VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES SUBIS AU COURS DES 12 DERNIER MOIS (ACTES RECENTS)

Nous allons maintenant parler de faits qui ont pu vous arriver (quel que soit le lieu) au cours des 12 derniers mois c'est-à-dire depuis octobre 2020 jusqu'à ce jour		
Q401A	Depuis octobre 2020 à ce jour, est-ce que quelqu'un/groupe de personnes vous a insulté ou injurié ?	1. Oui 0. Non
Q401B	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un ou un groupe de personnes, a-t-il tenté de contrôler vos sorties (de l'école, du travail, à la maison) et vos relations (de l'école, du travail, à la maison) contre votre gré ?	1. Oui 0. Non

Q401C	Depuis octobre 2020 à ce jour, en allant ou en sortant/rentrant des classes, des cours ou du bureau / travail ou marché ou maison, quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il suivi avec insistance, à pied, à moto, à vélo ou à voiture ?		1. Oui 0. Non			
Q401D	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un/groupe de personnes vous a méprisé, dévalorisé, dénigré, comméré ou tenu des propos mensongers/moqueurs à votre égard à l'école?		1. Oui 0. Non			
Q401E	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un ou un groupe de personnes vous a-t-il regardé avec insistance à l'école, au bureau / travail ou marché ou à la maison ?					
Q402	Parmi tous les actes de violences verbales ou psychologiques subi au cours des 12 derniers mois, lequel est le plus récent ?					
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insulte ou injure 2. Suivre avec insistance, à pied, à moto, à vélo ou à voiture 3. Contrôle des sorties de l'école et des relations à l'école 4. Mépris, dévalorisation, dénigrement, commérage ou tenu de propos mensongers/moqueurs 5. Regard avec insistance 					
Q403	La dernière fois que c'est arrivé, de qui aviez-vous été victime de cet acte ?					
	11	Un camarade/un élève /étudiant / collègue	19	Père/mari de la mère	27	Autre beau-parent
	12	Une camarade/une élève/étudiante	20	Sœur / Frère	28	Employeur/quelqu'un / patron(ne)
	13	Un enseignant	21	Fille / Fils	29	Police/Soldat
	14	Une enseignante	22	Autre parent	99	Autre à préciser
	15	Un responsable/personnel administratif	23	Petit-e ami-e / conjoint-e actuel-le		
	16	Groupe de personnes	24	Petit-e ami-e / conjoint-e précédent		
	17	Mère/femme du père	25	Beau-père		
	18	Délégué/Leader d'association	26	Belle-mère		
Q404	A quel endroit avez-vous été victime de cet acte la dernière fois ?					
	<ol style="list-style-type: none"> A. En salle de cours B. Dans la cours de l'établissement C. Dans la bibliothèque D. Restaurant / cuisine E. Sur un terrain de jeu F. Dans le bureau d'un enseignant G. Bureau d'un personnel administratif H. Dans les toilettes I. Au dortoir 		<ol style="list-style-type: none"> J. Au marché K. Au service / lieu de travail, bureau de collègue L. Au service / bureau du patron M. Dans la cours de la maison N. En chambre à la maison O. A la cuisine P. Dans la rue / sur la voie Z. Autre préciser 			
Q405	A quelle fréquence avez-vous subi ou avez-vous été victime de cet acte de violence ?					
	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rarement 2) Quelquefois 3) Souvent / Fréquemment (de temps en temps) 4) Pas au cours des 12 dernier mois 					
Q407	NB : Une seule réponse possible : Si l'enquête n'a cité aucun acte de violence verbales et psychologiques, PASSER A Q317					
	Parmi tous ces faits que vous avez déclaré avoir subi depuis octobre 2020 à ce jour, quel est selon vous, l'acte que vous jugez comme étant le plus grave ?					
	Encercler la modalité correspondante					
	Types d'actes/faits					
	Insulte ou injure			1		
	Suivre avec insistance, à pied, à moto, à vélo ou à voiture			2		
Contrôle des sorties de l'école et des relations à l'école			3			
Mépris, dévalorisation, dénigrement, commérage ou tenu de propos mensongers/moqueurs			4			
Regard avec insistance			5			
Q408	Considérez-vous que ce fait ait cessé complètement?			1. Oui 0. Non		

Q409	Lorsque ce fait s'est produit la dernière fois, pensez-vous que votre agresseur (ou l'auteur) avait pris de l'alcool ou de la drogue ?		1. Oui 0. Non																																												
Q410	Vous-même, aviez-vous pris de l'alcool ou de la drogue ?		1. Oui 0. Non																																												
Q411	La dernière fois que vous avez été victime de cette grave situation, comment avez-vous réagi immédiatement ? NB : Une seule réponse possible																																														
	vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur		1																																												
	vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes		2																																												
	vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)		3																																												
	vous avez crié et appelé au secours		4																																												
	vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement		5																																												
	vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur		6																																												
	vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait		7																																												
	vous avez changé d'emploi / d'établissement		8																																												
	vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours		10																																												
Autre (à préciser)		9																																													
Q412	Pour ce fait que vous avez subi et que vous considérez comme étant grave, à qui d'autre en avez-vous parlé en premier lieu ?																																														
	1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux victimes ONG / CPS																																									
	2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice																																									
	3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader religieux																																									
	4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)																																									
Q413	Est-ce que vous-même (ou quelqu'un d'autre) avez (avait) porté plainte ?			1. Oui Non →																																											
Q414	Si oui, auprès de qui/quelle institution aviez-vous eu recours ?			Q415. Avez-vous trouvé satisfaction auprès de la personne /l'institution à qui vous avez eu recours ?																																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recours</th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avocat/huissier</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Tribunal</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Police/</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Chef de quartier/village</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Administration de l'école/établissement</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Recours	Oui	Non	Avocat/huissier	1	0	Tribunal	1	0	Police/	1	0	Chef de quartier/village	1	0	Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0	Administration de l'école/établissement	1	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avocat/huissier</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Tribunal</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Police/Gendarmerie</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Chef de quartier/village</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Administration de l'école/établissement</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>				Oui	Non	Avocat/huissier	1	0	Tribunal	1	0	Police/Gendarmerie	1	0	Chef de quartier/village	1	0	Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1	0	Administration de l'école/établissement	1
Recours	Oui	Non																																													
Avocat/huissier	1	0																																													
Tribunal	1	0																																													
Police/	1	0																																													
Chef de quartier/village	1	0																																													
Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0																																													
Administration de l'école/établissement	1	0																																													
	Oui	Non																																													
Avocat/huissier	1	0																																													
Tribunal	1	0																																													
Police/Gendarmerie	1	0																																													
Chef de quartier/village	1	0																																													
Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1	0																																													
Administration de l'école/établissement	1	0																																													
Q416	Quelles répercussion cette violence a eu sur vous ? Plusieurs réponses possibles																																														
<ul style="list-style-type: none"> A. Conséquence psychologiques (peur, traumatisme, stress, etc.) B. Douleurs/blessures C. Frais médicaux /Dépenses D. Problèmes sociaux (conflits conjugaux, divorce, etc.) E. Tentative de suicide F. Performances/rendement au travail/Echec scolaires/changement d'école/d'établissement/Refus de fréquenter/abandon du travail, des classes G. Aucune Z. Autre (à préciser) 																																															

MODULE V : ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUES SUBIS AU COURS DES 12 DERNIER MOIS (ACTES RECENTS)

Nous allons maintenant parler de faits qui ont pu vous arriver (quel que soit le lieu) au cours des 12 derniers mois c'est-à-dire depuis octobre 2020 jusqu'à ce jour						
Q501A	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un vous a-t-il frappé, giflé ou a-t-il exercé contre vous d'autres types de brutalités physiques dans votre établissement/lien de travail, domicile ou quelques part?				1. Oui 0. Non	
Q501B	Depuis octobre 2020 à ce jour, est-ce que quelqu'un vous a menacé ou attaqué avec un objet dangereux (arme, couteau, machette, gaz lacrymogène, bouteille, pistolet, flèche, lance...) ou a-t-on tenté de vous tuer, de vous étrangler, de vous mordre, de vous poignarder au sein du /Etablissement /lieu de travail/maison ou lorsque vous rentriez des classes ou lorsque vous y alliez?				1. Oui 0. Non	
Q501C	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un/groupe de personnes a-t-il pris/tenté de prendre avec force votre sac, votre téléphone, vos bijoux ou tout autre objet au sein de votre contre votre gré ou lorsque vous rentriez des classes ou lorsque vous y alliez ?				1. Oui 0. Non	
Q501D	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il enfermé dans une salle/votre chambre scolaire ou vous a empêché de sortir avec brutalité au sein de votre établissement ?				1. Oui 0. Non	
Q501E	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un/groupe de personnes a-t-il essayé de vous brutaliser ou en vous empêchant de rentrer chez vous à la sortie des classes/ du travail/ marché, spectacle/ contre votre gré ?					
Q502	Parmi tous les actes de violences physiques subi au cours des 12 derniers mois, lequel est le plus récent ?					
	1) Frappe, gifles et autres brutalités 2) Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux 3) Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet 4) Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité 5) Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes/ du travail / du marché, etc.					
Q503	La dernière fois que c'est arrivé, de qui aviez-vous été victime de cet acte ?					
	11	Un camarade/un élève /étudiant / collègue	19	Père/mari de la mère	27	Autre beau-parent
	12	Une camarade/une élève/étudiante	20	Sœur / Frère	28	Employeur/quelqu'un / patron(ne)
	13	Un enseignant	21	Fille / Fils	29	Police/Soldat
	14	Une enseignante	22	Autre parent	99	Autre à préciser
	15	Un responsable/personnel administratif	23	Petit-e ami-e / conjoint-e actuel-le		
	16	Groupe de personnes	24	Petit-e ami-e / conjoint-e précédent		
	17	Mère/femme du père	25	Beau-père		
	18	Délégué/Leader d'association	26	Belle-mère		
Q504	A quel endroit avez-vous été victime de cet acte la dernière fois ?					
	10. En salle de cours 11. Dans la cours de l'établissement 12. Dans la bibliothèque 13. Restaurant / cuisine 14. Sur un terrain de jeu 15. Dans le bureau d'un enseignant 16. Bureau d'un personnel administratif 17. Dans les toilettes 18. Au dortoir		19. Au marché 20. Au service / lieu de travail, bureau de collègue 21. Au service / bureau du patron 22. Dans la cours de la maison 23. En chambre à la maison 24. A la cuisine 25. Dans la rue / sur la voie 99. Autre préciser			
Q505	A quelle fréquence avez-vous subi ou avez-vous été victime de cet acte de violence ?					
	1. Rarement 2. Quelquefois 3. Souvent / Fréquemment (de temps en temps) 4. Pas au cours des 12 dernier mois					
Q507	<u>NB : Une seule réponse possible : Si l'enquête n'a cité aucun acte de violence physique, PASSER A Q317</u> Parmi tous ces faits que vous avez déclaré avoir subi depuis octobre 2020 à ce jour, quel est selon vous, <u>l'acte que vous jugez comme étant le plus grave ?</u>					

Encercler la modalité correspondante																									
Types d'actes/faits																									
	<table border="1"> <tr> <td>Frappe, gifles et autres brutalités</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Frappe, gifles et autres brutalités	1	Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux	2	Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet	3	Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité	4	Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes	5														
Frappe, gifles et autres brutalités	1																								
Menace ou attaque avec une arme ou tout un objet dangereux	2																								
Prise avec force du sac, du portefeuille ou tout autre objet	3																								
Enfermement dans un bureau/ salle ou empêchement de sortir avec brutalité	4																								
Empêchement de rentrer chez soi à la sortie des classes	5																								
Q508	Considérez-vous que ce fait ait cessé complètement? <table border="1"> <tr> <td>1. Oui</td> </tr> <tr> <td>0. Non</td> </tr> </table>	1. Oui	0. Non																						
1. Oui																									
0. Non																									
Q509	Lorsque ce fait s'est produit la dernière fois, pensez-vous que votre agresseur (ou l'auteur) avait pris de l'alcool ou de la drogue ? <table border="1"> <tr> <td>1. Oui</td> </tr> <tr> <td>0. Non</td> </tr> </table>	1. Oui	0. Non																						
1. Oui																									
0. Non																									
Q510	Vous-même, aviez-vous pris de l'alcool ou de la drogue ? <table border="1"> <tr> <td>1. Oui</td> </tr> <tr> <td>0. Non</td> </tr> </table>	1. Oui	0. Non																						
1. Oui																									
0. Non																									
Q511	La dernière fois que vous avez été victime de cette grave situation, comment avez-vous réagi immédiatement ? NB : Une seule réponse possible <table border="1"> <tr> <td>vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>vous avez crié et appelé au secours</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> <tr> <td>vous avez changé d'emploi / d'établissement</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Autre (à préciser)</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> </table>	vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur	1	vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes	2	vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)	3	vous avez crié et appelé au secours	4	vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement	5	vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur	6	vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait	7	vous avez changé d'emploi / d'établissement	8	vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours	10	Autre (à préciser)	9				
vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur	1																								
vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes	2																								
vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)	3																								
vous avez crié et appelé au secours	4																								
vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement	5																								
vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur	6																								
vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait	7																								
vous avez changé d'emploi / d'établissement	8																								
vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours	10																								
Autre (à préciser)	9																								
Q512	Pour ce fait que vous avez subi et que vous considérez comme étant grave, à qui d'autre en avez-vous parlé en premier lieu ? <table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>Une enseignante/une responsable</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td>Une association d'assistance aux victimes ONG / CPS</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td>Père/Frère/Oncle</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td>Justice</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td>Mère/Sœur/Tante</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td>Chef du village/quartier/Leader religieux</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Un enseignant/un responsable</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td>Police/Gendarmerie</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td>Autre (à préciser)</td> </tr> </table>	1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux victimes ONG / CPS	2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice	3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader religieux	4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)
1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux victimes ONG / CPS																				
2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice																				
3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader religieux																				
4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)																				
Q513	Est-ce que vous-même (ou quelqu'un d'autre) avez porté plainte ? <table border="1"> <tr> <td>2. Oui</td> </tr> <tr> <td>Non →</td> </tr> </table>	2. Oui	Non →																						
2. Oui																									
Non →																									
Q514	Si oui, auprès de qui/quelle institution aviez-vous eu recours ? <table border="1"> <thead> <tr> <th>Recours</th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avocat/huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Tribunal</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Police/Gendarmerie</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Chef de quartier/village</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Administration de l'école/établissement</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	Recours	Oui	Non	Avocat/huissier	1	0	Tribunal	1	0	Police/Gendarmerie	1	0	Chef de quartier/village	1	0	Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0	Administration de l'école/établissement	1	0			
Recours	Oui	Non																							
Avocat/huissier	1	0																							
Tribunal	1	0																							
Police/Gendarmerie	1	0																							
Chef de quartier/village	1	0																							
Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0																							
Administration de l'école/établissement	1	0																							
Q515	Avez-vous trouvé satisfaction auprès de la personne /l'institution à qui vous avez eu recours ? <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avocat/huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Tribunal</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Police/Gendarmerie</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Chef de quartier/village</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Administration de l'école/établissement</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non	Avocat/huissier	1	0	Tribunal	1	0	Police/Gendarmerie	1	0	Chef de quartier/village	1	0	Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1	0	Administration de l'école/établissement	1	0			
	Oui	Non																							
Avocat/huissier	1	0																							
Tribunal	1	0																							
Police/Gendarmerie	1	0																							
Chef de quartier/village	1	0																							
Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1	0																							
Administration de l'école/établissement	1	0																							
Q516	Quelles répercussions cette violence a eu sur vous ? <p style="text-align: center;">Plusieurs réponses possibles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Conséquence psychologiques (peur, traumatisme, stress, etc.) 2) Douleurs/blessures et autres atteintes corporelles/physiques 3) Frais médicaux /Dépenses 																								

	4) Problèmes sociaux (conflits conjugaux, divorce, etc.) 5) Tentative de suicide 6) Performances/rendement au travail/Echec scolaires/changement d'école/d'établissement/Refus de fréquenter/abandon du travail, des classes 7) Aucune 9. Autre (à préciser)
--	--

MODULE VI : ACTES DE VIOLENCE ECONOMIQUES SUBIS AU COURS DES 12 DERNIER MOIS (ACTES RECENTS)

Nous allons maintenant parler de faits qui ont pu vous arriver (quel que soit le lieu) au cours des 12 derniers mois c'est-à-dire depuis octobre 2020 jusqu'à ce jour						
Q601A	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il demandé/forcé d'avoir des services (emploi, notes, etc.) en échange de l'argent alors que vous ne le désiriez pas ?				1. Oui 0. Non	
Q601B	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes a-t-il demandé de payer pour avoir accès à certains services (salles de cours ou de TP/TD à l'école) ?				1. Oui 0. Non	
Q601C	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes a-t-il demandé de l'argent pour que vous bénéficiiez d'un service (à l'école, au marché, à la maison, etc.) alors que vous ne le désiriez pas ?				1. Oui 0. Non	
Q601D	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il demandé de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle etc.				1. Oui 0. Non	
Q601E	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il empêché l'accès à l'argent ou d'exercer des activités vous permettant de gagner de l'argent ?					
Q602	Parmi tous les actes de violences verbales ou psychologiques subi au cours des 12 derniers mois, lequel est le plus récent ?					
	1) Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent 2) Contrainte/forcé d'acheter les services / notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique ou de service 3) Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD 4) Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle etc. 5) Empêcher l'accès à l'argent					
Q603	La dernière fois que c'est arrivé, de qui aviez-vous été victime de cet acte ?					
	11	Un camarade/un élève /étudiant / collègue	19	Père/mari de la mère	27	Autre beau-parent
	12	Une camarade/une élève/étudiante	20	Sœur / Frère	28	Employeur/quelqu'un / patron
	13	Un enseignant	21	Fille / Fils	29	Police/Soldat
	14	Une enseignante	22	Autre parent	99	Autre à préciser
	15	Un responsable/personnel administratif	23	Petit-e ami-e / conjoint-e actuel-le		
	16	Groupe de personnes	24	Petit-e ami-e / conjoint-e précédent		
	17	Mère/femme du père	25	Beau-père		
	18	Délégué/Leader d'association	26	Belle-mère		
Q604	A quel endroit avez-vous été victime de cet acte la dernière fois ?					
	1) En salle de cours 2) Dans la cours de l'établissement 3) Dans la bibliothèque 4) Restaurant / cuisine 5) Sur un terrain de jeu 6) Dans le bureau d'un enseignant 7) Bureau d'un personnel administratif 8) Dans les toilettes 9) Au dortoir		10) Au marché 11) Au service / lieu de travail, bureau de collègue 12) Au service / bureau du patron 13) Dans la cours de la maison 14) En chambre à la maison 15) A la cuisine 16) Dans la rue / sur la voie 99. Autre préciser			

Q605	A quelle fréquence avez-vous subi ou avez-vous été victime de cet acte de violence ?					
	1) Rarement 2) Quelquefois 3) Souvent / Fréquemment (de temps en temps) 4) Pas au cours des 12 dernier mois					
Q606	A quelle fréquence avez-vous subi ou avez-vous été victime de cet acte de violence ?					
	1. Fréquemment (de temps en temps) 2. Rarement (une fois en passant) 3. Pas au cours des 12 dernier mois					
Q607	NB : Une seule réponse possible : Si l'enquêté n'a cité aucun acte de violence verbales et psychologiques, PASSER A Q317 Parmi tous ces faits que vous avez déclaré avoir subi depuis octobre 2020 à ce jour, quel est selon vous, l'acte que vous jugez comme étant le plus grave ? Encercler la modalité correspondante					
	Types d'actes/faits					
	Demande/forcé d'avoir les services/ notes en échange de l'argent				1	
	Contrainte/forcé d'acheter les services / notes de cours ou de toute autre document ou équipement pédagogique ou de service				2	
	Demande de payer pour avoir accès aux salles de jeux, de cours ou de TP/TD				3	
	Demande de donner de l'argent pour bénéficier d'un service à l'école, à la maison/spectacle etc.				4	
Empêcher l'accès à l'argent				5		
Q608	Considérez-vous que ce fait ait cessé complètement ?			1. Oui 0. Non		
Q609	Lorsque ce fait s'est produit la dernière fois, pensez-vous que votre agresseur (ou l'auteur) avait pris de l'alcool ou de la drogue ?			1. Oui 0. Non		
Q610	Vous-même, aviez-vous pris de l'alcool ou de la drogue ?			1. Oui 0. Non		
Q611	La dernière fois que vous avez été victime de cette grave situation, comment avez-vous réagi immédiatement ?					
	NB : Une seule réponse possible					
	vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur				1	
	vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes				2	
	vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)				3	
	vous avez crié et appelé au secours				4	
	vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement				5	
	vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur				6	
	vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait				7	
	vous avez changé d'emploi / d'établissement				8	
vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours				10		
Autre (à préciser)				9		
Q612	Pour ce fait que vous avez subi et que vous considérez comme étant grave, à qui d'autre en avez-vous parlé en premier lieu?					
	1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux ONG / CPS
	2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice
	3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader re
	4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)
Q613	Est-ce que vous-même (ou quelqu'un d'autre) avez porté plainte ?				3. Oui Non →	

Q614	Si oui, auprès de qui/quelle institution aviez-vous eu recours ?			Q615. Avez-vous trouvé satisfaction auprès de la personne /l'institution à qui vous avez eu recours ?																																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recours</th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avocat/huissier</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Tribunal</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Police/Gendarmerie</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Chef de quartier/village</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Administration de l'école/établissement</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Recours	Oui		Non	Avocat/huissier	1	0	Tribunal	1	0	Police/Gendarmerie	1	0	Chef de quartier/village	1	0	Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0	Administration de l'école/établissement	1	0			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avocat/huissier</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tribunal</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Police/Gendarmerie</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de quartier/village</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Administration de l'école/établissement</td> <td>1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non	Avocat/huissier	1		Tribunal	1		Police/Gendarmerie	1		Chef de quartier/village	1		Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1		Administration de l'école/établissement	1	
Recours	Oui	Non																																													
Avocat/huissier	1	0																																													
Tribunal	1	0																																													
Police/Gendarmerie	1	0																																													
Chef de quartier/village	1	0																																													
Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0																																													
Administration de l'école/établissement	1	0																																													
	Oui	Non																																													
Avocat/huissier	1																																														
Tribunal	1																																														
Police/Gendarmerie	1																																														
Chef de quartier/village	1																																														
Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1																																														
Administration de l'école/établissement	1																																														
Q616	Quelles conséquences avez-vous eu ? Plusieurs réponses possibles <ol style="list-style-type: none"> 1) Conséquence psychologiques (peur, traumatisme, stress, etc.) 2) Douleurs/blessures et autres atteintes corporelles/physiques 3) Frais médicaux /Dépenses 4) Problèmes sociaux (conflits conjugaux, divorce, etc.) 5) Tentative de suicide 6) Performances/rendement au travail/Echec scolaires/changement d'école/d'établissement/Refus de fréquenter/abandon du travail, des classes 7) Aucune 9. Autre (à préciser) 																																														

MODULE VII : ACTES DE VIOLENCES SEXUELLES SUBIS AU COURS DES 12 DERNIER MOIS (ACTES RECENTS)

Nous allons maintenant parler de faits qui ont pu vous arriver (quel que soit le lieu) au cours des 12 derniers mois c'est-à-dire depuis octobre 2020 jusqu'à ce jour		
Q701A	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes a-t-il touché une partie intime de votre corps (vos seins, vos fesses), vous a caressé, vous a coïncé pour vous embrasser ou a tenté de vous embrasser au sein de l'école, du service/lieu de travail, au marché ou sur le chemin de l'école, du service, du marché contre votre volonté?	1. Oui 0. Non
Q701B	Depuis octobre 2020 à ce jour , est-ce que quelqu'un/groupe de personnes a essayé, sans y parvenir, ou est parvenu à avoir des rapports sexuels avec vous au sein de l'école du service/lieu de travail, au marché ou sur le chemin de l'école, du service, du marché contre votre volonté ?	1. Oui 0. Non
Q701C	Depuis octobre 2020 à ce jour , est-ce que quelqu'un/groupe de personnes vous a forcé à avoir des rapports sexuels, a essayé ou est parvenu à avoir avec vous un rapport sexuel pour avoir des notes ou améliorer vos notes ou trouver d'emploi ou donner certains services, contre votre gré ?	1. Oui 0. Non
Q701D	Depuis octobre 2020 à ce jour , est-ce que quelqu'un/groupe de personnes a essayé, ou vous a forcé à voir des images pornographiques au sein de l'école ou sur le chemin de l'école, du marché, travail contre votre volonté ?	1. Oui 0. Non
Q701E	Depuis octobre 2020 à ce jour , est-ce que quelqu'un/groupe de personnes vous a montré, présenté ou forcé à voir ses organes génitaux au sein de l'école, maison, marché ou sur le chemin de l'école, du service/travail, maison contre votre volonté ?	1. Oui 0. Non
Q701F	Depuis octobre 2020 à ce jour , pensez-vous que vous avez subi des punitions de façon permanente de quelqu'un/groupe de personnes à qui vous avez refusé des avances dans votre école/établissement/service?	1. Oui 0. Non
Q701G	Depuis octobre 2020 à ce jour , avez-vous été déjà harcelé (des avances gênantes avec insistance) par quelqu'un ou un groupe de personnes dans votre établissement/ université/ entreprise, etc. ?	1. Oui 0. Non
Q701H	Depuis octobre 2020 à ce jour , quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il fait des avances alors que vous ne désiriez, y compris pour que vous bénéficiiez d'un service à l'école/marché/service?	1. Oui 0. Non
Q701I	Depuis octobre 2020 à ce jour , pensez-vous que vous avez été victime d'un regard gênant de la part de quelqu'un ou un groupe de personnes à l'école/service/marché ?	1. Oui 0. Non
Q702	Parmi tous les actes de violences verbales ou psychologiques subi au cours des 12 derniers mois, lequel est le plus récent ? <ol style="list-style-type: none"> 1) Attouchement 2) Rapports sexuels forcé/viol/tentative de viol 3) Rapports sexuels 	

	4) Imposition d'images pornographiques 5) Outrage à la pudeur 6) Harcèlement 7) Punitons pour refus des avances 8) Avances non désirées 9) Regard gênant					
Q703	La dernière fois que c'est arrivé, de qui aviez-vous été victime de cet acte ?					
	11	Un camarade/un élève /étudiant / collègue	19	Père/mari de la mère	27	Autre beau-parent
	12	Une camarade/une élève/étudiante	20	Sœur / Frère	28	Employeur/quelqu'un / patron(ne)
	13	Un enseignant	21	Fille / Fils	29	Police/Soldat
	14	Une enseignante	22	Autre parent	99	Autre à préciser
	15	Un responsable/personnel administratif	23	Petit-e ami-e / conjoint-e actuel-le		
	16	Groupe de personnes	24	Petit-e ami-e / conjoint-e précédent		
	17	Mère/femme du père	25	Beau-père		
	18	Délégué/Leader d'association	26	Belle-mère		
Q708	Considérez-vous que ce fait ait cessé complètement?				1. Oui 0. Non	
Q709	Lorsque ce fait s'est produit la dernière fois, pensez-vous que votre agresseur (ou l'auteur) avait pris de l'alcool ou de la drogue ?				1. Oui 0. Non	
Q710	Vous-même, aviez-vous pris de l'alcool ou de la drogue ?				1. Oui 0. Non	
Q711	La dernière fois que vous avez été victime de cette grave situation, comment avez-vous réagi immédiatement ? NB : Une seule réponse possible					
		vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur			1	
		vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes			2	
		vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)			3	
		vous avez crié et appelé au secours			4	
		vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement			5	
		vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur			6	
		vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait			7	
		vous avez changé d'emploi / d'établissement			8	
		vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours			10	
		Autre (à préciser)			9	
Q712	Pour ce fait que vous avez subi et que vous considérez comme étant grave, à qui d'autre en avez-vous parlé en premier lieu ?					
	1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux victimes ONG / CPS
	2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice
	3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader religieux
	4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)
Q713	Est-ce que vous-même (ou quelqu'un d'autre) avez porté plainte ?				4. Oui Non →	
Q714	Si oui, auprès de qui/quelle institution aviez-vous eu recours ?			Q715. Avez-vous trouvé satisfaction auprès de la personne //l'institution à qui vous avez eu recours ?		
	Recours	Oui	Non		Oui	Non
	Avocat/huissier	1	0	Avocat/huissier	1	0
	Tribunal	1	0	Tribunal	1	0
	Police/Gendarmerie	1	0	Police/Gendarmerie	1	0
	Chef de quartier/village	1	0	Chef de quartier/village	1	0

	Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0		Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1	0
	Administration de l'école/établissement	1	0		Administration de l'école/établissement	1	0
Q716	Quelles conséquences avez-vous eu ? Plusieurs réponses possibles <ol style="list-style-type: none"> 1. Conséquence psychologiques (peur, traumatisme, stress, etc.) 2. Douleurs/blessures et autres atteintes corporelles/physiques 3. Frais médicaux /Dépenses 4. Problèmes sociaux (conflits conjugaux, divorce, etc.) 5. Tentative de suicide 6. Performances/rendement au travail/Echec scolaires/changement d'école/d'établissement/Refus de fréquenter/abandon du travail, des classes 7. Aucune 9. Autre (à préciser) 						

MODULE VII : ACTES DE VIOLENCES EN LIGNE SUBIS AU COURS DES 12 DERNIER MOIS (ACTES RECENTS)

Nous allons maintenant parler de faits qui ont pu vous arriver (quel que soit le lieu) au cours des 12 derniers mois c'est-à-dire depuis octobre 2020 jusqu'à ce jour					
Q801A	Depuis octobre 2020 à ce jour, est-ce que quelqu'un/groupe de personnes vous <u>a proféré des menaces de violence à l'aide des NTIC (par internet)</u>?				1. Oui 0. Non
Q801B	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un/groupe de personnes vous a-t-il <u>a fait subir des actes de discrimination à l'aide des NTIC (par internet)</u>				1. Oui 0. Non
Q801C	Depuis octobre 2020 à ce jour, est-ce que quelqu'un/groupe de personnes vous <u>a harcelé en ligne (par internet)</u> ?				1. Oui 0. Non
Q801D	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un/groupe de personnes vous <u>a fait subir des actes de doxxing (par internet)</u> à votre égard à l'école, à la maison, au marché, au service, au spectacle?				1. Oui 0. Non
Q801E	Depuis octobre 2020 à ce jour, quelqu'un ou un groupe de personnes vous a-t-il <u>a diffusé des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation (par internet)</u> à l'école ?				1. Oui 0. Non
Q802	Parmi tous les actes de violences verbales ou psychologiques subi au cours des 12 derniers mois, lequel est le plus récent ?				
	<ol style="list-style-type: none"> 1) Proférer des menaces de violence 2) Faire subir des actes de discrimination 3) Harcèlement en ligne, 4) Faire subir des actes de doxxing, 5) Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation 				
Q803	La dernière fois que c'est arrivé, de qui aviez-vous été victime de cet acte ?				
	11	Un camarade/un élève /étudiant / collègue	19	Père/mari de la mère	27 Autre beau-parent
	12	Une camarade/une élève/étudiante	20	Sœur / Frère	28 Employeur/quelqu'un / patron(ne)
	13	Un enseignant	21	Fille / Fils	29 Police/Soldat
	14	Une enseignante	22	Autre parent	99 Autre à préciser
	15	Un responsable/personnel administratif	23	Petit-e ami-e / conjoint-e actuel-le	
	16	Groupe de personnes	24	Petit-e ami-e / conjoint-e précédent	
	17	Mère/femme du père	25	Beau-père	
	18	Délégué/Leader d'association	26	Belle-mère	
Q804	A quel endroit avez-vous été victime de cet acte la dernière fois ?				
	<ol style="list-style-type: none"> 10. En salle de cours 11. Dans la cours de l'établissement 12. Dans la bibliothèque 13. Restaurant / cuisine 		<ol style="list-style-type: none"> 19. Au marché 20. Au service / lieu de travail, bureau de collègue 21. Au service / bureau du patron 22. Dans la cours de la maison 		

	14. Sur un terrain de jeu 15. Dans le bureau d'un enseignant 16. Bureau d'un personnel administratif 17. Dans les toilettes 18. Au dortoir	23. En chambre à la maison 24. A la cuisine 25. Dans la rue / sur la voie 99. Autre préciser																								
Q805	A quelle fréquence avez-vous subi ou avez-vous été victime de cet acte de violence ?																									
	1. Rarement 2. Quelquefois 3. Souvent / Fréquemment (de temps en temps) 4. Pas au cours des 12 dernier mois																									
Q807	<u>NB : Une seule réponse possible</u> Parmi tous ces faits que vous avez déclaré avoir subi depuis octobre 2020 à ce jour, quel est selon vous, l'acte que vous jugez comme étant le plus grave ?																									
	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Types d'actes/faits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Proférer des menaces de violence</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Faire subir des actes de discrimination</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Harcèlement en ligne, Faire subir des actes de doxing,</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>		Types d'actes/faits		Proférer des menaces de violence	1	Faire subir des actes de discrimination	2	Harcèlement en ligne, Faire subir des actes de doxing,	3	Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation	4		5												
Types d'actes/faits																										
Proférer des menaces de violence	1																									
Faire subir des actes de discrimination	2																									
Harcèlement en ligne, Faire subir des actes de doxing,	3																									
Diffusion des images privées ou à caractère sexuel sans en avoir l'autorisation	4																									
	5																									
Q808	Considérez-vous que ce fait ait cessé complètement ?	1. Oui 0. Non																								
Q809	Lorsque ce fait s'est produit la dernière fois, pensez-vous que votre agresseur (ou l'auteur) avait pris de l'alcool ou de la drogue ?	1. Oui 0. Non																								
Q810	Vous-même, aviez-vous pris de l'alcool ou de la drogue ?	1. Oui 0. Non																								
Q811	La dernière fois que vous avez été victime de cette grave situation, comment avez-vous réagi immédiatement ? <u>NB : Une seule réponse possible</u>																									
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tbody> <tr> <td>vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes</td> <td style="text-align: right;">2</td> </tr> <tr> <td>vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>vous avez crié et appelé au secours</td> <td style="text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait</td> <td style="text-align: right;">7</td> </tr> <tr> <td>vous avez changé d'emploi / d'établissement</td> <td style="text-align: right;">8</td> </tr> <tr> <td>vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>Autre (à préciser)</td> <td style="text-align: right;">9</td> </tr> </tbody> </table>		vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur	1	vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes	2	vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)	3	vous avez crié et appelé au secours	4	vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement	5	vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur	6	vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait	7	vous avez changé d'emploi / d'établissement	8	vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours	10	Autre (à préciser)	9				
vous avez discuté, essayé de dissuader l'auteur	1																									
vous étiez abattu(e) et vous êtes tombée évanouie/vous vous êtes effondrée en larmes	2																									
vous avez tenté de fuir ou de vous échapper/vous avez fui ou vous vous êtes échappé(e)	3																									
vous avez crié et appelé au secours	4																									
vous avez décidé d'informer les parents/responsables d'école/établissement	5																									
vous avez tenté de frapper/vous avez frappé l'auteur	6																									
vous avez décidé de ne rien faire/vous n'avez rien fait	7																									
vous avez changé d'emploi / d'établissement	8																									
vous avez arrêté (temporairement) le travail, les classes ou les cours	10																									
Autre (à préciser)	9																									
Q812	Pour ce fait que vous avez subi et que vous considérez comme étant grave, à qui d'autre en avez-vous parlé en premier lieu ?																									
	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne</td> <td>5</td> <td>Une enseignante/une responsable</td> <td>10</td> <td>Une association d'assistance aux victimes / ONG / CPS</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue</td> <td>6</td> <td>Père/Frère/Oncle</td> <td>11</td> <td>Justice</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue</td> <td>7</td> <td>Mère/Sœur/Tante</td> <td>12</td> <td>Chef du village/quartier/Leader religieux</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Un enseignant/un responsable</td> <td>8</td> <td>Police/Gendarmerie</td> <td>9</td> <td>Autre (à préciser)</td> </tr> </tbody> </table>		1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux victimes / ONG / CPS	2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice	3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader religieux	4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)
1	Ne s'est pas plaint/N'en a parlé à personne	5	Une enseignante/une responsable	10	Une association d'assistance aux victimes / ONG / CPS																					
2	Un camarade/un élève / un étudiant / un collègue	6	Père/Frère/Oncle	11	Justice																					
3	Une camarade/une élève / une étudiante / une collègue	7	Mère/Sœur/Tante	12	Chef du village/quartier/Leader religieux																					
4	Un enseignant/un responsable	8	Police/Gendarmerie	9	Autre (à préciser)																					
Q813	Est-ce que vous-même (ou quelqu'un d'autre) avez porté plainte ?	5. Oui Non →																								
Q814	Si oui, auprès de qui/quelle institution aviez-vous eu recours ?	Q815. Avez-vous trouvé satisfaction auprès de la personne /l'institution à qui vous avez eu recours ? <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Recours</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td></td> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> </table>	Recours	Oui	Non		Oui	Non																		
Recours	Oui	Non		Oui	Non																					

	Avocat/huissier	1	0		Avocat/huissier	1	0	
	Tribunal	1	0		Tribunal	1	0	
	Police/Gendarmerie	1	0		Police/Gendarmerie	1	0	
	Chef de quartier/village	1	0		Chef de quartier/village	1	0	
	Association d'assistance aux victimes/un service social ONG / CPS	1	0		Association d'assistance aux victimes/un service social/ONG/	1	0	
	Administration de l'école/établissement	1	0		Administration de l'école/établissement	1	0	
Q816	Quelles conséquences avez-vous eu ? Plusieurs réponses possibles <ol style="list-style-type: none"> 1. Conséquence psychologiques (peur, traumatisme, stress, etc.) 2. Douleurs/blessures et autres atteintes corporelles/physiques 3. Frais médicaux /Dépenses 4. Problèmes sociaux (conflits conjugaux, divorce, etc.) 5. Tentative de suicide 6. Performances/rendement au travail/Echec scolaires/changement d'école/d'établissement/Refus de fréquenter/abandon du travail, des classes 7. Aucune 9. Autre (à préciser) 							

MODULE VII : VIOLENCES SOCIALES ~ CULTURELLES : EXCISION ET SUCCESSION

NO.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	SAUT
PRATIQUE DES MUTILATIONS GENITALES FEMINIENS				
Q901	Avez-vous déjà entendu parler des Mutilation Génitales Féminine ~ MGF (« excision ») ?	1 = Oui 0 = Non	<input type="checkbox"/>	Si 1 allez à
Q902	Dans certaines localités, il existe une pratique qui consiste à couper une partie des organes génitaux externes des filles. En avez-vous déjà entendu parler ?	1 = Oui 0 = Non	<input type="checkbox"/>	Si Non, Session suivante
Q903	Connaissez-vous certains types de MGF?	1 = Oui 0 = Non	<input type="checkbox"/>	Si Non, allez à
Q904	Quelles sont les formes de MGF que vous connaissez ? Plusieurs réponses (QCMs)	A- Clitoridectomie (ablation du clitoris) B- Excision (ablation du clitoris et des petites lèvres) C- Infibulation (ablation du clitoris, des petites et grandes lèvres et fermeture) Z- Autre (Préciser)_____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Q905	Les MGF sont-elles pratiquées dans ce/cette village / ville ?	1 = Oui 0 = Non 8 = NSP	<input type="checkbox"/>	
Q906	FILTRE L'ENQUETE EST UNE FEMME 1 OUI CONTINUEZ 2 Non Poser les questions par rapport à son conjoint Vous-même, êtes-vous touchée par MGF (excisée) ? Votre conjoint a-t-elle été touchée par les MGF	1 = Oui 0 = Non 8 = Refus/NSP	<input type="checkbox"/>	Si Non ou REFUS, Fin de la section

NO.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	SAUT
Q907	Qui vous a fait MGF (excisée)? Qui a procédé à l'excision de votre conjoint?	11 = Mère 12 = Tante 13 = Grand-mère 14 = Cousine 15 = Parente exciseuse (spécialisée dans les MGF) 16 = Personnel sante 17 = Exciseuse (Personnes spécialisées dans les MGF) 99 = Autres (préciser) 19 = Moi-même /elle-même 98 = NSP	[]	
Q908	Quel type de MGF vous a-t-on fait ? Quel type de MGF a-t-on pratiqué sur votre conjoint ?	1= Clitoridectomie (Couper quelque chose dans la zone génitale) 2= Excision (entailler les parties génitales) 3= Infibulation (fermer la zone du vagin par une suture) 9= Autre (Préciser) _____	[]	
SUCCESSION ET GESTION D'HERITAGE				
Q910	Selon vous, qui assure le plus souvent l'administration des biens d'un défunt	1. Homme (toujours) ; 2. Femme (toujours) ; 3. L'un ou l'autre 8. Ne sait pas		
Q911	Selon vous qui hérite ?	A. Conjoint-e survivant-e non divorcé-e B. Descendants (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants) C. Ascendants (parents, grands-parents, arrière-grands-parents) D. Frères et sœurs selon le « droit de retour E. Tierces personnes (par donation)» X. Ne sait pas Z. Autres (à préciser)		
Q912	La femme hérite toujours de tous les biens	1. Oui 0. Non 8. Ne sait pas		
Q913	La femme bénéficie de la terre au même titre que les hommes	1. Oui 0. Non 8. Ne sait pas		

MODULE X : CONNAISSANCE DU CADRE JURIDIQUE ET AVENIR DES VBG

NO.	QUESTIONS ET FILTRES	MODALITES	CODES	PASSER A
QX01	Connaissez-vous Les lois interdisant et punissant toutes exploitations des femmes et tous traitements dégradants à l'égard des femmes et spécifiquement toutes les formes de violences à l'égard des filles/femmes ?	1= Oui 0= Non	[]	Si 0 passez à L 01

QX02	Quelles sont les lois interdisant et punissant toutes exploitations des femmes et tous traitements dégradants à l'égard des femmes et spécifiquement toutes les formes de violences à l'égard des filles/femmes que vous connaissez?	A. Loi n° 2003-03 du 03/03/2003 portant répression de la pratique des MGF B. Loi n° 2003-04 du 03/03/2003 relative à la SSR C. Loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille D. Loi n° 2005 – 31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA avec protection des malades du SIDA et de leur famille, E. Loi n° 2006-04 du 05 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite des enfants F. Loi sur le harcèlement sexuel votée en 2006 (pas encore promulguée) G. Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 Portant prévention et répression des violences faites aux femmes H. Loi n° 2015-08 portant le Code de l'enfant Z. Autres _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
QX03	Connaissez-vous les droits essentielles des enfants ?	1= Oui 0= Non	<input type="checkbox"/>	Si 0 passez à L 01
QX04	Quelles sont les Droits essentiels des enfants que vous connaissez? QCM	A- Droit à la santé B- Droit à l'éducation C- Droit à la protection D- Droit à la participation Z – Autres _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
QX05	Savez-vous qu'il existe une loi interdisant les VBG y compris la pratique de MGF au Bénin ?	1 = Oui 0= Non	<input type="checkbox"/>	Si Non, allez à L8
QX06	Par quels moyens avez-vous appris l'existence de cette loi ? Réponses multiples (A ne pas citer)	Oui=1 Non=0 A : Télévision B : Radio C : Presse écrite D : Au travail E : Parents F : ONG G : Groupe de femme H : Agent de santé I : Les affaires sociales J : Les autorités religieuses K : Les autorités traditionnelles L : Association de développement M : Réseaux sociaux Z : Autre _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
QX07	Depuis combien d'années le savez- vous ?	(99 Si Ne sait pas)	<input type="checkbox"/>	
QX08	Avez-vous une fois été sensibilisé(e) sur cette loi ?	1 = Oui 0 = Non	<input type="checkbox"/>	Si Non, Allez à L6

QX09	Qui vous a sensibilisé à propos de cette loi? Réponses multiples (A ne pas citer)	Oui=1 Non=0 A : Autorités traditionnelles B : ONG C : Les affaires sociales D : Agents de santé E : Autorités religieuses F : NSP G : Réseaux sociaux H : Association de développement Z : Autre _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
QX10	Quelles sont les autorités impliquées dans l'application de cette loi? Réponses multiples (A ne pas citer)	Oui=1 Non=0 A : Les autorités administratives B : Les autorités religieuses C : Les autorités traditionnelles Z : Autre _____ Y : NSP.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
QX11	Cette loi a-t-elle été une fois appliquée dans votre localité ?	0 = Non 1 = Oui 2 = NSP	<input type="checkbox"/>	
QX12	Connaissez-vous des gens de votre localité qui ont été sanctionnés pour les pratiques des VBG y compris les MGF ?	1 = Oui 0 = Non	<input type="checkbox"/>	
QX13	Connaissez-vous les activités de lutte contre les VBG y compris les MGF dans votre village / ville ?	1 = Oui 0 = Non	<input type="checkbox"/>	Si Non, Allez à L10
QX14	Que pensez-vous de l'efficacité des activités de lutte contre les VBG y compris les MGF organisées dans votre localité ?	1 = Les activités sont efficaces 0 = Les activités ne sont pas efficaces	<input type="checkbox"/>	
QX15	Que proposez-vous pour arrêter les VBG ? AGR = Activités génératrice de revenu	Oui=1 Non=0 A : AGR pour les femmes et enfants pour renforcer leur autonomie B : Sensibilisation par les leaders locaux C : Punition sévère aux auteurs des actes de VBG Z : Autres _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Merci pour votre collaboration !!

16.5.3 Outils de collecte des données qualitatives

Population cibles			Outils
Principales	victimes	Enfants	1. Guide d'entretien individuel semi-directif pour enfants victimes et non victimes 2. Guide pour récit de vit pour enfants victimes 3. Focus groupe pour enfants victimes et non victimes

		Adolescent(e)s et adultes	4. Guide d'entretien individuel semi-directif pour adolescent(e)s et adultes victimes et non victimes 5. Guide pour récit de vit adolescent(e)s et adultes victimes 6. Focus groupe pour adolescent(e)s et adultes victimes et non victimes
secondaires	Témoins (parents/proches de victime)		7. Guide d'entretien individuel semi-directif pour témoins de victimes (idem au 4.)
	Auteurs de violence		8. Guide d'entretien individuel semi-directif pour auteurs de violence
	personnes ressources		9. Guide d'entretien individuel semi-directif pour personnes ressources

CONFIDENTIEL : La Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 régissant les statistiques publiques fait obligation aux personnes physiques et morales de répondre aux Enquêtes Statistiques Officielles. Elle garantit aussi la confidentialité des réponses individuelles par des sanctions aux contrevenants prévues au Code Pénal. Les renseignements individuels contenus dans ce questionnaire sont confidentiels et couverts par le secret statistique. Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme anonyme conformément à l'article 25 de la Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

OUTILS POUR ENFANTS :

1. Guide d'entretien individuel semi-directif pour enfants victimes et non victimes

Guide d'entretien semi-directif pour enfants victimes et non victimes	
Ces enfants seront sélectionnés dans : - Les ménages ordinaires : ceux qui vivent dans un logement avec des parents ou des tuteurs. - La rue : ceux qui vivent et dorment dans la rue la plupart du temps ou dans des foyers d'hébergement temporaire. - Les ménages collectifs : ceux qui sont dans les internats, orphelinats, centres d'hébergement, prisons.	
Introduction : Salutation Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que tu es d'accord avec cela ? As-tu des questions à poser avant de commencer ? I. Informations générales sur l'enquêté(e) 1. Âge 2. Fréquentation scolaire : oui, non, abandon. 2.1. Si non ou abandon : raisons 2.2. Si oui : plus haut niveau atteint 3. Que fais-tu dans la vie ? 4. Situation matrimoniale/affektive 4.1. Est-ce que tu es marié(e)/vit avec quelqu'un/petit copain (petite copine) 4.2. Si marié(e) : conditions dans lesquelles le mariage s'est passé II. Question de départ : Que savez-vous des violences basée sur le genre (VBG) dans votre localité ?	
Terme à aborder	Relances
Définition VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Si je te dis violences basée sur le genre (VBG) : à quoi cela te fait-il penser ? ❖ Et la violence envers les enfants c'est quoi pour toi ? ❖ Quelles différences fais-tu entre la violence en général et la violence faites aux enfants ? Pourquoi ?
Formes VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Selon-toi, quelles sont les formes de violences que les enfants subissent généralement ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Penses-tu que ce sont les mêmes formes pour toutes les catégories d'enfants (filles/garçons, selon l'âge, cas d'handicap, riche/pauvre) ? Pourquoi ? ❖ Que penses-tu des bagarres physiques en général entre les gens ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre adultes ?

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre frères et sœurs ? ▪ Entre les jeunes ? ❖ Parfois des jeunes font des choses que les autres ne trouvent pas corrects et ils se font moquer par d'autres jeunes. Que penses-tu de cela ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ As-tu déjà connu une telle situation ? Peux-tu m'en parler après ? ❖ Parfois des jeunes se mettent à plusieurs pour se moquer d'un autre jeune sur les réseaux sociaux. Que penses-tu de cela ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ As-tu déjà connu une telle situation ? Peux-tu m'en parler après ? ❖ Est-ce que tes ami(e)s ont déjà eu des relations sexuelles ? Et toi-même ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui : veux-tu me parler de comment cela s'est passé la première fois que cela a eu lieu ? ▪ Si non : as-tu l'impression que ton entourage te met la pression pour que tu aies des relations sexuelles ? comment réagis-tu ? ❖ Parfois, il arrive qu'un garçon veuille avoir des relations sexuelles avec une fille et que la fille ne le veuille pas. Que doit-il faire ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est sa petite amie ? ▪ Si c'est sa femme ? ▪ Si ce n'est ni sa femme ni sa petite amie ? ❖ Parfois, il arrive qu'une fille veuille avoir des relations sexuelles avec un garçon et que le garçon ne le veuille pas. Que doit-elle faire ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est son petit ami ? ▪ Si c'est son mari ? ▪ Si ce n'est ni son mari ni son petit ami ?
Manifestations des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Comment ces violences surviennent-elles, le plus souvent ? ❖ Où surviennent-elles le plus souvent ? ❖ Quelle est la fréquence des cas de ces violences ?
Causes des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Selon-toi, qu'est-ce qui favorise la violence ?
Conséquences des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles conséquences¹³ peuvent avoir les violences sur les victimes ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles/morales ? ▪ ? Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles/ morales ? ▪ Social et économique ?
Profil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelle sont selon toi les catégories de personnes qui courent plus de risques de subir des violences que d'autres ?
Profil des potentiels auteurs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelle sont selon toi les catégories de personnes spécifiques qui sont des auteurs de violences ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Penses-tu que ce sont les mêmes personnes qui exercent la violence ? (Ici on veut savoir s'il/elle pense qu'il y a des différences selon le sexe ou l'âge de l'enfant).
Stratégie de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que penses-tu qu'on peut faire pour éviter d'être victimes de violences ? ❖ Que fais-tu toi-même pour éviter de subir des violences ? ❖ Selon toi quelles sont les personnes qui peuvent te protéger de violences éventuelles ?
Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que peut faire un enfant qui a subi une violence pour se faire aider ou pour réclamer justice ? ❖ Que ferais-tu si tu voyais une personne violentée une autre ? ❖ Un enfant victime d'une violence grave doit-il la dénoncer quel que soit l'auteur ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doit-il le faire si c'est un ami ?

¹³ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est son (sa) mari/femme ou son (sa) petit(e) ami(e) ? ▪ Doit-il le faire si c'est un(e) ami(e) de ses parents ? ▪ Doit-il le faire si c'est un membre de sa famille ? ▪ Doit-il le faire si c'est un de ses parents qui est l'auteur de la violence ? ❖ Que ferais-tu si tu étais victime d'une violence? ❖ Quelles sont les personnes vers qui tu irais ? ❖ Quelles sont les structures vers lesquelles tu irais ? ❖ Que penses-tu que l'on puisse faire pour éliminer les violences envers les enfants ?
Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Comment t'es-tu senti dans cette discussion sur la violence ? ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet à tes yeux que nous n'avons pas abordé et que tu aimerais ajouter ?

OUTILS POUR ENFANTS :
2. Guide récit de vie pour enfants victimes

Guide pour récit de l'histoire de violences subies par les enfants victimes/survivants
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le récit de vie permettra de recueillir l'expérience singulière de violence dont l'enfant a été victime et les interprétations qu'il en fait de cet événement. ❖ Il permet de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ comprendre les circonstances dans lesquelles les violences faites aux enfants se produisent ▪ comprendre le comportement des enfants suites aux violences ▪ comprendre les conséquences des violences sur la vie des enfants ▪ la signification que donnent les enfants aux violences dont ils sont les victimes <p>Les récits de vie seront faits avec des enfants (filles et garçons) ayant vécu une situation de violence notable, avec lesquels on aura réalisé un entretien semi-directif et qui auront manifesté un désir pour raconter leur histoire.</p>
<p>Introduction</p> <p>Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que tu es d'accord avec cela ? Le récit de vie se fera selon la structure suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1- Entretien semi-directif (il se fera quelques jours auparavant, permettra l'établissement d'une relation de confiance) ❖ L'épisode de violence vécue par l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieux de survenance de l'acte ▪ Acteur(s)/actrice(s) de la violence : liens avec l'enfant, avec la famille de l'enfant ▪ Les circonstances dans lesquelles cela est arrivé ▪ Description détaillée de l'acte ❖ Après l'acte <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de la situation par l'enfant : actions entreprises, personnes informées ou sollicitées. ▪ Délais dans lequel les actions ont été entreprises (Combien de temps après, le/la victime a parlé de la violence subit à une personne) ▪ Réactions des ou de la personne(s) informée(s). ▪ Le ressenti de l'enfant : envers l'auteur, envers sa famille, envers son entourage (camarades, voisins, famille élargie), envers lui-même. ❖ Le recours de l'enfant après l'acte <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures ou services de prise en charge sollicités : psychologique, médicale, judiciaire, émotionnelle. ▪ Appréciation par l'enfant de l'aide et du soutien dont il a bénéficié (ou pas). ❖ Les conséquences de cette violence particulière sur l'enfant tel qu'il le perçoit lui-même <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment l'enfant voit sa vie depuis cet acte ❖ Que pense-t-il/elle qu'on doit faire pour que cela ne se reproduise pas pour lui ou d'autres enfants

OUTILS POUR ENFANTS :

3. Focus groupe pour enfants victimes et non victimes

FOCUS GROUPE Guide d'entretien semi-directif pour <u>enfants victimes et non victimes</u>	
Introduction : Salutation Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce tout le monde est d'accord avec cela ?	
Question de départ : Que savez-vous des violences basée sur le genre (VBG) dans votre localité ?	
Terme à aborder	Relances
Définition VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Si je te dis violences basée sur le genre (VBG) : à quoi cela vous fait-il penser ? ❖ Et la violence envers les enfants c'est quoi pour vous ? ❖ Quelles différences faites-vous entre la violence en général et la violence faites aux enfants ? Pourquoi ?
Formes VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Selon-vous, quelles sont les formes de violences que les enfants subissent généralement ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pensez-vous que ce sont les mêmes formes pour toutes les catégories d'enfants (filles/garçons, selon l'âge, cas d' handicap, riche/pauvre) ? Pourquoi ? ❖ Que pensez-vous des bagarres physiques en général entre les gens ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre adultes ? ▪ Entre frères et sœurs ? ▪ Entre les jeunes ? ❖ Parfois des jeunes font des choses que les autres ne trouvent pas corrects et ils se font moquer par d'autres jeunes. Que pensez-vous de cela ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous déjà connu une telle situation ? qui peut m'en parler après ? ❖ Parfois des jeunes se mettent à plusieurs pour se moquer d'un autre jeune sur les réseaux sociaux. Que pensez-vous de cela ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous déjà connu une telle situation ? qui peut m'en parler après ? ❖ Est-ce que vos ami(e)s ont déjà eu des relations sexuelles ? Et vous-même ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui : pouvez-vous me parler de comment cela s'est passé la première fois que cela a eu lieu ? ▪ Si non : avez-vous l'impression que votre entourage vous met la pression pour que vous ayez des relations sexuelles ? comment réagissez-vous ? ❖ Parfois, il arrive qu'un garçon veuille avoir des relations sexuelles avec une fille et que la fille ne le veuille pas. Que doit-il faire ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est sa petite amie ? ▪ Si c'est sa femme ? ▪ Si ce n'est ni sa femme ni sa petite amie ? ❖ Parfois, il arrive qu'une fille veuille avoir des relations sexuelles avec un garçon et que le garçon ne le veuille pas. Que doit-elle faire ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est son petit ami ? ▪ Si c'est son mari ? ▪ Si ce n'est ni son mari ni son petit ami ?
Manifestations des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Comment ces violences surviennent-elles, le plus souvent ? ❖ Où surviennent-elles le plus souvent ? ❖ Quelle est la fréquence des cas de ces violences ?
Causes des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Selon-vous, qu'est-ce qui favorise la violence ?

Conséquences des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles conséquences¹⁴ peuvent avoir les violences sur les victimes ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles/morales ? ▪ ? Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles/ morales ? ▪ Social et économique ?
Profil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelle sont selon vous les catégories de personnes qui courent plus de risques de subir des violences que d'autres ?
Profil des potentiels auteurs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelle sont selon vous les catégories de personnes spécifiques qui sont des auteurs de violences ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ pensez-vous que ce sont les mêmes personnes qui exercent la violence ? (Ici on veut savoir s'il/elle pense qu'il y a des différences selon le sexe ou l'âge de l'enfant).
Stratégie de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que pensez-vous qu'on peut faire pour éviter d'être victimes de violences ? ❖ Que faites-vous, vous-même pour éviter de subir des violences ? ❖ Selon vous quelles sont les personnes qui peuvent vous protéger de violences éventuelles ?
Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que peut faire un enfant qui a subi une violence pour se faire aider ou pour réclamer justice ? ❖ Que feriez-vous si vous voyez une personne violentée une autre ? ❖ Un enfant victime d'une violence grave doit-il la dénoncer quel que soit l'auteur ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doit-il le faire si c'est un ami ? ▪ Si c'est son (sa) mari/femme ou son (sa) petit(e) ami(e) ? ▪ Doit-il le faire si c'est un(e) ami(e) de ses parents ? ▪ Doit-il le faire si c'est un membre de sa famille ? ▪ Doit-il le faire si c'est un de ses parents qui est l'auteur de la violence ? ❖ Que feriez-vous si vous étiez victime d'une violence? ❖ Quelles sont les personnes vers qui vous pouvez aller ? ❖ Quelles sont les structures vers lesquelles vous iriez ? ❖ Que pensez-vous que l'on puisse faire pour éliminer les violences envers les enfants ?
Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Comment êtes-vous senti dans cette discussion sur la violence ? ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet à vos yeux que nous n'avons pas abordé et que aimeriez ajouter ?

OUTILS POUR ADOLESCENT(E)S ET ADULTES :

4. Guide d'entretien individuel semi-directif pour adolescent(e)s et adultes victimes et non victimes

Guide d'entretien individuel semi-directif pour adolescent(e)s et adultes victimes et non victimes
<p>Introduction : Salutation</p> <p>Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?</p> <p>Avez-vous des questions à poser avant de commencer ?</p> <p>I. Informations générales sur l'enquêté(e)</p> <p>II. Question de départ : Que savez-vous des violences basée sur le genre (VBG) dans votre localité ?</p>

¹⁴ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

Terme à aborder	Relances
Définition VBG	Comment définiriez-vous les violences basées sur le genre (VBG) ?
Formes VBG	Quelle est la particularité de votre localité en matière de VBG (les formes les plus rencontrées dans la région)?
Manifestations des VBG	Comment ces VBG surviennent-elles, le plus souvent, dans votre localité ? Où surviennent-elles le plus souvent ? Quelle est la fréquence des cas de VBG ?]
Cause des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les raisons qui poussent quelqu'un à exercer la violence sur une autre personne ? ❖ Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?
Conséquences des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les conséquences¹⁵ des VBG sur les victimes dans votre localité au plan : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ?
Profil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les catégories de personnes les plus fréquemment victime des VBG ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les enfants (filles/garçons) qui sont les plus exposés aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les hommes qui sont les plus exposés aux VBG
Profil des potentiels auteurs	Qui sont les principaux auteurs de ces VBG ?
Stratégie de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les VBG dans votre localité ? ❖ Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont les politiques et programmes mises en place jusqu'ici pour lutter contre les VBG au Bénin ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière de prévention (changement des attitudes et normes sociales qui favorisent la violence et la discrimination) ▪ En matière d'aide aux victimes/survivant(e)s pour la gestion des risques de VBG? ▪ En matière de promotion des services disponibles pour les victimes/survivant(e)s ▪ En matière de signalisation et prise en charge des victimes/survivant(e)s? ❖ Selon vous qu'est-ce qui doit être fait pour rendre plus efficaces les programmes et politiques de lutte contre les VBG? ❖ Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Bénin? ❖ Que pensez-vous de l'application effective de ces mesures ? [Quelles sont les contraintes ? Les lacunes ? les défis ? etc.]
Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que savez-vous des soutiens/protections offerts aux victimes de VBG dans votre localité par <ul style="list-style-type: none"> ▪ la famille ? ▪ la communauté ? ▪ les autorités locales ? ▪ l'administration publique ? etc.

¹⁵ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quels sont les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans votre localité ? ❖ Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces acteurs ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la synergie entre les interventions et/ou l'organisation en réseau des acteurs répertoriés dans la liste précédente ❖ Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre les VBG ❖ Que pensez-vous de la réussite de ces stratégies dans votre localité? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les contraintes et difficultés, les lacunes, les défis, etc.? ❖ Pensez-vous qu'il est possible d'éliminer la violence à l'égard des enfants dans la société Béninoise ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui : comment ? ▪ Si non : pourquoi ?
Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet que nous n'avons pas abordé lors de cette discussion et que vous souhaiteriez ajouter ? <p>Remerciement</p>

OUTILS POUR ADOLESCENT(E)S ET ADULTES :
5. Guide pour récit de vie adolescent(e)s et adultes victimes

Guide pour récit de l'histoire de violences subies par les adolescent(e)s et adultes victimes/survivant(e)s de VBG
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Parler nous des violences que vous avez subies ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les VBG subies ? ▪ Qui sont les auteurs de ces violences ? ▪ Quelles sont les circonstances dans lesquelles elles sont survenues ? ▪ A quelle fréquence surviennent-elles? <p>(S'il y a plusieurs formes de VBG évoquées, il faudra identifier la VBG qu'elle considère comme la plus grave)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Selon vous, quelles sont les causes de ces violences envers vous ? ❖ Que pensez-vous des opportunités de changement dans ses causes dans la localité ? <p>[Quelles sont les perspectives de changement, particulièrement, en ce qui concerne les normes sociales ou culturelles néfastes ?]</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les violences faites aux femmes (VBG) dans la localité ? ❖ Quelles ont été les conséquences de ces violences sur votre personne ? (physiques, psychologiques, etc.) ❖ Quelle a été votre réaction à ces violences à votre endroit ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels ont été vos recours pour vous soulager ? ▪ Où avez-vous eu recours pour vous plaindre ? Pourquoi ? ❖ Que savez-vous des types de soutien/protection offerts aux victimes de VBG dans votre localité ? (par la famille, la communauté, les autorités locales, l'administration publique, etc.) ❖ Que pensez-vous des défenseurs de la lutte contre les VBG dans la localité? <p>[Quels sont les acteurs locaux (institutions sociales et individus) issus des communautés de la localité, qui soutiennent les efforts de lutte contre les VBG ainsi que ceux qui les détractent]</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont vos suggestions pour mettre fin aux VBG ? <p>Remerciements</p>

OUTILS POUR ADOLESCENT(E)S ET ADULTES :
6. Focus groupe pour adolescent(e)s et adultes victimes et non victimes

FOCUS GROUPE

Guide d'entretien individuel semi-directif pour adolescent(e)s et adultes victimes et non victimes

Introduction :

Salutation

Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela ?

Question de départ : Que savez-vous des violences basées sur le genre (VBG) dans votre localité ?

Terme à aborder	Relances
Définition VBG	Comment définiriez-vous les violences basées sur le genre (VBG) ?
Formes VBG	Quelle est la particularité de votre localité en matière de VBG (les formes les plus rencontrées dans la région)?
Manifestations des VBG	Comment ces VBG surviennent-elles, le plus souvent, dans votre localité ? Où surviennent-elles le plus souvent ? Quelle est la fréquence des cas de VBG ?]
Cause des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les raisons qui poussent quelqu'un à exercer la violence sur une autre personne ? ❖ Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?
Conséquences des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les conséquences¹⁶ des VBG sur les victimes dans votre localité au plan : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ?
Profil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les catégories de personnes les plus fréquemment victime des VBG ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les enfants (filles/garçons) qui sont les plus exposés aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les hommes qui sont les plus exposés aux VBG
Profil des potentiels auteurs	Qui sont les principaux auteurs de ces VBG ?
Stratégie de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les VBG dans votre localité ? ❖ Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont les politiques et programmes mises en place jusqu'ici pour lutter contre les VBG au Bénin ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière de prévention (changement des attitudes et normes sociales qui favorisent la violence et la discrimination) ▪ En matière d'aide aux victimes/survivant(e)s pour la gestion des risques de VBG? ▪ En matière de promotion des services disponibles pour les victimes/survivant(e)s ▪ En matière de signalisation et prise en charge des victimes/survivant(e)s? ❖ Selon vous qu'est-ce qui doit être fait pour rendre plus efficaces les programmes et politiques de lutte contre les VBG?

¹⁶ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Bénin? ❖ Que pensez-vous de l'application effective de ces mesures ? [Quelles sont les contraintes ? Les lacunes ? les défis ? etc.]
Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que savez-vous des soutiens/protections offerts aux victimes de VBG dans votre localité par <ul style="list-style-type: none"> ▪ la famille ? ▪ la communauté ? ▪ les autorités locales ? ▪ l'administration publique ? etc. ❖ Quels sont les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans votre localité ? ❖ Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces acteurs ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la synergie entre les interventions et/ou l'organisation en réseau des acteurs répertoriés dans la liste précédente ❖ Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre les VBG ❖ Que pensez-vous de la réussite de ces stratégies dans votre localité? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les contraintes et difficultés, les lacunes, les défis, etc.? ❖ Pensez-vous qu'il est possible d'éliminer la violence à l'égard des enfants dans la société Béninoise ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui : comment ? ▪ Si non : pourquoi ?
Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet que nous n'avons pas abordé lors de cette discussion et que vous souhaiteriez ajouter ? <p>Remerciement</p>

OUTILS POUR PARENTS/PROCHES DE VICTIMES :

7. Guide d'entretien individuel semi-directif pour parents/proches de victimes

Guide d'entretien individuel semi-directif pour parents/proches de victimes	
Introduction :	
Salutation	
Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?	
Avez-vous des questions à poser avant de commencer ?	
I. Informations générales sur l'enquêté(e)	
II. Question de départ : Que savez-vous des violences basée sur le genre (VBG) dans votre localité ?	
Terme à aborder	Relances
Définition VBG	Comment définiriez-vous les violences basées sur le genre (VBG) ?
Formes VBG	Quelle est la particularité de votre localité en matière de VBG (les formes les plus rencontrées dans la région)?
Manifestations des VBG	Comment ces VBG surviennent-elles, le plus souvent, dans votre localité ? Où surviennent-elles le plus souvent ? Quelle est la fréquence des cas de VBG ?]
Cause des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les raisons qui poussent quelqu'un à exercer la violence sur une autre personne ? ❖ Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?

Conséquences des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les conséquences¹⁷ des VBG sur les victimes dans votre localité au plan : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ?
Profil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les catégories de personnes les plus fréquemment victime des VBG ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les enfants (filles/garçons) qui sont les plus exposés aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les hommes qui sont les plus exposés aux VBG
Profil des potentiels auteurs	<p>Qui sont les principaux auteurs de ces VBG ?</p>
Stratégie de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les VBG dans votre localité ? ❖ Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont les politiques et programmes mises en place jusqu'ici pour lutter contre les VBG au Bénin ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière de prévention (changement des attitudes et normes sociales qui favorisent la violence et la discrimination) ▪ En matière d'aide aux victimes/survivant(e)s pour la gestion des risques de VBG? ▪ En matière de promotion des services disponibles pour les victimes/survivant(e)s ▪ En matière de signalisation et prise en charge des victimes/survivant(e)s? ❖ Selon vous qu'est-ce qui doit être fait pour rendre plus efficaces les programmes et politiques de lutte contre les VBG? ❖ Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Bénin? ❖ Que pensez-vous de l'application effective de ces mesures ? [Quelles sont les contraintes ? Les lacunes ? les défis ? etc.]
Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que savez-vous des soutiens/protections offerts aux victimes de VBG dans votre localité par <ul style="list-style-type: none"> ▪ la famille ? ▪ la communauté ? ▪ les autorités locales ? ▪ l'administration publique ? etc. ❖ Quels sont les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans votre localité ? ❖ Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces acteurs ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la synergie entre les interventions et/ou l'organisation en réseau des acteurs répertoriés dans la liste précédente ❖ Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre les VBG ❖ Que pensez-vous de la réussite de ces stratégies dans votre localité? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les contraintes et difficultés, les lacunes, les défis, etc.? ❖ Pensez-vous qu'il est possible d'éliminer la violence à l'égard des enfants dans la société Béninoise ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui : comment ? ▪ Si non : pourquoi ?

¹⁷ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet que nous n'avons pas abordé lors de cette discussion et que vous souhaiteriez ajouter ? <p>Remerciement</p>
-----------------------------	--

OUTILS POUR AUTEURS DE VBG :

8. Guide d'entretien individuel semi-directif pour auteurs de VBG

Guide d'entretien individuel semi-directif pour auteurs de VBG	
Introduction :	
Salutation	
Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?	
Avez-vous des questions à poser avant de commencer ?	
I. Informations générales sur l'enquêté(e)	
II. Question de départ : Que savez-vous des violences basée sur le genre (VBG) dans votre localité ?	
Terme à aborder	Relances
Définition VBG	Comment définiriez-vous les violences basées sur le genre (VBG) ?
Formes VBG	Quels sont les formes de VBG qu'on rencontre dans votre localité ? Quels sont les formes de VBG que vous avez exercé sur la victime ?
Manifestations des VBG	Comment ces VBG surviennent-elles dans votre cas ? Où surviennent-elles le plus souvent ? Quelle est la fréquence des VBG que vous exercez sur la victime
Cause des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les raisons qui vous poussent à exercer la violence sur une autre personne ? ❖ Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ? ❖ Quel est le lien entre la victime et vous ?
Conséquences des VBG	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les conséquences¹⁸ des VBG sur les victimes dans votre localité au plan : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ?
Profil des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Quelles sont les catégories de personnes les plus fréquemment victime des VBG ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les enfants (filles/garçons) qui sont les plus exposés aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les hommes qui sont les plus exposés aux VBG
Profil des potentiels auteurs	Qui sont les principaux auteurs de ces VBG ?

¹⁸ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

Stratégie de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les VBG dans votre localité ? ❖ Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont les politiques et programmes mises en place jusqu'ici pour lutter contre les VBG au Bénin ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière de prévention (changement des attitudes et normes sociales qui favorisent la violence et la discrimination) ▪ En matière d'aide aux victimes/survivant(e)s pour la gestion des risques de VBG? ▪ En matière de promotion des services disponibles pour les victimes/survivant(e)s ▪ En matière de signalisation et prise en charge des victimes/survivant(e)s? ❖ Selon vous qu'est-ce qui doit être fait pour rendre plus efficaces les programmes et politiques de lutte contre les VBG? ❖ Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Bénin? ❖ Que pensez-vous de l'application effective de ces mesures ? [Quelles sont les contraintes ? Les lacunes ? les défis ? etc.]
Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que savez-vous des soutiens/protections offerts aux victimes de VBG dans votre localité par <ul style="list-style-type: none"> ▪ la famille ? ▪ la communauté ? ▪ les autorités locales ? ▪ l'administration publique ? etc. ❖ Quels sont les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans votre localité ? ❖ Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces acteurs ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la synergie entre les interventions et/ou l'organisation en réseau des acteurs répertoriés dans la liste précédente ❖ Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre les VBG ❖ Que pensez-vous de la réussite de ces stratégies dans votre localité? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les contraintes et difficultés, les lacunes, les défis, etc.? ❖ Que pensez-vous des besoins actuels de votre structure pour le plein succès de votre stratégie d'intervention dans la localité ? ❖ Quelles sont vos suggestions pour mettre fin aux VBG dans votre localité ?
Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet que nous n'avons pas abordé et que vous souhaitez ajouter ? <p>Remerciement</p>

OUTILS POUR PERSONNES RESSOURCES :

9. Guide d'entretien individuel semi-directif pour personnes ressources

Guide d'entretien individuel semi-directif avec les personnes ressources	
<p>Introduction : Salutation</p> <p>Accord pour l'enregistrement : Afin de faciliter le travail de collecte de données, nous souhaitons que cet entretien soit enregistré. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?</p> <p>Avez-vous des questions à poser avant de commencer ?</p> <p>I. Informations générales sur l'enquêté(e)</p> <p>II. Question de départ : Que savez-vous des violences basée sur le genre (VBG) dans votre localité ?</p>	
Terme à aborder	Relances
Définition VBG	Comment définiriez-vous les violences basées sur le genre (VBG) ?
Formes de VBG	Quelle est la particularité de votre localité en matière de VBG (les formes les plus rencontrées dans la région)?

Manifestations des VBG	Comment ces VBG surviennent-elles, le plus souvent, dans votre localité ? Où surviennent-elles le plus souvent ? Quelle est la fréquence des cas de VBG ?]
Cause des VBG	❖ Quelles sont les raisons qui poussent quelqu'un à exercer la violence sur une autre personne ? Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?
Conséquences des VBG	❖ Quelles sont les conséquences ¹⁹ des VBG sur les victimes dans votre localité au plan : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? ▪ Social et économique ? ❖ Quelles sont les conséquences des VBG sur le développement des enfants ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ? ▪ Émotionnelles ? ▪ Psychologiques ? Social et économique ?
Profil des victimes	❖ Quelles sont les catégories de personnes les plus fréquemment victime des VBG ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux VBG ▪ Selon vous, quels sont les enfants (filles/garçons) qui sont les plus exposés aux VBG Selon vous, quels sont les hommes qui sont les plus exposés aux VBG
Profil des potentiels auteurs	Qui sont les principaux auteurs de ces VBG ?
Stratégie de prévention	❖ Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les VBG dans votre localité ? ❖ Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Bénin ? ❖ Quelles sont les politiques et programmes mises en place jusqu'ici pour lutter contre les VBG au Bénin ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière de prévention (changement des attitudes et normes sociales qui favorisent la violence et la discrimination) ▪ En matière d'aide aux victimes/survivant(e)s pour la gestion des risques de VBG? ▪ En matière de promotion des services disponibles pour les victimes/survivant(e)s ▪ En matière de signalisation et prise en charge des victimes/survivant(e)s? ❖ Selon vous qu'est-ce qui doit être fait pour rendre plus efficaces les programmes et politiques de lutte contre les VBG? ❖ Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Bénin? ❖ Que pensez-vous de l'application effective de ces mesures ? [Quelles sont les contraintes ? Les lacunes ? les défis ? etc.] ❖ Quel est le rôle joué par votre service dans la prévention et la lutte contre les VBG dans votre localité ? ❖ Avec quels autres organes de l'État collaborez-vous dans cette mission ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ De quelle manière ? ▪ Que pensez-vous de cette collaboration ? Pertinente ? Suffisante ? Efficace ? ▪ Comment cette collaboration peut-elle être renforcée ? ❖ Avec quels organes non-étatiques collaborez-vous dans cette mission ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ De quelle manière ? ▪ Que pensez-vous de cette collaboration ? Pertinente ? Suffisante ? Efficace ? ▪ Comment cette collaboration peut-elle être renforcée ? Selon vous, quels autres organes étatiques et non étatiques devraient-être impliqués dans la prévention, la prise en charge et la lutte contre les VBG ?

¹⁹ Qu'est-ce que vous constatez sur les victimes de VBG au plan :

Stratégie de PEC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Que savez-vous des soutiens/protections offerts aux victimes de VBG dans votre localité par <ul style="list-style-type: none"> ▪ la famille ? ▪ la communauté ? ▪ les autorités locales ? ▪ l'administration publique ? etc. ❖ Quels sont les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans votre localité ? ❖ Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces acteurs ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la synergie entre les interventions et/ou l'organisation en réseau des acteurs répertoriés dans la liste précédente ❖ Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre les VBG ❖ Que pensez-vous de la réussite de ces stratégies dans votre localité? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les contraintes et difficultés, les lacunes, les défis, etc.? ❖ Que pensez-vous des besoins actuels de votre structure pour le plein succès de votre stratégie d'intervention dans la localité ? ❖ Pensez-vous qu'il est possible d'éliminer la violence à l'égard des enfants dans la société Béninoise ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui : comment ? ▪ Si non : pourquoi ?
Questions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose d'important sur le sujet que nous n'avons pas abordé lors de cette discussion et que vous souhaiteriez ajouter ? <p>Remerciement</p>

16.5.4 Fiche d'identification des discussions de groupe

Fiche d'identification des discussions de groupe

1. Identification

- 1.1. Département _____
- 1.2. Commune _____
- 1.3. Arrondissement _____
- 1.4. Village/quartier de ville _____
- 1.5. Milieu de résidence _____
- 1.6. Type de cible : _____
- 1.1. Nom de l'animateur : _____
- 1.2. Nom du preneur de notes : _____
- 1.3. Nom du superviseur : _____
- 1.4. Date de réalisation du focus group : /__/__/__/2021
- 1.5. Nombre de participants au focus group : _____
- 1.6. Heure de début : __H __mn
- 1.7. Heure de fin : __H __mn
- 1.8. Langue utilisée lors du déroulement : _____

2. Caractéristiques des participants

N°	Nom et prénoms	Age	Niveau d'instruction	Profession	Activité actuelle	Fréquentation scolaire
P01						
P02						
P03						
P04						
P05						
P06						
P07						
P08						
P09						
P10						

P11						
P12						

NB : P = Participant

Table des matières

1	Introduction.....	1
1.1	Contexte	1
1.2	Objectifs et résultats	3
1.2.1	<i>Objectifs de l'étude</i>	3
1.2.2	<i>Objectifs spécifiques</i>	3
1.2.3	<i>Résultats attendus</i>	4
1.3	Clarification conceptuelle.....	4
1.3.1	<i>Violence</i>	4
1.3.2	<i>Genre</i>	4
1.3.3	<i>Violence basée sur le genre</i>	5
1.4	Classification des VBG	6
1.4.1	<i>Classification des violences selon les situations et caractéristiques des auteurs</i>	6
1.4.2	<i>Classification des violences selon la nature des actes</i>	7
1.4.3	<i>Autre forme de violence : la violence en ligne (cyber-violence)</i>	10
2	Approche méthodologique.....	12
2.1	Revue documentaire et exploitation des données secondaires	12
2.2	Collecte et analyse des données primaires	12
2.2.1	<i>Volet quantitatif</i>	12
2.2.2	<i>Volet qualitatif</i>	19
2.2.3	<i>Recrutement et formation du personnel de terrain</i>	21
2.2.4	<i>Supervision des opérations de terrain</i>	22
2.2.5	<i>Considérations éthiques</i>	23
2.3	Difficultés	23
3	Caractéristiques des répondants	24

3.1	Participants au volet quantitatif.....	24
3.1.1	<i>Caractéristiques des dirigeants des ménages interrogés.....</i>	24
3.1.2	<i>Caractéristiques des répondants au questionnaire individuel.....</i>	25
3.2	Participants au volet qualitatif.....	30
4 Etat des lieux des violences basées sur le genre au Bénin..		31
4.1	Formes et manifestations des violences basées sur le genre	31
4.1.1	<i>Manifestations des violences psychologiques et verbales.....</i>	33
4.1.2	<i>Manifestations des violences physiques.....</i>	35
4.1.3	<i>Manifestations des violences sexuelles</i>	36
4.1.4	<i>Manifestations des violences économiques.....</i>	36
4.1.5	<i>Manifestations des pratiques traditionnelles néfastes</i>	36
4.1.6	<i>Manifestations des violences en ligne.....</i>	36
4.2	Prévalence des violences basées sur le genre.....	37
4.2.1	<i>Prévalence des VBG selon l'âge.....</i>	37
4.2.2	<i>Prévalence des VBG par catégorie de cible selon le sexe</i>	38
4.2.3	<i>Prévalence des actes de violences verbales et psychologiques</i>	39
4.2.4	<i>Prévalence des violences physiques.....</i>	41
4.2.5	<i>Prévalence des violences économiques.....</i>	43
4.2.6	<i>Prévalence des violences sexuelles</i>	44
4.2.7	<i>Prévalence des violences en ligne.....</i>	46
4.2.8	<i>Violences patrimoniales.....</i>	48
5 Analyse spatiale des violences basées sur le genre et classification de l'ampleur du phénomène par département ...		49
5.1	Analyse spatiale de l'ampleur des violences basées sur le genre enregistrées au cours des trois dernières années (entre février 2019 et février 2022)	50

5.1.1	<i>Cartographie du nombre total de cas de VBG reçus par département</i>	50
5.1.2	<i>Cartographie du nombre total de cas de VBG pris en charge par département... 51</i>	51
5.1.3	<i>Cartographie du nombre total de cas de VBG référés aux officiers de police judiciaire ou aux tribunaux par département.....</i>	52
5.1.4	<i>Cartographie du nombre total de cas de VBG référés dans les formations sanitaires par département.....</i>	53
5.1.5	<i>Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans par département</i>	54
5.1.6	<i>Cartographie de la prévalence des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus par département</i>	55
5.2	Classification des départements par violences basées sur le genre	56
6	Ampleur des violences basées sur le genre entre 2019 et 2022	57
6.1	Violences physiques	57
6.2	Violences sexuelles	58
6.3	Harcèlement	59
6.4	Violences économiques.....	60
6.5	Violences psychologiques ou verbales.....	61
6.6	Violences patrimoniales	62
6.7	Enlèvements et séquestrations.....	63
6.8	Incestes	64
6.9	Lévirat	65
7	Facteurs associés à la persistance des violences basées sur le genre	66
7.1	Facteurs sociodémographiques et violences basées sur le genre	66
7.2	Facteurs socioculturels et violences basées sur le genre	66
7.3	Facteurs socioéconomiques et violences basées sur le genre.....	68
7.4	Facteurs sociaux et violences basées sur le genre	68
8	Conséquences des violences basées sur le genre	72
9	Profil des auteurs des violences basées sur le genre	74
9.1	Profil des auteurs des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans ...	74

9.1.1	<i>Auteurs des actes de violences verbales et psychologiques</i>	74
9.1.2	<i>Auteurs des actes de violences physiques</i>	75
9.1.3	<i>Auteurs des actes de violences économiques</i>	75
9.1.4	<i>Auteurs des actes de violences sexuelles</i>	76
9.1.5	<i>Auteurs des actes de violences en ligne</i>	76
9.2	Profil des auteurs des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus	77
9.2.1	<i>Auteurs des actes de violences verbales et psychologiques</i>	77
9.2.2	<i>Auteurs des actes de violences physiques</i>	78
9.2.3	<i>Auteurs des actes de violences économiques</i>	78
9.2.4	<i>Auteurs des actes de violences sexuelles</i>	79
9.2.5	<i>Auteurs des actes de violences en ligne</i>	79

10 Fréquence de survenance des violences basées sur le genre **80**

10.1	Fréquence de survenance des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 – 14 ans	80
10.1.1	<i>Fréquence de survenance des violences verbales et psychologiques</i>	80
10.1.2	<i>Fréquence de survenance des actes de violences physiques</i>	81
10.1.3	<i>Fréquence de survenance des actes de violences économiques</i>	82
10.1.4	<i>Fréquence de survenance des actes de violences sexuelles</i>	82
10.1.5	<i>Fréquence de survenance des actes de violences en ligne</i>	83
10.2	Fréquence de survenance des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus.....	84
10.2.1	<i>Fréquence de survenance des actes de violences verbales et psychologiques</i>	84
10.2.2	<i>Fréquence de survenance des actes de violences physiques</i>	84
10.2.3	<i>Fréquence de survenance des actes de violences économiques</i>	85

10.2.4	<i>Fréquence de survenance des actes de violences sexuelles</i>	86
10.2.5	<i>Fréquence de survenance des actes de violences en ligne</i>	86
11 Mesures et stratégies nouvelles de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG		87
11.1	Stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG existantes	87
11.1.1	<i>Cadre législatif de prévention et de sanction des VBG</i>	87
11.1.2	<i>Cadre institutionnel de prévention et de prise en charge des VBG</i>	89
11.2	Stratégies de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG selon les enquêtés	93
11.2.1	<i>Stratégies de prévention</i>	93
11.2.2	<i>Stratégies de prise en charge</i>	94
11.2.3	<i>Stratégies de répression</i>	95
11.3	Connaissances, attitudes et perceptions des répondants.....	96
11.3.1	<i>Connaissance de loi interdisant les VBG</i>	96
11.3.2	<i>Participation aux campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les VBG</i>	97
11.3.3	<i>Perception de l'application de loi sur les VBG</i>	97
11.3.4	<i>Connaissance des cas de VBG sanctionnés</i>	98
11.3.5	<i>Connaissance des activités de lutte contre les VBG</i>	98
11.3.6	<i>Perceptions du niveau d'efficacité des activités de lutte contre les VBG</i>	99
12 Quelques constats clés de l'état des lieux		100
12.1	Une prévalence des VBG relativement en baisse mais encore préoccupante	100
12.2	Les violences patrimoniales faites aux femmes se rapportant à la succession et à la gestion des héritages persistent	101
12.3	Un cadre législatif et institutionnel peu connu et non entièrement opérationnel	101
13 Conclusion et recommandations		102
13.1	Conclusion.....	102

13.2	Recommandations	104
13.2.1	<i>A l'endroit des pouvoirs publics au niveau national (ministères en charge de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice, de la décentralisation et de la culture) et des partenaires techniques et financiers</i>	104
13.2.2	<i>A l'endroit des leaders locaux (chefs de villages, notables, chefs de collectivité, leaders religieux, responsables d'associations / groupements associatifs)</i>	105
13.2.3	<i>A l'endroit des acteurs non étatiques (ONG de protection sociale, organisations de la société civile, etc.) :</i>	105
14	Limites de l'étude.....	106
15	Références bibliographiques.....	107
16	Annexes	109
16.1	Personnel de la mission	110
16.2	Visa statistique	112
16.3	Liste des tableaux d'analyse.....	113
16.3.1	<i>Prévalence des violences basées sur le genre parmi les enfants de 3 - 14 ans ...</i>	139
16.3.2	<i>Prévalence des violences basées sur le genre parmi les personnes de 15 ans ou plus</i>	163
16.4	Liste des localités investiguées par département.....	182
16.5	Outils de collecte de données	185
16.5.1	<i>Questionnaire ménage</i>	185
16.5.2	<i>Questionnaire Individuel (3 ans ou plus).....</i>	194
16.5.3	<i>Outils de collecte des données qualitatives.....</i>	212
16.5.4	<i>Fiche d'identification des discussions de groupe</i>	226